This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A

a39015 01808019 5b

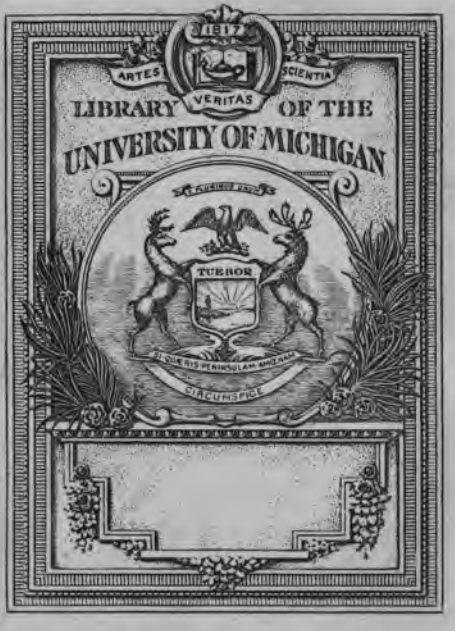
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

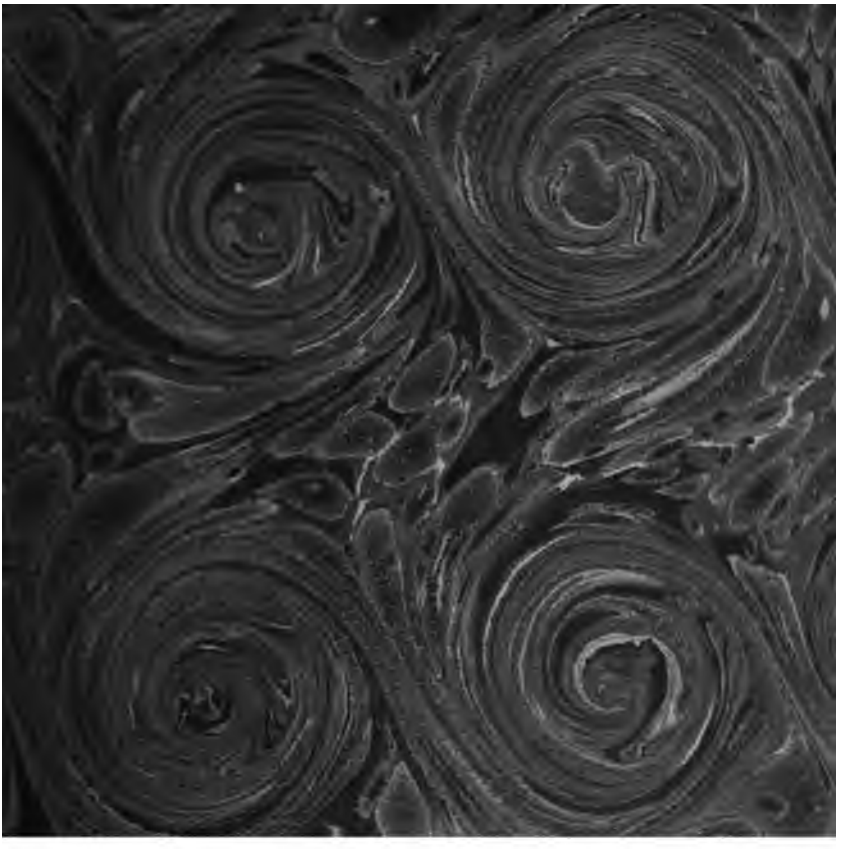

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

III.

MÉMOIRES

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

ET RECHERCHES

SUR LES CAUSES

QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION DE 1789
ET CELLES QUI L'ONT SUIVIE.

PAR M. LE COMTE DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SOUS LOUIS XVIII.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue d'Erfurth, n° 1, *bis;*
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 13.

1833.

DC
148
.V36
v.3

653688-129

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE IV.

CHAPITRE VI.

Voyage en Italie, avec Pastoret et Duplantier, condamnés à la déportation. Turin, Parme, Florence et Rome. A Parme, nous entendons un professeur de rhétorique parler avec enthousiasme de Racine. Pag. 1

CHAPITRE VII.

Retour en France, quoique proscrit, et second voyage en Italie, après avoir pris des renseignements sur l'état de la France. Les Français maîtres de Turin. Le roi détrôné, envoyé en Sardaigne. Le général Souvarow en Italie. Je suis arrêté comme Français. Belle conduite d'un jeune Florentin à mon égard. Séjour à Venise. Conclave, élection d'un pape. Projets de Souvarow relativement à la France. Retour en France, après le décret consulaire qui rappelait les proscrits. 33

LIVRE V.

DÉCEMBRE 1799.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions sur le gouvernement établi par Bonaparte, et sur l'adhésion de la France à son gouvernement. Entretiens avec lui et avec le général Leclerc sur l'expédition projetée à Saint-Domingue. Institution des préfectures. 75

M. le chancelier. Mémoire que j'adresse au roi, d'après la correspondance des préfets. *Pag.* 380

CHAPITRE V.

Voyage de Mgr le duc d'Angoulême dans le Midi. Il y connaît les efforts et les espérances de la faction. Intrigue de quelques Anglais pour exaspérer les protestants de France. Société biblique de Londres. 399

CHAPITRE VI.

Mesures pour diminuer la centralisation. Économies sur le ministère de l'intérieur. Outrages adressés aux préfets dans la Chambre. Je les repousse. Arrêté sur les poids et mesures. Mon travail avec MONSIEUR, colonel général des gardes nationales de France. Discours étranges à ce sujet. Intrigue de la coterie pour jeter la discorde dans la famille royale. Tentatives pour établir un accord ministériel entre M. de Richelieu et moi, par l'ancien évêque de Rennes, son ami. 421

CHAPITRE VII.

Encouragements donnés aux beaux-arts. Monument expiatoire de Louis XVI. Rétablissement des Académies. Académie française. Lettre de M. Suard et ma réponse. Dissolution de l'École polytechnique. Mesures prises pour la sûreté générale. 442

CHAPITRE VIII.

Première loi électorale. Conduite de la Chambre de 1815 et des ministres. Lettre de plusieurs ecclésiastiques au roi. Elle exposait la conduite des royalistes de la Chambre, et s'en plaignait. Mes lettres au roi et à M. de Richelieu en faveur de la Chambre. 467

CHAPITRE IX.

De la seconde loi d'élection que j'ai proposée à la Chambre. Ma demande de la franchise du port de Dunkerque. Ma sortie du ministère. 525

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

SUITE

DU LIVRE IV.

CHAPITRE VI.

Voyage en Italie, avec Pastoret et Duplantier, condamnés à la Déportation.

Turin, Parme, Florence et Rome.

A Parme, nous entendons un professeur de rhétorique parler avec enthousiasme de Racine.

Le voyage d'un proscrit ne ressemble pas à celui d'un homme qui voyage pour son agrément ou son instruction. Il a nécessairement un caractère particulier; il doit l'avoir surtout dans

circonstances extraordinaires où se trouvait l'Italie en 1797 et 98. Sous ce rapport, le récit qu'on va lire sera lié aux chapitres qui le précèdent et qui le suivent. Je rentrerai ensuite, avec quelque regret, dans la politique, et je n'en sortirai plus. Le consulat, l'empire, les cent-jours et les deux restaurations sont tellement séparés, par leur caractère particulier, des gouvernements dont j'ai parlé jusqu'à présent, et des choses que j'ai examinées, que le récit qu'on va lire ne sera qu'une simple séparation, et non pas une digression. D'ailleurs, des Mémoires empruntent de leur titre une certaine liberté de composition, dont le cardinal de Retz nous a laissé l'exemple et le modèle.

Arrivés à Ivrée à la fin d'octobre 1797, à quelques lieues de Turin, après une marche pénible, parce qu'elle était lente, dans une mauvais voiture qui ne fermait pas, nous étions, mes amis et moi, impatients de trouver l'auberge et le repos. Au moment de monter l'escalier, les pieds sur le premier degré, nous nous arrêtons, saisis par une musique attachante. Nous oublions le froid et la faim. Duplantier entr'ouvre la porte d'une chambre d'où partaient les sons qui nous étonnaient; et nous voyons des soldats piémontais. Ce fut pendant la soirée un long sujet de conversation. Pourquoi en Allemagne et en Ita-

lie entend-on chanter le peuple avec tant d'harmonie et de justesse? Pourquoi les oreilles françaises sont-elles si dures et si barbares? A Metz, on ne peut, sans frissonner, entendre chanter le peuple. Quelques lieues plus loin, en approchant de l'Alsace, vous entendez des hommes et des femmes chanter en partie et de la manière la plus agréable. A Paris surtout on manque entièrement d'oreille; on y prononce presque touts les mots de la langue, comme si l'on avait horreur d'un son articulé, d'un son clair et mélodieux; on mange toutes les finales, reproche que faisait Voltaire à une célèbre actrice. Quand on se rappelle la peine que prenaient les orateurs grecs et romains pour parvenir à une belle et juste prononciation de leur langue, et quand on entend nos orateurs français, on se demande si l'antiquité avait raison d'appeler le sens de l'oreille le sens superbe, ou si nous avons raison de ne pas même soupçonner la force et la grâce des sons d'une langue.

A Turin, Duplantier vit plusieurs personnes de la cour du roi de Sardaigne, pour lesquelles il avait des lettres. Elles avaient eu des rapports avec Bonaparte pendant son séjour en Italie; elles s'accordaient à penser qu'il se serait déclaré pour les Conseils, s'ils avaient eu l'active habileté de

prévenir leurs ennemis. Leurs récits et leurs raisonnements s'accordaient avec tout ce que j'ai dit dans le chapitre où j'ai parlé des évènements qui précédèrent le 18 fructidor. Ces personnes nous trouvaient prodigieusement inhabiles. Elles avaient bien raison.

Le Piémont était en paix avec la France lorsque nous y entrâmes; mais il était encore menacé, ainsi que l'Italie, par les évènements récents et par ceux qui se préparaient. Les mauvais principes avaient repris toute leur force depuis le 18 fructidor, et l'on ne pouvait plus attendre ni justice ni sagesse du gouvernement français. Ces contrées avaient conçu quelque espoir avant le 18 fructidor; on y souhaitait le triomphe du parti des honnêtes gens, et l'entier rétablissement de l'ordre social. La défaite de ce parti faisait ressentir partout un contre-coup douloureux.

Turin présentait, comme Paris, le contraste des plaisirs et des inquiétudes. Au milieu de l'agitation des esprits, les théâtres étaient remplis d'une foule désœuvrée qui se parlait, s'interrogeait. Saisie de craintes à la vue d'un avenir menaçant, cernée de touts côtés par des armées victorieuses, elle allait au théâtre voir *Porus*, qui, sous la figure d'un *castrato*, l'épée à la main, dans une grande agitation, s'écriait en chantant

avec une faible voix de femme : *Fermate vi codardi*, arrêtez-vous, poltrons. Malgré son casque magnifique, son panache éclatant, sa brillante cuirasse et son épée nue, ses ordres, prononcés d'une voix si faible, n'étaient pas propres à ranimer des courages abattus. Cette impression aurait pu être produite par une femme qui vint lui parler en chantant. Celle-ci avait une voix très-forte, ce qu'on appelle un *contr'alto*. C'est elle qui pouvait rallier les poltrons. Le contraste de ces deux voix, si faible dans le guerrier, si forte dans sa maîtresse, produisait un effet bizarre.

Les grands sentiments étalés par *Porus* n'échauffaient pas les Piémontais; mais ils oubliaient leur situation critique et leurs alarmes en voyant jouer des pantomimes. La principale actrice avait une grâce, un abandon, une facilité de mouvements qui ravissaient les spectateurs. Elle y joignait une taille aussi élégante que sa figure était charmante. Je n'ai jamais vu autant d'aisance. Pas la moindre recherche, pas la moindre affectation ou afféterie; encore moins de ces petits airs minaudiers. C'était le naturel même, mais le naturel de cette personne, tel qu'elle était, et non tel qu'elle se faisait. On l'admirait, on l'applaudissait avec fureur. Les Piémontais ravis ne pensaient plus à l'orage qui grondait sur leurs têtes.

J'eus le plaisir de trouver à Turin M. le duc de Doudeauville, qui avait passé le mont Saint-Bernard le même jour que nous; mais il avait couché beaucoup plus loin que nous ce même jour; car il était grand marcheur. Il emprunta, d'un Piémontais de sa connaissance, un joli tableau du Guide, représentant une Vierge, et me le prêta. J'eus un grand plaisir à le copier.

De Turin nous allâmes à Florence. Il n'y avait pas de troupes françaises dans toute cette partie de l'Italie. Elles occupaient Rome et le royaume de Naples.

A Parme, nous eûmes une grande jouissance. Nous entendîmes un professeur italien, du collége que nous visitâmes, mettre Racine à côté de Virgile, et fort au-dessus du Tasse et de l'Arioste. Il récita une partie du rôle de Phèdre avec une expression extraordinaire. Il chantait les vers. Son accent italien leur donnait du charme. Il s'écriait avec enthousiasme : « Non, messieurs, il n'y a « point de vers comme ceux-là dans le Tasse et « dans l'Arioste. Pour en trouver de semblables, « il faut aller au quatrième chant de *l'Énéide*. » Mes amis et moi, nous fûmes ravis de l'entendre parler ainsi.

En traversant les Apennins, nous rencontrâmes le général Berthier, depuis vice-connétable sous

l'empire de Bonaparte. Il arrivait de Rome, où il avait apaisé une insurrection des officiers français contre leur général. Ils racontaient que lorsque les Français s'étaient emparés de Venise, un officier-général s'était rendu, avec un détachement, à la banque publique, et qu'après avoir posé des sentinelles, il était entré seul, avait fait ouvrir les armoires, et avait rempli toutes ses poches de sequins. En sortant, l'enflure extraordinaire de ses poches fut remarquée par les grenadiers, qui lui dirent : *Mon général, cela paraît beaucoup.* Ce conte a été imaginé sans doute par quelque plaisant.

Nous logeâmes, à Florence, dans une auberge de peu d'apparence, afin de ne pas être remarqués. Nous ne courions pas le risque d'y rencontrer des voyageurs français de quelque importance. L'Italie, alors, en était couverte.

Florence et la Toscane jouissaient de la plus grande tranquillité; on n'y apercevait pas l'action du gouvernement. Quand on aime à observer les mœurs et les usages des peuples, on est agréablement occupé dans un pays qu'on ne connaît pas. Je remarquai un soir que beaucoup de lumières éclairaient une petite église. J'y entrai. Il y avait peu de personnes. Je m'avançai vers un endroit où brillaient un plus grand nombre de

cierges. Je vis une espèce de catafalque sur lequel était étendu un homme mort, revêtu de ses habits militaires. J'appris que c'était un des principaux officiers de la ville. Son visage était découvert. Quelques jeunes filles, attirées sans doute par la curiosité, riaient et causaient fort gaiement auprès de lui.

Quelques jours après, j'entendis une grosse cloche qui faisait retentir les airs d'un son précipité. Bientôt après, je vis plusieurs hommes avec de grandes robes noires et des masques, portant un brancard sur lequel un malade était étendu. Un Florentin, avec qui j'étudiais la langue italienne, m'apprit que ces hommes faisaient partie d'une association charitable, composée des premières familles de la noblesse du pays; que plusieurs d'entre eux passaient tour à tour les jours et les nuits dans une église. Aussitôt que quelque malheur arrivait dans la ville, la cloche que j'avais entendue sonnait, et les hommes qui veillaient se rendaient au lieu où l'accident était arrivé. Nous apprîmes que l'homme que nous venions de voir porté sur un brancard, était tombé d'un toit où il travaillait. La cloche avait sonné aussitôt, et les secours avaient été portés avec une promptitude extraordinaire. Le Florentin me disait, en voyant passer le brancard: « Je suis bien

« sûr que parmi les personnes qui transportent « cet homme, et parmi celles qui l'accompagnent, « toutes avec des masques, il y a des princes et « des marquis. »

Une autre fois, j'entendis une cloche beaucoup plus forte que la première. Elle avait un son grave et très-étendu, comme un bourdon de nos cathédrales. Les habitants quittaient leur ouvrage, et se tenaient debout sur leurs portes, en silence et l'air consterné. J'appris, par cette cloche, qu'un homme venait d'être condamné pour un crime; et, comme cela n'arrivait que très-rarement, la cloche frappait de terreur les habitants. J'ignore à quelle peine était condamné ce coupable. Léopold, grand-duc de Toscane, avait aboli la peine de mort dans ses États.

Je remarquai un jour, sur la place publique, un groupe nombreux de peuple. Je m'en approchai. Un homme avait étendu sur la terre un tapis long et étroit. Le peuple était rangé autour. Cet homme racontait une histoire effrayante de diables et de revenants. On l'écoutait; on était saisi de crainte et d'étonnement; les enfants, frappés de stupeur, les yeux fixés sur lui, s'en approchaient insensiblement, et s'avançaient sur le tapis. Il allait à eux, sans discontinuer son récit, leur distribuait des coups vigoureux, et se

un acharnement qu'on croirait inspiré par les intérêts de nos rivaux, si l'on ne connaissait pas la profonde ignorance qui toujours a jeté nos assemblées dans un incurable aveuglement sur les intérêts de notre commerce maritime.

Nous étions logés, Pastoret et moi, dans la même maison. Au premier étage étaient le marquis de *** et sa femme : ils étaient du Milanais, et avaient la réputation d'être fort riches. Nous remarquâmes qu'ils ne faisaient point de feu dans leur chambre. L'hiver était très-froid. Le marquis grelottait sous un ample manteau; la marquise, jolie femme, tenait un *scaldino*, dans lequel il y avait de la braise : elle chauffait ainsi et noircissait ses mains. Nous exprimâmes notre étonnement de voir ses mains sales et noires, et nous lui dîmes qu'une jolie Française se garderait bien de les noircir ainsi. A ces mots, le mari et la femme nous accablèrent de raisonnements pour nous prouver que rien n'était plus malsain que de faire du feu dans son appartement. Mais, malgré cette profonde conviction, le marquis ne manquait pas de venir très-souvent se chauffer à notre cheminée. Lorsque nous revenions de dîner, il entendait le bruit de nos pas, et montait au second. Nous remarquions qu'il prenait beaucoup de plaisir à se chauffer, à

prendre les pincettes, à ranimer le feu, en nous débitant des systèmes de physique à sa mode. Nous jugeâmes que l'économie seule lui inspirait les raisonnements par lesquels il voulait nous prouver que le feu d'une cheminée est très-malsain. Fatigués de ses visites et de sa physique, nous rentrions, après dîner, bien doucement, sur la plante des pieds, afin de ne pas l'avertir de notre retour.

Nous parlions de cette économie à un Français, résident depuis plusieurs années à Florence : il nous dit que, la veille, il s'était trouvé à une réunion chez une comtesse ; qu'elle avait fait venir une glace pour elle seule, et s'était délectée à la prendre devant les personnes de sa société, sans que cela leur parût extraordinaire.

J'allais souvent visiter la galerie de Florence. J'admirai les ouvrages des grands maîtres. Les tableaux vraiment beaux me parurent en petit nombre. Je remarquai un tableau singulier : c'était une tête coiffée d'un bonnet de velours à poil. L'artiste avait peint la chair avec une telle exactitude, que plus on s'approchait du tableau, plus on était étonné de la parfaite imitation. On distinguait les poils de la barbe nouvellement rasée ; les yeux étaient d'une transparence humide ; on remarquait les pores de la peau. Je ne peux

mieux donner une idée de cet ouvrage, qu'en disant qu'il semblait qu'une peau humaine avait été collée sur ce tableau. Plusieurs personnes le regardaient en poussant des cris d'étonnement: le chevalier de Pulci, directeur du Musée, passait dans ce moment; il s'approcha du groupe d'admirateurs, et leur dit : « Cet ouvrage est très-curieux; mais il ne faut pas l'admirer comme peinture. C'est une mauvaise manière de peindre. » Il étonna ceux auxquels il parlait; mais il avait raison.

Les artistes, ainsi que les personnes qui ont réfléchi sur les arts, sçavent que l'imitation entière et minutieuse de la figure humaine produit un sentiment pénible; tandis qu'une statue de marbre, de bronze, ou un simple dessin peut vous transporter d'admiration. Il en est de même dans touts les arts. La tragédie et la comédie peuvent révolter un esprit judicieux par une trop forte imitation. Connaître les bornes des arts est peut-être la première science d'un artiste : ces bornes sont posées même par l'imagination du spectateur. Si je vois un tableau représentant une belle femme bien peinte, je l'admirerai. Qu'on me dise que c'est Vénus, je serai moins satisfait, parce que je deviendrai plus difficile: mon imagination ira bien au-delà de ce que je

vois. Regardez la plus belle tête de vieillard, d'une nature élevée et majestueuse; vous l'admirez. Mais si le sujet du tableau vous dit que c'est Dieu, vous ne serez guère satisfait.

Nous vîmes, avec beaucoup de curiosité, les portraits des peintres les plus célèbres, peints par eux-mêmes. Ils sont rassemblés dans une grande salle. Nous remarquâmes celui d'une électrice de Saxe, peint par elle, et surtout le portrait de la célèbre Angelica Kaufmann. Elle fut d'abord une grande musicienne, et préféra ensuite la peinture à la musique. Nous la vîmes à Rome, peu de mois après, et nous admirâmes la grâce particulière des tableaux qu'elle nous montra dans son atelier.

Le Florentin qui nous faisait voir cette salle de portraits, nous fit remarquer que ceux du règne de Louis XIV avaient des figures et des attitudes nobles; mais qu'il n'en était pas de même de ceux du règne de Louis XV. Son observation nous parut très-juste. Cela provenait, peut-être, des costumes et des coiffures. Rien de plus ridicule, sans doute, que de s'affubler la tête d'une énorme perruque; mais elle ne détruit point la noblesse de la physionomie. Un homme peut avoir une prodigieuse quantité de cheveux; et s'il les laisse dans toute leur longueur, la grande perruque leur ressemblera un peu; mais en parta-

geant les cheveux en trois parties, les faces, le toupet et la queue, en les bouclant avec roideur sur les côtés, et en élevant un édifice encore plus roide sur le sommet de la tête, en couvrant tout cela de graisse et de poudre blanche, on atteint le dernier degré du mauvais goût, on défigure entièrement la face humaine. M. de Buffon en a fait l'observation. La seule bonne chose qu'ait produite la révolution française, a été de nous ramener à la nature dans l'arrangement des cheveux des hommes. Les femmes ont imité alors les coiffures simples des belles statues grecques; mais elles ont imaginé ensuite des échafaudages de cheveux d'un mauvais goût. Les portraits faits dans ce dernier temps paraîtront un jour très-ridicule.

J'essaierais en vain de peindre l'impression que firent sur moi les nombreuses statues qui représentent la famille de Niobé. Elles sont l'ouvrage de Phidias. Mon imagination me transportait en Grèce, et j'y voyais travailler ce grand artiste. Les Grecs avaient de la beauté en elle-même une idée dont les modernes n'approchent qu'en les imitant. La famille de Niobé fit sur moi une profonde impression qui ne s'est jamais effacée.

J'ai passé souvent, à Florence, devant une statue de bronze qui représente Neptune en cour-

roux. Il gourmande les flots, et les menace de son trident. Ses regards sont fixés sur les flots. Quels sont-ils? Quelques gouttes de pluie dans une grande cuvette. Quelles sont les divinités marines? Quelques grenouilles. La statue est belle; mais sa cuvette la rend ridicule.

J'ai souvent fait la même remarque, en voyant à Paris la fontaine de la rue de Grenelle. Quatre ou cinq divinités, avec leurs attributs, président à deux robinets qui donnent deux filets d'eau. Faites de belles statues et admirez-les, c'est très-bien; mais ne faites pas servir le bel art de la sculpture à exprimer des idées ridicules. Je n'ai jamais pu voir à Versailles, sans sourire de pitié, autour d'un bassin d'eau croupissante, ces pauvres paysans que Latone a changés en grenouilles. Les *Métamorphoses d'Ovide* sont très-amusantes. Ce sont des contes récités en vers élégants qui peuvent en déguiser le côté ridicule; mais la sculpture n'a pas cet avantage. J'oserai répéter que la science la plus nécessaire aux artistes, est de connaître les bornes de l'art.

Je ne pouvais voir tant de tableaux, et m'occuper ainsi de la peinture, sans me rappeler les instants agréables qu'elle m'avait procurés dans diverses circonstances d'une vie si agitée. J'achetai un chevalet, des pinceaux et des couleurs. Je

copiai dans la galerie plusieurs petits tableaux. J'y passais des jours entiers ; je ne pouvais m'arracher à cette charmante occupation.

Le président de Thou, père de celui qui périt sur l'échafaud avec Cinq-Mars, raconte, dans ses Mémoires, qu'il aimait beaucoup la peinture. Il se délassait ainsi de la fatigue des affaires et des négociations épineuses auxquelles il était employé. Il fit le portrait du fameux baron des Adrets, après l'avoir considéré dans un jardin où il se promenait avec lui. Il dit que ce portrait était fort ressemblant, quoique fait de mémoire. Il ajoute que son père, premier président du Parlement de Paris, peignait fort bien ; qu'il avait presque toujours dans sa maison un peintre dont il se plaisait à regarder le travail.

Je ne puis relire cette partie de mon récit, sans me rappeler que plusieurs années après la restauration de nos rois en France, m'étant intéressé en faveur d'un jeune candidat qui voulait entrer dans la magistrature, la personne à laquelle je m'adressai me répondit avec dédain : « Il aime « la peinture ; il s'amuse à peindre ! » Je lui citai les deux présidents de Thou.

Cela me rappelle un diplomate, personnage pesant et lourd, qui se croyait fort habile. Il parlait avec mépris d'un homme employé dans les affaires

étrangères; il s'écriait : « Il fait des vers! »— « Eh! « monsieur, lui dis-je, le grand Scipion, César, « Cicéron, le chancelier de l'Hôpital, le grand « Frédéric, ont fait des vers. Henri IV a chanté « sa maîtresse. Ils ont montré qu'ils pouvaient « faire autre chose. Il en est peut-être de même « de la personne que vous méprisez. »

Nous désirions beaucoup d'aller à Rome; mais une armée française était dans ses murs. Nous étions proscrits. Nous savions que le Directoire y avait envoyé des commissaires chargés d'apprendre aux Romains à penser, et d'enlever leurs tableaux. M. Baron, beau-frère de Pastoret, était employé en chef dans l'administration de cette armée : nous étions sûrs de trouver en lui un bon protecteur; mais nous ne savions comment correspondre avec lui.

Nous promenant un jour dans la galerie de Florence, nous aperçûmes un jeune Français dont l'uniforme nous annonça qu'il était employé dans la même administration. Nous l'interrogeâmes; il fut très-obligeant envers nous, et nous promit de remettre une lettre à M. Baron. Nous eûmes promptement la réponse, et nous partîmes pour Rome. Nous prenions à chaque poste une mauvaise voiture, et Duplantier et moi nous courions alternativement devant le cabriolet, qui ne pouvait

contenir que deux personnes. Le pape était à Sienne; il avait été forcé de quitter Rome. Nous le vîmes le lendemain de notre arrivée, au moment où il passait dans une galerie : nous fûmes frappés de sa belle figure et de son maintien. Un tremblement de terre avait alarmé les habitants. Un grand nombre s'était retiré sous des tentes.

A Montefiascone, nous entrâmes dans l'église, et nous remarquâmes la chaire, où prêchait alors l'abbé Maury, évêque de cette ville. Célèbre orateur de l'Assemblée constituante, où il avait déployé une opposition courageuse aux principes de la révolution, il s'était rendu à Rome, et avait reçu du pape un évêché et le chapeau de cardinal. Il était au comble des honneurs de l'Eglise, tandis que presque touts ses rivaux étaient proscrits, dépouillés de leurs biens, captifs ou errants dans les terres étrangères. Plusieurs avaient péri sur l'échafaud. Il en fut de même de l'Assemblée législative. Les plus furieux démagogues et les girondins ont péri de mort violente; pas un membre du côté droit n'a subi le même sort, quoique proscrits et menacés. L'abbé Maury revint en France sous le consulat, et fut archevêque de Paris.

En continuant notre route, nous étions, Pastoret et moi, dans un petit cabriolet découvert. Près de Viterbe, le cheval de brancard fut atta-

qué tout à coup du tétanos. Il devint furieux; il sautait, ruait, se câbrait avec violence. Le postillon faisait touts ses efforts pour le contenir; mais en même temps il récitait les litanies avec une volubilité extraordinaire. Il mêlait au nom des saints des jurements italiens; on entendait à la fois sancto Pedro et diavolo. Mais il ne perdait point la tête; il s'opposait fortement aux bonds du cheval. Enfin nous versâmes dans un fossé; le cheval, embarrassé dans le brancard et dans les traits, fut forcé d'être tranquille; il eut des convulsions, et mourut un instant après. Pastoret eut une foulure à un bras. Je ne me fis aucun mal. Duplantier, qui courait devant la voiture, entendit le bruit, et revint vers nous. Il nous aida à nous tirer d'embarras, et nous achevâmes la route à pied jusqu'à Viterbe. Le bras de Pastoret y fut pansé, et nous vîmes avec joie qu'il n'avait aucune fracture, aucune contusion, mais seulement une enflure causée par la foulure.

En entrant dans les Etats du pape, nous fûmes frappés d'une prodigieuse différence entre ce pays et la Toscane. Dans la Toscane, l'aisance, la propreté, la culture, l'air du bonheur; dans l'Etat romain, les guenilles, la saleté, un air de souffrance. M. Baron vint au-devant de nous dans une bonne voiture. Nous foulâmes la voie Ap-

pienne, et nous entrâmes avec lui dans la célèbre Rome. Il nous logea dans un palais où il demeurait.

Nous passions les journées à visiter les monuments de la ville et des environs, malgré le mauvais temps. C'était au mois de juin. Il pleuvait continuellement. Nous faisions du feu le matin et le soir. En allant voir la cascade de Tivoli et le petit temple ancien, situé sur la hauteur, nous fûmes rencontrés plusieurs fois par les commissaires du Directoire; mais nous n'en conçûmes aucune crainte. Nous connaissions l'excellent esprit du corps d'armée qui était à Rome, et nous étions certains d'y trouver des protecteurs. Des hauteurs de Tivoli, nous vîmes l'endroit où était située une maison de Cicéron. Il ne pouvait habiter un lieu plus agréable, ni plus propre à inspirer de grandes pensées.

Ce qui me frappait le plus dans Rome, ce n'était pas ce que je voyais, mais les souvenirs que chaque lieu représentait, et le contraste de ce qui avait été avec ce qui existait. Ces souvenirs reportaient continuellement mon esprit sur notre révolution, sur nos institutions passagères et nos folies permanentes. Je vis la place où Sylla fit massacrer cinq mille Romains pendant que le sénat était assemblé; mais les tueurs n'étaient pas des

Romains; c'était la légion gauloise. Les Romains commirent des crimes en passant de la liberté à l'esclavage; et nous, en passant de l'esclavage à la liberté, c'est-à-dire d'un état vraiment libre à la tyrannie la plus sanglante et la plus honteuse.

Je vis un jour dans Rome un groupe nombreux de peuple. Il était en silence autour d'une statue de marbre qui représentait un pape. Elle avait un gros câble attaché au cou. On la traînait dans l'atelier d'un sculpteur. J'interrogeai un Italien. Il me dit qu'on allait faire de cette statue une statue de la liberté; que le sculpteur très-célèbre qui s'était chargé de ce travail avait habilement calculé que l'attitude et les draperies pourraient se prêter facilement au changement qu'il voulait faire; qu'il couperait la tête, et mettrait en place une belle tête de femme qui aurait la majesté et l'expréssion de la déesse de la liberté. L'orateur parlait avec véhémence, d'un ton élevé et d'une voix forte. Le peuple se pressait, écoutait dans le plus profond silence. Ce silence et son attitude calme et froide me firent penser qu'il n'était pas mûr encore pour nos farces révolutionnaires.

J'attachais souvent mes yeux sur ce fameux Tibre, rivière étroite et jaune, qui me retraçait

tant d'évènements dont il fut l'impassible témoin. Dans un endroit de son cours, il sépare la ville du faubourg où sont les Transtéverins, qui prétendent descendre des anciens Romains. On y trouve un pont en pierre aux pieds du château Saint-Ange, bâti sur les débris du mausolée d'Adrien. Je remarquai que des Français posaient à l'entrée du pont, du côté de la ville, une barrière qui pouvait s'ouvrir et se fermer. J'en parlai à l'officier qui présidait au travail. Il me dit que les Transtéverins ayant menacé de faire une incursion dans Rome, on mettait cette barrière pour les arrêter. J'observai qu'elle était bien faible. Il me dit qu'elle suffisait pour arrêter des gens aussi peu redoutables, assez longtemps pour que la troupe française pût venir les repousser et les jeter dans le Tibre. Telle était la crainte que lui inspiraient ces vrais Romains, et l'estime qu'il en avait conçue. Quel sujet de réflexions, quel changement apportent les gouvernements dans le caractère des peuples!

La fameuse colonne trajane, et celle que Marc-Aurèle consacra à Antonin-le-Pieux, sont voisines du Forum. Là, s'assemblait le peuple. On n'y voit plus les portiques ornés de statues, ni cette tribune aux harangues où retentissaient ces paroles qui faisaient les destinées du monde. Je

me figurais l'endroit d'où partaient ces éloquents discours, et je me demandais ce que diraient ces maîtres du monde, s'ils entendaient nos théories si ridicules, nos subtilités métaphysiques, et nos discours écrits, si dignes de pitié. L'élite de la nation française a produit un gouvernement informe, qui n'a pu subsister que neuf mois, et qui a enfanté des crimes et des turpitudes; tandis que des pâtres ont établi ces comices, ces curies, ce sénat, ces consuls, ces pontifes, ces dictateurs qui ont duré huit cents ans, sans aucune altération sensible. Je me demandais si, pour constituer un peuple, il ne fallait pas des cultivateurs et des artisans, au lieu de philosophes et d'avocats.

L'arc de triomphe consacré à Titus, a bien souvent attiré mes regards et fixé mon attention, à cause des bas-reliefs qui représentent les monuments de l'ancienne Jérusalem. Mais je fus bien étonné de la grandeur du Colysée; on ne peut le voir sans en être frappé; il pouvait contenir cent mille spectateurs : des tentes se déployaient au-dessus de leurs têtes. Cet étonnant édifice a été détruit en partie par des neveux d'un pape, qui en construisirent deux palais. On fit sur eux un vers qu'on répète à tout les étrangers qui visitent le Colysée, et qui restera dans la mémoire

des Romains, tant que ces magnifiques ruines frapperont leurs yeux :

Quod non fecerunt Barbari fecere Barbarini.

Je cherchais ces fameux palais des empereurs, bâtis par Auguste et ses successeurs, sur le mont Palatin; il ne reste plus que des ruines informes. Mais en les fouillant, on a trouvé des statues, des médailles, des salles et des bains richement ornés. Je vis, non loin de là, les lieux occupés par le palais et les jardins de Mécène; ils me rappelaient les Odes d'Horace. Elles vivent encore, et les palais sont détruits.

Je ne parlerai point de l'église de Saint-Pierre, dont on a des descriptions plus exactes que celle que j'en pourrais faire; mais j'avoue que le portail ne m'a point paru digne de l'église. Mes deux compagnons et moi, nous avons trouvé qu'il ressemblait trop à la façade d'un hôtel de Paris. Mais ce qui nous a le plus frappés, c'est l'obélisque égyptien de granit sur la place Saint-Pierre. Il a, je crois, cent vingt pieds de hauteur, et sans aucun ciment. Transporté à Rome, sous Caligula, il restait enterré, à cause de sa pesanteur. Sixte-Quint, qui ne trouvait rien impossible, chargea Fontana de le relever. C'était bien difficile. On a décrit les machines qui furent in-

ventées et employées par l'architecte. On raconte qu'au moment décisif, il fut défendu, sous peine de mort, de parler, et qu'au signal donné par un coup de canon, l'obélisque fut relevé.

Je remarquai, dans l'église de Saint-Pierre, la statue en bronze de ce saint. On prétend que c'est un Jupiter capitolin dont on a changé le nom. Le pied qui est avancé est usé par les baisers. Aucun Italien ne se dispense de cette cérémonie. Au moment où j'entrais dans l'église, j'entendis un Romain qui, d'une voix élevée, haranguait un groupe de soldats français, et leur reprochait de regarder cette statue d'un air peu respectueux.

Nous montâmes au haut du dôme. C'est là qu'on est frappé d'étonnement et d'admiration, par les dimensions colossales de tout ce qu'on voit autour de soi, et par la hardiesse de l'entreprise. M. Regnault, peintre français, m'a raconté que, dans sa jeunesse, il avait parié, avec d'autres élèves de l'école de peinture, que, debout sur la corniche intérieure, il ferait le tour du dôme. Il marchait de côté, le mur derrière lui, et l'abîme à ses pieds. Parvenu à une certaine distance, il s'aperçut qu'une construction avancée ne lui permettait pas d'aller plus loin. Il ne se sentait pas la force de rétrograder. Des ou-

vriers travaillaient sur un échafaud vis-à-vis de lui. Il leur cria de lui lancer une corde; il eut le honheur de la recevoir; il l'attacha fortement autour de son corps, et après avoir averti les ouvriers, il s'élança. Suspendu un instant dans les airs, il fut hissé sur l'échafaud. On ne peut penser sans frémir à une entreprise si périlleuse, et à la cruelle situation dans laquelle se trouva M. Regnault. Qu'avait-il parié? un cahier de papier d'Hollande.

Ce que j'ai le plus admiré à Rome est le nombre, la grandeur et la beauté des fontaines publiques. Combien touts nos ouvrages sont petits auprès de ceux-là! L'utilité y est jointe à la magnificence. Les sommets de toutes les collines ont des fontaines abondantes. Celle du Janicule est admirable. En la voyant, j'avais honte du souvenir de nos robinets. C'est dans des ouvrages de cette espèce que devrait se déployer la magnificence d'un gouvernement. Bonaparte avait conçu une pensée semblable, quand il ordonna de faire venir une rivière dans Paris. Mais l'exécution n'a point répondu à la grandeur de la pensée. J'avoue que j'ai lu et relu plusieurs fois, avec un sentiment de plaisir et de reconnaissance, l'inscription de la fontaine *Felice* : « Clément XII, « souverain pontife, a fait orner avec cette ma-

« gnificence la fontaine de l'Eau-Vierge, célèbre « par son abondance et sa salubrité. » J'aimais à voir cette belle eau sortant d'un rocher avec impétuosité.

La fontaine de la place Navonne présente quatre grands rochers, d'où l'eau sort en abondance. Au-dessus est un obélisque égyptien, de soixante pieds de hauteur. Toutes ces eaux me rappelaient les tristes bassins des Tuileries, leur petite nappe croupissante pendant toute la semaine, et donnant un maigre jet d'eau le dimanche et les fêtes.

Quand je montai au Capitole, le nom seul me frappa. Rien ne me rappelait ce qu'il avait été. Les Sept-Collines ne sont plus ce qu'elles furent autrefois. Le terrain s'est élevé considérablement dans les intervalles. Dans quelques endroits, on a trouvé l'ancien pavé à trente pieds de profondeur.

Les restes des temples anciens attestent qu'ils étaient très-petits. Cela explique le grand nombre de ces temples. Les Romains n'en avaient pas de semblables à ces églises chrétiennes, si vastes et si élevées. Le Panthéon est bien conservé. La noblesse du vestibule nous frappa. Mais combien fut extraordinaire la pensée de Michel-Ange, quand il dit à Paul III : « Je placerai ce temple « au-dessus de l'église de St.-Pierre! » Il a exé-

pienne, et nous entrâmes avec lui dans la célèbre Rome. Il nous logea dans un palais où il demeurait.

Nous passions les journées à visiter les monuments de la ville et des environs, malgré le mauvais temps. C'était au mois de juin. Il pleuvait continuellement. Nous faisions du feu le matin et le soir. En allant voir la cascade de Tivoli et le petit temple ancien, situé sur la hauteur, nous fûmes rencontrés plusieurs fois par les commissaires du Directoire; mais nous n'en conçûmes aucune crainte. Nous connaissions l'excellent esprit du corps d'armée qui était à Rome, et nous étions certains d'y trouver des protecteurs. Des hauteurs de Tivoli, nous vîmes l'endroit où était située une maison de Cicéron. Il ne pouvait habiter un lieu plus agréable, ni plus propre à inspirer de grandes pensées.

Ce qui me frappait le plus dans Rome, ce n'était pas ce que je voyais, mais les souvenirs que chaque lieu représentait, et le contraste de ce qui avait été avec ce qui existait. Ces souvenirs reportaient continuellement mon esprit sur notre révolution, sur nos institutions passagères et nos folies permanentes. Je vis la place où Sylla fit massacrer cinq mille Romains pendant que le sénat était assemblé; mais les tueurs n'étaient pas des

m'informer du moment où je pourrais y trouver un vaisseau prêt à partir pour ce pays; mais avant de me déterminer à ce voyage, je voulais connaître l'état de la France. J'étais persuadé que le Directoire ne pouvait subsister long-temps, et je ne voulais pas aller en Amérique pour m'exposer, peut-être, à revenir promptement en Europe. Je résolus donc d'aller en France, et jusqu'à Paris. Je pris congé de mes amis, qui partirent pour Naples. Je regrettai beaucoup de ne pas faire ce voyage avec eux.

Un Français offrant une place dans une voiture, je partis avec lui en poste. C'était M. le comte de Bernis, neveu du célèbre cardinal de ce nom, qui fut si long-temps ambassadeur de France à Rome. Nous allâmes ensemble jusqu'à Florence. Je l'ai retrouvé dix-huit ans après à Paris. Il était membre de la Chambre des députés, et j'étais ministre de l'intérieur. Nous partîmes la nuit. Peut-être était-ce une imprudence. A la seconde poste, on nous raconta que des brigands avaient attaqué la voiture d'un Anglais, deux jours avant notre passage. Il était dans une chaise de poste; trois hommes se placèrent devant lui, pendant qu'un quatrième tenait la bride des chevaux, et menaçait le postillon. L'Anglais saisit deux pistolets, mit un tromblon dans les

tant d'évènements dont il fut l'impassible témoin. Dans un endroit de son cours, il sépare la ville du faubourg où sont les Transtéverins, qui prétendent descendre des anciens Romains. On y trouve un pont en pierre aux pieds du château Saint-Ange, bâti sur les débris du mausolée d'Adrien. Je remarquai que des Français posaient à l'entrée du pont, du côté de la ville, une barrière qui pouvait s'ouvrir et se fermer. J'en parlai à l'officier qui présidait au travail. Il me dit que les Transtéverins ayant menacé de faire une incursion dans Rome, on mettait cette barrière pour les arrêter. J'observai qu'elle était bien faible. Il me dit qu'elle suffisait pour arrêter des gens aussi peu redoutables, assez longtemps pour que la troupe française pût venir les repousser et les jeter dans le Tibre. Telle était la crainte que lui inspiraient ces vrais Romains, et l'estime qu'il en avait conçue. Quel sujet de réflexions, quel changement apportent les gouvernements dans le caractère des peuples!

La fameuse colonne trajane, et celle que Marc-Aurèle consacra à Antonin-le-Pieux, sont voisines du Forum. Là, s'assemblait le peuple. On n'y voit plus les portiques ornés de statues, ni cette tribune aux harangues où retentissaient ces paroles qui faisaient les destinées du monde. Je

CHAPITRE VII.

Retour en France, quoique proscrit, et second voyage en Italie, après avoir pris des renseignements sur l'état de la France. Les Français maîtres de Turin. Le roi détrôné, envoyé en Sardaigne. Le général Souvarow en Italie. Je suis arrêté comme Français. Belle conduite d'un jeune Florentin à mon égard. Séjour à Venise. Conclave, élection d'un pape. Projets de Souvarow relativement à la France. Retour en France, après le décret consulaire qui rappelait les proscrits.

Je rentrai en France par le mont Genèvre, toujours à pied. J'entrai dans Embrun, place fortifiée, un livre à la main, et mangeant une grappe de raisin que j'avais prise dans une vigne voisine. Je n'avais aucun paquet, mais seulement une chemise et quelques mouchoirs dans mes

des Romains, tant que ces magnifiques ruines frapperont leurs yeux :

Quod non fecerunt Barbari fecere Barbarini.

Je cherchais ces fameux palais des empereurs, bâtis par Auguste et ses successeurs, sur le mont Palatin; il ne reste plus que des ruines informes. Mais en les fouillant, on a trouvé des statues, des médailles, des salles et des bains richement ornés. Je vis, non loin de là, les lieux occupés par le palais et les jardins de Mécène; ils me rappelaient les Odes d'Horace. Elles vivent encore, et les palais sont détruits.

Je ne parlerai point de l'église de Saint-Pierre, dont on a des descriptions plus exactes que celle que j'en pourrais faire; mais j'avoue que le portail ne m'a point paru digne de l'église. Mes deux compagnons et moi, nous avons trouvé qu'il ressemblait trop à la façade d'un hôtel de Paris. Mais ce qui nous a le plus frappés, c'est l'obélisque égyptien de granit sur la place Saint-Pierre. Il a, je crois, cent vingt pieds de hauteur, et sans aucun ciment. Transporté à Rome, sous Caligula, il restait enterré, à cause de sa pesanteur. Sixte-Quint, qui ne trouvait rien impossible, chargea Fontana de le relever. C'était bien difficile. On a décrit les machines qui furent in-

s'étaient trompés. L'un d'eux répétait : C'est singulier, citoyen, comme vous ressemblez à l'homme qu'on nous a dépeint. Peut-être était-ce moi-même. J'avais toujours entretenu une correspondance en France ; il était possible que, malgré toutes mes précautions, on eût intercepté une de mes lettres.

Je trouvai M. Serres dans sa bibliothèque, occupé à lire. J'eus un grand plaisir à m'entretenir avec lui. D'après sa conversation et tout ce que j'avais appris à Embrun, je me confirmai dans la pensée que j'avais déjà sur les apparences de la chute prochaine du Directoire, trop méprisé pour ne pas tomber. Les nouvelles de Pétersbourg semblaient annoncer que Paul I^er^, empereur de Russie, allait combattre dans la grande querelle des rois et de la France. Le moindre revers de nos armes pouvait faire tomber le Directoire. Je me séparai avec attendrissement de M. Serres. Les hommes courageux qui ont soutenu la même cause sont toujours heureux de se revoir, et fâchés de se séparer. Je continuai ma route à pied sans aucune difficulté.

A quelques lieues d'Avalon, je rencontrai dans un cabaret un homme d'environ soixante ans. Quand nous en sortîmes, il me proposa de marcher ensemble, en me demandant si j'étais bon piéton. Il fit d'abord des mouvements des bras et des jam-

vriers travaillaient sur un échafaud vis-à-vis de lui. Il leur cria de lui lancer une corde; il eut le bonheur de la recevoir; il l'attacha fortement autour de son corps, et après avoir averti les ouvriers, il s'élança. Suspendu un instant dans les airs, il fut hissé sur l'échafaud. On ne peut penser sans frémir à une entreprise si périlleuse, et à la cruelle situation dans laquelle se trouva M. Regnault. Qu'avait-il parié? un cahier de papier d'Hollande.

Ce que j'ai le plus admiré à Rome est le nombre, la grandeur et la beauté des fontaines publiques. Combien touts nos ouvrages sont petits auprès de ceux-là! L'utilité y est jointe à la magnificence. Les sommets de toutes les collines ont des fontaines abondantes. Celle du Janicule est admirable. En la voyant, j'avais honte du souvenir de nos robinets. C'est dans des ouvrages de cette espèce que devrait se déployer la magnificence d'un gouvernement. Bonaparte avait conçu une pensée semblable, quand il ordonna de faire venir une rivière dans Paris. Mais l'exécution n'a point répondu à la grandeur de la pensée. J'avoue que j'ai lu et relu plusieurs fois, avec un sentiment de plaisir et de reconnaissance, l'inscription de la fontaine *Felice* : « Clément XII, « souverain pontife, a fait orner avec cette ma-

choses; et je fus convaincu, d'après tout ce qu'il me dit, que le Directoire était à la veille de sa chute. Il inspirait un profond mépris à tous les partis. Pour tout gouvernement, le mépris est un mal incurable. On parlait vaguement d'offres faites au général Moreau, et de pressantes instances adressées à Bonaparte en Egypte.

Je ne restai que deux jours avec M. Lemarcys; et prenant la résolution de ne point aller en Amérique, et d'attendre les évènements, je repartis, toujours à pied, pour l'Italie. Je repassai par le mont Genèvre; mais je me détournai un peu pour voir Briançon. Je me trouvai dans un cabaret avec trois hommes qui parlèrent devant moi de leur commerce, sans rien dissimuler. Ils faisaient la contrebande de mulets; et comme je leur parlais des difficultés de faire passer ces animaux, sans être aperçus, ils me dirent qu'ils les conduisaient dans des endroits écartés des Alpes, qu'ils leur liaient les pieds, et les précipitaient de l'autre côté. Les mulets tombaient sur un lit de feuilles amassées par d'autres hommes, qui les recevaient et leur déliaient les pieds. Ils en étaient quittes pour quelques écorchures. Ces hommes racontaient leurs expéditions avec beaucoup de détails : plus je paraissais incrédule, plus ils voulaient me convaincre par leurs récits; ils étaient

cuté ce qu'il disait; et c'est là bien certainement une des conceptions les plus hardies de l'esprit humain.

Nous admirâmes les beaux tableaux de Raphaël, peints à fresque dans le Vatican. Il me semble que l'école d'Athènes est la plus belle composition que nous ait laissée la peinture. La distribution des groupes, l'espace entre eux et entre les personnages, rendent ce tableau différent d'un grand nombre de tableaux où l'on ne voit que des figures entassées les unes sur les autres. On nous dit qu'un duc de Northumberland en avait fait faire une copie à l'huile par Raphaël Mengs, et qu'il l'avait payée soixante mille francs. Touts les tableaux à fresque de Raphaël sont gâtés par les stylets dont on s'est servi pour les calquer. On obtenait des gardiens, à force d'argent, de laisser faire ce funeste travail.

Je ne parlerai pas de touts les tableaux et des statues qui frappèrent mes regards. On en trouve des descriptions dans un grand nombre de livres; et j'avoue que malgré mon goût constant pour les beaux-arts, j'en étais moins occupé que de notre situation politique. Je rapportais tout à cette idée.

Ma famille s'était rendue aux Etats-Unis de l'Amérique. J'avais un grand désir d'aller la re joindre. J'avais même écrit à Hambourg, pour

suivis des hommes du pays qui connaissaient la route. J'arrivai bientôt à Turin, au mois de décembre 1798.

Là je fus témoin d'un grand drame politique; je vis comment un roi peut tomber de son trône paisiblement, sans secousse, et avec des manières polies et gracieuses, car il donna le fameux tableau de l'hydropique à M***, chef d'état-major de l'armée qui le détrônait. Je dînais, quelques jours après, chez un traiteur auprès de plusieurs officiers piémontais. J'entendais leurs discours, leurs plaintes amères. L'un d'eux avait ôté de sa boutonnière je ne sais quelle croix, et la brisait avec son couteau; un autre en faisait autant de la croix de Malte. Ils disaient que la reine avait envoyé ses diamants à une chapelle de Florence, pour implorer le secours de la Vierge, et qu'elle aurait mieux fait de les vendre pour payer ses fidèles serviteurs. Le Piémont était en paix depuis environ deux ans avec la France, lorsque le Directoire commit cette injuste spoliation. Pas un cri d'approbation, pas la moindre apparence d'une satisfaction, même simulée par le peuple, n'accompagna cette révolution si facile.

Je retrouvai à Turin le duc de Doudeauville. Il me proposa d'aller avec lui chez le général français qu'il connaissait; c'était une offre obli-

poches. La sentinelle me prit pour un homme de la ville, et me laissa passer. Je me rendis chez M. Izoard, mon collègue au Conseil des cinq-cents. Je lui avais écrit de Turin. Il donnait ce jour-là même un dîner où je trouvai M. son frère, colonel du génie, et plusieurs officiers de ce corps. Je fus comblé de politesses et d'offres de service par M. son père, président du tribunal, et M. son beau-frère, receveur-général à Gap. Je passai deux jours dans cette famille, au milieu des attentions les plus délicates, dont je conserverai toujours le souvenir. Si la vie errante d'un proscrit a des peines et des périls, elle a aussi des moments bien agréables, dont ne peut avoir aucune idée un homme constamment heureux.

En partant d'Embrun, je me rendis à un village voisin, où demeurait M. Serres. Je désirais beaucoup de le voir, parce qu'il avait montré dans le Conseil des cinq-cents une grande fermeté; et même après le 18 fructidor, il continuait encore de braver les révolutionnaires. Je rencontrai des gendarmes qui m'interrogèrent; mais aussitôt que je leur eus dit que j'allais chez M. Serres, ils me firent beaucoup de politesses. Ils me dirent qu'ils avaient ordre d'arrêter un homme dont le signalement avait quelque rapport avec moi; mais qu'ils voyaient bien qu'ils

vice; je l'ai retrouvé toujours le même envers moi, et envers les personnes malheureuses pour lesquelles je sollicitais sa bienveillance pendant son ministère. Son plus grand plaisir était et fut toujours de faire du bien et de secourir les malheureux. Il quitta honorablement le ministère après une opération qui lui parut dangereuse.

L'armée française occupait l'Italie depuis Turin jusqu'à Florence. Partout où je montrais mon passeport, les officiers le signaient sans aucune difficulté. A Milan, le chef de l'état-major me reconnut; j'en fus persuadé par son air et ses paroles. Il visa promptement mon passeport, et me le rendit en me disant : « Vous êtes Suisse, c'est bon, nous savons ce que cela veut dire. » Ces procédés, dont j'étais certain d'avance, me consolèrent de l'étrange menace de me faire arrêter.

En janvier 1799, les Français s'étaient emparés de Naples, et avaient créé la république parthénopéenne. C'était dans le temps même où Bonaparte se portait de l'Egypte en Syrie. Au mois de mars, la France déclara la guerre à l'empereur et au grand-duc de Toscane; et au mois d'avril, on vit la coalition nouvelle contre la France entre l'empereur, une partie de l'empire, l'Angleterre, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et les Etats barbaresques.

Touts ces mouvements annonçaient des évènements de la plus haute importance. Je me félicitai du parti que j'avais pris de ne pas quitter l'Europe; je m'attendais à voir bientôt la Toscane envahie par l'armée française; mais je n'en conçus aucune inquiétude.

En février 1799, le froid fut très-vif à Florence. J'étais logé dans une grande chambre qui n'avait pas de cheminée. Comme elle était très-froide, les gens de la maison me proposèrent d'y mettre un brasier de cette espèce de braise dont on fait un grand usage à Florence. Ils m'assurèrent qu'ils s'en servaient aussi, et qu'elle ne me ferait aucun mal. J'y consentis. Mais, après quelques heures de sommeil, je me réveillai avec une oppression fatigante. Je vis tout de suite que c'était l'effet du brasier. Je me disais que l'oppression allait augmenter, et que je périrais, si je ne me jetais pas en bas de mon lit. Mais je n'en avais pas la force. Je l'essayais, sans pouvoir faire le moindre mouvement. Mon esprit conservait toute sa force, tandis que le corps était accablé. Je me reprochais de ne pas faire d'effort; je m'accusais d'une faiblesse honteuse. Je me disais : Tu sçais combien tu es nécessaire à ta famille. Je m'excitais, je tâchais de me pousser hors du lit, mais avec une extrême difficulté. Je remuais plus aisément les

pieds et les jambes que le reste du corps. Enfin mes pieds parvinrent au bord du lit, et je sentis un peu de fraîcheur; mon courage redoubla. Je surmontai l'affreux accablement qui me tenait enchaîné, qui pesait sur moi d'un poids affreux, et mes efforts continuant, à mesure que la fraîcheur des pieds et des jambes augmentait, je tombai tout à coup à terre. Le changement qui se fit en moi fut subit; je me levai, j'ouvris la fenêtre. Le grand air me fit un bien rapide. Je m'habillai, et je me promenai dans ma chambre jusqu'au jour. Je souffris néanmoins pendant cette journée. Je la passai tout entière au grand air, excepté dans l'instant d'un léger repas. J'avais une sorte d'horreur d'une chambre fermée. J'eus un reste d'oppression et de malaise pendant plusieurs jours.

Le 13 avril 1799, Souvarow joignit à Vérone son armée à l'armée autrichienne. Quatre jours après, il était à Milan, après une victoire remportée à Cassano, tandis que le pape Pie VI était conduit à Briançon.

Au milieu de tant de mouvements dirigés contre le gouvernement de la France, qui m'avait proscrit, j'étais tranquille à Florence, et j'y repris mes pinceaux. Je travaillais plusieurs heures dans la galerie, où je passais pour un peintre

fiers de leur contrebande; ils y mettaient beaucoup d'orgueil; ils voulaient me prouver qu'ils étaient gens de courage et de résolution.

Il y avait sur le mont Genèvre un corps-de-garde français. Un jeune sergent me demanda mon passeport; il faisait beaucoup d'observations en le lisant; je voyais qu'il aimait à se donner de l'importance, et qu'il était par conséquent très-dangereux pour moi dans ce moment. Mais la neige commençait à tomber avec force; en outre, un grand nombre de soldats français passaient pour rejoindre leurs régiments en Italie. Cela donnait beaucoup d'occupation au jeune sergent. Comme il continuait ses observations, en disant même qu'il devrait m'arrêter et me consigner au corps-de-garde, je lui donnai une pièce de 5 fr.; je regrettai de la lui avoir donnée si vîte, car la neige tomba tout à coup avec tant de violence, qu'il s'écria : « Voilà une tourmente, » et me rendit mon passeport en se hâtant de courir vers son corps-de-garde. C'était une tempête effroyable; et si j'avais continué de marcher, j'aurais couru le risque de me jeter dans des précipices. J'embrassai un gros arbre, et je restai ainsi pendant toute la tempête. J'avais l'expérience de ce que j'avais appris sur le mont Saint-Bernard. Quand l'orage fut passé, je

la célèbre Mme Catalani. Elle n'avait alors que dix-huit à dix-neuf ans. Elle était belle, elle avait de la noblesse dans la taille, dans son maintien, dans touts ses mouvements. Elle chantait purement, simplement, sans chercher des difficultés. J'en étais ravi, ainsi que touts les Italiens qui l'entendaient. Plusieurs années après, je l'ai entendue à Paris; elle cherchait alors des difficultés; elle avait raison; elle voulait plaire à des oreilles parmi lesquelles un bien petit nombre a le sentiment de la musique. J'avoue que je regrettais son ancienne manière.

Je l'entendis plusieurs fois à Florence, dans l'oratorio de Gédéon. Je goûtais à l'entendre un plaisir inexprimable. Un jour, après une ariette supérieurement chantée, on cria *bis*. Elle résista d'abord; mais les cris unanimes furent si répétés, qu'elle céda enfin, mais avec dépit, avec humeur; elle joignit à ses superbes accents une sorte d'indignation que lui inspirait cette contrainte; et, comme cette indignation était conforme à son rôle et aux paroles qu'elle chantait, elle se surpassa elle-même dès le commencement de l'ariette; elle le sentit, se laissa aller à touts les mouvements de son âme, et fut supérieure à tout ce qu'on peut imaginer. Ce n'était plus l'art seulement, c'était la nature même dans un degré extraordinaire d'ins-

geante; il croyait assurer par-là ma tranquillité; sa belle âme ne pouvait pressentir ce qui m'arriva. Nous fûmes introduits, après avoir passé par des salons remplis d'officiers et de soldats. Après les premiers discours d'usage, quel fut mon étonnement d'entendre le général me dire que, s'il remplissait son devoir, il me ferait arrêter! J'en fus indigné, et je lui répondis : « Je doute que vous fussiez approuvé de votre armée. Vous connaissez l'opinion de la France; je pars demain; je traverserai l'armée française, et je trouverai partout des protecteurs. » J'avoue qu'intérieurement j'étais fier, proscrit par le Directoire, de braver un de ses généraux. C'eût été un bel exploit, pour un homme à la tête d'une armée, de faire arrêter un proscrit qui se livrait à lui. Je ne sais ce qui serait arrivé, si le duc de Doudeauville n'avait détourné la conversation, et ne s'était retiré promptement. Je le suivis, en continuant d'exhaler mon indignation sur l'escalier. Je lui dis que je partirais le lendemain, quoique ce départ me fût pénible par plusieurs raisons. Il pensa que je pouvais attendre de l'argent, et m'offrit, avec la plus aimable obligeance, vingt louis que j'acceptai, en lui disant que j'attendais effectivement une lettre de change. Je n'ai jamais oublié un seul instant cet important ser-

tendu des Français témoigner leur surprise de cet usage. J'ai cru voir que la différence de l'usage des deux peuples vient de la différence extrême de leur goût pour la musique. Nous mettons plus d'intérêt à l'action, parce que nous en mettons moins à la musique. L'Italien a pour elle un goût trop passionné, pour s'occuper d'une action, toujours très-imparfaite, à cause des bornes de l'art; mais quand il assiste à une tragédie ou une comédie, il l'écoute comme nous, avec la plus grande attention.

A la fin de cet opéra, le vainqueur parut sur un char attelé de quatre chevaux. Ils firent sans gêne ce que leur demandait la nature; ils remplirent la salle d'une odeur particulière; il fallut que des valets vinssent le balai à la main. Ce n'était ni beau ni agréable. Combien toutes ces imitations d'un triomphe, ces chars, ces chevaux sont au-dessous d'une belle musique, ou d'une poésie qui parle à l'âme, et qui attache par la peinture des passions!

J'assistai plusieurs fois à un spectacle qui m'étonna beaucoup. Des jeunes gens jouaient des tragédies, comme amateurs. On me dit que c'étaient des tailleurs, des couturières et d'autres artisans. Ils jouaient des tragédies françaises, traduites en italien. Je vis *Sémiramis* et *Mahomet*. Les vers de *Mahomet* étaient rendus presque lit-

Touts ces mouvements annonçaient des évènements de la plus haute importance. Je me félicitai du parti que j'avais pris de ne pas quitter l'Europe; je m'attendais à voir bientôt la Toscane envahie par l'armée française; mais je n'en conçus aucune inquiétude.

En février 1799, le froid fut très-vif à Florence. J'étais logé dans une grande chambre qui n'avait pas de cheminée. Comme elle était très-froide, les gens de la maison me proposèrent d'y mettre un brasier de cette espèce de braise dont on fait un grand usage à Florence. Ils m'assurèrent qu'ils s'en servaient aussi, et qu'elle ne me ferait aucun mal. J'y consentis. Mais, après quelques heures de sommeil, je me réveillai avec une oppression fatigante. Je vis tout de suite que c'était l'effet du brasier. Je me disais que l'oppression allait augmenter, et que je périrais, si je ne me jetais pas en bas de mon lit. Mais je n'en avais pas la force. Je l'essayais, sans pouvoir faire le moindre mouvement. Mon esprit conservait toute sa force, tandis que le corps était accablé. Je me reprochais de ne pas faire d'effort; je m'accusais d'une faiblesse honteuse. Je me disais : Tu sçais combien tu es nécessaire à ta famille. Je m'excitais, je tâchais de me pousser hors du lit, mais avec une extrême difficulté. Je remuais plus aisément les

en appuyant sur le mot *entrer*, et en faisant le geste *d'entrer*. Une autre, dans ce vers de Corneille :

Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie,

semblait, par un geste à droite et à gauche, prendre l'Orient et l'Occident, et les unir ensemble. Je citerais mille autres exemples semblables. Ajoutez les coups d'œil pour plaire au parterre, l'occupation de sa toilette et de sa coiffure, les poses et les gestes étudiés cent fois devant une glace, la lenteur et la rapidité du débit, affectées alternativement sans aucun motif, les aspirations fatiguées et fatigantes, qui forment un hoquet convulsif, tout cela parvient, avec beaucoup d'art et de peine, à s'éloigner de la nature.

Je n'ai rien vu de semblable dans les actrices italiennes dont je parle. Comme c'est la seule troupe de comédiens que j'aie vue en Italie, j'ignore si toutes les autres ont ce naturel que j'ai tant aimé dans ceux dont je parle. Au reste, la tragédie de Saül, d'Alfieri, m'ennuia souverainement par une situation toujours la même.

En Italie, on ne voit pas toujours les mêmes troupes de chanteurs ou de comédiens; elles changent tous les trois ou quatre mois. Il y avait, dans une autre troupe que je vis aussi à Florence,

suisse. J'étudiais en même temps l'anglais et l'italien. J'eus bientôt le plaisir de revoir mes amis, à leur retour de Naples, où je n'avais pu les accompagner.

Duplantier s'étant fixé à Livourne, j'allai l'y voir. J'y assistai à la représentation de l'opéra de Mérope. Le rôle de cette reine était joué par une fameuse cantatrice, la Billington. Dans le moment où elle se préparait à frapper son fils, elle s'avança sur le devant du théâtre, la couronne sur la tête, le poignard à la main; elle chanta une ariette remplie de difficultés; elle s'arrêta plusieurs fois; un violon de l'orchestre, qu'on nous dit être son frère, lui succédait, en faisant des difficultés incroyables; il s'arrêtait; la reine reprenait et faisait avec son gosier les mêmes difficultés, toujours armée de son poignard; elle s'arrêtait; nouvelles difficultés du violon, et tout de suite après, nouveaux coups de gosier de la reine. Cette lutte terminée, un orage épouvantable d'applaudissements, de cris, de trépignements, de *brava*, fit trembler la salle jusqu'en ses fondements. On me dit que cette actrice recevait douze mille francs par mois, le premier chanteur presque autant. Le reste de la troupe était fort mal payé et très-mauvais. C'était de même à Florence.

Dans cette dernière ville, j'entendis souvent

des chariots qui transportaient des soldats blessés; c'était au mois de juin 1799. Peu de jours après, une troupe nombreuse d'Arétins vint dans cette ville; ils étaient mal armés et en désordre; ils jetèrent la consternation parmi les paisibles Florentins. Le grand-duc avait quitté ses Etats; ils étaient gouvernés par un sénat qui fut bien faible dans touts ces évènements.

Ces Arétins étaient très-animés contre les Français. Ils racontaient que l'armée française s'était détournée de sa route pour attaquer Arezzo, leur capitale; qu'elle avait donné un assaut; mais que la Sainte-Vierge avait paru sur le rempart, armée de pied en cap, et que sa présence avait culbuté les Français. Ils donnèrent des ordres dans la ville. Ils mêlaient à leur fanatisme des idées démocratiques; ils prétendaient que beaucoup de nobles favorisaient les Français; ils en firent arrêter plusieurs, et même des femmes; ils imitaient très-bien la conduite révolutionnaire de nos *jacobins*, quoiqu'ils les accablassent d'imprécations.

J'étais allé à la poste pour demander les lettres à mon adresse. Je me promenai ensuite sur la grande place, et j'observai tout ce qui se passait; je remarquai que des jeunes gens en soutane m'observaient, se parlaient, s'avançaient, s'ar-

piration. Aussi fut-elle applaudie d'une façon qui lui fit comprendre qu'elle avait enlevé les spectateurs; et elle le témoigna par la manière dont elle s'inclina pour les remercier. Il ne m'en coûtait que quinze sous pour entendre un chant si admirable.

Quelques jours après, je retournai à ce même opéra de Gédéon. La toile se lève; j'entends le second acte; je crois me tromper; j'écoute plus attentivement encore; j'interroge un Italien assis près de moi : il me dit que le grand-duc avait entendu le premier acte seulement, le dimanche précédent; qu'il s'était retiré après ce premier acte, parce qu'il avait l'habitude de se retirer toujours à cette heure dans ses appartements; qu'il avait été si content de la musique, qu'il avait voulu entendre le second acte, et que par cette raison, on avait commencé par cet acte. Cela paraissait tout simple aux Italiens, parce qu'ils ne vont pas à l'opéra pour entendre les paroles, ni pour suivre une action dramatique, comme nous autres Français, mais pour jouir de la musique. Aussi, n'écoutent-ils que les beaux airs et les grands chanteurs; ils causent pendant tout le reste de l'opéra, et ne donnent pas la moindre attention à ce récitatif si monotone, dont nous ne perdons ni un son ni une parole. J'ai souvent en-

voyer chez un personnage qu'il nomma. Le gouverneur adopta sur le champ cet avis; mais la foule du peuple augmentant toujours, le jeune officier offrit de me conduire lui-même. Nous sortîmes aussitôt; il m'accompagna et me protégea avec autant de politesse que de fermeté.

En entrant dans la maison où il me conduisit, j'appris que j'étais chez le *barrigello*, officier ou magistrat de police dont j'ignore les fonctions. Après avoir entendu le jeune officier, il me proposa poliment d'aller en prison. Je lui déclarai qu'il fallait m'y traîner par la force. Il me dit que j'étais bien difficile, et m'assura, pour m'encourager, que j'y trouverais des marquis et des comtesses. Je lui répondis que je serais très-flatté de les voir, excepté en prison. Il insista fortement et d'un ton impératif. Je m'assis sur un banc; je le saisis de mes deux mains, et je déclarai qu'il fallait m'enlever avec violence, et que je résisterais jusqu'à la dernière extrémité. J'invoquais toujours la république de Berne, dont je savais que le nom était très-respecté en Italie.

Le jeune officier me demanda alors si je ne connaissais pas à Florence quelqu'un dont je pusse me réclamer. Je lui répondis que j'étais recommandé à un banquier dont je lui dis le

téralement. En les écoutant je répétais, dans ma mémoire, les vers de l'original. La manière dont jouaient ces jeunes gens, prouve l'aptitude singulière qu'ont les Italiens pour touts les arts.

Au printemps, une troupe de comédiens succéda à l'opéra. Je vis jouer plusieurs comédies de Goldoni. Les principaux acteurs avaient un jeu franc, net, décidé, sans aucun art apparent, sans aucune grimace ni affectation. La première actrice était semblable, dans son jeu, à celle que j'avais vue à Turin dans les pantomines. Douée de touts les charmes que la nature peut accorder à une femme, elle était sur le théâtre, telle qu'elle était chez elle dans les actions ordinaires. Je suis persuadé qu'elle n'avait jamais étudié un seul de ses gestes. De cette aisance et de cet abandon résultait un charme inexprimable. J'avoue que ce naturel me paraissait supérieur à l'art le plus étudié, surtout à cette prétention de faire valoir les vers par une pantomime exacte, et plus encore par l'affectation de faire dire au personnage plus que n'a voulu l'auteur. Toutes les fois qu'en France j'ai vu ce qu'on appelle détailler les vers, j'ai été saisi d'un dégoût insurmontable. J'ai vu une actrice dire ces vers de Racine :

Pourquoi, trop jeune encor, ne pûtes-vous alors
Entrer dans le vaisseau qui le mit sur nos bords?

recommandation. Alexandre de Lameth me conseilla d'en avoir une; il eut même l'obligeance de la demander à un banquier qu'il connaissait. C'est elle qui m'a tiré d'embarras. De retour en France, j'ai eu plusieurs fois le plaisir d'en remercier Alexandre de Lameth.

La faiblesse du sénat de Florence augmentait toujours; il voulut faire sortir les étrangers de cette ville. Nous prîmes, mes amis et moi, la résolution d'aller à Venise. Nous ne vîmes point Padoue sans penser à Tite-Live, sans parler de son histoire et de la partie qui nous manque. Embarqué sur la Brenta, qui coule à plein bord, nous admirâmes ses belles campagnes, les châteaux, les maisons de plaisance en nombre innombrable appartenant aux nobles Vénitiens. Ce pays, avant notre révolution, était un séjour enchanteur : on y voyait sans cesse un mouvement rapide de voitures de toute espèce, qui allaient et venaient de Venise dans les châteaux, et des châteaux à Venise. La Brenta était couverte de bateaux et de gondoles. Rien de semblable alors; tout était morne et triste.

La Brenta nous conduisit dans les lagunes. Nous vîmes plusieurs îles couvertes de maisons et de châteaux. Le conducteur du grand bateau public, dans lequel nous étions, tira d'un coffre

une très-belle femme dont on racontait l'histoire. On disait que c'était la fille d'un prince napolitain, et qu'elle avait abandonné sa famille pour épouser un acteur qui lui avait inspiré la passion la plus ardente; on la voyait et on l'écoutait avec ce vif intérêt qui s'attache aux âmes capables de fortes passions, et peut-être aussi avec cet intérêt différent qu'inspirait la comparaison de sa situation actuelle avec celle à laquelle elle était destinée. Elle n'avait pas le talent de madame Catalani; mais elle chantait bien. Elle voulut un jour élever la voix au-dessus d'un chœur nombreux; sa voix devint criarde et désagréable; il y eut dans toute la salle un cri général d'improbation. Elle fut humiliée, et l'on vit sa peine dans son attitude et sur sa physionomie. Les bons Florentins en furent touchés, et l'applaudirent plusieurs fois de façon à lui prouver l'intérêt affectueux qui s'attachait à sa situation : ses gestes et ses regards montrèrent une vive émotion.

Nous apprîmes alors la levée du siége de Saint-Jean-d'Acre par Bonaparte. Les progrès de Suvarow forcèrent les Français à évacuer le royaume de Naples. L'armée, commandée par le général Macdonald, traversa Toscane et Florence dans le plus grand ordre, et fut attaquée sur la Trébia par Suvarow. Nous vîmes arriver à Florence

J'étais impatient d'arriver dans la célèbre Venise. Elle était alors entre les mains des Autrichiens. Elle ne fit pas sur moi l'impression que j'attendais. J'ai passé six mois dans cette ville. Ses petites rues étroites, ses canaux bas, exhalant souvent une odeur de marais, ses petits ponts, sur lesquels il faut sans cesse monter et descendre, tout cela me parut fort désagréable. La plupart des rues sont si étroites, qu'il est défendu d'y porter des parapluies, parce que deux parapluies ne pouvant y passer ensemble sans s'accrocher, cette rivalité donnait lieu à des disputes continuelles. On n'y voit pas d'autres animaux que des ânes; jamais de chevaux ni de voitures. On nous montra une grande enceinte entourée de murs; c'était un champ non cultivé. On nous dit qu'il appartenait à un homme qui avait un vieux carrosse et de mauvais chevaux, et que des Vénitiens qui n'étaient jamais sortis de la ville, montaient dans ce carrosse, et parcouraient ce terrain pour quelque monnaie.

Nous vîmes de fort beaux tableaux dans le palais du doge. Peints par les plus grands maîtres de l'Italie, ils sont très-endommagés. C'est l'effet de l'humidité de l'air. On nous montra un tableau remarquable du jugement dernier, par Palma. On n'oublia pas de nous raconter que ce

rêtaient, et enfin venaient à moi après m'avoir entouré noblement par derrière. Quand ils se furent bien enhardis, ils me déclarèrent qu'ils m'arrêtaient comme Français, et qu'ils allaient me conduire au palais vieux devant le gouverneur. Je ne fis aucune difficulté pour m'y rendre avec eux. Lorsque je fus sur les degrés du perron, j'entendis la multitude, qui entourait le palais, pousser des cris contre moi en m'appelant Français, et en accompagnant ce nom de toutes sortes d'épithètes. Je me retournai. Le peuple vit que je voulais parler, et fit silence. Je criai d'une vois forte en italien que j'étais Suisse, et qu'il était affreux de traiter ainsi un homme d'une nation alliée du grand-duc.

J'entrai ensuite dans le palais. Admis devant le gouverneur, je lui parlai avec force; je peignis le mécontentement qu'éprouverait la république de Berne, en apprenant l'indigne traitement fait à un de ses concitoyens. Le gouverneur me répondit que le peuple était le maître; que je passais pour un Français, et qu'il ne pouvait se dispenser de m'envoyer en prison. Je lui déclarai que je n'obéirais pas, qu'il faudrait m'y traîner par force. Un jeune homme en uniforme, et chevalier de Malte, dit au gouverneur, qu'au lieu de m'envoyer en prison, il pouvait m'en-

parte, maître de l'Italie jusqu'à la Toscane, ne songeait pas à s'emparer de Venise. Un noble Italien fut arrêté et traduit devant le sénat. On lui reprocha les discours qu'il avait tenus contre la république; on lui dit qu'il conspirait avec les Français, et qu'il serait jugé et puni comme coupable de trahison. Cet homme répondit avec audace aux sénateurs, qu'ils étaient bien hardis de le menacer, tandis qu'ils étaient à la veille de leur chute; que Bonaparte ne s'était approché que pour s'emparer de Venise; que les préparatifs étaient achevés; qu'avant deux jours la ville serait envahie, et qu'ils auraient besoin de la clémence du vainqueur. Ce discours jeta la crainte dans l'âme des sénateurs; ils renvoyèrent cet homme et délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre. Les Français étaient maîtres de toutes les possessions vénitiennes dans la Terre-Ferme. Le sénat n'avait aucune force à leur opposer. Il envoya des députés à Bonaparte. Ce général découvrit bientôt leurs alarmes, les augmenta par un langage menaçant, et exigea la reddition de leur ville et l'anéantissement du sénat. On consentit à tout ce qu'il voulut. Ainsi finit cette république si long-temps puissante par le commerce, et même par les armes. Tel fut le récit de M. Forfait.

nom et l'adresse. Il se rendit aussitôt chez ce banquier, et en revint un instant après avec le caissier, qui déclara que j'étais effectivement recommandé au banquier par une maison de Lausanne, et que j'avais sur lui une lettre de crédit dont je n'avais pas fait usage. Le magistrat consentit alors à me rendre la liberté. Il me demanda pourquoi je ne m'étais pas réclamé plus tôt de ce banquier. Je lui répondis que le titre seul de citoyen de Berne, que je réclamais, aurait dû suffire jusqu'au moment où l'on aurait eu une preuve contraire. Il m'engagea à ne pas sortir avant la nuit. Le chevalier de Malte m'accompagna chez moi. Je le remerciai dans les termes les plus affectueux; je lui peignis vivement la reconnaissance que m'inspiraient des procédés si nobles et si constants, et je le priai de me permettre d'écrire son nom et ses qualités. J'ai malheureusement perdu une partie des notes parmi lesquelles j'avais écrit son nom. J'ai toujours regretté vivement cette perte. En rentrant chez moi, j'y trouvai Pastoret; il était étonné de ne pas me voir, et ne savait ce qui pouvait m'être arrivé; il m'avait cherché dans divers endroits, et m'attendait avec inquiétude.

Lorsque je quittai Lausanne pour aller en Italie, je ne songeais pas à prendre une lettre de

une sorte de tristesse inquiète. On ne pouvait prévoir la suite de la guerre et la destinée qui serait réservée à Venise. Serait-elle libre encore, appartiendrait-elle à l'Autriche ou à la république cisalpine, si celle-ci était rétablie par de nouveaux succès des armes françaises?

Après être restés quelques jours dans une auberge, nous louâmes un appartement dans une maison particulière : c'était chez une veuve, qu'on nous dit appartenir à une des premières familles de la ville. Le jour que nous devions y entrer, elle étala sur les rampes de l'escalier et sur les chaises de l'antichambre, un certain nombre de robes. En nous recevant, elle les regardait, et en parlait de manière à fixer notre attention. Il était évident qu'elle croyait produire de l'effet sur nous, et nous donner une haute idée de sa naissance et de son rang. Toutes ces robes étaient vieilles, à grands ramages, et annonçaient au moins soixante ans de date.

Elle se nommait *la signora Barbaro*. Elle avait dans son écusson un mouchoir ensanglanté. Dans un combat, funeste d'abord aux Vénitiens, contre les Turcs, un des ancêtres de cette dame tua un général ennemi, trempa son mouchoir dans le sang qui coulait de sa blessure, et le déploya à la vue des fuyards, en s'écriant : « Que ce mou-

des livres français qu'il nous dit être envoyés au propriétaire d'un château devant lequel nous allions passer. Un bateau devait venir prendre ces livres; il les préparait pour les remettre. J'ouvris un des volumes; c'était la suite de l'*Histoire naturelle* de M. de Buffon, et une partie des poissons décrits par Lacépède. Je tombai sur la description de je ne sais quel poisson; et après celle des nageoires de cet animal, je lus un magnifique éloge des directeurs de France Gohier et Moulin. Il était écrit dans ce style emphatique qui, depuis bien des années, dépare la prose française, et fait ressembler la plupart de nos écrivains à des écoliers sortis du collége. Je montrai ce passage à mes amis; il était doublement curieux pour des hommes proscrits par le Directoire. Nous trouvions très-singulier, qu'après avoir échappé à sa tyrannie en France, nous ne pussions pas échapper à son éloge en voguant sur la mer de Venise. Nous pensions à ce bon Vénitien qui allait lire avec admiration l'éloge pompeux de MM. Gohier et Moulin, accolé à la description d'un poisson, et qui sans doute prendrait tout cela pour de la vérité et pour de la bonne littérature française. Un instant après arriva un bateau dont le conducteur reçut ce précieux dépôt.

cune part des secours et des legs accordés aux pauvres.

Quelques jours après, c'était un grand jour de fête, je vis, à l'entrée d'un pont, une femme de grande taille, très-bien vêtue en noir, la tête couverte d'un long voile, à genoux sur un carreau qui me parut de velours : elle avait un plat devant elle, et demandait l'aumône. J'en fus très-étonné. Un Vénitien me dit que c'était par le même motif que la bonne femme, pour être inscrite sur les registres des pauvres : il ajouta qu'un riche Vénitien, mort récemment, leur avait laissé des legs considérables ; qu'un mendiant, relégué dans un grenier, avait ainsi amassé une grande fortune, et que sa fille, son unique héritière, avait fait un très-beau mariage.

Ces mœurs, si différentes de ce qu'on voit en France, me rappelèrent qu'en passant un jour à Turin, dans une belle rue, je vis une petite affiche sur laquelle je lus ces mots : *La moitié d'un lit à louer.* Cela me parut extraordinaire, et je voulus voir ce que c'était. J'entre, je m'informe ; un gros homme, gras et suant, me reçoit poliment, me dit que c'est la moitié de son lit qui est à louer, et me le montre. Il ajoute qu'il était loué par un jeune officier de la garde du roi ; qu'il mettait ses effets là, en me montrant

un coffre; que touts les matins, levé de bonne heure, habillé et coiffé, il allait à son service, et ne revenait que le soir. « Vous voyez, monsieur, combien c'est commode. » Je le remerciai de l'exactitude de sa description, et je me retirai. Je me figurais un jeune homme sortant d'un pareil lit, mettant un bel uniforme, brillant dans les cercles, à la cour, et revenant à ce lit. Je ne crois pas que le luxe de parade puisse s'allier à une misère plus dégoûtante.

Le pape Pie VI étant mort, le conclave s'assembla à Venise, pour l'élection de son successeur. Je vis parmi les cardinaux trois prélats dont les noms attiraient l'attention publique : le cardinal Ruffo, qui avait combattu les Français dans la Calabre; il avait avec lui un aide-de-camp; le cardinal Maury, si connu en France; et le cardinal duc d'Yorck, dernier prince de la maison des Stuarts. Que de réflexions ce nom, qui n'était plus royal, présentait à l'esprit, dans cette capitale d'une république si célèbre et si puissante, tombée sous les mêmes mains et par les mêmes principes qui avaient dépouillé la royale maison de France, chassé le pape de Rome, et ébranlé tant de trônes, pour y substituer des républiques! Toutes allaient être renversées par le général français, destructeur de Venise. Il accou-

rait de l'Egypte pour dominer la France, détruire toutes les républiques, et augmenter la liste des rois. Ce pape, qu'on nommait alors, viendrait à Paris sacrer ce général, qui devait être la terreur de l'Europe, et périr ensuite sur un rocher désert.

Lorsque le conclave fut assemblé, l'abbé qui accompagnait le cardinal Maury jeta par la fenêtre de sa cellule un billet que ramassa un jeune prêtre français. On vit celui-ci; on l'arrêta; on trouva que le billet non cacheté n'avait aucune espèce d'importance; mais ce petit évènement fit un grand bruit dans Venise. Cette imprudence paraissait un crime. Des Français seuls pouvaient en être capables. Quelques jours après la fin du conclave, le cardinal Maury tomba sur un pont, et se fit beaucoup de mal à une jambe. Le peuple disait que c'était une punition du Ciel.

Sur une place de Venise nous vîmes, Duplantier et moi, un spectacle singulier. D'un côté, des marionnettes bruyantes attiraient la foule des promeneurs; de l'autre, à une distance d'environ quarante pas, dans une espèce de chaire portative, était un prêtre qui prêchait d'une voix forte. Son sujet était un mourant tourmenté de remords, que le diable voulait emporter dans les enfers. Il faisait un dialogue entre le diable et le mourant; il changeait alternativement le ton de sa voix,

Nous vîmes dans le palais d'un noble vénitien un tableau qui représentait la famille de Darius aux pieds d'Alexandre. Le héros macédonien avait un pantalon collant de soie rouge tricotté, qui contenait les jambes et les pieds. Il n'avait aucune espèce de chaussure, ni brodequins, ni bottines. Il marchait sur la soie du pantalon. Ephestion en avait un semblable. Sygigambis et Statira avaient de longues robes de cette étoffe que nous appelons *gros-de-Tours*. Le petit homme qui tenait l'extrémité de la robe de l'une d'elles était tiraillé par un singe, enchaîné sur une espèce de balcon, derrière ce groupe. L'Italien qui nous montrait ce tableau ne manqua pas de nous assurer qu'il était supérieur à celui de Lebrun, représentant le même sujet. Nous étions d'un avis bien différent.

Nous vîmes un grand nombre d'autres palais, presque touts situés sur le grand canal. Ils sont très-beaux; ils renferment beaucoup de tableaux, de statues et d'objets d'arts de toute espèce. Rien n'était plus agréable que le séjour de Venise avant notre révolution. On n'y était occupé que de plaisirs; on y jouissait de la plus grande liberté, pourvu qu'on ne parlât point du gouvernement. Mais pendant notre séjour, c'était tout différent. On remarquait partout la gêne, et même

qui couvraient l'enfant, il arrangeait les fleurs. Le visage était découvert; il le contemplait avec délices. La mère n'était point présente.

Nous apprîmes alors que Bonaparte était arrivé en France. Il était à Paris le 16 octobre 1799, et le 10 novembre, il gouvernait la France sous le titre de premier consul. Peu de jours après, il rappela les députés et les autres personnes proscrites par le Directoire. Pastoret et Duplantier partirent pour la France. Je ne pus partir que quelques jours après eux.

Arrivé à Turin, j'y fus comblé de politesses par le comte de Than, qui gouvernait le Piémont sous le titre de vice-roi, depuis les victoires de Souvarow. Il m'invita à dîner. Je refusai, à cause de mon costume, qui était celui d'un proscrit. Mais il insista, en me disant que c'était cela même qui lui faisait désirer l'honneur de m'avoir à sa table. J'y trouvai touts les ambassadeurs qui étaient alors à Turin. Il me plaça à sa droite, et fut pendant tout le dîner d'une politesse aimable qui me rappelait l'ancien ton de la France.

Je vis à Turin deux jeunes officiers piémontais qui avaient été aides-de-camp du général Souvarow pendant la dernière campagne. Ils me confièrent un journal écrit touts les jours. J'y vis le récit de la campagne de Souvarow en Suisse.

suivant qu'il faisait parler l'un des interlocuteurs. Il y joignait une pantomime très-expressive. Le diable était terrible et menaçant; le mourant tremblant et désespéré, et tout cela avec des grimaces extraordinaires. Nous ne pûmes l'entendre long-temps, sans être près d'éclater de rire. Nous fûmes obligés de nous retirer. Le peuple allait tantôt aux marionnettes, tantôt au prédicateur, et passait subitement du rire qu'elles excitaient au sérieux qu'il inspirait.

J'entendis un soir un bruit extraordinaire dans la maison où j'étais logé, après avoir quitté celle dont j'ai parlé. C'étaient des cris douloureux, des gémissements, les accents du désespoir. J'accourus à l'endroit d'où partait ce bruit. Je vis une famille éplorée, tremblant de perdre un enfant chéri. Le père était hors de lui. Je fus inquiet toute la nuit du malheur qui menaçait cette famille. Le lendemain matin, on frappe à ma porte. J'ouvre, et je vois ce même homme rayonnant de joie. Je crois son enfant sauvé; je commence des félicitations. Il m'interrompt, me prend par le bras, me mène sur le palier de l'escalier, et me montre un berceau couvert de fleurs, où était étendu un enfant mort. Il s'écriait et répétait : *Ecco un angelo;* voici un ange. Il était dans le ravissement de la joie; il disposait les linges blancs

qui couvraient l'enfant, il arrangeait les fleurs. Le visage était découvert; il le contemplait avec délices. La mère n'était point présente.

Nous apprîmes alors que Bonaparte était arrivé en France. Il était à Paris le 16 octobre 1799, et le 10 novembre, il gouvernait la France sous le titre de premier consul. Peu de jours après, il rappela les députés et les autres personnes proscrites par le Directoire. Pastoret et Duplantier partirent pour la France. Je ne pus partir que quelques jours après eux.

Arrivé à Turin, j'y fus comblé de politesses par le comte de Than, qui gouvernait le Piémont sous le titre de vice-roi, depuis les victoires de Souvarow. Il m'invita à dîner. Je refusai, à cause de mon costume, qui était celui d'un proscrit. Mais il insista, en me disant que c'était cela même qui lui faisait désirer l'honneur de m'avoir à sa table. J'y trouvai touts les ambassadeurs qui étaient alors à Turin. Il me plaça à sa droite, et fut pendant tout le dîner d'une politesse aimable qui me rappelait l'ancien ton de la France.

Je vis à Turin deux jeunes officiers piémontais qui avaient été aides-de-camp du général Souvarow pendant la dernière campagne. Ils me confièrent un journal écrit touts les jours. J'y vis le récit de la campagne de Souvarow en Suisse.

un coffre ; que touts les matins, levé de bonne heure, habillé et coiffé, il allait à son service, et ne revenait que le soir. « Vous voyez, monsieur, combien c'est commode. » Je le remerciai de l'exactitude de sa description, et je me retirai. Je me figurais un jeune homme sortant d'un pareil lit, mettant un bel uniforme, brillant dans les cercles, à la cour, et revenant à ce lit. Je ne crois pas que le luxe de parade puisse s'allier à une misère plus dégoûtante.

Le pape Pie VI étant mort, le conclave s'assembla à Venise, pour l'élection de son successeur. Je vis parmi les cardinaux trois prélats dont les noms attiraient l'attention publique : le cardinal Ruffo, qui avait combattu les Français dans la Calabre; il avait avec lui un aide-de-camp; le cardinal Maury, si connu en France; et le cardinal duc d'Yorck, dernier prince de la maison des Stuarts. Que de réflexions ce nom, qui n'était plus royal, présentait à l'esprit, dans cette capitale d'une république si célèbre et si puissante, tombée sous les mêmes mains et par les mêmes principes qui avaient dépouillé la royale maison de France, chassé le pape de Rome, et ébranlé tant de trônes, pour y substituer des républiques! Toutes allaient être renversées par le général français, destructeur de Venise. Il accou-

souvent parlé de façon à montrer qu'il aspirait à la gloire de rétablir le roi sur son trône, et qu'il en avait l'espérance.

La plus grande difficulté de son plan était peut-être dans la réunion des députés qu'il aurait appelés à Lyon. L'armée française qui était en Suisse, et qui n'avait pas encore alors combattu Korjakof, aurait sans doute été rappelée en France, ainsi que celle d'Allemagne, commandée par Moreau. Les deux armées autrichiennes, qui leur étaient opposées, les auraient-elles suivies? Dans ce cas, les armées françaises se seraient trouvées entre les armées russes et autrichiennes. Quoi qu'il en soit, ce plan était grand et digne du génie hardi de Souvarow.

Cette idée de convoquer les députés des assemblées précédentes, qui avaient eu des opinions différentes, et qu'on aurait réunis dans un dessein positivement annoncé, présente à l'esprit quelque chose de loyal et de séduisant. C'était leur dire : « Vous avez tous été honorés des choix du peuple; vous avez, dans des circonstances diverses, mais parmi de grands périls, servi votre patrie; vous fûtes de bonne foi, vous fûtes courageux; réunissez-vous aujourd'hui dans un seul et même dessein, celui de terminer les maux de votre patrie et de donner la paix à l'Europe. »

suivant qu'il faisait parler l'un des interlocuteurs. Il y joignait une pantomime très-expressive. Le diable était terrible et menaçant; le mourant tremblant et désespéré, et tout cela avec des grimaces extraordinaires. Nous ne pûmes l'entendre long-temps, sans être près d'éclater de rire. Nous fûmes obligés de nous retirer. Le peuple allait tantôt aux marionnettes, tantôt au prédicateur, et passait subitement du rire qu'elles excitaient au sérieux qu'il inspirait.

J'entendis un soir un bruit extraordinaire dans la maison où j'étais logé, après avoir quitté celle dont j'ai parlé. C'étaient des cris douloureux, des gémissements, les accents du désespoir. J'accourus à l'endroit d'où partait ce bruit. Je vis une famille éplorée, tremblant de perdre un enfant chéri. Le père était hors de lui. Je fus inquiet toute la nuit du malheur qui menaçait cette famille. Le lendemain matin, on frappe à ma porte. J'ouvre, et je vois ce même homme rayonnant de joie. Je crois son enfant sauvé; je commence des félicitations. Il m'interrompt, me prend par le bras, me mène sur le palier de l'escalier, et me montre un berceau couvert de fleurs, où était étendu un enfant mort. Il s'écriait et répétait : *Ecco un angelo;* voici un ange. Il était dans le ravissement de la joie; il disposait les linges blancs

prévenu et traîné à l'échafaud par Roberspierre.

Je vis à Turin le comte de Lusignan, lieutenant-général au service d'Autriche; il avait été grièvement blessé à la bataille de Novi; il eut la complaisance de faire viser mon passeport par le général autrichien. Il me pria de me charger d'une somme considérable en or, pour la remettre à Mme de Laborde, veuve de l'ancien banquier de la cour. Je lui représentai que je n'avais qu'une petite malle au fond de laquelle je mettrais cette somme; que je ne pouvais répondre des évènements en traversant les Alpes. Il insista néanmoins, en me disant que son or courait les mêmes chances que moi.

Parti de Turin, je m'arrêtai à Suze. Un colonel hongrois, qui commandait dans ce lieu, vint au devant de moi avec beaucoup de politesse, en me demandant si je n'étais pas l'orateur Vaublanc. Ce fut son expression. Il me combla d'honnêtetés et des égards les plus marquants. Touts les procédés que j'avais éprouvés à Turin et dans ce lieu, me prouvaient l'extrême importance qu'attachaient les étrangers à tout ce qui se passait en France, et leur désir d'y voir rétablir le crédit des hommes qui avaient toujours défendu l'ordre social. Aussi, fus-je d'abord un peu surpris le lendemain de voir un officier autrichien

Il allait joindre l'armée de Korjakof. Il attendit à Bellinzone, pendant huit jours, les mulets promis par les Autrichiens. Ils n'arrivèrent pas. Ces huit jours de retard permirent à Masséna d'écraser Korjakof à Zurich. On connaît la terrible position dans laquelle se trouva Souvarow, ayant le prince Constantin à ses côtés, et comment il s'en tira par la force de son inflexible caractère. Je lus ces détails avec le plus vif intérêt. Mais combien il augmenta, quand je vis dans ce journal que si Souvarow avait été le maître de ses opérations, s'il n'avait pas reçu l'ordre de marcher en Suisse, il devait, après la bataille de Novi, où fut tué le général Joubert, aller rapidement à Lyon, et y convoquer une assemblée. Il avait une liste des députés marquants de toutes nos assemblées, des soixante-quinze proscrits de la Convention, de ceux qui l'avaient été par le Directoire. Il devait insérer cette liste dans sa proclamation, et inviter ceux qu'il nommait, au nom de la France et de l'Europe entière, à se rendre à Lyon; il leur promettait la gloire de terminer les maux de leur patrie; il espérait que cette assemblée rétablirait les Bourbons. J'ignore s'il aurait réussi; mais tout ce que m'ont dit ces officiers piémontais m'a convaincu qu'il avait formé ce dessein; je savais d'ailleurs qu'il avait

tout cela était possible, et ajouta : « M. de Vaublanc ne dit rien; demandez-lui ce qu'il en pense. » Le général Zach repartit aussitôt; je ne lui demanderai pas son opinion, car il ne me la dirait sûrement pas. Cette réponse me fit penser que le général lui-même ne disait pas ce qu'il pensait. Peu de mois après, il était à la bataille de Marengo, chef de l'état-major de l'armée autrichienne.

Je partis le lendemain matin avec un sous-officier et un soldat autrichiens, qui me conduisirent jusqu'aux premiers postes français. Le froid était très-vif sur le mont Cenis. Il était couvert de neige. Nous arrivâmes au premier poste français sans être seulement aperçus. Je fus aussitôt environné de soldats; ils étaient touts fort jeunes, parlaient et criaient touts à la fois. Quand ils surent que j'étais un proscrit rappelé en France, ils m'accablèrent de questions, et me recommandèrent de dire au premier consul que je les avais vus, qu'ils étaient prêts à marcher sous ses ordres, et qu'il serait content d'eux. Ils faisaient le plan de la campagne prochaine; ils étaient convaincus que Bonaparte passerait les Alpes et reprendrait l'Italie. C'était un torrent de paroles auquel je n'étais plus accoutumé depuis près de deux ans. Les uns montés sur les tables, les au-

Ce projet me rappelle que Danton avait eu la même pensée. Peu de mois après le 10 août, il se croyait sûr d'écraser Roberspierre et d'être le grand régulateur des affaires. M. de Laitre, mon voisin de campagne, était parent de la jeune femme qu'il venait d'épouser; il alla le voir. Danton lui parla de ses projets en homme plein de confiance; il lui parla aussi de moi, parce qu'il savait que je le voyais souvent. Il ajouta : « Je ne te demande pas où il est; mais dis-lui de ma part de rester tranquille. Tout changera bientôt, nous réunirons les députés les plus marquants des trois Assemblées; il sera du nombre, et nous terminerons les maux de la France. » Cet homme avait offert de se vendre à Louis XVI; on ne voulut pas l'acheter; il fut sanguinaire pour s'élever; mais il était alors adouci et inspiré par une jeune et belle femme; il voulait jouir, par des voies nobles, de la position qu'il avait conquise par le sang. M. de Laumur, chevalier de Saint-Louis, que je connaissais beaucoup, était entré dans sa conspiration; il fit donner à ma femme les mêmes assurances qu'avait reçues M. de Laitre. Il périt avec Danton. On sait que ce fougueux démagogue, enchaîné par l'amour, perdit un temps précieux, malgré les avertissements de Camille Desmoulins, et qu'il fut

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions sur le gouvernement établi par Bonaparte, et sur l'adhésion de la France à son gouvernement. Entretiens avec lui et avec le général Leclerc sur l'expédition projetée à St.-Domingue. Institution des préfectures.

Le lendemain de mon arrivée à Paris, je fus présenté à Bonaparte par le consul Lebrun. Il me dit quelques mots flatteurs sur ma carrière politique, et me fit beaucoup de questions sur ce

entrer dans mon auberge, examiner attentivement touts mes effets, qui n'étaient pas nombreux, prendre et emporter touts mes papiers. Une heure après, le même officier me les rendit, me fit des excuses de la part du général Zach, et m'invita à souper avec lui. Je m'y rendis. Ce général renouvela ses excuses en me disant que la guerre, toujours subsistante entre la France et l'Autriche, lui avait commandé cette précaution. Je l'assurai qu'elle m'avait paru naturelle, et je le remerciai de ses procédés envers moi.

Il avait un jeune aide-de-camp qui était Français. Cet officier portait la croix de Malte et un large bandeau noir qui couvrait entièrement un de ses yeux. Il parlait de ce qu'il venait de lire dans les gazettes françaises. On y annonçait que Bonaparte formait un camp de réserve à Dijon, et qu'il avait envoyé Carnot à l'armée de Moreau, pour engager ce général à faire passer plusieurs corps de son armée à celle que l'on formait du côté de l'Italie. Le général Zach se moquait de ces annonces de gazettes. Il disait qu'on ne formait pas si rapidement des armées; il riait de l'armée de réserve, et surtout du projet annoncé par ces journaux de passer le mont Saint-Bernard. Le jeune officier insistait, soutenait que

tais peut-être l'homme de France qui la connaissait le mieux, non seulement pour y avoir passé cinq années en deux voyages, mais encore et surtout par les rapports continuels que j'avais eus avec elle depuis la révolution.

Quand on m'annonça, ce général vint à moi, tenant en main une écuelle d'argent, dans laquelle était du bouillon et une croûte de pain qu'il mangeait. Il me salua, m'interrogea, répondit lui-même aux questions qu'il me faisait, éleva la voix, mangea sa croûte, et but son bouillon avec un air si dégagé, si content de lui-même, que je le jugeai à l'instant même. Ce fut bien pis, quand, après lui avoir parlé du caractère des peuples de ces contrées et du climat, j'entendis cette réponse profonde : « Touts les propriétaires des colonies parlent de même. » Ces mots furent dits avec un air de mépris sur cette unanimité d'opinion, qui fut le dernier coup de pinceau au portrait que je m'étais fait de cet homme. Je le regardai fixement, sans répondre; je lui fis une profonde révérence, et je sortis à l'instant. Quand je fus dans le cabinet qui précédait celui d'où je sortais, un secrétaire, qui avait tout entendu, me pria d'oublier cet entretien, et de lui donner un Mémoire, en ajoutant qu'il trouverait l'occasion de le faire lire au général. Je lui répondis que

tres sur les chaises, parlaient touts ensemble, et faisaient les questions et les réponses. Je reconnus ma nation.

Après m'être bien réchauffé dans leur corps-de-garde, je descendis la montagne; je me fis *ramasser*. Mon conducteur n'avait pas plus de dix-huit ans; il fut très-prudent. J'arrivai promptement et sans accident à Lanes-le-Bourg, d'où je me rendis à Lyon et à Paris.

Il dédaigna toujours les conseils des habitants; il agissait comme s'il était en France. Il traitait les nègres en hommes libres, accoutumés à la liberté : ils lui montrèrent bientôt comment ils entendaient la liberté; ils le surprirent, l'attaquèrent dans le Cap même, au milieu de la sécurité la plus profonde; ils en furent chassés par un escadron de colons, qui avaient eu plus de défiance que lui. Cet évènement le tira de son aveuglement; et dans une proclamation, il loua la vigilance et le courage des colons, et reconnut avec un peu de naïveté qu'ils étaient les amis et les soutiens de la colonie. Il abandonna les fausses maximes qu'il avait apportées de France; mais il n'était plus temps. Dans une semblable expédition, le succès devait dépendre du commencement; il fut mauvais sous touts les rapports. Le général en vit les suites, et succomba aux chagrins autant qu'au climat. On lut dans le journal du Cap une description détaillée de sa maladie. Les médecins la traitèrent comme ils auraient fait en France : ils repoussèrent la méthode rapide consacrée par l'expérience dans ce pays; et cependant la même relation reconnaît qu'elle eut souvent du succès; mais elle l'attribue aux soins remarquables des femmes du pays, et persiste à croire qu'elle est vicieuse et contraire aux

que j'avais vu dans la Lombardie et dans le Piémont, en traversant ces pays.

Il était encore premier consul, lorsque, dans un cercle de fonctionnaires publics, il parla du projet de l'expédition de Saint-Domingue. Je présentai quelques objections; je lui dis que le succès ne pouvait dépendre de la force des armes, à cause des maladies, et que les soldats les plus vigoureux, étaient précisément ceux que le climat prendrait d'abord pour victimes. Il m'écouta, et me répondit avec un peu d'humeur. Il eut, sur cet objet, ce défaut singulier qui est général parmi nous; c'est de ne jamais rien écouter, quand il s'agit de choses que nous ne connaissons pas. J'ai toujours remarqué que les avocats, qui n'entendent rien à la marine et aux colonies, qui n'ont jamais voyagé, souffrent impatiemment tout ce que leur disent sur ces choses les hommes qui les connaissent; tandis qu'ils écoutent volontiers les objections qu'on leur présente sur la législation, qu'ils connaissent.

Ce défaut me surprenait dans un homme d'un aussi grand génie que le premier consul : il ne me surprit pas dans le général Leclerc. Quand il fut nommé commandant en chef de l'expédition, il me fit prier d'aller chez lui, pour conférer avec moi sur cette colonie : il savait que j'é-

tout qui n'ont pris aucune part active à la révolution. Mais ceux qui, comme moi, avaient été témoins, acteurs et victimes, qui voyaient combien la France avait besoin d'une autorité vigoureuse, qui avaient observé notre caractère politique, ceux-là pensaient différemment alors. J'étais du grand nombre des Français qui se réjouissaient de voir enfin la France gouvernée avec fermeté. Les premières années furent admirables; c'était très-sincèrement que j'appuyais, autant qu'il dépendait de moi, l'autorité du premier consul. J'ai toujours pensé que le premier besoin d'un peuple est d'être gouverné, et qu'un peuple aussi mobile que le Français ne peut être gouverné par la seule puissance des lois. Le retour de l'ordre, le rétablissement de la religion, le rappel des émigrés et des proscrits, la restitution des biens qui n'avaient pas été vendus, étaient certainement de grandes actions politiques. Combien d'hommes, même victorieux, appelés au pouvoir, n'auraient pas osé faire ce que fit alors Bonaparte! On a dit souvent que jamais sous son gouvernement un prêtre ni un émigré n'avaient été insultés. Cela est vrai et doit être remarqué, parce qu'il faut toujours être juste. En vain dirait-on que c'était l'effet de l'opinion générale, fatiguée des révolutions. Cette opinion eût été

tout Mémoire était inutile pour un homme si instruit des choses qu'il ne connaissait pas. Je vis, dans ce moment, entrer dans le cabinet un officier haut de près de six pieds, gros et large en proportion, coloré d'un rouge violet, suant et soufflant. Je demandai au secrétaire si ce grand homme allait à St.-Domingue; et sur sa réponse affirmative, j'ajoutai : « Dites-lui de faire son testament; il ne vivra pas quinze jours dans le pays où il va. »

On voit, dans Tite-Live, que les Romains choisissaient dans les légions les hommes les plus propres par leur tempérament aux climats qu'ils allaient parcourir; mais c'étaient des ignorants. Comment, dans le siècle des lumières, des hommes instruits, profonds, pourraient-ils employer de si misérables précautions?

Le premier jour de son débarquement, le général fit bivouaquer les soldats sur les quais et les places publiques du Cap-Français. Des habitants lui présentèrent des observations sur le funeste effet du serein dans ces climats. Il répondit d'un ton militaire, qu'on ne connaissait pas ses braves soldats; qu'ils étaient accoutumés à touts les climats, à l'Italie, l'Egypte, la Syrie. Dès le lendemain, un grand nombre subit les effets du serein, bien plus dangereux dans ces contrées que la chaleur du jour.

cette nombreuse liste de rois dont elle est la suite non interrompue, ni ce grand principe de la légitimité, si fécond dans touts ses résultats, en descendant du trône au plus petit propriétaire, ni surtout cette expiation si désirable de l'horrible attentat commis envers Louis XVI et sa famille. Tout cela était dans le cœur d'un grand nombre de Français. Mais l'impossibilité la plus absolue s'élevait devant eux comme une barrière insurmontable. Fallait-il renoncer à servir sa patrie, parce qu'on ne pouvait lui rendre ses princes légitimes? Telle était la question qui se présentait alors, comme elle s'était présentée pendant toute la révolution. J'ai traité cette question dans le chapitre où je parle de mon serment à la république. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit; j'insisterai seulement sur une simple réflexion.

Les Bourbons ont été reconnus en 1814 par des hommes qui touts avaient servi l'Etat sous les gouvernements précédents. Pas un seul des hommes qui se vantent de n'avoir prêté qu'un serment, n'a pu contribuer au rétablissement des Bourbons. Si aucun Français, conservant dans le fond de son âme des sentiments favorables à cette famille, n'avait été dans les emplois supérieurs, et même dans le sénat en 1814, il n'y aurait eu dans ces places que des hommes ennemis des

principes de la médecine. Il me semble que les médecins faisaient la même faute qu'avait faite le général. On sait combien fut malheureuse cette expédition : elle fut combinée en France, et dirigée dans la colonie avec un profond mépris des observations unanimes des hommes qui connaissaient ces contrées. Ce n'était pas sans raison que j'avais dit au premier consul que le succès ne pouvait dépendre de la force des armes. S'il m'avait écouté, je lui aurais présenté un plan tout différent de celui qui a été suivi.

Je n'écris point l'histoire des temps dont je parle; mais je crois utile de dire quelle fut l'administration intérieure sous le consulat et sous l'empire; et pour en donner une juste idée, je parlerai rapidement des choses que j'ai vues, que j'ai faites dans cette administration pendant douze années. Mais je vais d'abord présenter quelques observations générales sur l'état de la France et sur l'homme que la victoire plaçait à la tête du gouvernement.

On peut très-bien, en revenant sur ces temps extraordinaires, être plus frappé du despotisme et de l'ambition effrénée de Bonaparte à la fin de son règne, que de ses heureux commencements, et ne tenir aucun compte du bien qu'il a fait. C'est ainsi que l'ont peint plusieurs écrivains, ceux sur-

témoignage de ma conscience me traçait les devoirs que j'avais encore à remplir; je ne balançai pas à servir le nouveau gouvernement.

Par l'institution des préfectures, Bonaparte établit un gouvernement ferme, et dont la force et l'activité ne laissaient aucun espoir aux factieux. Cette magistrature était une des institutions les plus monarchiques qu'on ait jamais imaginées. Elle était parfaitement adaptée au caractère français, et à la nécessité de rétablir l'ordre; après une horrible révolution. Leur costume et l'épée qu'ils portent, avertissaient sans cesse ces magistrats qu'ils devaient être fermes, actifs, courageux, et présentait au peuple l'idée d'une magistrature énergique. Ce costume leur permet de se transporter rapidement partout où c'est nécessaire, de faire leurs tournées à cheval, de parcourir ainsi les chemins de traverse, au lieu de ne voir leurs provinces que dans les grandes routes et en voiture. La France avait autrefois des magistrats semblables dans ses grands baillis; on les trouve, en Prusse et en Russie, dans les gouverneurs civils; en Angleterre, dans les lords-lieutenants; mais seulement, dans ce dernier pays, sous le rapport de l'ordre public. Tels étaient aussi les magistrats romains envoyés dans les provinces, et les *missi dominici* de Charlemagne.

différente, si l'autorité avait été faible, ou si, pour fonder son pouvoir, elle avait ménagé les révolutionnaires.

Il joignit à cette gloire les victoires les plus éclatantes. On était excusable de l'admirer, jusqu'au moment où il ternit cet éclat. Malheureusement pour lui-même il ne sçut jamais s'arrêter. Montaigne avait bien raison de dire que le temps d'arrêt est la marque de la force. Une grande dame, en rendant justice à Bonaparte, disait alors : Mais ce n'est pas un Français. Dites plutôt, lui répondit celui à qui elle parlait, qu'aucun Français n'a fait ni osé faire ce qu'a fait un Corse.

M. de Bourrienne a marqué dans ses Mémoires l'instant où M. Barthélemi et moi nous sommes rangés sous la bannière de Bonaparte. Il aurait pu dire que j'allais avec empressement au-devant d'un homme qui rétablissait l'ordre social. C'était très-franchement que je servais son gouvernement.

Dans les affaires politiques, il est un degré d'impossibilité auquel nul homme n'est forcé de chercher à présenter des obstacles. Souvent même on ne pourrait le tenter sans folie. Tel était alors le rétablissement de la maison de Bourbon. Les bons Français sans doute n'avaient pas oublié

fets, et ne devaient servir l'Etat que dans la carrière militaire. Ce costume seul, que ce ministre regrettait, aurait suffi pour les rendre ridicules. Autrefois on y était habitué; mais il aurait trop choqué les idées nouvelles, et l'habitude contractée sous l'empire. Ces discours et ces projets, parvenus dans les provinces, commencèrent à diminuer leur considération. Mais au 20 mars 1815, l'activité et l'énergie de ceux qui restèrent fidèles montra ce qu'ils pouvaient être, et Bonaparte, pendant les cent jours, fit voir encore combien utiles, combien nécessaires ils étaient à l'autorité supérieure qui sçavait s'en servir.

Un grand avantage de cette institution pour le gouvernement, était de pouvoir placer honorablement des militaires blessés, qui ne pouvaient plus servir dans les armées, mais dont l'instruction pouvait en faire de bons administrateurs. C'était un lien heureux entre le civil et le militaire; et peut-être les Romains durent-ils, pendant huit siècles, la gloire et la force de leur république à l'union, tantôt successive et tantôt simultanée, des fonctions civiles et militaires.

D'anciens militaires furent nommés à ces places, dès l'origine de leur création; et Bonaparte a dit souvent que c'étaient les meilleurs préfets. Il ne faut pas en conclure qu'ils étaient absolus

Les préfets étaient spécialement chargés de la haute police. Obligés à une surveillance perpétuelle, ils étaient redoutables aux perturbateurs de l'ordre public, et respectés des bons citoyens et des fonctionnaires civils et militaires. Le pouvoir de la haute police se bornait à la surveillance, et à prévenir le gouvernement de tout ce qui intéressait l'ordre public. Le préfet ne faisait arrêter un citoyen que d'après des ordres supérieurs, ou dans des circonstances extraordinaires, en s'exposant à l'improbation du gouvernement, ou en méritant d'en être approuvé.

Cette magistrature a contribué éminemment à comprimer, dans les provinces, les germes si enracinés de la révolution. Mais à la chute de Napoléon, en 1814, des hommes qui détestaient la restauration, ont travaillé sur le champ à diminuer la force de cette magistrature. Leurs insinuations avaient persuadé un ministre. Il n'a pas vu le secret de leurs pensées, et il a servi, sans le vouloir, des manèges révolutionnaires. Il a déclamé lui-même contre le pouvoir des préfets; cette magistrature lui paraissait trop militaire; il annonçait le projet de les rétablir comme les anciens intendants; il parlait d'habit noir, de manteau court et de cheveux longs; il répétait souvent que des gentilshommes ne devaient pas être pré-

On avait, après l'exécrable terreur, créé deux Chambres, formées des mêmes éléments; autre pitoyable conception, que je combattis alors dans deux ouvrages; et enfin, sous le consulat, on vit, par cette mobilité extraordinaire qui n'appartient qu'aux Français, on vit un Corps législatif formé de quatre Chambres; le Sénat, les Députés, le Tribunat et le Conseil d'Etat. Je compte ce Conseil, parce qu'il préparait les lois, les proposait ensuite, et les discutait dans le Tribunat et dans la Chambre des députés. Ses orateurs, soutenant seuls les lois dans cette Chambre contre les tribuns, faisaient une partie essentielle du pouvoir législatif.

Cette bizarre conception n'appartenait pas au génie de Bonaparte; elle ne put durer long-temps. Le Tribunat fut aboli. On conserva un Sénat électeur, et un Corps législatif muet, devant lequel des conseillers d'Etat présentaient des lois qui n'étaient pas même discutées. Bonaparte, devenu empereur, fit du Sénat un instrument dont il se servit pour toutes les lois importantes. C'était à lui qu'il demandait les nombreuses levées de conscrits. On a souvent reproché au Sénat son consentement à ces enrôlements si répétés. Mais il faut convenir que lorsqu'un pays est entraîné dans une guerre opiniâtre, il est bien difficile,

peut-être même impossible de refuser des soldats au gouvernement. Dans la victoire, ce serait arrêter la gloire nationale; dans les revers, ce serait lui ôter les moyens de réparer les malheurs de l'Etat. Si le Sénat avait eu dans ses prérogatives le pouvoir d'arrêter l'ambition de Bonaparte, il eût été coupable de ne pas l'employer, en s'exposant même à ses ressentiments; mais il n'avait pas ce pouvoir. Le torrent des victoires entraînait tout alors. Des revers terribles pouvaient seuls l'arrêter.

Le reproche d'obéissance fait au Sénat, on l'a souvent adressé à la nation. Ce reproche est injuste. Tout peuple obéira toujours, pendant l'éclat des victoires, quoique cette gloire seule ne puisse affermir à jamais un gouvernement. C'est pendant la terreur qu'il faut nous reprocher notre abjecte soumission, notre basse servitude. L'imbécillité politique, la niaiserie sentimentale, la froide atrocité, tout se réunit pour faire de ces temps l'époque la plus déshonorante de l'esprit humain. Mais sortir de ces turpitudes, en obéissant à un homme qui montrait de la fermeté, de la grandeur dans ses desseins, et qui les couronnait par la victoire, ce ne sera jamais un sujet de reproches pour un peuple. Il n'y a point là d'abjection nationale. L'abjection n'a pu se trouver que dans des actes

isolés d'une obéissance servile à des ordres injustes. Et remarquez que dès l'instant que le dominateur commença l'abus du pouvoir, et montra la tyrannie, la soumission intérieure des esprits s'affaiblit et cessa entièrement. Les armes seules le soutinrent encore quelque temps; mais aussitôt que la victoire l'abandonna, il fut contraint à s'abandonner lui-même.

J'ai toujours cherché, dans mes récits, à être juste envers ma patrie. J'ai montré les efforts qu'elle a faits, en 1790 et 1791, pour soutenir le trône, que la Constituante avait si profondément ébranlé; j'ai dit comment des administrateurs et un grand nombre de citoyens dans Paris, eurent une conduite noble et courageuse, en 1792, après l'attentat du 20 juin; j'ai montré qu'alors l'autorité seule se manqua à elle-même, et se perdit dans une catastrophe amenée par sa faiblesse. Mais l'esprit national fut admirable avant sa chute, et l'aurait sauvée, s'il avait été secondé par elle.

Ainsi, depuis le commencement de la révolution jusqu'au rétablissement de Louis XVIII, je compte sept époques remarquables:

Premièrement, la faiblesse du gouvernement, en 1789, lorsqu'il se mit lui-même à la merci d'une Assemblée;

Secondement, l'ineptie métaphysique qui s'em-

para de cette Assemblée, lui fit tout détruire, et enfanter la plus ridicule Constitution;

Troisièmement, le retour de la plupart de ses membres à des pensées meilleures, lorsqu'elle attaqua les factieux après le retour du roi de Varennes, et rétablit le roi sur son trône, mais avec des éléments d'une ruine certaine;

Quatrièmement, l'horrible année de 1792, pendant laquelle une faction, secondée par la faiblesse des ministres, marcha à la destruction du trône; mais pendant laquelle aussi une noble et belle résistance se manifesta dans le Corps législatif, dans la capitale, et dans un grand nombre de villes et de provinces;

Cinquièmement, l'infâme terreur, pendant laquelle la bassesse, la turpitude et l'atrocité furent portées au dernier degré;

Sixièmement, l'abolition de cette exécrable tyrannie, la résistance du 13 vendémiaire, et les efforts qui précédèrent le 18 fructidor, pour empêcher cette tyrannie de renaître de ses débris encore menaçants;

Et enfin, le règne de Bonaparte, où le rétablissement de l'ordre social, secondé par la victoire, inspira une soumission nécessaire, utile, indispensable, et qui, sans doute, eût été la même chez touts les peuples.

Après avoir combattu la tyrannie en 1792 et au 13 vendémiaire, et avant le 18 fructidor, je me demande si j'ai déshonoré ma carrière politique, en servant la tyrannie de Bonaparte. Je réponds, sans hésiter, que je n'ai servi qu'une dictature, nécessaire alors à la France; qu'elle ne m'a commandé que trois actes injustes; que j'ai désobéi aux deux premiers, et exécuté le troisième suivant toutes les règles de la justice, ainsi que je le prouverai dans les détails de mon administration.

Ce fut donc après avoir profondément réfléchi sur mes devoirs, sur la situation de ma patrie, que je me déterminai à seconder le nouveau gouvernement. Sans doute il pouvait, après d'heureuses prémices, abuser de son autorité, et attirer de grands malheurs sur la France; c'était dans la destinée des choses humaines; mais nul homme n'est responsable d'une suite si extraordinaire d'évènements, de ce mélange inoui des meilleures choses et de leur abus, de victoires et de revers.

CHAPITRE II.

Mon administration dans le département de la Moselle. De la conscription, de la population pendant la guerre. Des gardes d'honneur, des sénatoreries, de la haute police. Ordres d'arrêter MM. de Tschudy, de Fouguet et l'abbé de Tournefort. Singulière conduite d'un chef de carbonari, poursuivi pour des crimes. Je le fais arrêter à Metz. Affaire des Stévenistes.

Je désirai donc une préfecture; celle de Metz me fut proposée, au nom de Napoléon, par le ministre secrétaire d'Etat du conseil. Je l'acceptai avec reconnaissance. Je me rends le témoignage d'avoir toujours tout vu, tout examiné, tout fait par moi-même. Je trouvai autant de zèle que de probité dans touts les fonctionnaires

publics; je n'ai jamais eu de reproche grave à faire à un seul d'entre eux; je fus toujours secondé par eux; je dois surtout nommer le secrétaire-général, M. de Viville. Trois pères de famille me déclarèrent qu'il leur avait sauvé la vie. C'était le noble usage qu'il faisait de sa popularité, tant qu'il a pu la conserver. J'ai déjà fait remarquer la même conduite de plusieurs hommes, courageux autant que bienfaisants, qui, dans les comités de surveillance, s'exposaient eux-mêmes en sauvant des proscrits. Au milieu des folies et des horreurs, conservons du moins la plus noble des vertus, la reconnaissance.

Je crois impossible de porter plus loin que je ne l'ai fait, l'activité, et l'esprit de suite et d'action dans toutes les affaires. Pourquoi ne dirai-je pas que touts les jours, dès six heures du matin jusqu'à deux, toute personne qui se présentait, la plus pauvre comme la plus riche, était introduite à l'instant même dans le cabinet où je travaillais, et que j'interrompais toujours mon travail pour l'écouter. Tel j'ai été pendant douze ans. Cela n'empêcha pas plus d'un homme de se présenter de deux à quatre heures, et de m'écrire ensuite qu'ils ne pouvaient réussir à obtenir une audience de moi. J'ai reçu cet étrange reproche d'hommes plus étranges encore pendant ma pré-

Gaëte, excellent ministre des finances, qui avait dans sa correspondance autant de politesse que de vraie fermeté, s'étant aperçu de l'embarras que cela mettait dans son ministère, écrivit aux préfets qu'il leur défendait de rendre compte à aucun autre ministre de ce qui concernait le ministère des finances.

Le même abus s'était glissé dans le ministère de l'intérieur et de la guerre. Les chefs de division étaient devenus de petites puissances qui se choquaient, se combattaient, traitaient ensemble d'un ministère à l'autre, établissaient leurs prétentions respectives; et dans ces luttes ridicules, si aucun des contendants ne voulait céder, l'affaire dont ils s'occupaient ne pouvait finir. Il est certain que, dans les quatre dernières années de l'empire, l'administration était un vrai chaos; que la séparation multipliée des parties avait détruit tout ensemble, et produit un enchevêtrement continuel des affaires les unes sur les autres. Avec un travail toujours croissant, il était impossible aux préfets d'y suffire; ils s'en plaignaient touts les jours.

Par une bizarrerie funeste, on défendit aux préfets d'ordonner une dépense urgente, si elle passait une très-petite somme fixée. Il arrivait sans cesse qu'une dépense modique n'ayant pas

été faite dans le moment même, la dégradation augmentait rapidement, et exigeait une dépense dix fois plus forte. Un orage ayant considérablement dégradé la grande route de Paris à Metz, dans une pente très-rapide, j'ordonnai que les réparations fussent faites aussitôt, afin d'empêcher des accidents très-probables. Le directeur-général des ponts et chaussées m'adressa de graves reproches. J'avais, disait-il, excédé mes pouvoirs, et violé les règles de la comptabilité. Je reconnus ma faute ; je lui dis de ne point s'occuper de la dépense, et que je serais heureux de la payer moi-même.

Je ferais un volume de touts les détails de ce genre, ou à peu près semblables, qui se présentent à ma mémoire. Napoléon en eut souvent des preuves, et en manifesta toujours beaucoup de mécontentement.

La partie la plus difficile dont était chargé un préfet, c'était la conscription ; mais il y avait plusieurs manières de présider à cette grande et pénible opération. On pouvait, sans manquer à la loi, y mettre plus ou moins de justice générale et de justice relative. Quant à la chose en elle-même, nous voyons qu'après le retour de nos rois, on a été forcé de rétablir la conscription. Elle existe dans presque touts les Etats de

l'Europe; elle existait dans toutes les anciennes républiques. Quelle que soit la forme et la dénomination, c'est toujours un enrôlement forcé. Les Français, qui le regardent comme une tyrannie, devraient se rappeler qu'il était inconnu sous nos rois, avant la révolution; qu'il fut enfanté par elle, et que l'injustice et l'horreur dans l'exécution furent portées au dernier degré pendant les beaux jours de la révolution.

Dans l'état actuel de l'Europe, à moins de trouver le secret merveilleux d'empêcher les peuples de se faire la guerre, il faut se résoudre à voir les armées formées par des enrôlements plus ou moins forcés. On voit même qu'ils ont été plus sévèrement exigés, et les infractions plus cruellement punies dans les républiques que dans les monarchies.

Des préfets, par la crainte très-louable de commettre des injustices, faisaient marcher tout homme qui n'avait pas une infirmité réelle et apparente. Des hommes d'une extrême faiblesse, d'une mauvaise constitution, étaient envoyés dans les armées, ou plutôt dans les hôpitaux, je dirais presque à une mort certaine, et sans rendre aucun service à l'Etat. J'ai toujours pensé différemment; j'ai cru qu'on ne pouvait, sans barbarie, envoyer à l'armée cette espèce d'hommes,

et j'ai soutenu ce principe dans les conseils de recrutement.

M. Lacuée de Cessac, directeur de la conscription, me reprocha le grand nombre de réformes qui se faisaient dans mon département et surtout dans de certains cantons, et il compara ce nombre à un nombre beaucoup moindre du département du Cantal. Je lui répondis que je ne savais pas comparer des choses que je ne connaissais pas ; que je connaissais l'espèce d'hommes réformée dans mon département, mais non celle qu'on faisait marcher dans le Cantal ; qu'ainsi je ne pouvais faire ni admettre aucune comparaison entre elles, mais que j'allais faire examiner de nouveau les hommes réformés du canton qu'il me désignait. Ils habitaient une vallée basse, dans les environs de Metz. Je fis ranger derrière eux des conscrits des hauteurs de Brie : ceux-ci semblaient des géants auprès des autres. Le conseil constata avec la plus scrupuleuse exactitude cette différence : il avait sous les yeux les deux termes de la comparaison, il pouvait comparer et juger ; il décida qu'on ne pouvait faire marcher aucun des hommes déjà réformés.

En France, pendant la guerre, un homme faible doit périr dans les hôpitaux. Il n'en était pas de même à Rome. César écrivait à ses lieu-

tenants : *Mitte sanos, redderò fortes.* Envoyez des hommes sains, je les rendrai forts. Nous ne pouvons dire la même chose; nous ne cherchons pas à les rendre forts. La vie claustrale à laquelle ils sont condamnés dans les casernes, le manque absolu d'exercices propres à déployer et augmenter les forces, l'espèce d'exercice qu'ils font, et dont la base est l'immobilité, c'est-à-dire la chose la plus propre à affaiblir un homme, ce qu'on appelle la tenue, c'est-à-dire un habillement qui serre et fatigue les bras, le cou et la poitrine, tout cela est merveilleusement imaginé pour affaiblir les hommes forts avant d'aller à l'armée, et pour réduire à rien les hommes faibles. Ajoutez l'ennui qui en résulte nécessairement, cette maladie accablante qui ôte à l'homme toutes ses forces. Tout, dans cette partie, est contraire au plus simple bon sens. Non seulement les exercices militaires des Romains rendaient forts les hommes faibles, bien constitués, mais encore, comme le dit Cicéron, ils étaient un véritable amusement, et les soldats s'y portaient avec ardeur. Leurs généraux en donnaient l'exemple. Pompée, à cinquante ans, faisait touts les exercices dans le Champ-de-Mars, et, tout armé, se jetait ensuite dans le Tibre.

Comme nous sommes naturellement imita-

teurs, nous n'avons pu voir les poitrines enflées des Russes sans les admirer, et sans nous les donner; et, malgré les dessins dans lesquels d'ingénieux dessinateurs nous les montraient bossus à la poitrine, serrés, comme des guêpes, au-dessus des hanches, nous avons voulu paraître avoir une conformation extérieure dont nous serions désolés et honteux, si la nature nous l'avait donnée. Mais tandis que nous imitions les Russes, et même avec excès, deux ans après, les médecins de la garde impériale russe s'élevaient, dans un rapport adressé à l'empereur Alexandre, contre ces poitrines enflées, contre les vêtements serrés au cou; déclaraient qu'ils ne pouvaient être supportés par certains tempéraments, et qu'ils occasionnaient de graves accidents.

Qu'on se figure l'effet que doivent produire de tels vêtements dans les colonies. Des officiers revenus de la Guadeloupe m'ont dit que souvent, à l'exercice, ces ligatures leur faisaient monter le sang à la tête, au point d'être forcés à se retirer, et qu'ils aimaient mieux passer des soirées dans leurs chambres, vêtus comme l'exigeait le climat, que d'aller dans la ville et dans les sociétés, parce qu'il aurait fallu conserver, dans toute sa rigueur, cette *tenue*, sans laquelle ils auraient été punis, comme d'une grave infraction à la dis-

cipline militaire. Le chef qui les aurait rencontrés un peu déboutonnés, afin de respirer librement, aurait poussé un cri d'horreur.

Des ministres de Bonaparte ont dit, dans des rapports publics, que la population avait augmenté pendant ces guerres continuelles, et l'on a cru qu'ils en imposaient. Cette augmentation était apparente et réelle. L'apparente venait de ce qu'on faisait les états avec plus d'exactitude qu'auparavant, et l'augmentation résultait de la comparaison des anciens états avec les nouveaux; mais, en outre, l'accroissement réel était positif. Je crois que la vaccine en était la plus grande cause. Ajoutez le très-grand nombre de mariages contractés pour se soustraire à la conscription.

Cependant, ces états, si exacts, étaient trompeurs en une chose qu'on ne calculait pas, mais qui frappait les yeux des observateurs. J'ai souvent remarqué que dans les champs, on ne voyait occupés à la culture que des vieillards, des femmes et des enfants. Les jeunes filles et les enfants étaient très-nombreux. Je doute que les garçons fussent assez nombreux pour remplacer toujours les vides occasionnés par le service des armées, bien moins encore pour entretenir l'augmentation réelle de la population. Je crois que si la guerre avait continué, on aurait aperçu tout à

coup un grand changement; que les dénombrements l'auraient manifesté, et que le décroissement de la population aurait été rapide, dès l'instant qu'il aurait commencé.

La manie de tout calculer, de parler toujours en mathématicien et en géomètre, s'était introduite, même parmi les littérateurs, avant la révolution. On prétendait qu'une nombreuse population était la marque la plus certaine du bonheur d'un peuple. J.-J. Rousseau, après l'avoir prouvé à sa façon, s'écrie avec emphase : « Maintenant, calculateurs, comptez; c'est votre affaire. » D'après ce principe, jamais les Français n'auraient été plus heureux que sous Napoléon; car, malgré l'extermination des hommes pendant une longue guerre, la population de la France augmentait. Mais voici un Anglais qui renverse touts ces raisonnements. Il soutient que la population toujours croissante de l'Angleterre vient de la misère, parce que plus les dernières classes du peuple sont malheureuses, plus elles se marient sans réflexion et sans balancer, tandis que dans les classes un peu plus aisées, on craint de se rendre malheureux en se mariant. Non seulement ce raisonnement paraît juste au premier aperçu, mais encore on pourrait le fortifier par des raisons bien simples, tirées du genre de vie, des habitudes, du

logement et des meubles de ces deux espèces de ménages. On y trouverait que les pauvres doivent plus remplir le devoir conjugal, et avoir plus d'enfants que les personnes un peu aisées.

Les faiseurs de statistiques ont beau faire, un bon raisonnement vaudra toujours mieux que des chiffres; et même les chiffres ne seront utiles que lorsqu'ils serviront de base et d'appui à des raisonnements justes. Or, des raisonnements demandent un style clair et méthodique, que ne comportent point des tableaux.

Après la fameuse campagne de Moscou, les conscrits furent envoyés presque tout de suite à l'armée d'Allemagne. J'ai ouï dire à M. le maréchal Marmont que ces jeunes gens, qui voyaient le feu pour la première fois, l'étonnèrent par leur bravoure. Ils remportèrent la victoire à Lutzen. Mais, après la défaite de Leipzik, combien périrent dans la retraite, à Mayence et dans les autres villes, où ils furent entassés dans les hôpitaux!

Après la campagne de Moscou, Bonaparte créa un corps de gardes-d'honneur. Les instructions voulaient qu'on y fît entrer touts les jeunes gens de bonne famille qui n'avaient pas encore servi. C'était doublement injuste. D'abord, c'était contraire à la loi, puisqu'ils avaient satisfait à la conscription; en outre, beaucoup d'entre eux

étaient faibles et accoutumés à une vie molle, sans fatigue. Les envoyer à l'armée, c'était les envoyer à une mort cruelle et sans gloire, comme sans utilité. Mais à côté de ces jeunes gens, d'autres se présentaient de bonne volonté. Séduits par ce titre de garde-d'honneur, par un bel uniforme et un cheval, pleins de force et de santé, ils briguaient l'honneur de l'inscription, que d'autres ne voyaient qu'avec effroi. Je ne balançai pas un instant sur la conduite que je devais tenir. Je n'enrôlai que des hommes de bonne volonté. On ne fit pas de même dans d'autres départements ; et à la fin de la campagne, on ne parlait que de ces tristes gardes-d'honneur mourant sur les chemins et dans les hôpitaux. Les familles étaient dans les larmes, et je recevais souvent des lettres des diverses provinces, dans lesquelles on me priait, parce que j'étais plus près du théâtre de la guerre, de prendre des informations sur ces malheureux jeunes gens, dont on ne recevait pas de nouvelles. C'étaient des victimes, et non des soldats, qu'on avait envoyées à l'armée. On n'avait pas suivi la maxime de César ; on ne les avait pas rendus forts avant de les envoyer dans les camps.

Je n'eus pas un semblable reproche à me faire ; je me suis toujours félicité de la conduite hardie,

mais humaine, que j'eus alors. Il est vrai, aussi, que des circonstances particulières me servirent, comme on va le voir; mais il fallait tirer de ces circonstances le parti que je sçus en tirer. J'avoue que j'y employai un peu de ruse, bien pardonnable dans une telle affaire. J'envoyai d'abord au ministre une première liste, où se trouvaient les désignations suivantes : Fils du chef des ouvriers de l'arsenal, fils de fermiers, fils de cultivateurs peu riches, fils d'un ancien journalier qui avait acquis quelque aisance. Je m'attendais aux reproches. Mes réponses étaient prêtes. On voulait des fils d'anciens nobles, de grands propriétaires, de magistrats, et j'enrôlais des fils d'ouvriers, des cultivateurs. Le ministre s'en plaignit fortement. Je répondis que dans mon département étaient nés trois maréchaux de France, plus de soixante officiers-généraux, un grand nombre de colonels; qu'ils avaient des familles nombreuses; que les jeunes gens de ces familles, fiers de l'illustration militaire de leurs parents, désiraient l'honneur de servir dans un corps d'élite; que le fils de l'ancien journalier, par exemple, avait pour parent un maréchal, et s'appuyait sur cet avantage pour demander cet honneur; que le chef des ouvriers de l'Arsenal, qui présentait son fils, était un homme d'un grand talent, très-consi-

déré, et que, lorsque j'avais paru balancer sur son inscription, il m'avait demandé si je voulais le déshonorer; que touts les parents de ces jeunes gens me faisaient cette même demande. J'insistais d'ailleurs sur ce que touts ceux qui se présentaient ainsi, et que je recevais, étaient forts, pleins de santé, marchaient avec allégresse, seraient promptement instruits, seraient utiles à l'Etat et à eux-mêmes, puisqu'ils pourraient espérer de l'avancement. Je reçus de nouvelles et fortes observations; je persistai, et on me laissa tranquille. Une conduite contraire était à mes yeux une violation de la loi, des droits acquis par les familles, et une injustice révoltante. J'aurais donné ma démission, plutôt que d'obéir à de pareils ordres.

On forma le second de ces corps à Metz. L'officier-général baron Lepic, sorti de la garde impériale, fut chargé de l'organiser. Il remarqua la différence de mon choix et de celui de plusieurs autres départements. Il en instruisit le ministre; il lui dit que, dans un de ces détachements envoyés de l'intérieur, il n'avait pas trouvé un seul homme capable de donner un coup de sabre. Cette opération fut pénible, par mes rapports avec le ministre. Je consentais sincèrement à servir un gouvernement ferme et vigoureux; mais

je n'aurais jamais obéi à un ordre injuste. Or, quoi de plus injuste que de contraindre arbitrairement à servir des jeunes gens qui avaient satisfait à tout ce que les lois prescrivaient, et qui la plupart étaient d'une constitution faible qui les aurait condamnés à périr!

J'eus deux autres occasions de me conduire avec la fermeté d'un honnête homme qui sert un gouvernement, mais qui n'en est pas l'esclave. Je reçus tout à coup du ministre de la police l'ordre de faire arrêter M. de Tschudy, ancien maréchal-de-camp au service du roi de Naples. Il vivait dans une solitude agréable, où il avait, à l'exemple de son père, cultivé les arbres et les arbustes étrangers qui pouvaient s'acclimater en France. La lettre du ministre l'accusait d'avoir fait fusiller un grand nombre de Français dans l'île de Caprée, après l'évacuation du royaume de Naples. J'étais bien sûr d'avance que c'était une fausse accusation. Je priai le secrétaire-général et le commandant de la gendarmerie d'aller à sa maison de campagne, et de lui dire l'ordre que j'avais reçu, en l'invitant à se rendre à la préfecture. Ils revinrent peu d'instants après, et me dirent qu'il était parti pour Meta. J'envoyai à sa maison de la ville; il venait de la quitter: il avait pris des chevaux de

poste; il avait annoncé qu'il allait à la terre de sa sœur, sur les frontières de la Suisse. Je vis rapidement les conséquences de ce voyage, commencé le jour même où je recevais l'ordre de le faire arrêter. Il paraîtrait coupable de la chose dont on l'accusait, puisqu'il prenait la fuite; et peut-être qu'averti ensuite de cet ordre, il ferait la faute, très-grave pour ses intérêts, de passer en Suisse. Je paraîtrais aussi l'avoir fait prévenir de l'ordre qui le menaçait, et je perdrais tout moyen de lui être utile. J'estimais beaucoup M. de Tschudy; je devais beaucoup de considération à sa famille. Proscrit cinq fois, j'avais toujours trouvé des secours généreux; j'étais bien déterminé à être envers les autres ce qu'on avait été envers moi. Je réfléchis profondément sur le parti que je devais prendre; toutes mes pensées furent dominées par celle-ci : si je le fais arrêter, je deviendrai le maître de son affaire; car bien certainement il n'est pas coupable des meurtres dont on l'accuse. Je ne balançai plus; j'ordonnai à un officier de gendarmerie de prendre la poste, et de courir sur la route qu'il avait prise. L'officier l'atteignit à une poste où il n'avait pas trouvé de chevaux, et lui remit une lettre que je lui écrivais. Après l'avoir lue, M. de Tschudy lui dit : « Je me remets avec con-

fiance entre les mains de M. de Vaublanc. »

Lorsque je donnai cet ordre, une personne qui m'était chère était dans mon cabinet. Elle s'écria : « Comment! vous le faites arrêter! — Oui, répondis-je, pour lui être utile : si l'on peut le joindre, je suis le maître absolu de son affaire; elle finira promptement. » Je fis avertir et tranquilliser Mme de Tschudy. Elle m'envoya, le lendemain, un certificat du médecin sur la faible santé de son mari. Je l'autorisai à rester chez lui; et je lui demandai un Mémoire justificatif. Mme de Tschudy me l'apporta. Je fus convaincu de l'innocence de son mari; mais je trouvai le Mémoire écrit trop faiblement. J'en rédigeai un autre, dans lequel je le faisais parler du ton d'un honnête homme indigné. Je le remis à Mme de Tschudy, en lui disant de le faire copier par son mari, et de me l'envoyer. J'ajoutai : « Je passe un peu les bornes de mon devoir; mais j'y suis autorisé par l'horreur d'une accusation si atroce. » Le lendemain, j'envoyai le Mémoire au ministre, et je l'accompagnai d'une longue lettre justificative, dans laquelle je peignais l'accusé comme un homme incapable, sous tous les rapports, de se porter à de pareils excès. On me répondit qu'on avait écrit à Naples pour prendre des informations : comme elles pouvaient tarder long-

temps, j'autorisai M. de Tschudy à rester à sa maison de campagne, en ayant auprès de lui un homme de la garde départementale. Lorsque les informations arrivèrent, il fut prouvé que l'accusation était une infâme calomnie qui n'était fondée sur aucune apparence, et qui malheureusement était venue du département qu'il habitait. Je fus heureux d'avoir pris rapidement mon parti dans une affaire si délicate. L'hésitation pouvait perdre M. de Tschudy.

Quelque temps après, je reçus l'ordre de faire arrêter M. de Fouquet. On l'accusait d'avoir tenu des propos outrageants pour l'armée. Après la lecture d'un bulletin, arrivé le jour même, et lu sur le théâtre, il s'était écrié, disait-on, que le récit qu'on venait d'entendre était faux; que des Français en si petit nombre ne pouvaient pas avoir battu des Russes, beaucoup plus nombreux. Je pris des informations, et j'appris avec certitude que M. de Fouquet n'avait point paru au spectacle ce jour-là; qu'il n'était pas même à Metz. Cette affaire était bien différente de celle de M. Tschudy. Dans la seconde, j'avais une certitude entière. Je n'hésitai pas à déclarer au ministre que je ne pouvais faire arrêter un homme dont l'innocence était évidente; que cette injustice frapperait touts les yeux, et rejaillirait sur le gouvernement et sur

fiance entre les mains de M. de Vaublanc. »

Lorsque je donnai cet ordre, une personne qui m'était chère était dans mon cabinet. Elle s'écria : « Comment! vous le faites arrêter! — Oui, répondis-je, pour lui être utile : si l'on peut le joindre, je suis le maître absolu de son affaire; elle finira promptement. » Je fis avertir et tranquilliser Mme de Tschudy. Elle m'envoya, le lendemain, un certificat du médecin sur la faible santé de son mari. Je l'autorisai à rester chez lui; et je lui demandai un Mémoire justificatif. Mme de Tschudy me l'apporta. Je fus convaincu de l'innocence de son mari; mais je trouvai le Mémoire écrit trop faiblement. J'en rédigeai un autre, dans lequel je le faisais parler du ton d'un honnête homme indigné. Je le remis à Mme de Tschudy, en lui disant de le faire copier par son mari, et de me l'envoyer. J'ajoutai : « Je passe un peu les bornes de mon devoir; mais j'y suis autorisé par l'horreur d'une accusation si atroce. » Le lendemain, j'envoyai le Mémoire au ministre, et je l'accompagnai d'une longue lettre justificative, dans laquelle je peignais l'accusé comme un homme incapable, sous touts les rapports, de se porter à de pareils excès. On me répondit qu'on avait écrit à Naples pour prendre des informations : comme elles pouvaient tarder long-

voya l'ordre qu'il donnait à ce capitaine, et ne me fit aucun reproche. Quelque temps après, dans un voyage à Paris, j'appris du ministre même, qu'un général passant par Metz, pour aller rejoindre l'armée, avait entendu ce conte ridicule dans son auberge, l'avait débité à l'empereur, qui lui-même avait donné l'ordre d'arrêter M. de Fouquet. C'était par cette raison que le ministre n'avait pu révoquer cet ordre, quoique ma correspondance l'eût convaincu de la fausseté du récit. Il voulut que l'ordre fût exécuté d'abord ; il fit ensuite un rapport, d'après lequel M. de Fouquet fut mis en liberté.

Ces ordres arbitraires étaient la partie la plus cruelle de mon administration; mais je trouvais une vraie jouissance dans la manière dont je les exécutais. J'eus la même conduite, quand je reçus l'ordre de faire arrêter M. l'abbé de Tournefort, qui depuis fut nommé évêque par Louis XVIII. Je craignais qu'il ne se fût compromis par quelque correspondance imprudente. Outre l'estime particulière que m'avait inspirée M. l'abbé de Tournefort, je sçavais combien nous avions besoin de conserver les anciens ecclésiastiques. Je pris toutes les précautions possibles pour le mettre à l'abri de soupçons qui auraient pu lui être funestes, et je donnai l'ordre de le transférer à Pa-

ris, mais dans une bonne voiture, et en poste, accompagné d'un officier de gendarmerie, à qui je recommandai les procédés les plus délicats. Je le chargeai d'une lettre pour le ministre; j'eus le bonheur de porter la conviction dans son esprit, et ce vertueux ecclésiastique fut mis promptement en liberté. Depuis cet évènement, j'ai eu le plaisir d'en causer souvent avec lui.

Dans ces fonctions de la haute police, exercées loyalement et avec une sorte de courage, un préfet trouvait souvent l'occasion de se féliciter de ses fonctions, en se disant qu'un autre, peut-être, les remplirait différemment, et que, dans quelque position qu'on soit placé, on satisfait à sa conscience en faisant tout le bien qu'on peut faire, en évitant le mal, et, surtout, en refusant de le faire.

On m'amena un jour un jeune homme qui n'avait point de passeport; il était dans une grande agitation. J'eus beaucoup de peine à le tranquilliser. J'obtins cependant sa confiance. Emigré rentré, mais n'ayant rien fait pour se mettre en règle, il se croyait encore au temps de la terreur; il errait dans les provinces frontières; il avait épuisé ses ressources; il était sans argent; mais il avait des parents à Paris. Je le plaçai dans un hospice; j'arrangeai aisément son affaire, et,

avec un léger secours, je le rendis à ses parents.

Le désir et le devoir d'être juste m'imposent ici la loi d'ajouter que M. Fouché, ministre de la police, M. Savary, qui lui succéda, et M. Réal, chargé des provinces dans lesquelles était compris mon département, ont toujours mis dans leur correspondance avec moi, autant de confiance dans mes rapports, que de modération envers les personnes accusées, ou suspectes au gouvernement. Je n'eus à leur reprocher ni injustice ni persécution. Les ordres qu'ils donnaient étaient promptement adoucis, d'après mes rapports; et si je ne craignais pas de me compromettre par de fortes représentations, ils ne craignaient pas non plus de se compromettre, en se rendant à mes raisons et à mes demandes. . . . .

Bientôt après les affaires dont j'ai parlé, j'eus une occasion différente d'exercer ces fonctions de la haute police. Un homme se présenta, comme étranger, pour faire viser son passeport; il était Italien. Je l'interrogeai; j'aperçus de l'embarras dans ses réponses, autant que dans sa figure. Il cherchait à justifier cet embarras par la difficulté de s'exprimer en français; mais je détruisis cette petite finesse, en l'interrogeant dans sa langue. Je fis venir un officier de gendarmerie. On trouva sur lui des papiers écrits en style énigmatique.

Je l'interrogeai sur ses papiers; son embarras fut bien plus grand encore. Je vis dans un de ses papiers, malgré l'obscurité de l'expression italienne, que des lettres lui étaient adressées à Thionville, poste restante. Elles furent envoyées à Paris. Le ministre m'écrivit que cet homme était un chef des carbonaris; qu'il était non seulement initié dans des intrigues politiques, mais qu'il avait commis des crimes; qu'on le cherchait depuis long-temps, et qu'il avait échappé à toutes les poursuites dirigées contre lui. Il donna l'ordre de l'envoyer à Milan, où il devait être livré aux tribunaux. Je fus étonné qu'un homme assez imprudent pour garder sur lui des lettres énigmatiques, fût un chef de bande, renommé et dangereux. Dès le premier instant que je le vis, j'aperçus de l'inquiétude dans ses traits. Ses papiers indiquaient le projet de bâtir une église en Italie; mais la description de cette église, et les moyens qu'on voulait employer pour la bâtir, me firent voir clairement que cette église était une association contre touts les gouvernements monarchiques, et l'établissement d'une république universelle. D'autres parties de ce plan annonçaient qu'il fallait employer toute espèce de moyens pour parvenir au succès. Longues années après je retrouvai, dans le beau réquisitoire de

M. de Marchangy, des passages sur la secte des carbonaris, qui me rappelèrent l'homme dont je parle, et ses papiers.

Dans le même temps, à peu près, des prêtres prêchaient ouvertement contre le pape et contre les évêques, dans le département des Forêts, qui faisait alors partie du diocèse de Metz. J'écrivis une circulaire pour les empêcher de pénétrer dans mon département : ils n'y parurent pas; mais ils portèrent le trouble dans le duché de Luxembourg. On les appelait *stévénistes*, du nom de *Steven*, prêtre du diocèse de Namur, dont ils suivaient les principes. Bonaparte, voyant que les autorités civiles et la gendarmerie ne pouvaient empêcher les prédications des stévénistes dans le Luxembourg, chargea M. l'évêque de Metz de les combattre avec les mêmes armes, et d'envoyer une mission dans ce pays. Ce prélat en confia la direction au Père Elie, ancien petit carme de Metz, à qui je fis remettre 2000 fr., par ordre du gouvernement.

Long-temps après, au mois de décembre 1829, *le Constitutionnel* fit de ces circonstances un récit entièrement faux, dans lequel il prétendait que j'avais persécuté des missionnaires. J'en démontrai la fausseté par un article inséré dans *la Quotidienne*. J'y rétablissais la vérité des faits,

et j'ajoutais que ces prêtres n'étaient point des missionnaires; que le vrai caractère d'un missionnaire est d'être autorisé par l'autorité civile et religieuse; que je protégeais, par ordre du gouvernement, les bons missionnaires, et que j'empêchais d'ignorants fanatiques d'alarmer les consciences par des prédications dangereuses. Je terminais cet article par ces mots : « Si j'avais « reçu l'ordre de persécuter des prêtres religieux « et utiles, j'aurais désobéi, comme j'ai refusé « deux fois d'obéir à des ordres évidemment in- « justes; j'aurais quitté ma place avec honneur, « comme je suis sorti d'un ministère, dont la « marche n'était pas conforme à mes principes, « et sans avoir rien fait qui tendît uniquement à « conserver ma place. »

Une chose singulière se renouvelait souvent à Metz. Je recevais des lettres anonymes, qui renfermaient des calomnies contre les fonctionnaires publics, et même contre des femmes. J'en parlai à M. le sénateur Eymerie, qui était de Metz, et habitait une maison de campagne aux environs. Il me cita plusieurs anecdotes, qui me firent espérer d'en découvrir les auteurs. Je reçus une de ces lettres, dont je fus très-frappé, à cause de l'extrême méchanceté qui l'avait inspirée. L'écriture ne paraissait pas contrefaite. Je la gardai

plusieurs années ; et toutes les fois que je voyais une écriture qui me rappelait cette lettre, je la confrontais avec celle qui m'offrait quelque ressemblance dans l'écriture. Une jeune personne, non mariée, me présenta un jour pour son père une pétition dont l'écriture me frappa. Je lui demandai si elle l'avait écrite. D'après sa réponse affirmative, je pris dans mon bureau la lettre gardée si long-temps ; je confrontai les deux écritures, et je n'eus aucun doute. Je la présentai à cette personne, et je l'interrogeai. Elle hésita d'abord ; mais accablée bientôt par mes questions, elle s'avoua l'auteur de la lettre, et perdit presque connaissance. Je lui reprochai son indignité, en lui remettant la lettre accusatrice.

Dans une de mes tournées, j'allai à Luxembourg : j'étais curieux de voir cette forteresse. Je vis auprès de cette ville une cérémonie annuelle très-singulière. On raconte dans ces contrées qu'au quatorzième siècle, touts les troupeaux furent saisis d'un désir violent de danser ; qu'ils se mirent à sauter et danser jusqu'à perdre leurs forces, et mourir. On invoqua un saint, qui fit cesser cette maladie. Depuis ce temps, afin que les animaux ne se mettent plus à danser, les hommes, et surtout les femmes, dansent un certain jour de l'année. Le clergé arrive, en chan-

et j'ajoutais que ces prêtres n'étaient point des missionnaires; que le vrai caractère d'un missionnaire est d'être autorisé par l'autorité civile et religieuse; que je protégeais, par ordre du gouvernement, les bons missionnaires, et que j'empêchais d'ignorants fanatiques d'alarmer les consciences par des prédications dangereuses. Je terminais cet article par ces mots : « Si j'avais « reçu l'ordre de persécuter des prêtres religieux « et utiles, j'aurais désobéi, comme j'ai refusé « deux fois d'obéir à des ordres évidemment in- « justes; j'aurais quitté ma place avec honneur, « comme je suis sorti d'un ministère, dont la « marche n'était pas conforme à mes principes, « et sans avoir rien fait qui tendît uniquement à « conserver ma place. »

Une chose singulière se renouvelait souvent à Metz. Je recevais des lettres anonymes, qui renfermaient des calomnies contre les fonctionnaires publics, et même contre des femmes. J'en parlai à M. le sénateur Eymerie, qui était de Metz, et habitait une maison de campagne aux environs. Il me cita plusieurs anecdotes, qui me firent espérer d'en découvrir les auteurs. Je reçus une de ces lettres, dont je fus très-frappé, à cause de l'extrême méchanceté qui l'avait inspirée. L'écriture ne paraissait pas contrefaite. Je la gardai

CHAPITRE III.

Des statistiques. Entretien avec Napoléon sur les poids et mesures. Observations sur le nouveau système. Discours de Napoléon sur l'autorité civile et le pouvoir militaire. Son génie pour l'administration. De grandes choses conçues par lui, n'ont pas été ce qu'elles devaient être, parce qu'il ne pouvait en diriger l'exécution.

L'ADMINISTRATION fut dénaturée par ce genre de charlatanisme qui couvrait du nom de science les choses les plus simples et les plus communes. C'est une des maladies contagieuses du siècle des lumières; et l'on sçait, plus que jamais, que les maladies de l'esprit sont incurables, et sont plus contagieuses que celles du corps. Celle dont je

parle a produit ce qu'on appelle la *statistique*. C'est une science nouvelle, disait-on; elle était inconnue autrefois. A peine ces mots furent prononcés, que tout devint *statistique*. Réduite à ses moindres termes, était-ce la description d'un pays? La géographie l'a donnée de tout temps. Etait-ce l'état commercial, industriel d'un pays? Non seulement un grand nombre de livres nous le présentait, et nous le trouvions dans de vastes dictionnaires, mais encore nous avions vu Louis XIV demander à touts les intendants de provinces des mémoires détaillés sur celles qu'ils administraient. Ce n'était donc pas une chose nouvelle. Mais la manie générale était de paraître savant; et malheureusement, dans cette prétendue science nouvelle, il n'y a pas moyen de rien inventer, ni de combiner des idées. On fut réduit à multiplier les détails, à se jeter à corps perdu dans une foule de minuties entassées les unes sur les autres. On créa un bureau particulier de *statistique*. A la tête de ce bureau se trouva l'homme du monde le plus petit en idées, le plus grand en chiffres. On n'a pas oublié les questions qu'il adressait, au nom du ministre, aux maires et aux préfets. Le nombre des poules, des œufs, des animaux de basse-cour, des chevaux, des bœufs, des ânes; il recherchait tout diligemment. Il adressait

les demandes les plus singulières : fallait-il monter ou descendre en allant à tel village? Un maire répondit : C'est suivant le côté d'où l'on vient.

Il demandait à quel âge les filles se mariaient, à quel âge elles étaient nubiles; si l'on cultivait telles semences, tels légumes, depuis quel temps on les cultivait; si les côteaux de vignes étaient à l'est, ou au sud, et mille autres questions semblables. On répondait presque toujours en l'air; on bâtissait des romans, on s'en amusait; on cherchait quelquefois à embarrasser l'interrogant commis. J'en donnerai un exemple, en parlant de mon ministère.

Les *statistiques* étant à la mode, devinrent une fureur. Les préfets cherchèrent à se surpasser. Cette manie continua après la restauration. Neuf cents pages d'un grand *in-quarto* suffirent à peine à l'un d'eux pour la géographie, la botanique, la minéralogie, les régions montagneuses, les plaines, les bassins, les vallées, d'une très-petite partie de la France. Viennent ensuite les sécheresses, les pluies, les vents, les orages et la neige, et bien d'autres choses encore. Et tout cela traité avec une érudition minutieuse, et annoncé à des Français comme si ce n'était pas d'une petite partie de la France que l'on parlait, comme si les choses qu'on décrivait n'apparte-

naient qu'à cette petite partie. Les vers, les insectes, les poissons, les oiseaux sont nommés, décrits, comme habitants de la petite région. On dirait qu'il s'agit d'animaux d'un pays éloigné et que nous ne connaissons pas. Et tout cela pillé dans les Dictionnaires d'histoire naturelle, et exprimé dans les termes de science les moins usités. La plupart des chapitres pourraient s'appliquer à toute la France et d'autres à l'Europe, et même aux autres parties du monde. Ce serait alors un ouvrage peut-être savant, peut-être utile, comme il en existe déjà. Mais du moins ne serait-il pas ridicule.

Un de ces faiseurs de statistique ne s'est pas contenté de l'immense nomenclature des productions de la terre, des rivières et des habitants de l'air; il a mis les noms latins à côté des noms français. Un autre faiseur déclare qu'il est convaincu que la *statistique* est le guide et le flambeau du gouvernement. Si ce flambeau l'a éclairé, c'était d'une lumière bien trompeuse, puisque toutes ces statistiques volumineuses et savantes n'ont pas préservé deux gouvernements successifs de suivre pendant trente ans la route la plus dangereuse, et de se précipiter l'un et l'autre dans un abîme.

La plupart de ces *statistiques* étaient écrites

d'un style diffus, il est vrai ; mais enfin elles étaient écrites : on cherchait, on trouvait, on comprenait ce qu'on cherchait. Mais ce n'était pas assez pour ces hommes qui ne connaissent que les chiffres ; ils voulurent des tableaux. Plus ces tableaux renfermaient de chiffres, moins ils contenaient de mots, plus ils semblaient dignes du siècle des lumières. Des lignes, des colonnes, des cases, des accolades en nombre infini, de grands papiers qu'il faut déployer, où l'œil se fatigue à chercher les rapports des choses et des chiffres ; voilà le sublime de l'invention. Si vous voulez étudier ces tableaux, après les avoir long-temps observés, vous écrivez les résultats que vous n'avez trouvés qu'avec bien de la peine. Quatre lignes vous suffisent souvent pour vous donner toute la science contenue dans un immense tableau.

Ainsi, le tableau des secours donnés aux noyés dans la préfecture de police de la Seine, est sur un grand papier, et contient trente-cinq cases, et puis des raies, des accolades. Voici maintenant la traduction :

Dans une année, 209 hommes, 62 femmes furent trouvés noyés, 45 en se baignant, 31 accidentellement, 122 volontairement, 73 sans causes vérifiées : 205 ont été reconnus, 66 non

de l'Angleterre avec toutes les parties du monde. Sur la plus grande feuille de papier qu'on ait pu trouver, sont 59 colonnes et 141 lignes de chiffres, les plus petits, les plus serrés : on ne peut les regarder sans avoir l'œil ébloui et fatigué. Celui qui voudrait traduire ces chiffres pour son instruction, ferait un volume ; l'auteur du tableau aurait bien fait de lui en épargner la peine. D'ailleurs, l'esprit ne peut être satisfait, quand il ne voit pas sur quel rapport, par quel motif on évalue une somme d'importation ou d'exportation. Ces tableaux ne le disent pas.

Un ouvrage de cette espèce sur le département de la Moselle, fait par M. Viville, secrétaire-général sous mon prédécesseur, doit être distingué de ceux dont j'ai parlé. Il est simple, clair et méthodique ; il ne s'éloigne pas du sujet qu'il traite ; il n'affecte pas d'étaler une vaine science, très-inutile et même préjudiciable à l'administration.

Tout homme qui s'occupe des détails minutieux que je viens de retracer, n'est pas un administrateur. L'idée de mettre, après la restauration, tout ce qui concerne l'administration de Paris en tableaux chiffrés, et uniquement en tableaux, appartient sans doute à quelque commis, et non à M. de Chabrol, préfet de la Seine ;

reconnus; les secours donnés utilement à 44, inutilement à un seul : 226 n'ont pu être secourus; 135 retirés de l'eau dans Paris, et 136 hors de Paris. Résultat : vivants, 77; morts, 194.

Ce petit nombre de lignes m'apprend tout ce que m'indique l'immense tableau. Pourquoi donc cet appareil qui fatigue mes yeux, et que je suis obligé de traduire? C'est bien pis, dans les choses compliquées. Comme ces tableaux ne sont pas et ne peuvent être astreints à une règle générale, les faiseurs combinent les séparations et les distinctions à leur manière; il faut en trouver la clef, et souvent c'est très-difficile. En outre, les choses qui ne sont exprimées que par des chiffres, doivent présenter des pensées comme les choses exprimées par des phrases; mais l'explication laconique des tableaux se réduisant à très-peu de mots, et touts les intermédiaires étant toujours retranchés, il en résulte une obscurité plus ou moins grande. Je n'ai jamais pu comprendre plusieurs des nombreux tableaux qui composent ce qu'on appelle *recherches statistiques sur la ville de Paris*. Il y a plus; plusieurs de ces tableaux, après une étude pénible, m'ont présenté des résultats si bizarres, que je n'ose en parler. J'aime mieux croire m'être trompé.

Un Français a fait un tableau du commerce

de l'Angleterre avec toutes les parties du monde. Sur la plus grande feuille de papier qu'on ait pu trouver, sont 59 colonnes et 141 lignes de chiffres, les plus petits, les plus serrés : on ne peut les regarder sans avoir l'œil ébloui et fatigué. Celui qui voudrait traduire ces chiffres pour son instruction, ferait un volume ; l'auteur du tableau aurait bien fait de lui en épargner la peine. D'ailleurs, l'esprit ne peut être satisfait, quand il ne voit pas sur quel rapport, par quel motif on évalue une somme d'importation ou d'exportation. Ces tableaux ne le disent pas.

Un ouvrage de cette espèce sur le département de la Moselle, fait par M. Viville, secrétaire-général sous mon prédécesseur, doit être distingué de ceux dont j'ai parlé. Il est simple, clair et méthodique ; il ne s'éloigne pas du sujet qu'il traite ; il n'affecte pas d'étaler une vaine science, très-inutile et même préjudiciable à l'administration.

Tout homme qui s'occupe des détails minutieux que je viens de retracer, n'est pas un administrateur. L'idée de mettre, après la restauration, tout ce qui concerne l'administration de Paris en tableaux chiffrés, et uniquement en tableaux, appartient sans doute à quelque commis, et non à M. de Chabrol, préfet de la Seine ;

car il nous a donné, dans le même temps, un ouvrage bien différent sur trois provinces du Piémont qu'il avait administrées. Celui-là n'est pas en tableaux chiffrés; il est écrit, et bien écrit. Il est méthodique et clair; toutes les parties se rapportent à un plan général; et comme cette contrée a des différences notables d'avec la France, il était nécessaire de les donner. Le chapitre des mœurs et des usages est très-curieux. M. de Chabrol a sans doute bien observé l'esprit et le caractère des habitants, quand il nous dit que la classe la moins éclairée sait entrevoir dans l'avenir des résultats qui échapperaient au peuple dans beaucoup de nos provinces françaises. J'avoue que j'aime mieux une pareille observation que la description des vers et des poissons du Berri, lesquels sont les mêmes que ceux de la Touraine ou du Poitou. J'aurais voulu que M. de Chabrol, pendant sa longue administration de Paris, nous eût donné un chapitre semblable sur l'esprit et le caractère des Parisiens : il serait peut-être arrivé à la conclusion d'un écrivain anglais qui, après avoir examiné les effets produits par de nombreux entassements des hommes dans une même ville, a conclu que l'habitant d'une ville immense, telle que Paris et Londres, y perdait nécessairement un peu de bon sens; peut-être

aussi aurait-il conclu comme M. Peel, qui disait dans la Chambre des communes que l'excès de la civilisation était la cause de l'augmentation progressive et effrayante des crimes dans la Grande-Bretagne.

Cette prétendue science nouvelle, appelée *statistique*, était inspirée par la manie de paraître savant, et surtout habile dans les mathématiques. La géométrie, cette science si utile, était devenue une mode : on y appliquait les esprits les moins propres à l'étudier ; avec elle, on était capable de tout. On a vu nommer à des places importantes des personnages, uniquement parce qu'ils étaient bons géomètres ; on eut alors la preuve de ce qu'avait écrit un grand géomètre, en qui la nature manifesta, dès son enfance, la plus grande aptitude pour cette science.

« Les géomètres, dit Pascal, étant accoutumés « aux principes nets et grossiers de géométrie, « et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et ma- « nié leurs principes, se perdent dans les choses « de finesse, où les principes ne se laissent pas « ainsi manier. On voit à peine ces principes ; on « les sent plutôt qu'on ne les voit ; on a des peines « infinies à les faire sentir à ceux qui ne les sen- « tent pas d'eux-mêmes. Il faut tout d'un coup « voir la chose d'un seul regard, et non par pro-

« grès de raisonnement, au moins jusqu'à un cer-
« tain degré. »

Dans les choses d'administration et de gouvernement, *on sent les principes plutôt qu'on ne les voit,* suivant l'expression de Pascal; et bien souvent *il faut voir la chose tout d'un coup d'un seul regard.* C'est une faculté naturelle que l'habitude fortifie, et qu'aucune science ne peut donner. On sait ce qui arriva au grand Newton, lorsque, dans dans le conseil du roi d'Angleterre, on lui demanda son avis sur une affaire importante.

Dans un des nombreux voyages que Napoléon fit à Metz, il m'interrogea sur les nouvelles mesures. Cet entretien fut fort long, parce qu'il avait sur ce sujet des idées très-arrêtées. Il n'était point partisan du nouveau système. Je lui dis ce que j'en pensais, ce que j'avais écrit aux ministres, et les reproches que j'avais reçus de l'un d'eux, à qui j'avais exprimé franchement mon opinion sur les inconvénients que j'apercevais dans la pratique. Ma réponse exprimait une conviction intime, qu'autant il était certain qu'une mesure unique serait une chose avantageuse, autant il me paraissait certain que les mesures nouvelles manquaient entièrement le but, qu'elles n'étaient pas et ne seraient jamais

populaires. Il parla long-temps dans le sens de cette idée; il dit que les savants poussaient toujours leurs théories à un excès contraire à la pratique; et il s'exprima de façon que je ne fus pas étonné de le voir, peu de temps après, faire examiner cette question devant lui dans le conseil d'État. Il adopta un changement rempli d'inconvénients; mais il déclara que si dans l'espace de dix ans, le système ne réussissait pas, malgré ces changements, il serait refait sur de nouvelles bases. Il est assez singulier que ce soit moi qui ait réformé, cinq ans après, ces mêmes changements, dont sans doute il avait aperçu les inconvénients.

Le système des poids et mesures prouve combien la théorie peut mettre d'embarras dans les choses usuelles, et que la science la plus profonde est souvent une source féconde d'erreurs dans les choses destinées à une pratique constante et journalière. Que voulait-on? établir des poids et des mesures uniformes dans tout le royaume. On l'avait essayé dans plusieurs règnes; et Louis XIV avait commencé ce changement, en ordonnant que, dans toutes les forêts domaniales, on se servirait de la mesure usitée à Paris. Il voulait ainsi accoutumer insensiblement la France à cette espèce de mesure. Quant

à la toise, aux pieds, pouces et lignes, ces mesures étaient généralement pratiquées en France. Il en était de même de l'aune et de ses divisions; il ne fallait donc que choisir une mesure de capacité, de poids et d'arpentage. Celles de Paris étaient connues dans toute la France; la pratique aurait été facile. Il me semble que rien n'était plus aisé que d'établir l'uniformité, en prescrivant des poids et des mesures déjà connus, et en prenant des précautions pour que les étalons fussent conservés. Ces réflexions furent présentées et soutenues par Napoléon, dans le conseil d'Etat, où il fit discuter cette matière devant lui; il y revenait souvent dans l'entretien que j'eus avec lui.

Mais cette marche était trop simple; elle ne convenait pas à des esprits qui veulent absolument tout changer, jusqu'aux dénominations. Il fallut créer un système, et mettre la science malgré elle, où assurément elle n'avait rien à faire. De là, des complications, des difficultés sans nombre, des lois répressives et pénales, une armée d'inspecteurs; et malgré tant d'efforts, il fallait ensuite des changements commandés impérieusement par la nécessité. Qu'en résulte-t-il définitivement? nous n'avons pas l'uniformité légale des poids et mesures. Tout le monde

achète et vend à l'aune ancienne. On mesure l'aune sur le mètre.

Les dénominations nouvelles étaient ridicules. Il a fallu rétablir les anciennes; on faisait dériver touts les noms de chaque division de la chose principale, ce qui n'a jamais existé dans aucune langue. Dans toutes les langues, on donne à chaque division un nom différent. Ainsi, nous disions et nous aurions dit toujours, malgré la loi, pied, pouce et ligne, et non pas mètre, décimètre, centimètre, millimètre. Mais la loi elle-même a été forcée de nous permettre ce que nous faisions malgré elle. Aux singulières dénominations de grammes, décagrammes et octogrammes, on a substitué les mots de gros et onces métriques. L'épithète *métrique*, ajoutée à l'ancien nom, est encore une source de confusion.

Le premier décret sur cette prétendue uniformité, prouva combien était mauvaise cette accumulation de choses et de noms. Nous disions tout bonnement : La ration du pain donné au soldat sera de 24 onces. Il sera composé de trois quarts froment et un quart seigle blutés à extraction de quinze livres de son par quintal.

Au lieu de cette simplicité d'expression, il fallut dire : La ration de pain sera de 733 grammes 71 centigrammes. Il sera composé de trois

quarts froment et un quart seigle blutés à extraction de 7 kilogrammes 337 grammes de son par 4 myriagrammes 90 centièmes. Ce fut cette complication qui parut frapper Bonaparte dans l'entretien que j'eus avec lui, lorsqu'il m'interrogea sur les poids et mesures. Comme je connaissais son habitude d'interroger, je m'étais préparé sur toutes ces dénominations, très-difficiles à retenir dans la mémoire.

Je demande s'il était possible de rien imaginer de plus compliqué. A l'expression simple de 24 onces, on substitue 733 grammes 71 centigrammes. Le reste est de la même force. Avant tout, il faut comprendre ce qu'on dit et les expressions dont on se sert. Or, je demande si l'on peut avoir dans son esprit une représentation juste et précise de 733 grammes 71 centigrammes, comme de 24 onces.

J'osai dire un jour à un des savants qui ont présidé à ce travail, que je me comprenais fort bien quand je disais que ma taille est de cinq pieds six pouces; mais que lorsque je disais un mètre 786 millimètres, il m'était impossible de me figurer la millième partie d'un mètre, et moins encore 786 fois cette millième partie. Et remarquez que dans cet exemple, pour avoir les 6 pouces avec précision, je serais obligé d'ajouter

une fraction de soixante deux fois cent millième du mètre. Ainsi, les savants qui avaient adopté le calcul décimal, et qui le vantaient, parce qu'il n'amenait pas de fractions dans le calcul numérique des sommes, se jetaient, dans les poids et mesures, dans des fractions infinies que l'esprit de l'homme ne pouvait suivre.

Personne plus que moi ne rend hommage à la science et aux travaux de nos savants académiciens. J'ai admiré, comme touts les Français, leurs travaux au pôle et à l'équateur, sous Louis XV, précédés de leurs premières observations en France, sous Louis XIV. Ils ont diminué les erreurs que commettaient les navigateurs par l'ignorance de la figure de la terre. Elle entraîne les plus grandes conséquences dans la pratique pour la navigation. Mais les savants qui ont formé le système des poids et mesures, ont-ils été aussi heureux dans la pratique? L'expérience prouve le contraire. Si vous demandez ce que c'est qu'un gramme ou un mètre, on vous répond :

Le gramme est le poids d'un centimètre cubique d'eau distillée, considérée dans le vide, et à son maximum de densité. Le centimètre est la centième partie du mètre. Le mètre est la dix-millionième partie du quart du méridien terres-

Ce mètre, la dixmillionième partie du quart du méridien terrestre, l'unité fondamentale des poids et mesures, se reproduit dans toutes les mesures, itinéraires, agraires, de longueur, de capacité, de solidité et de poids : c'était sur cette apparente simplicité de *dénomination* qu'on fondait surtout la certitude du succès, et c'est à cela même qu'il a fallu promptement renoncer.

Après trente années de l'établissement des nouvelles mesures, et malgré les changements prescrits pour en faciliter la pratique, on ne fait encore aujourd'hui que combiner d'après les anciennes mesures, et traduire dans les nouvelles. Le Codex des pharmaciens donne les poids anciens et nouveaux. Un pharmacien me montrait, en 1830, mille à douze cents ordonnances de médecin, et il me faisait remarquer que toutes étaient écrites suivant les anciens poids et les anciennes dénominations. Le pharmacien, obligé de se servir des poids nouveaux, a recours à son Codex, et traduit l'ordonnance. Mais compose-t-il précisément la drogue prescrite par le médecin ? Non ; une légère différence se trouve entre les anciens et les nouveaux poids traduits dans le Codex : quelque faible que soit cette différence, toujours est-il qu'elle peut entraîner des inconvénients dans l'emploi des drogues d'une espèce

dangereuse, telles que les substances vénéneuses. Une potion où se trouve cette légère différence, peut n'avoir aucun inconvénient, si elle n'est prise qu'une fois; mais si elle est prise pendant un mois et même plus, elle doit produire un effet différent de celui qu'attendait le médecin. On sait combien sont puissantes les plus faibles causes souvent répétées, agissant touts les jours, et ajoutant ainsi de nouveaux effets aux effets déjà produits.

Il est défendu aux orfèvres de se servir des anciens poids; mais en se servant des nouveaux, pour obéir à la loi, le résultat est une vente suivant les anciens poids. En effet, dans ce moment, en 1831, le marc d'argent vaut 52 fr.; il serait de 53 fr. 15 c. et une fraction, aux nouveaux poids. L'or, qui se paie 80 fr. l'once, reviendrait à 81 fr. 25 c. environ, aux poids nouveaux. On a été long-temps sans employer la contrainte envers les orfèvres. Il en est de même des lapidaires : rien n'est changé, malgré la loi, dans l'usage habituel pour le diamant. C'est toujours le poids dit *de karat* dont on fait usage, quoique l'on ait les nouveaux poids. On pèse aux poids nouveaux; on calcule aux poids anciens.

Je conclus donc, de tout ce que je viens de dire, que cette opération est non seulement im-

parfaite, mais que la loi ne sera jamais entièrement exécutée dans toutes ses parties; que les dénominations ne seront jamais populaires; que les anciennes prévaudront toujours, et que les personnes forcées de se servir ostensiblement des nouvelles mesures, commencent toujours par opérer avec les anciennes, et traduisent ensuite en mesures nouvelles le résultat trouvé : c'est ce que j'ai vu faire, même par des jeunes gens à qui l'on n'avait enseigné que les nouvelles mesures.

Comment concevoir, par exemple, que, dans la construction si importante des vaisseaux, la science difficile qui les rend bons voiliers, puisse renoncer à l'expérience des calculs déjà trouvés, et fondés sur les mesures anciennes, pour combiner de nouveaux calculs! On sait que la moindre chose dans l'arrimage d'un vaisseau change sa marche, à plus forte raison dans la construction du vaisseau. Il n'est peut-être rien qui exige de l'homme plus de sagacité, de précision et d'expérience, que les rapports combinés des proportions d'un vaisseau. Un habile constructeur est un homme bien rare.

On verra, dans un autre chapitre, combien furent compliqués et embarrassants les changements qui furent adoptés, et l'arrêté que je pris

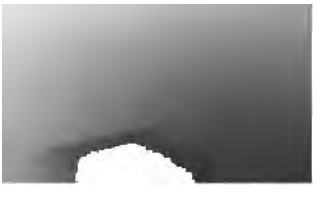

en 1816, comme ministre de l'intérieur, pour remédier à cette nouvelle complication.

Quel est, enfin, le dernier résultat de ce système? On le voit par les détails que j'ai donnés. Nous n'avons pas l'uniformité vulgaire et habituelle des poids et mesures. Tout le monde achète et vend à l'aune ancienne. On mesure l'aune sur le mètre; mais c'est toujours l'aune ancienne, malgré la loi, qui dit que le mesurage des étoffes se fait par mètre, dixième et centième de mètre. Lisez les affiches des ventes des terres; vous y verrez souvent la dénomination nouvelle, traduite en dénomination ancienne; et, plus souvent, le terrain est désigné en arpents et perches, sans aucune autre explication; en sorte que l'on vend et achète suivant la mesure ancienne.

Les jeunes gens de l'école d'application établie à Metz avaient troublé l'ordre avant que je ne fusse dans cette ville. Ils venaient encore de le troubler au spectacle. Ces mouvements de la jeunesse, rassemblée dans des écoles arrivent dans touts les temps et dans touts les pays. Je n'en parlerais pas, sans les suites qu'ils eurent, et qui sont de nature à donner une idée de la manière dont l'empereur gouvernait. Il me donna par un décret, ainsi qu'au maire, le pouvoir, et nous imposa le devoir de faire arrêter et de mettre en

prison les jeunes gens de cette école qui troubleraient l'ordre public. Quelque temps après, à la fin de 1806, passant par Metz, après la victoire d'Iéna, il me dit de réunir à la préfecture toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. A peine entré dans le salon où elles étaient réunies, il parla du désordre excité au spectacle, et du décret qu'il avait rendu à ce sujet.

« On a été surpris, ajouta-t-il, du pouvoir que « donne ce décret à l'autorité civile. Mais cette « autorité est la première dans un Etat; c'est elle « qui soutient l'ordre social. Comme empereur, « je suis une autorité civile; si je commande « les armées, c'est accidentellement; je pourrais « ne pas les commander. Un officier est citoyen « avant d'être militaire; il l'est aussi dans sa vieil- « lesse, quand il est retiré du service; et pendant « qu'il sert, il en conserve les droits et les avan- « tages. Si nous avons été vainqueurs à Iéna, ce « n'est pas parce que notre armée est plus brave « et mieux commandée; c'est parce que nous « avons une armée nationale, et que les Prussiens « n'en ont pas. Ils ont un gouvernement mili- « taire; je n'ai fait que souffler dessus, et il a « perdu toute sa force. »

Ces paroles furent le texte d'un long discours dans lequel il passait d'une idée à l'autre, suivant

son habitude, mais en revenant toujours à l'idée principale, qui consistait à placer l'autorité civile au-dessus de l'autorité militaire, et à prouver la faiblesse d'un gouvernement militaire. J'en parlai le lendemain à M. de Champagny, duc de Cadore, qui accompagnait Bonaparte dans ce voyage. Il me dit qu'il l'avait entendu plus d'une fois tenir un discours semblable, et soutenir fortement les mêmes principes.

Ce discours était de la plus grande justesse; mais l'esprit qui apercevait cette justesse des principes qu'il soutenait, n'en apercevait pas toutes les conséquences. Bonaparte ne voyait pas que cette longue guerre faisait insensiblement dégénérer son gouvernement en gouvernement militaire, et que si un tel état de choses avait été, suivant lui, une cause immédiate des malheurs de la Prusse, il devait entraîner la France à des malheurs bien plus grands encore, et surtout amener l'affaiblissement d'un pouvoir dont il abusait.

Les hommes qui gouvernent les empires ne sçavent pas combien leur marche serait assurée, en suivant invariablement un petit nombre de maximes. De ce nombre est celle-ci : Toute chose portée à l'excès trouve sa destruction en elle-même. C'est une de ces lois imposées par la Providence aux choses humaines. Combien le dominateur dut

[illegible] surprise plaisir [illegible] sur lequel il n'avait fait que sourire, [illegible] ses expressions), puiser de nouvelles forces dans son humiliation même, et paraître avec vigueur parmi les Etats qui l'accablaient. Il lui reprochait de ne pas avoir une armée nationale: et, six ans après, cette nation tout entière prenait les armes, et formait contre lui une véritable croisade.

En passant d'une idée à l'autre, Napoléon insista sur les choses qui rendent un gouvernement solide, en affermissant l'ordre social. Il manifesta, comme il faisait souvent, son mépris pour les idéologues et leurs théories. On n'aurait pu s'exprimer avec plus de force sur ce sujet. Il avait toutes les idées d'un homme fait pour gouverner; il en avait le génie et le caractère; et s'il avait conçu quelle gloire immense il pouvait ajouter à celle des batailles, en cessant la guerre et se livrant au gouvernement, il aurait porté la France à la plus haute prospérité. Quel bonheur pour elle, s'il avait su y détruire jusqu'aux germes des idées spéculatives, des vaines théories, et de ce fatras métaphysique, qui, adapté au gouvernement et à l'administration, devient une source inépuisable de turpitudes et de misères! Bonaparte seul en était capable; et par le succès, il eût été le bienfaiteur des hommes.

Si Napoléon n'aimait pas les théories spéculatives appliquées au gouvernement, il n'aimait pas davantage la science des mathématiques trop exclusivement appliquée à l'art militaire. Je crois que si je lui avais cité les réflexions de Pascal, il les aurait encore plus étendues. Il interrogea un jour des élèves de l'école de Metz, sur des choses de pratique de l'artillerie. L'un d'eux ne pouvant répondre, il lui dit : « Quand vous serez à l'armée avec toute votre science, vous serez obligé « de consulter votre sergent, et de vous laisser « conduire par lui. » M. de Bourrienne dit, dans ses *Mémoires*, que Napoléon n'était pas mathématicien, comme on l'avait cru. Je le crois sans peine. Un homme à qui la nature avait donné un génie et un caractère qui le portaient *à ne méditer que pour agir*, ne pouvait se complaire à l'étude des mathématiques.

Cette faculté *de la méditation, propre à l'action*, lui donnait le talent de l'administration, comme celui de la guerre. Il avait des vues très-étendues; il allait droit aux choses positives; il ordonnait lui-même ces grands travaux d'édifices, de canaux, de ports, d'arsenaux, de grandes routes, d'embellissements de toute espèce; il montra ce génie dans les premières paroles qu'il adressa au conseil municipal de Paris : « Votre ville est

« une ville barbare; à peine avez-vous une fon-
« taine publique qui mérite ce nom. Des eaux
« abondantes devraient se voir partout pour la
« salubrité, comme pour la magnificence. » Il conçut aussitôt le projet d'amener une rivière dans Paris; mais l'exécution, qu'il ne pouvait diriger, ne répondit pas à la grandeur du dessein, et l'on sembla ne chercher les eaux que pour les cacher dans les entrailles de la terre, tandis que les Romains les faisaient couler entre le ciel et la terre, et les dirigeaient sur le sommet des montagnes. Mais c'étaient des ignorants.

Il mit lui-même le plus grand ordre dans les finances; au milieu d'énormes dépenses, il n'eut pas de profusions. S'il avait pu s'arrêter et faire une paix durable, en bornant la France au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, il aurait été, comme Henri IV et Frédéric, aussi grand dans l'administration que dans la guerre. Il avait, ainsi que ces deux grands princes, conçu l'avantage d'avoir un trésor, malgré les systèmes des économistes. Comme ces deux monarques et Louis XIV, il fit des avances à des manufacturiers, à des négociants; il vit les graves inconvénients des emprunts, et n'eut jamais recours à ce moyen dangereux. La passion de la guerre et des conquêtes l'empêcha de déployer dans toute son étendue

son génie administratif, et souvent, même, le détourna de ses propres principes dans cette partie. J'oserai même dire que cette passion, poussée si loin, finit par affaiblir son génie dans l'une et l'autre partie, la guerre et l'administration. Si un homme éloquent avait montré à ses yeux, dans tout son éclat, l'immense gloire qu'il pouvait conquérir, en détruisant touts les germes révolutionnaires jusque dans leurs moindres racines, et en consolidant ainsi l'ordre social, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, peut-être l'aurait-il persuadé, car il aimait la gloire. Il aurait conçu qu'ayant atteint le sommet de la gloire militaire, il prenait la plus belle place dans la mémoire des hommes, en y joignant la gloire d'une belle administration. Peut-être avait-il plus de génie encore pour cette partie que pour la guerre; car, dans la guerre, il a manqué de deux choses essentielles, l'art des retraites, et l'art des guerres défensives.

« une ville barbare; à peine avez-vous une fon-
« taine publique qui mérite ce nom. Des eaux
« abondantes devraient se voir partout pour la
« salubrité, comme pour la magnificence. » Il conçut aussitôt le projet d'amener une rivière dans Paris; mais l'exécution, qu'il ne pouvait diriger, ne répondit pas à la grandeur du dessein, et l'on sembla ne chercher les eaux que pour les cacher dans les entrailles de la terre, tandis que les Romains les faisaient couler entre le ciel et la terre, et les dirigeaient sur le sommet des montagnes. Mais c'étaient des ignorants.

Il mit lui-même le plus grand ordre dans les finances; au milieu d'énormes dépenses, il n'eut pas de profusions. S'il avait pu s'arrêter et faire une paix durable, en bornant la France au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, il aurait été, comme Henri IV et Frédéric, aussi grand dans l'administration que dans la guerre. Il avait, ainsi que ces deux grands princes, conçu l'avantage d'avoir un trésor, malgré les systèmes des économistes. Comme ces deux monarques et Louis XIV, il fit des avances à des manufacturiers, à des négociants; il vit les graves inconvénients des emprunts, et n'eut jamais recours à ce moyen dangereux. La passion de la guerre et des conquêtes l'empêcha de déployer dans toute son étendue

chapitre. Mais je dois parler ici d'une chose qui m'a bien confirmé dans mes idées.

Je me rendais un jour à Sarrelouis. Je rencontrai une charrette remplie de soldats malades. Le temps était affreux ; il pleuvait à verse. J'étais à cheval ; sans cela je me serais tenu bien renfermé dans une voiture, et je n'aurais pas remarqué la charrette. Cette circonstance apprendra peut-être *à l'homme d'État* auteur de l'*Histoire de la restauration*, qu'il y a quelque avantage à monter à cheval.

J'arrêtai la charrette, et j'interrogeai les malades. C'étaient des cuirassiers ; ils avaient une fièvre très forte ; on les transportait à l'hôpital de Metz. Quoique la charrette fût couverte d'une toile, ils étaient mouillés par la pluie. Ils se plaignaient amèrement ; je ne pus que leur offrir des paroles consolantes, en les assurant que le sort des soldats malades serait bien différent, s'il dépendait de moi. Lorsque je fus arrivé à Sarrelouis, les officiers du régiment de cuirassiers me firent la visite d'usage. Je leur parlai des malades que j'avais rencontrés. Ils me dirent qu'ils les avaient d'abord fait soigner dans un hôpital civil, où ils étaient fort bien et à bon marché. Mais les officiers avaient reçu de vifs reproches de l'administration de la guerre, avec l'or-

dre de les envoyer sans délai à Metz. On les avertissait que si les malades restaient plus long-temps à l'hôpital civil, la dépense n'en serait pas allouée. Ces officiers, très attachés à leurs soldats, ne purent se déterminer à les faire partir avec la fièvre, et les firent soigner à leurs propres dépens. Mais on fut instruit que le premier ordre n'avait pas été exécuté. Un second ordre impératif exprimait un vif mécontentement, et ordonnait, sans permettre aucun délai, que les malades fussent *évacués* sur Metz, suivant la ridicule expression des bureaux. Il avait fallu obéir. Les officiers étaient profondément affligés de la cruelle contrainte de traiter ainsi leurs soldats, et regrettaient de ne pouvoir continuer le sacrifice qu'ils s'étaient d'abord imposé avec un grand plaisir. Tout ce qu'ils me dirent me convainquit plus que jamais que si l'entretien des soldats dépendait *par un abonnement* des chefs de corps, il serait meilleur en santé, en maladie, et beaucoup plus économique. Ils me citèrent des circonstances dans lesquelles, au milieu de la guerre, des malades auraient été privés de tout secours, sans la généreuse compassion des généraux et des officiers. Mais quoi? avoir de la confiance! croire à cet honneur, dont on parle sans cesse, en agissant comme si l'on n'y croit pas? Que deviendrait

l'importance des états multipliés et de ceux qui les font?

Lorsque l'empereur préparait sa campagne de Russie, M. Cottin des Sources, mon ancien ami, m'écrivit de Paris une lettre raisonnée, dans laquelle il annonçait avec certitude les désastres de cette fameuse campagne. Il citait l'histoire; il détaillait les motifs de son opinion; il parlait en homme convaincu que les causes qu'il exposait devaient amener les évènements qu'il prévoyait : il était prophète. Sa lettre fut interceptée par le duc de Rovigo, ministre de la police. Il en fit prendre une copie, qu'il envoya à l'empereur. Il m'adressa l'original, que je reçus sans soupçonner qu'elle eût été interceptée.

Le duc de Rovigo fit des perquisitions pour connaître l'auteur de cette lettre, qui n'était pas signée : il écrivit confidentiellement à M. Marchand, maire de Metz; et c'est en 1829, seize ans après la campagne de Russie, qu'une dame m'a remis la réponse originale du maire. Je ne sais comment elle lui est parvenue; je présume qu'elle avait été conservée par quelque commis. J'y trouve ces phrases :

« Il est absolument impossible de se procurer, « à Metz, les noms des personnes qui de Paris « ont pu correspondre avec M. de Vaublanc. Il

« voit *seul* sa correspondance, qu'il envoie pren-
« dre à la poste par un de ses domestiques, qui
« n'est pas un garçon de bureau. Après avoir ou-
« vert la correspondance, tout ce qui est relatif
« à l'administration est adressé aux divers bu-
« reaux, qui demeurent entièrement étrangers à
« tout ce qui peut d'ailleurs parvenir à M. de
« Vaublanc, dans le cabinet duquel personne
« n'arrive sans sa présence.

« Il est certain cependant qu'un M. Bresson,
« que l'on croit attaché comme employé supé-
« rieur aux relations extérieures, est en corres-
« pondance suivie avec M. de Vaublanc, et que
« celui-ci doit en avoir reçu récemment des
« lettres. »

M. Bresson, avec qui j'ai toujours conservé des liaisons intimes, et dont j'ai parlé plusieurs fois dans ces récits, est le même qui s'est acquis une gloire impérissable par le vote noble et courageux qu'il a prononcé dans le procès de l'infortuné Louis XVI. Le duc de Rovigo le manda près de lui, et lui demanda s'il avait écrit la lettre qui m'était adressée. Il répondit négativement. Ces recherches furent connues de M. Cottin des Sources : il alla chez le duc de Rovigo, et lui déclara qu'il était l'auteur de la lettre; qu'il avait exprimé les craintes d'un bon Fran-

çais qui redoutait les suites d'une campagne dans un climat glacé; qu'il avait le droit d'exprimer confidentiellement sa pensée à un ami, et qu'il était bien étonné que l'on interceptât les lettres adressées à un magistrat qui avait et qui méritait la confiance du gouvernement. Sa fermeté déconcerta un peu le ministre; mais il fut traité avec beaucoup d'égards et de politesse. Ce ministre trouvait peut-être qu'il avait trop raison dans la prophétie qu'il m'avait adressée.

Toutes les fois que l'empereur passait par Metz, il m'accablait de questions, auxquelles il fallait répondre sans hésiter. Lorsqu'il y vint au mois de juin 1813, après les questions ordinaires, il me congédia; mais pendant son souper il me fit appeler. Comme je connaissais les recherches qu'on avait faites sur la lettre de M. Cottin des Sources, et que je n'ignorais pas qu'une copie en avait été adressée à l'empereur, je crus qu'il allait m'en parler; mais, sans m'en dire un mot, il me parla de la campagne qu'il allait commencer, de la force de son armée, et il me fit entendre qu'il pénétrerait en Russie. Je vis bien qu'il se rappelait la lettre interceptée.

Je lui répondis avec franchise, et je présentai quelques objections à ce qu'il me disait. Il chercha à me convaincre; il insista principalement

sur la solidité de son alliance avec l'empereur d'Autriche, et il la fonda sur les liens contractés entre ce prince et lui par son mariage. Il vit que je n'étais pas convaincu; il se leva, et continua son discours avec plus de chaleur et des mouvements plus décidés. Il me parla ensuite des travaux qu'il avait faits et ordonnés à Anvers; il y mettait beaucoup d'intérêt. J'osai lui dire que tout cela ne formait pas une marine. Il me répondit, en s'avançant un peu vers moi; je reculai, en présentant encore quelques observations. Il les écoutait; mais il mettait beaucoup d'empressement à les détruire par des raisons que je ne pouvais combattre. Il aurait fallu qu'il m'eût ordonné de lui dire tout ce que je pensais : c'est un ordre que donnent bien rarement ceux qui ont l'autorité souveraine, et c'est le seul cependant qui puisse leur faire entendre la vérité.

Pendant toute cette conversation, Bonaparte fut calme et tranquille, et n'eut pas un seul instant le ton de l'aigreur ou du reproche. Quand il me congédia, je lui dis que j'avais une grâce à lui demander; que M^me^ de Choiseul, ancienne abbesse de St.-Louis, âgée de plus de quatre-vingts ans, était à Metz, qu'elle n'avait pour toute fortune qu'une pension de 6000 fr. de l'empereur de Russie, que cette pension avait déjà cessé, à

cause de la guerre, et que Mme de Choiseul allait se trouver dans la misère. Il me demanda si c'était la sœur de l'ancien duc de Choiseul, ministre de Louis XV ; et après ma réponse affirmative, il ajouta : « Je lui accorde la même pension, et une année d'avance. Dites au comte Daru d'en faire expédier le décret. » Je le remerciai au nom de Mme de Choiseul, et je le quittai, bien satisfait d'avoir obtenu cette pension.

Cette conversation s'était passée dans une salle au rez-de-chaussée. De légers rideaux de mousseline qui couvraient une partie des fenêtres n'étaient pas assez déployés pour empêcher de voir ce qui se passait dans ce salon. Quelques personnes s'étaient approchées des fenêtres. La conversation animée de Bonaparte, ses mouvements et les miens, firent penser qu'il me faisait de graves reproches. On en conclut que j'allais perdre ma place. Le bruit en courut aussitôt. Je dis quelques mots de cette conversation à des personnes qui me témoignaient de la peine du bruit répandu. C'est là ce qui a donné lieu à quelques phrases écrites à ce sujet par M. l'abbé de Pradt, dans je ne sçais quel ouvrage.

Touts les hommes sensés voyaient bien que Bonaparte était aveuglé par la prospérité. Il ne prévoyait aucune résistance ; il ne craignait au-

cun obstacle. J'avais remarqué dans sa conversation trois pensées fausses, qui m'étonnèrent dans un homme d'un si grand génie. Il regardait les peuples vaincus comme des peuples soumis; il croyait que l'empereur d'Autriche seconderait à jamais ses desseins, parce qu'il lui avait donné sa fille, et il parlait des travaux qu'il avait faits à Anvers, comme d'un grand moyen de parvenir au dessein d'arracher à l'Angleterre l'empire des mers. Ces trois idées principales de son discours manquaient entièrement de justesse. Il avait humilié touts les monarques qui jusqu'alors avaient fait la guerre à la France avec persévérance, mais sans cette vigueur particulière que donne la passion. En les humiliant, il leur inspira la passion de la vengeance; il forma lui-même le ciment qui les unit contre lui.

Sa conduite envers l'Espagne, injuste sous touts les rapports, eut des suites qui prouvèrent, d'une manière éclatante, que la morale publique, ouvertement violée, amène tôt ou tard des résultats inattendus et terribles. On doit remarquer que don Pedro Cevallos annonça, dans un écrit public, que la conduite de Bonaparte envers l'Espagne ouvrirait les yeux des monarques, les réunirait fortement contre lui, et entraînerait sa chute. Mais rien, peut-être, ne fut plus éloigné

des actions qui conviennent à un souverain et à un vainqueur, que sa conduite envers le pape. Arracher de sa demeure le pontife qui était venu le couronner à Paris, le traîner captif à Fontainebleau, était une chose inconcevable, qui joignait l'ingratitude à la violation de touts les droits. C'était une malheureuse imitation d'une action de ce Directoire qu'il avait tant méprisé, et qu'il avait renversé.

Aussi la France, dans les trois dernières années, était au dernier point fatiguée de sa domination; on commençait à s'expliquer ouvertement à l'armée comme dans les provinces, et surtout dans la capitale. J'exprimai hautement mon opinion; des amis me reprochèrent souvent cette franchise. J'eus plus d'une fois le désir de donner ma démission; mais j'étais aussitôt arrêté par cette pensée, que dans les crises qui se préparaient, je pouvais être utile à des particuliers, adoucir ou même empêcher des malheurs, servir enfin ma patrie dans le passage inévitable d'un gouvernement devenu tyrannique à un autre état de choses, nécessaire à la France et à l'Europe. Je suis persuadé que la plupart des préfets pensaient de même, et que ceux surtout qui étaient placés près des frontières, sentaient que plus on approchait de la catastrophe, moins il était per-

mis de s'éloigner du danger, en abandonnant son poste.

C'est bien ici que je peux remarquer qu'avant et pendant toute la révolution, toutes les grandes catastrophes ont été d'avance annoncées et prédites, d'abord par quelques voix isolées, qui bientôt après devenaient une voix générale. Les suites de la convocation des Etats-Généraux, les résultats de notre ineptie constituante, la chute du trône, les horreurs populaires, le renversement du Directoire et de Bonaparte, furent prédits de cent manières différentes, et devinrent même une certitude avant leur accomplissement. Il en fut de même après la première restauration; tout annonçait la faiblesse, et faisait craindre le malheur du gouvernement; et en revoyant ces récits, en janvier 1830, je ne puis m'empêcher d'ajouter à mes réflexions qu'un sentiment de crainte est répandu généralement aujourd'hui, et qu'on s'accorde à penser que la marche du gouvernement amènera de nouveaux malheurs.

On connaît la terrible fin de la campagne de Moscou. L'état affreux de notre armée, si longtemps victorieuse, est connu; mais il est des détails ignorés que ma position m'a fait connaître, et que je me garderai bien d'écrire. Les soldats échappés à ce désastre étaient entassés dans les

hôpitaux de Mayence, d'où on les faisait partir pour Metz. Ils arrivaient malades, exténués, et presque mourants. Mais la campagne suivante allait, dans les débris de notre armée, présenter à nos yeux un spectacle plus lamentable.

En moins de quatre mois, la guerre fut transportée du Dniéper sur l'Elbe. Deux victoires ne purent rappeler la fortune sous les drapeaux de Bonaparte; la fin de la campagne de 1813 vit la bataille de Leipzick, et bientôt après, les armées alliées étaient sur le Rhin.

Pour avoir une idée juste de la vraie grandeur, il faut comparer à l'ambition de Bonaparte, et à ses résultats, la sagesse profonde de Charles V. Faible, valétudinaire, renfermé dans son palais, ne possédant plus qu'une petite partie de la France désolée, il conçoit le projet de reconquérir toute la France, et il réussit. C'est après des désastres inouis, qui n'étaient pas son ouvrage, après les folies et les horreurs des Etats-Généraux rassemblés à Paris, souillé par le massacre de ses serviteurs jusque dans son palais, après avoir vu les Anglais campés à Saint-Denis, qu'il parvient, par sa sagesse et l'épée de son connétable, à vaincre ses ennemis, à reprendre et à réunir la France sous son sceptre. Bonaparte, au contraire, après trente batailles gagnées en personne, est réduit

mis de s'éloigner du danger, en abandonnant son poste.

C'est bien ici que je peux remarquer qu'avant et pendant toute la révolution, toutes les grandes catastrophes ont été d'avance annoncées et prédites, d'abord par quelques voix isolées, qui bientôt après devenaient une voix générale. Les suites de la convocation des Etats-Généraux, les résultats de notre ineptie constituante, la chute du trône, les horreurs populaires, le renversement du Directoire et de Bonaparte, furent prédits de cent manières différentes, et devinrent même une certitude avant leur accomplissement. Il en fut de même après la première restauration; tout annonçait la faiblesse, et faisait craindre le malheur du gouvernement; et en revoyant ces récits, en janvier 1830, je ne puis m'empêcher d'ajouter à mes réflexions qu'un sentiment de crainte est répandu généralement aujourd'hui, et qu'on s'accorde à penser que la marche du gouvernement amènera de nouveaux malheurs.

On connaît la terrible fin de la campagne de Moscou. L'état affreux de notre armée, si longtemps victorieuse, est connu; mais il est des détails ignorés que ma position m'a fait connaître, et que je me garderai bien d'écrire. Les soldats échappés à ce désastre étaient entassés dans les

hôpitaux de Mayence, d'où on les faisait partir pour Metz. Ils arrivaient malades, exténués, et presque mourants. Mais la campagne suivante allait, dans les débris de notre armée, présenter à nos yeux un spectacle plus lamentable.

En moins de quatre mois, la guerre fut transportée du Dniéper sur l'Elbe. Deux victoires ne purent rappeler la fortune sous les drapeaux de Bonaparte; la fin de la campagne de 1813 vit la bataille de Leipzick, et bientôt après, les armées alliées étaient sur le Rhin.

Pour avoir une idée juste de la vraie grandeur, il faut comparer à l'ambition de Bonaparte, et à ses résultats, la sagesse profonde de Charles V. Faible, valétudinaire, renfermé dans son palais, ne possédant plus qu'une petite partie de la France désolée, il conçoit le projet de reconquérir toute la France, et il réussit. C'est après des désastres inouis, qui n'étaient pas son ouvrage, après les folies et les horreurs des Etats-Généraux rassemblés à Paris, souillé par le massacre de ses serviteurs jusque dans son palais, après avoir vu les Anglais campés à Saint-Denis, qu'il parvient, par sa sagesse et l'épée de son connétable, à vaincre ses ennemis, à reprendre et à réunir la France sous son sceptre. Bonaparte, au contraire, après trente batailles gagnées en personne, est réduit

à combattre sous les murs de Paris, est vaincu, abandonné de lui-même. Cette comparaison fait bien voir que la dernière fin des choses humaines dépend du génie et du caractère des hommes qui les entreprennent et les exécutent, et que les lumières ou l'ignorance des siècles où ils vivent, n'empêchent point les résultats que leur génie imprime aux choses et aux peuples. Comparez la sagesse de Charles V, sa fermeté suivie, constante, inébranlable, dans un siècle d'ignorance, au génie fougueux de Bonaparte, à ses talents militaires, à sa folle ambition dans le siècle appelé *le siècle des lumières*, et dites si les succès de Charles furent arrêtés ou affaiblis par l'ignorance de son temps, et si les revers de Bonaparte furent empêchés par les lumières de nos temps. Il faut donc en conclure que le génie et le caractère des hommes préparent les évènements, les font naître et les dominent. Après de si heureux et de si nobles commencements, sous le consulat, les défauts particuliers du génie de Bonaparte se développent et le rendent incapable de porter la prospérité, et ensuite de résister à l'adversité. Charles V, au contraire, est toujours le même dans l'une et l'autre fortune; et les derniers fruits de leur conduite sont aussi opposés que l'étaient leur génie et leur caractère.

Comme l'art de gouverner dépend d'un très-petit nombre d'idées qu'un homme peut avoir, dans un siècle d'ignorance comme dans un siècle de prétendues lumières, il en résulte qu'un Etat peut être mieux gouverné par un grand caractère au milieu de l'ignorance, que par un caractère dominé par des idées incohérentes et destructives, au milieu des lumières. Aussi, depuis plus de cinquante ans, la France fait-elle pitié par la manière dont elle est gouvernée; et plus les lumières se sont étendues, moins elle a trouvé le génie du gouvernement dans les hommes qu'elle a employés. Notre esprit étant léger et mobile, plus nous sçavons de choses, moins nous sommes capables de saisir fortement quelques idées principales; plus l'instruction remplit notre tête des idées d'autrui, moins nous avons des idées qui nous soient propres. Ajoutez que cette instruction se répandant dans un grand nombre de têtes, le nombre des hommes qui se croyent capables de gouverner est immense; en sorte que personne ne reconnaissant de supériorité, nous tombons dans un chaos d'idées et d'actions, dont la main d'un homme extraordinaire pourrait seule nous tirer, en conservant, après les premiers succès, une suite et une constance que n'a pas eues Bonaparte.

Après la funeste bataille de Leipzick, les restes de notre armée présentèrent le spectacle le plus déplorable. Il fallut couvrir d'hôpitaux les frontières de la France. Metz reçut successivement plus de quarante mille malades. Je fus obligé d'établir un vaste hôpital dans une église et dans tous les lieux qui pouvaient en servir. Je présidai moi même à touts ces établissements. Je puis dire que j'étais partout. Je fus merveilleusement secondé par les fonctionnaires publics et par les habitants, dont le zèle et l'humanité s'élevèrent à proportion du nombre des malades et de leur état affreux.

Mais rien ne peut être comparé au zèle et aux soins infatigables des religieuses qui occupaient le principal hôpital de Metz. Rien ne les rebutait. J'ai vu les malades arriver dans des bateaux, sur un canal voisin de l'hôpital. Ces dignes femmes les faisaient dépouiller de leurs habits, la plupart en lambeaux, afin d'éviter la contagion. On les transportait nuds dans les salles, où touts les secours leur étaient prodigués, où des lits chauffés les recevaient aussitôt. J'ai vu une de ces religieuses, grande et forte, charger sur son dos un soldat expirant, et le porter ainsi dans le lit qui l'attendait. Elles faisaient ces belles actions tout uniment, tout simplement, comme la

chose la plus ordinaire. Les femmes ont un genre de courage auquel n'atteignent point les hommes.

Je remarquai un jour dans une église, transformée en hôpital, une jeune personne d'une jolie figure, qui suivait la file des lits, en parlant aux malades. Elle avait dans les mains du papier, une plume et de l'encre. Je lui peignis le danger auquel elle s'exposait, et je lui demandai ce qu'elle faisait. Elle me dit qu'elle demandait à ces malheureux jeunes gens s'ils voulaient écrire à leurs parents et les instruire de leur situation. Elle avait déjà écrit plusieurs lettres en leur nom; elles étaient dans les poches de son tablier. J'admirai un dévouement si généreux; elle s'exposait à contracter une maladie mortelle pour adoucir les peines de ces malheureux soldats. Une belle âme peut seule inspirer une idée semblable. Je crois difficile de concevoir une action plus généreuse, faite avec une plus noble simplicité. Je l'ai revue depuis; elle était mariée, et son mari dans une situation fâcheuse. J'ai tâché d'obtenir pour lui une chose qui me paraissait très-juste; mais en peignant avec chaleur le dévouement dont je viens de parler, je n'avais pas le bonheur de toucher et d'entraîner les personnes dont dépendait cette affaire.

La désolation était partout; et le nom de Bo-

naparte était accompagné d'imprécations. On me rendait compte des discours des soldats. Ils avaient une expression commune. Entrant isolés dans la ville, ils s'adressaient aux habitants, en leur disant : *Où est la boucherie de Napoléon ?* ils désignaient ainsi les hôpitaux.

La maladie des soldats, que les médecins appelaient le *typhus*, se répandit des hôpitaux dans la ville. Beaucoup d'habitants succombèrent, entre autres M. Gentil, l'un des principaux médecins, M. de Viville, frère du secrétaire-général de la préfecture, et M. Vesco, très habile ébéniste. Je fis quelques observations à celui-ci sur son assiduité dans un hôpital. Il me répondit qu'il ne craignait rien, parce qu'il avait toujours la pipe à la bouche. Il croyait que la contagion ne pouvait l'atteindre. Je me confiais dans une autre précaution qui ne put m'en préserver ; j'allais à cheval dans les hôpitaux, et lorsque j'en sortais, je galopais quelque temps dans la campagne. J'espérais que le mouvement du cheval et le grand air me préserveraient de la contagion ; mais un jour, au milieu de cet exercice un peu violent, je sentis une forte douleur dans les reins ; je fus accablé pendant plusieurs jours. Je résistais encore aux progrès du mal ; mais la maladie se déclara, et me conduisit aux portes du tombeau.

J'avais envoyé ma fille et mon petit-fils à la campagne. M. le général Richter et Mme Richter m'avaient offert pour eux leur maison, de la manière la plus obligeante. Ma fille venait touts les jours à Metz, pour être instruite des progrès de ma maladie. Ma femme me soigna, pendant toute ma maladie, avec ce zèle et ces soins empressés qui la distinguaient entre toutes les femmes. Elle fut heureusement préservée du mal. Je dus beaucoup aux soins et aux talents de M. Marchand, maire de la ville, et très-habile médecin. Deux ans après, étant ministre de l'intérieur, je peignis au roi les services qu'il avait rendus à l'armée et à moi pendant cette horrible contagion, et j'obtins pour lui l'ordre de Saint-Michel.

La ville perdit par le typhus 1,388 personnes, et vit périr 7,752 militaires. Perte totale, 9,140.

Les évènements de la guerre se pressaient avec rapidité. Les Prussiens et les Russes avaient passé le Rhin; Coblentz était pris, Mayence investi. Les maréchaux de Bellune et Marmont avaient été forcés à la retraite devant un ennemi supérieur. La Franche-Comté était envahie, et Besançon investi. L'armée de Silésie marchait sur la Lorraine. Bonaparte avait proclamé Marie-Louise régente, et s'était mis à la tête de son armée, réunie à Châlons-sur-Marne.

Le maréchal Marmont fit sa retraite sur Metz. Je le reçus à la préfecture. Il y passa plusieurs jours, et continua sa retraite. Bientôt après, le 18 janvier, la ville fut investie par un corps de troupes russes. Elle avait une garnison de dix mille trois cents hommes d'infanterie, et de cent hommes de cavalerie, sans compter trois mille cent cinquante hommes dans les hôpitaux.

On prit toutes les précautions nécessaires en cas de siége ou de bombardement, et nous fûmes privés de renseignements certains sur les évènements qui se passaient en France. Le général comte Durut commandait dans la place, avec cette forte autorité que donne la loi dans les places assiégées. Je dois beaucoup d'éloges à la loyauté de son caractère; mais il était un peu trop soupçonneux. Il crut que plusieurs habitants de la ville avaient des correspondances avec l'ennemi; il menaçait de les faire fusiller. Pour les défendre d'une accusation injuste et de ses suites, j'eus avec lui des scènes violentes. Il n'en conserva aucun ressentiment. Elles ne l'empêchèrent pas, quelque temps après, d'avoir envers moi les plus nobles procédés.

CHAPITRE V.

Campagne de 1813 à 1814. Abdication de Napoléon.

Mon plan ne me permet de parler que très-brièvement des évènements de cette campagne; mais je dois remarquer que le 11 février 1814, le marquis de Wibranges, à la tête de la députation de la ville de Troyes, demanda à l'empereur Alexandre le rétablissement de la maison de Bourbon. Ce prince, dans sa réponse, parla de consulter l'opinion publique, et dit ces paroles :

« Nous ne venons pas pour donner nous-mêmes « un roi à la France. Nous voulons connaître ses « *intentions*; c'est à elle à se prononcer, mais

« hors de notre ligne militaire; car il importe « qu'on ne croie pas que l'opinion a pu être in- « fluencée par la présence des armées. »

Le marquis de Wibranges répondit avec autant de raison que de dignité. Il parla de la crainte qu'inspirait Napoléon, et de l'impossibilité de se prononcer, tant qu'on n'aurait pas la certitude d'être appuyé par les alliés. Il représenta le danger d'engager ainsi les peuples à changer à volonté la dynastie de leurs souverains. Il réclama les droits de la légitimité. Les idées contraires répandues dans toute l'Europe par la révolution française, avaient germé dans les têtes mêmes des souverains. Ils fléchissaient devant ce qu'ils appelaient aussi l'*opinion publique*, expression vide de sens dans un vaste pays habité par un peuple nombreux, car il est impossible de la constater. Les souverains montrèrent, pendant toute cette campagne, une résolution décidée de ne pas reconnaître les Bourbons. Après cette réponse de l'empereur Alexandre, et les tentatives que firent les alliés pour conclure la paix, tentatives que j'aurai soin de rappeler, comment peut-on dire et répéter tous les jours cette phrase mensongère: *Les Bourbons sont revenus à la suite des bagages de l'armée!* Montesquieu a eu bien raison de dire: « Il est des choses qu'on répète toujours,

« uniquement parce qu'elles ont été dites une « fois. » Les Bourbons ne furent cause ni des désastres de Moscou et de la perte de la plus belle armée, ni de la défaite de Leipzick, ni des derniers revers de la campagne que je décris, ni de l'abdication de Napoléon. Tout cela fut l'ouvrage du seul Napoléon. Lui seul a creusé l'abîme où il s'est englouti, comme touts les princes qui, une fois assis sur le trône, n'en sont jamais tombés, et n'en peuvent tomber, que par leurs propres fautes.

Les alliés ne parlèrent des Bourbons dans aucune de leurs proclamations. Tels furent les évènements, et telle fut la conduite des princes alliés, que si Bonaparte avait eu plus de sagesse et de modération, il serait resté sur le trône de France. Les alliés furent souvent prêts à traiter avec lui. Il eut une occasion favorable, après la victoire de Montmirail. Il fit alors les manœuvres les plus hardies; il écrasa le corps russe commandé par le général Sacken. Le prince Guillaume de Prusse se trouva dans un péril imminent. Bonaparte attaqua ensuite l'armée du feld-maréchal Blücker, qui se retira sur Châlons. On ne cessa de combattre pendant trois jours. L'armée prussienne, beaucoup moins nombreuse, échappa au plus grand danger.

Ainsi Bonaparte, dans les premiers jours de février 1814, avait ramené la fortune sous ses drapeaux. Il aurait pu, dans ce moment, traiter de la paix. L'exagération peignit ces succès comme décisifs. Le célèbre abbé Maury, archevêque de Paris, publia un mandement où l'on lisait ces mots : « O mon Dieu! daignez nous conserver le « héros que vous avez donné pour souverain à la « France, et dont nous bénissons l'autorité tutélaire, comme le plus grand de vos propres bienfaits. » Une colonne de six mille prisonniers ennemis, et quelques généraux, furent conduits en triomphe dans Paris. Les habitants leur offrirent des secours, et se conduisirent avec beaucoup d'humanité. L'argent, les vivres et les vêtements furent prodigués.

Les combats continuaient; les Français furent encore vainqueurs dans plusieurs actions; et vers le 17 février, la grande armée alliée, qui avait menacé la capitale, était en pleine retraite. C'était encore un moment bien favorable pour traiter de la paix. Il est certain que dans cette campagne, les alliés, si supérieurs en nombre, semblaient abattus par les moindres revers. Bonaparte paraissait victorieux. Les souverains n'ayant pas voulu proclamer les Bourbons, les esprits ne pouvaient être réunis, ni excités par une pensée générale, par un désir na-

tional. La France ne pouvait voir que deux choses frappantes : des étrangers qui la dévastaient, et Napoléon qui cherchait à les chasser, et qui montrait, dans cette lutte, autant de courage que de constance. Les alliés demandèrent un armistice; Napoléon rejeta les préliminaires de la paix. On assure quen déchirant le papier qui les contenait, il s'écria : « Je suis maintenant plus près « de Vienne, qu'ils ne le sont de Paris. » Je demande si ces offres des alliés, et ces refus de Bonaparte, étaient dictés par les Bourbons?

Monsieur, comte d'Artois, entrait alors en France par la Franche-Comté. Il fut reçu partout avec un enthousiasme bien vrai, et conduit jusqu'à Nancy au milieu des bénédictions des peuples. Ce mouvement se serait étendu dans toute la France, si les alliés s'étaient prononcés pour les Bourbons. Mais la destinée de la guerre était encore incertaine; la paix était même probable alors; elle eût été conclue, sans l'aveugle obstination de Bonaparte.

Les alliés, cependant, s'attachèrent alors à faire une guerre prudente. Ils rallièrent l'armée de Silésie à la grande armée austro-russe. Mais c'était une retraite, faite, il est vrai, dans l'ordre le plus imposant. Napoléon fut ébloui par l'idée qu'il conçut de cette retraite. Il crut la coalisa-

tion dissoute; il espéra en détacher l'empereur d'Autriche. Il lui écrivit, ainsi qu'au prince de Schwartzemberg, généralissime. Mais ses lettres, dit-on, étaient dictées par une confiance présomptueuse.

Les combats recommencèrent; la ville de Méry, prise et reprise, fut la proie des flammes. En même temps le maréchal Augereau, dont l'armée augmentait touts les jours, semblait destiné à couper la retraite des alliés sur la Suisse et la Franche-Comté. Bonaparte entra dans Troyes, et en repoussa l'arrière-garde ennemie. Il s'y conduisit en tyran barbare, et fit fusiller, sans forme de procès, M. Gouault, qui périt avec un courage héroïque. Ce brave homme allait partir et se mettre en sûreté, lorsqu'il fut arrêté par la tendresse de sa femme. Il ne put résister à ses larmes.

Les alliés recommencèrent alors une guerre offensive. Le maréchal Blucker porta l'armée de Silésie vers la Brie, et repoussa des corps français jusqu'à Meaux. Il fut joint par deux corps d'armée qui arrivaient de la Belgique. C'était la troisième fois que Paris était menacé.

Le combat sanglant de Craonne ne fut pas décisif; les Français n'en tirèrent d'autre avantage que de rester maîtres du champ de bataille. On prétend que Bonaparte dit alors : « Je vois

« bien que cette guerre est un abîme; mais je ne « m'y engloutirai que le dernier. »

Peu de jours après, il attaqua les Prussiens près de Laon. Son aile droite fut forcée à la retraite; il se retira lui-même, après deux jours d'attaques continuelles contre une armée supérieure en nombre, et placée dans une position avantageuse.

La grande armée alliée prit enfin l'offensive, comme l'armée prussienne. Un combat sanglant à Bar-sur-Aube couvrit de gloire les troupes françaises et les généraux Oudinot et Gérard. Mais il fallut céder à des forces supérieures. Dans le même temps, le maréchal Macdonald, qui avait reçu l'ordre de s'opposer aux mouvements de la grande armée austro-russe, fut dans un péril imminent, par l'issue du combat de Bar-sur-Aube. Il se replia en bon ordre, et par de belles manœuvres, sur la ville de Troyes, toujours attaqué par des forces supérieures, qui s'emparèrent de cette ville.

Ce fut alors que les souverains alliés resserrèrent leur union par un nouveau traité : ils s'engagèrent à porter six cent mille hommes sur le champ de bataille ; ils cherchèrent en même temps à traiter avec Bonaparte. S'il avait voulu consentir à la reddition des places nombreuses qu'il occupait encore en Allemagne, en Italie,

en Hollande et dans les Pays-Bas, la paix aurait été conclue, et toute espérance enlevée aux Bourbons. Tandis que les alliés resserraient leur alliance, ils reprenaient l'offensive sur touts les points.

Bonaparte eut encore un avantage, à Reims, contre quinze mille Russes, commandés par le comte de Saint-Priest, qui fut tué d'un boulet de canon. L'empereur d'Autriche fit de nouvelles tentatives pour amener son gendre à conclure la paix; il lui envoya une seconde fois le prince Wenzel Lichtenstein : nouvelle et forte preuve que les alliés ne combattaient pas pour les Bourbons. Tout fut inutile. L'*ultimatum* de Bonaparte révolta les souverains; il exigeait des conditions impossibles. Il voulait des trônes et des dédommagements pour touts les membres de sa famille. Sans cette obstination, il pouvait encore, le 15 mars, signer la paix, comme souverain de la France. Il essaya, par plusieurs proclamations, de soulever les peuples, et de les appeler à une guerre d'extermination. Par un décret, il déclara traîtres à la patrie touts les maires, les fonctionnaires publics et les habitants qui n'exciteraient pas le peuple à s'armer, ou qui l'en dissuaderaient.

Les généraux alliés publièrent des proclama-

tions dans lesquelles ils déclaraient qu'ils ne voulaient pas conquérir la France, mais la paix. « Votre gouvernement, disaient-ils, vous excite « à vous soulever contre nous. Songez que tout « ce qui résisterait à nos armes, s'exposerait à « une destruction inévitable. » Dans cette proclamation, on ne voit pas un seul mot en faveur des Bourbons.

Dans le mois d'octobre 1813, Wellington était dans le Midi de la France à la tête d'une armée victorieuse. Bonaparte venait de traiter avec le roi Ferdinand, et de le rendre à l'Espagne. Le duc d'Angoulême était à Saint-Jean-de-Luz, et des confédérations royalistes se formaient dans le Midi. Wellington, vainqueur à Orthez, avait envoyé le maréchal Beresford à Bordeaux. Cette ville reçut dans ses murs le duc d'Angoulême, et Louis XVIII y fut proclamé.

Bonaparte, vers le 15 mars, semblait vouloir livrer une bataille décisive à l'armée austro-russe. De son côté, l'empereur Alexandre fit changer les déterminations des alliés; et appuyé du roi de Prusse, il ordonna lui-même la concentration de toutes les troupes à Arcis-sur Aube, dans le dessein de livrer une bataille générale. Bonaparte crut attaquer à Arcis-sur-Aube des corps séparés; il fut bientôt détrompé; il s'exposa beaucoup dans

cette affaire sanglante; il eut un cheval tué sous lui. Le lendemain, les deux armées furent longtemps en présence, prêtes à commencer une bataille générale. Bonaparte parut changer plusieurs fois de dessein, et enfin il se détermina tout à coup à se retirer sur Vitry et sur Saint-Dizier. Cette retraite le perdit. Les alliés venaient d'apprendre les évènements du Midi, et la prise de Lyon par les Autrichiens; ils résolurent de marcher sur Paris. Deux cent mille hommes se mirent en mouvement vers cette ville. Elle capitula, après une résistance honorable des faibles corps de troupes chargés de la défendre.

Aussitôt que Bonaparte connut la marche des alliés sur Paris, il retourna sur ses pas avec la plus grande précipitation, et arriva auprès de Paris après la capitulation; il se retira ensuite à Fontainebleau, et signa quelques jours après l'acte de son abdication.

Bloqués à Metz pendant tous ces évènements, nous n'en étions instruits que très-imparfaitement. Nous avions des rapports contradictoires qui se détruisaient d'un jour à l'autre. Lorsque Bonaparte parvint à St.-Dizier, nous entendîmes le canon, et nous vîmes qu'il se rapprochait de nous. Je m'entretenais souvent avec les généraux qui étaient à Metz, des desseins que pouvait avoir

Bonaparte en entrant en Lorraine. Nous crûmes qu'il allait venir à Metz, y prendre des troupes fraîches, des munitions de toute espèce, appeler à lui une partie des garnisons des places nombreuses de la Lorraine et de l'Alsace, donner du repos à son armée, protégée par ces forteresses, et recommencer la guerre au printemps avec de nouvelles forces. Mais son caractère ne lui permettait pas de se conduire ainsi.

D'autres pensaient qu'après avoir rafraîchi et renforcé son armée, il passerait le Rhin à Mayence, dont il était le maître, pénétrerait en Allemagne, où il dominait un grand nombre de places fortes remplies de troupes françaises, dont il pouvait prendre une partie, et qu'il contraindrait ainsi les alliés à repasser en Allemagne pour défendre leurs États.

J'entends souvent exalter cette campagne de 1814. Elle est au-dessus de tout éloge, sous le rapport de la bravoure, de la constance des troupes et des entreprises hardies du chef. Mais en toutes choses, ne faut-il pas avoir un plan avoué par la prudence et qui puisse promettre un résultat heureux et probable? Quel était le plan de Bonaparte, en combattant ainsi sans cesse? quel était son espoir? Etait-ce de détruire les différents corps des alliés les uns après les autres?

Il réussit une fois contre le corps du général Sacken. Mais ensuite, quand il attaqua l'armée du maréchal Blücker, en vain fut-elle dans le plus grand danger, elle combattit pendant trois jours, et se retira sur Châlons. Mais la grande armée austro-russe n'avait pas encore combattu, et recevait même des renforts. Elle se retirait et offrait la paix. Que pouvait-il espérer en la refusant? pensait-il que l'empereur Alexandre, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'ayant plus l'espoir de la paix, continueraient leur retraite, et auraient la lâcheté d'abandonner l'armée de Blücker et plusieurs autres corps, pour les laisser exterminer par les Français? Cela était impossible. Aussi après le refus de la paix, il vit les alliés se concentrer, et appeler à la grande armée l'armée de Silésie, et recommencer une guerre offensive. Blücker repoussa des corps français jusqu'à Meaux, et menaça encore la capitale. Les combats sanglants de Craonne, de Laon, d'Arcis-sur-Aube, de Reims étaient glorieux, mais n'étaient pas décisifs. Leur résultat le plus certain était d'affaiblir l'armée française.

Lorsqu'il fut en présence de la grande armée austro-russe, il ne voulut pas compromettre sa fortune dans une bataille générale; il se retira sur Saint-Dizier. Après avoir défendu les appro-

ches de la capitale avec tant d'acharnement, voulait-il attirer l'ennemi loin d'elle? pensait-il que l'ennemi le suivrait? L'évènement a prouvé combien il s'était trompé. Il aurait dû penser que les alliés s'étant présentés pour une bataille générale à Arcis-sur-Aube, et sa retraite ayant prouvé son infériorité, les alliés ne craindraient point de marcher sur Paris, et de le faire déclarer. Il paraît que l'idée principale de Bonaparte fut de se conserver la capitale, d'abord par des combats partiels, et ensuite en s'éloignant. Ces deux moyens étaient mauvais, puisqu'ils n'ont point réussi, malgré ses talents et la valeur de ses troupes.

Mais la plus grande faute peut-être, celle qui prouva qu'il agissait sans réflexion, et par des inspirations passionnées, ce fut de repartir précipitamment de St.-Dizier, et de courir vers la capitale avec une rapidité que ne pouvait suivre son armée. Il devait bien savoir que Paris n'étant pas une place fortifiée, ne pouvait tenir que peu de jours contre deux cent mille hommes, maîtres des hauteurs qui le dominent. Son armée était à plus de soixante lieues; elle était réduite à moins de quarante mille hommes. Une marche rapide de Saint-Dizier à Paris devait encore l'affaiblir. Croyait-il pouvoir avec elle défendre une

ville vaste et ouverte, contre une armée de deux cent mille hommes ? On peut donc penser qu'il agit sans réflexion et sans aucun plan, à la fin de cette campagne. Si, en se plaçant au milieu des places fortes de la Lorraine et de l'Alsace, et en augmentant son armée, il avait traîné la guerre en longueur, on ne peut dire quel en aurait été le résultat. Mais ce genre d'opérations ne convenait point au génie de Bonaparte. C'est peut-être un défaut dans un grand général, qui doit être capable de se conduire suivant les lieux et les circonstances.

La France avait vu le maréchal de Villars, connu par son impétuosité, manœuvrer sur les Vosges, faire une guerre de position, et arrêter ainsi un ennemi qui avait eu tout l'avantage dans la campagne précédente. Après la mort de Turenne, l'armée était découragée ; le grand Condé, si hardi, si audacieux, calma son impétuosité, et fit une campagne sage et défensive. « L'Eu-« rope, dit Bossuet, qui admirait son ardeur, s'é-« tonna qu'il en fût le maître, aussi capable de « ménager ses troupes que de les pousser dans « les hasards, et de céder à la fortune, que de la « faire servir à ses desseins. » Le même prince ne gagna la bataille de Lens, qu'après avoir fait une sage et belle retraite devant un ennemi supérieur en nombre.

Il semble que cette qualité d'un grand général ait manqué à Bonaparte, surtout en 1814. A la bataille de Laon, ce n'était pas lui qui avait pris une position avantageuse ; c'était Blücker ; aussi fut-il forcé à la retraite après deux jours d'attaques continuelles. Il me semble que cette course sur Saint-Dizier, sans but, sans dessein, et ce retour précipité, annoncent une tête exaltée, qui, sans réflexion, obéissait à un mouvement passionné. Je pourrais le prouver par des récits que je tiens de généraux renommés et présents ; mais je ne peux les publier sans leur agrément.

L'histoire ancienne nous présente de curieux rapprochements avec les choses que nous avons vues. On sait dans quelle admirable position était Pompée avant la bataille de Pharsale. Il voulait traîner la guerre en longueur ; mais il n'eut pas la force de résister aux plaisanteries des jeunes Romains. Il combattit, et tout fut perdu.

Après cette bataille, Scipion, à la tête d'une belle armée, rejeta les conseils de Caton, qui voulait traîner la guerre en longueur, et une bataille ruina ses affaires.

Brutus et Cassius les rétablirent ; l'armée d'Octave et l'Antoine, qui leur était opposée, était prête à périr de misère. Ils livrèrent une grande bataille, et furent perdus sans ressource.

Ainsi, trois fautes semblables amenèrent les mêmes résultats.

Nos jeunes militaires, qui s'imaginent, et qui disent que l'art de la guerre n'est connu que de nos jours, souriront de pitié en me voyant citer comme un modèle la campagne de Duguesclin, que l'on peut comparer à la célèbre campagne de Turenne. Avec une armée légère de ses braves Bretons, il entreprend de résister à soixante mille hommes débarqués à Calais sous les ordres du duc de Lancastre. Il les harcèle, enlève leurs convois, ne les laisse pas respirer un instant; et sans jamais compromettre sa petite armée, il les pousse devant lui à travers l'Auvergne, le Limousin, et les jette dans les murs de Bordeaux, réduits à un petit nombre dans l'état le plus déplorable. Il me semble qu'une telle conduite et un tel résultat prouvent le vrai talent de la guerre. Sa campagne précédente, exécutée sur un plan différent, ne montre pas moins d'habileté; il fut aussi grand général aux batailles de Cocherel et de Monciel; il était d'autant plus étonnant, qu'après avoir fait les dispositions qui lui assuraient la victoire, il combattait comme un simple soldat. Il y était contraint, parce qu'une troupe d'élite de l'armée ennemie s'attachait à le chercher et à le combattre. Mais il

était environné de ses frères d'armes, fidèles au pacte de fraternité qui les unissait à sa destinée par le serment d'une défense commune. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu réunis ensemble autant de présence d'esprit, de bravoure et de rapidité qu'il en développa dans la fameuse bataille de Monciel. Je ne sais s'il savait lire et écrire, mais je sais qu'il serait difficile de trouver, dans les temps anciens et modernes, un homme qui ait plus honoré sa patrie; et je suis heureux d'avoir mis mon nom au bas de l'ordonnance qui lui a érigé une statue dans cette capitale, où Charles V déployait tant de sagesse, tandis que Duguesclin commandait ses armées.

Les divers exemples que j'ai cités de Condé, de Villars, de Duguesclin, et les trois exemples contraires de l'histoire romaine me font penser, par leurs résultats, que si Bonaparte avait traîné la guerre en longueur, sa destinée aurait pu être bien différente. Je suis persuadé qu'en lisant ces réflexions, le lecteur se rappellera la temporisation du dictateur Fabius. Le généraux, renfermés à Metz avec moi, pensaient que, placé au centre des places fortes si nombreuses de la Lorraine et de l'Alsace, il aurait pu ramener la fortune au printemps. Lorsque nous entendîmes le canon si près de nous, nous fûmes persuadés

qu'il allait temporiser pour se préparer à une guerre offensive avec de nouvelles forces jointes à sa glorieuse armée, affaiblie par tant de combats.

J'ai appris, d'un ancien officier du génie, camarade de Carnot, que celui-ci lui avait dit qu'au moment de partir pour Anvers, dont il venait d'être nommé gouverneur, il avait conseillé à Bonaparte de se tenir constamment appuyé sur les places fortes de l'est et du nord, et de faire une guerre défensive. Il avait ajouté, disait-il, que si, dans cette position, contraint à une bataille, il la perdait, elle ne serait pas décisive.

CHAPITRE VI.

Louis XVIII en France. Monsieur à Nancy. Le duc de Berri à Metz. Calomnies odieuses sur ce prince. Retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. Lettre que m'écrit Carnot. Le maréchal Davoust, ministre de la guerre, envoie un officier pour m'arrêter. Je me rends à Luxembourg.

Lorsqu'enfin les lettres de Paris nous annoncèrent le rétablissement des Bourbons, les communications se rétablirent; nous apprîmes que Monsieur, comte d'Artois, était à Nancy. Je fis une proclamation pour annoncer ces heureux changements. Elle fut, en général, reçue avec plaisir.

intérêt, lorsque le maréchal entra. Il reconnaît cet officier, et lui dit d'une voix sévère : « Que « faites-vous ici ? Comment osez-vous vous pré- « senter devant le prince, vous qui êtes connu « par votre lâcheté et votre insubordination, et « que j'ai fait mettre à la queue de l'armée? Sor- « tez, et n'osez plus reparaître. »

Quelques jours après, le prince fit, à Pont-à-Mousson, la réception des chevaliers de Saint-Louis, comme il l'avait faite à Metz. Il s'aperçut qu'il en avait reçu un de plus que le nombre marqué sur la liste qui les nommait. Il ordonna une recherche. Elle prouva qu'un officier, sans doute par erreur, s'était présenté sans aucun titre, et avait reçu la croix de Saint-Louis. Il fallut bien qu'il la rendît.

Le prince continuant sa tournée dans la partie de la France qui lui était assignée par le roi, Monsieur, comte d'Artois, vint à Nancy. J'allai lui présenter mes hommages. Je l'accompagnai dans un festin militaire, où se déploya le plus vif enthousiasme. Les cris ordinaires, les épées tirées et croisées, qui ne devaient plus servir, selon le nouveau serment, que pour la cause des Bourbons, c'était, j'en suis persuadé, l'effet d'un sentiment loyal dans le moment où il se montrait; mais que sont les sentiments politiques dans un

peuple léger? Après le repas, quelques personnes se glissèrent dans la salle, où un grand nombre de militaires étaient encore à table. Elles entendirent alors des discours bien différents de ceux qui avaient frappé les oreilles du frère du roi. Ces discours ne m'étonnèrent pas; ils ne m'effrayèrent pas davantage. Je sçavais alors, comme aujourd'hui, que la destinée des gouvernements dépend uniquement et entièrement de la manière dont ils gouvernent.

Tout cela se passait dans les mois d'avril et de mai 1814. La fête de la Saint-Louis, au mois d'août, fut célébrée, à Metz, avec cet enthousiasme dont j'ai parlé, semblable à toutes ces expansions de joie et d'amour dont nous avons été si souvent les témoins, en sens contraire, pendant la révolution. L'infanterie de la garnison était composée de plusieurs régiments de la garde impériale. Le roi leur avait donné l'ancien et beau nom de *grenadiers de France*. Leur enthousiasme se manifesta, le jour de la fête, de la manière la plus expressive. Cela ne pouvait être autrement. Danser, boire, manger, crier, s'enivrer, remplissent agréablement une journée, électrisent les têtes, les échauffent d'un sentiment dont l'expression devient contagieuse, le rend unanime, le porte même au délire, sans que tout cela signi-

fie autre chose que le plaisir de boire, de crier et de danser.

J'observais tout, et je rendais un compte exact et fréquent de mes observations. Accoutumé à nos mouvements révolutionnaires, cinq fois proscrit, et toujours ayant pris une part active dans ces mouvements, j'avais trop d'expérience pour ne pas croire que Bonaparte ne pouvait rester à l'île d'Elbe, tranquille et inactif, sans méditer son retour en France. Beaucoup de personnes pensaient de même, et se communiquaient leurs craintes. Une vaste conjuration se formait alors; et un homme capable de gouverner l'aurait soupçonnée, en aurait eu la certitude, avant même d'en avoir la preuve, ou seulement le moindre indice. Cette conspiration était dans la nature des choses et des situations; elle existait, parce qu'elle devait exister. Le contraire aurait été la chose du monde la plus extraordinaire.

Le gouvernement était doux, paternel, généreux et clément; mais chacun en sentait la faiblesse. Aucun des ministres n'était connu par l'habitude et le succès dans les grandes affaires, encore moins par cette détermination rapide et passionnée, si nécessaire dans de telles circonstances. M. de Talleyrand, qui avait une grande expérience des choses et des hommes, qui avait

éminemment contribué à la restauration des Bourbons, qui devait craindre le retour de Bonaparte, était au congrès de Vienne. L'armée était composée des anciens éléments; rien n'avait été changé; rien non plus dans les administrations de Paris et des provinces. Les agents subalternes dans les bureaux, qui ont tant de moyens pour cacher ou dissimuler la vérité, et pour influencer les décisions, étaient restés les mêmes. Je remarquais, dans la partie de l'ancienne garde qui était à Metz, non seulement la plus grande discipline, mais encore une sagesse, une tranquillité qui annonçaient un même esprit formé et entretenu par de puissantes inspirations. Les soldats semblaient avoir renoncé à leurs plaisirs ordinaires; jamais dans les lieux de danse et de jeux; ils se promenaient silencieusement; pas un n'était puni. Un officier supérieur de l'artillerie s'entretenant de tout cela avec moi, me disait : « C'est comme « un couvent; j'aimerais mieux qu'ils fissent des « fautes, qu'on fût obligé quelquefois de les pu- « nir, qu'il y eût parmi eux des dissentiments « d'opinion. Ils ne forment qu'une âme, dominée « par une influence supérieure. »

De simples soldats reçurent des lettres de l'île d'Elbe. C'étaient des camarades qui écrivaient à leurs amis. Plusieurs personnes en furent instrui-

tes. On m'en parla, on me donna même des détails sur l'une de ces lettres. Le Français est si indiscret, qu'il n'y aura jamais en France de conspiration cachée. Je rendais compte de tout ce que je voyais et de tout ce que j'apprenais, même des choses les plus minutieuses en apparence. La plus grande preuve que je puisse donner de l'importance que j'attachais à toutes les choses que je voyais, est la privation que je m'imposai d'aller présenter mes respects au roi. Je ne partis de Metz qu'au mois de février 1815. J'en partis convaincu qu'une conspiration se tramait, que Bonaparte reviendrait en France. Je communiquai mes craintes à touts les ministres. J'en parlai aux princes et au roi. Je demandai à M. le maréchal Oudinot s'il lui conviendrait que je demandasse un ordre du roi pour lui et pour moi d'aller à Metz. Il y consentit avec plaisir, et j'en parlai à M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui me promit de demander cet ordre au roi le jour même.

Je vis M. D'André, chargé de la police générale. J'eus avec lui un long entretien sur l'état des choses. Il se plaignait de n'avoir pas des moyens assez actifs pour être instruit de tout ce qui se passait. Il me parlait de façon que je crus lui apprendre que les préfets dépendaient de lui

pour la police générale, et qu'il pouvait leur donner les ordres qu'il jugeait convenables. Tout ce que je vis alors, tout ce que j'entendis me convainquit que le gouvernement avait le degré de mollesse, de relâchement qui pouvait permettre de tout entreprendre, avec la certitude du succès.

Mais ce qui me confondit, ce fut le déchaînement que je remarquai contre le duc de Berri. La calomnie s'acharnait sur lui. Tout ce que j'ai raconté de sa conduite à Metz était dénaturé; il avait été d'une violence extrême; il avait arraché les épaulettes à un officier, la croix de Saint-Louis à un autre, et tenu des discours outrageants aux élèves de l'école d'artillerie et du génie. Tout cela était aussi faux que le reproche de s'enivrer, lui qui ne buvait que de l'eau. Ces calomnies étaient répétées dans la plus haute société; de grandes dames les propageaient; et, suivant sa coutume, la calomnie, pour paraître vraie, semblait juste envers l'un des acteurs de ces scènes. C'était à moi qu'elle faisait jouer le beau rôle; elle racontait des détails; j'avais représenté au prince que cette conduite était indigne de lui; je lui avais parlé avec fermeté. On conçoit combien je devais être indigné de ces horreurs. J'exhalai mon indignation. C'est bien

alors que je vis cette odieuse facilité avec laquelle la légèreté de nos esprits reçoit les plus sottes calomnies, avec quelle avidité elle les écoute et la rapidité quelle met à les répandre. C'est une chose déplorable que les hommes réunis ou dans une assemblée, ou dans une grande ville. Le marquis de Nantouillet, attaché à la maison du prince, et qui lui était dévoué, fut instruit de ces calomnies et de ma force constante à les repousser. Il m'en parla avec un douloureux intérêt; et je vis par ce qu'il me dit, que le prince était blessé de tant d'injustice.

J'allai voir M. Férand pour une affaire; il était directeur-général des postes. Tandis que je m'entretenais avec lui, on lui apporta des lettres adressées à lui seul. Il interrompit notre conversation, et s'empressa de les ouvrir. Ses mains tremblaient, ne pouvaient saisir la partie de l'enveloppe qu'il fallait déchirer, et ce fut avec beaucoup de peine et de temps qu'il parvint à ouvrir trois lettres, et à voir d'où elles venaient et ce qu'elles contenaient. Il avait une partie des membres presque paralysée. Je déplorai l'étrange présomption d'un homme réduit à cet état, et qui se chargeait, dans des circonstances, si imminentes du poste important de la direction des lettres. Il ne pouvait pas s'en acquitter avec cette vigilance,

cette promptitude qu'exigeait l'état de la France. Aussi, quand Bonaparte fut arrivé, il ne manqua pas de dire naïvement, dans la Chambre des députés, que M. de Lavalette était plus maître que lui dans ses bureaux. Il eut un moment le ministère de la marine, dont il joignit le travail à celui des postes, après la mort de M. Malouet. J'en témoignai mon étonnement à une personne qui le connaissait. « Lui, me dit-elle, il se chargerait de tous les ministères à la fois. » Il faut avouer que les rois font souvent des choix bien étranges. Sur quoi ce choix avait-il été fondé? sur un ouvrage abstrait de politique. Je ne sais quel est le ministre qui donna l'ordre de respecter le pavillon souverain de l'île d'Elbe; mais je sais que lorsque j'étais à Marseille, après la seconde restauration, l'amiral Ganteaume me dit que cet ordre existait dans l'amirauté de Toulon.

Je retournai tristement à Metz, bien convaincu qu'une grande scène se préparait. . . . . .

Nous fûmes promptement instruits du débarquement de Bonaparte. Cette nouvelle excita une stupeur presque générale. On a souvent dit avec raison que la peur avait tout fait pendant la révolution : on ne peut trop le répéter. J'en eus bien des preuves dans cette triste circonstance. Je me rappelle entre autres qu'un grand pro-

priétaire vint dans mon cabinet, tout effaré; et sans préambule, me déclara que le peuple voulait Bonaparte, qu'il était enchanté de son retour. Je lui demandai sur quelles preuves il fondait ce discours. Il me dit qu'il entendait le peuple témoigner sa joie, son enthousiasme, et que des mères disaient : « S'il n'y avait plus de conscription, que ferions-nous de nos enfants? »

A ces mots, je vis bien qu'il était dans le délire de cette passion terrible, qu'on appelle la peur, et qui, suivant l'expression de Montaigne, donne de furieux éblouissements. Il était hors de lui; il me faisait pitié. « Monsieur, lui répondis-je, elles ont peur, vous avez peur. Allez vous reposer; croyez-moi, Bonaparte ne fera pas attention à vous. Calmez-vous, restez tranquille. » Dans des moments semblables, la pauvre espèce humaine descend à un degré d'avilissement impossible à décrire, se flétrit elle-même et se place au-dessous des plus vils animaux, qui touts ont un courage d'instinct dans les périls où ils sont jetés.

Nous attendions les nouvelles avec les plus grandes inquiétudes. Je les recevais rapidement par le télégraphe. Une proclamation du roi instruisit les Français des nouveaux évènements, déclara Bonaparte traître à l'Etat. Mais tout avait

été concerté pour son triomphe; le gouvernement n'avait eu ni crainte ni prévoyance; il n'avait pas connu la maxime du grand Condé : *Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près.* Il devait succomber. Nous assemblâmes un conseil de guerre chez le maréchal; nous prîmes la résolution de conserver la ville au roi, et nous la déclarâmes en état de siége. Je publiai une proclamation pour en prescrire les dispositions. Les approvisionnements commencèrent rapidement; les campagnes faisaient entrer des animaux dans la ville. Plusieurs chefs de corps avaient déclaré qu'en faisant sortir un certain nombre de leurs soldats de la ville, ils pourraient répondre du reste de leur troupe. MM. Prost, colonel du génie, et Lafond, colonel d'artillerie, se conduisirent avec autant de résolution que de fermeté. Le maréchal donnait l'exemple; il était secondé par son fils, colonel d'un régiment de chasseurs à cheval. Les autorités civiles montraient le même accord et la même fermeté. Nous étions persuadés que le roi s'arrêterait à Lille; qu'on ferait sortir de cette ville les troupes suspectes, et qu'elles seraient remplacées par sa maison. De cette ville, il pouvait donner des ordres et gouverner la France.

Je reçus la déclaration du congrès de Vienne,

par laquelle les souverains mettaient Bonaparte hors de la loi générale des peuples. M. de Talleyrand me l'avait envoyée par un courrier extraordinaire. Je l'adressai sur le champ au roi. Le courrier la lui remit à Lille, où il était encore. Je rassemblai la garde nationale, et je la haranguai avec toute la force que demandaient les circonstances. Les grenadiers de France étaient sortis de Metz pour aller à Melun, où pour rejoindre l'armée du maréchal Ney, qui semblait alors vouloir combattre Bonaparte. Mais ils arborèrent la cocarde tricolore. Le maréchal Oudinot chercha à les ramener à leur devoir ; il ne put y réussir, et rentra dans la ville ; il y eut alors une espèce d'insurrection, mais si faible, qu'elle ne me donna pas la moindre inquiétude.

Je fus averti qu'on devait, pendant la nuit, pénétrer de vive force dans l'hôtel de la préfecture pour enlever le duc de Berri, qui s'y était réfugié. On disait en même temps que je voulais livrer la ville aux Prussiens. Je fis une seconde proclamation dans laquelle j'exhalais avec force toute mon indignation de ces bruits aussi ridicules qu'infâmes. Retiré chez moi, j'ordonnai au concierge de répondre à la troupe qui voudrait entrer dans la préfecture, que j'étais couché. J'attendis l'évènement dans la cour. Vers

onze heures, une troupe de jeunes gens, parmi lesquels il n'y avait pas un seul homme du peuple, frappa rudement à la porte, et me demanda. Il est couché, répondit le concierge. — Comment, déjà couché! — Oui, parce qu'il se lève de bonne heure. La troupe se retira. J'avais des chevaux sellés. Je sortis un instant après à cheval suivi d'un seul domestique. Je marchai dans la direction qu'avait prise la troupe séditieuse. Je l'atteignis; je lui adressai la parole. Je lui demandai pourquoi elle était si tard dans les rues, et quel était son dessein. Des jeunes gens me répondirent, et m'assurèrent qu'ils n'avaient point le dessein de troubler l'ordre public, et qu'ils allaient se rendre tranquillement chez eux. Ils commencèrent alors à se retirer, et me souhaitèrent le bonsoir avec politesse et du ton le plus paisible. Je leur rendis le même souhait, en ajoutant que j'allais parcourir la ville, pour m'assurer par moi-même de la tranquillité générale.

Tout allait bien jusque-là. J'avais écrit plusieurs lettres au ministre de l'intérieur, dans lesquelles j'annonçais que je conservais l'autorité pour ne pas livrer la ville au désordre; mais que je ne pourrais la conserver long-temps. J'appris alors que le roi avait quitté Lille et la France, et que partout les troupes étaient en insurrec-

tion. Le ministre Carnot, en m'annonçant cet état de choses, m'engageait à conserver mes fonctions.

Le départ du roi, et son entrée dans la Belgique, avaient produit un effet funeste sur touts les esprits, et je ne pouvais plus me flatter de conserver la ville de Metz au roi. J'eus avec le maréchal un entretien sur ces grands intérêts; personne n'était plus capable que lui d'une résolution hardie, et il était bien décidé à tenter touts les moyens avec constance. Je crois que nous aurions réussi, si le roi n'était pas sorti de la France. Il écrivit à Napoléon. Il me montra sa lettre : elle était pleine de force et de dignité; il rappelait en deux mots ses services, parlait de son serment au roi, de sa résolution de lui rester fidèle, et terminait ainsi : « Quoi qu'il arrive, je serai toujours le grenadier Oudinot. »

Dans mon voyage à Paris, j'avais appris indirectement bien des choses. Je ne pouvais, comme je l'ai dit, douter de la conspiration; mais je sçavais qu'elle était tramée surtout par les révolutionnaires, et que Fouché et Carnot, regardant le succès comme leur ouvrage, donneraient beaucoup d'embarras à Bonaparte. En effet, dès les premiers jours de son arrivée à Paris, Bonaparte trouva les républicains dans une exaltation qui

lui inspira des inquiétudes qu'il ne pouvait dissimuler. Il fut contrarié par eux dans presque toutes ses mesures : il n'avait que l'armée pour lui ; il s'en aperçut bientôt. Les choses furent portées rapidement à un tel point, que Bonaparte dit à Carnot que Fouché était un traître, et qu'il le ferait fusiller.

Je sentais bien qu'il fallait du temps avant que cette situation s'aggravât ; mais je fus instruit, dès les premiers jours, du succès obtenu par les révolutionnaires, en portant Carnot et Fouché à la tête des affaires. Je sçavais qu'ils avaient, même avant l'arrivée de Bonaparte, prononcé le mot de *république*, de *pacte fédératif* : on m'écrivait que leur audace croissait d'heure en heure ; qu'ils avaient coiffé du bonnet rouge le buste de Bonaparte. Je crus qu'il fallait prolonger autant qu'il était possible mon autorité à Metz, puisque des évènements imprévus pouvaient arriver d'un moment à l'autre. Dans cette idée, j'écrivis aux ministres plusieurs lettres, dans lesquelles je m'expliquais de façon à éloigner quelque temps encore mon remplacement : j'y parlais de l'effet produit par la sortie du roi hors des frontières.

Je persistais dans le plan que je m'étais fait, et dans le vain espoir de conserver au roi, ou

du moins à l'ordre social, une ville si importante; mais le maréchal Oudinot ayant été forcé de quitter cette ville pour tâcher de ramener le corps des grenadiers de France, je ne pouvais espérer d'être secondé par le général Durut, qui avait le commandement de la division. Son caractère était franc et loyal; mais son grade ne lui donnait pas l'ascendant qu'avait le maréchal; et d'ailleurs il avait manifesté, mais avec beaucoup de regrets, ses sentiments, dès l'instant qu'il avait appris que le roi avait quitté la France. Il détestait Bonaparte, dont il avait eu, disait-il, beaucoup à se plaindre : il aurait éprouvé de la satisfaction à rester fidèle au roi; mais sa position particulière ne le lui permettait pas.

Je dus abandonner toute espérance, dès l'instant que nous eûmes appris que le roi était sorti du royaume. J'écrivis alors à Carnot, ministre de l'intérieur, que je ne pouvais rester plus longtemps à Metz, et que je conservais ma place uniquement pour maintenir l'ordre. Carnot me répondit par une lettre écrite de sa main :

« La différence de vos opinions politiques d'a-
« vec les miennes, ne m'a jamais empêché de
« conserver pour vous l'estime qu'inspirent tou-
« jours les vertus privées et les talents distin-
« gués. L'intérêt que vous avez témoigné à l'oc-

« casion de mon fils, lorsque j'étais proscrit,
« vous honore infiniment à mes yeux, et m'ins-
« pire de la reconnaissance. Vous sçavez, comme
« moi, que, dans les mouvements révolution-
« naires, on est sans boussole, *et que ce sont les*
« *évènements qui décident si l'on a eu tort ou*
« *raison*. D'après ces principes, j'ai eu tort bien
« long-temps, comme vous le savez; et aujour-
« d'hui, c'est vous. Mais, aussi, votre loyauté et
« votre patriotisme éclairé me sont de sûrs ga-
« rants que votre dévouement pour l'empereur
« sera bientôt aussi pur, aussi entier qu'il l'était
« pour les Bourbons; et je ne doute pas que Sa
« Majesté, qui cherche partout des hommes cou-
« rageux et habiles, ne vous rende sa faveur.
« Vous avez senti que vous ne pouviez plus con-
« server votre place; mais j'apprécie beaucoup
« l'assurance que vous me donnez de conserver
« courageusement, jusqu'à votre remplacement,
« le dépôt qui vous est confié, et de maintenir
« l'ordre dans ces circonstances difficiles. »

Cette lettre contient une phrase remarquable: *Ce sont les évènements qui décident si l'on a eu tort ou raison.* Après tant de révolutions faites si facilement depuis quarante ans, nous devrions les regarder comme des jeux politiques, où l'on est tantôt heureux, tantôt malheureux, en parler

froidement avec nos adversaires comme de chances ordinaires de la vie humaine, et, après avoir été amis fidèles et ennemis généreux, n'avoir de ressentiments que pour les crimes. Cette idée, qui mérite d'être développée, pourrait motiver fortement l'abolition de la peine de mort pour les délits politiques, dont la proposition, déjà faite, honore MM. de Lafayette et de Tracy.

J'étais si persuadé de la faiblesse de la position personnelle de Bonaparte et des fortes résolutions des alliés, qu'une députation du conseil-général, qui avait été mise en permanence par le roi, étant venue m'instruire de sa dissolution, et m'ayant témoigné le désir de me voir conserver mes fonctions, je lui répondis que j'étais résolu de rester fidèle au roi, et que je n'avais aucun mérite à prendre cette résolution, parce que j'étais convaincu qu'avant deux mois le roi serait à Paris.

Mais je savais qu'un officier d'artillerie avait, dès les premiers jours, obtenu un congé; qu'il était parti pour Paris, dans la résolution d'aller jour et nuit avec une extrême vîtesse, et d'avertir les ministres de tout ce qui se passait à Metz. J'étais convaincu qu'un ordre arriverait bientôt, et je prenais des précautions pour ma sûreté personnelle. J'avais toujours des chevaux sellés. Je

visitai, un jour, les portes de la ville par lesquelles je devais passer pour me rendre à la frontière ; je vis que la porte de Thionville était fermée par les travaux qu'y faisait le génie militaire. C'est à cet examen que je dois ma sûreté : sans cela, j'aurais été pris et conduit à Paris.

Le jour même que j'avais visité deux portes de la ville, je me rendis à cheval chez le général Durutte. Il me montra *le Moniteur* qui contenait un article dans lequel on parlait de ma conduite à Metz, en la condamnant. Un instant après, je remontai à cheval, et je retournai à la préfecture. En passant devant l'ancien gouvernement, je rencontrai une chaise de poste dans laquelle je remarquai un officier qui portait des aiguillettes : j'observai qu'il avait fait arrêter sa voiture ; qu'il parlait au postillon, et qu'ils me considéraient l'un et l'autre. Je ne doutai pas que cet officier ne fût porteur d'un ordre de m'arrêter ; je me rendis rapidement à la préfecture ; je m'assurai qu'un autre cheval, bon coureur, était prêt ; je pris un rouleau d'or, et je remis à ma fille les clefs de mon bureau, en lui disant de ne pas m'attendre, si je n'arrivais pas pour le dîner. La remise de mes clefs, cette phrase et mon cheval tout prêt, lui firent bien voir que j'allais partir. Si elle avait eu un esprit

moins ferme, elle pouvait m'arrêter, m'affaiblir même par les témoignages de sa tendresse, et me faire perdre un temps précieux. Elle prit les clefs sans prononcer un seul mot; elle se retira; elle suivit l'exemple de sa mère, qui toujours s'est conduite avec le même courage dans toutes mes proscriptions.

Au même instant, je vis arriver un aide-de-camp de M. le général Durutte, M. Pinard, qui venait m'avertir, de la part du général, de l'ordre reçu de Paris, et de l'obligation où il se trouvait de le faire exécuter sur le champ : il montrait une profonde douleur, et me demandait ce que j'allais faire. « Soyez tranquille, lui dis-je, pour « moi. Mais il faut penser à vous-même; il ne faut « pas qu'on vous voie sortir de la grande cour de « la préfecture. » Je le pris par la main; je l'entraînai, comme malgré lui, et je le conduisis à une porte par laquelle on communiquait avec les bureaux. Je montai aussitôt à cheval, et je partis.

Le chemin le plus court était de passer par la porte de Thionville; mais j'avais heureusement observé le matin qu'elle était fermée par les travaux du génie militaire. Je fus donc obligé de prendre un chemin plus long, en sortant par la porte de Paris. C'était le jour où, suivant un ancien usage, tout le peuple de la ville se rend à

une petite montagne au-delà des murs. La foule était immense et pressée sur le pont; j'étais obligé d'aller au pas, et de prier à chaque instant de me laisser passer. De temps en temps, je regardais derrière moi pour m'assurer si je n'étais pas suivi par des gendarmes. Parvenu à la porte, je pris à droite le chemin de Thionville; et mettant mon cheval au grand galop, je fus bientôt loin de la ville. Le rouleau de louis que j'avais dans une poche de mon pantalon, perça cette poche, et glissa le long du pantalon. Je descendis de cheval. J'avais heureusement de grandes bottes, recouvertes par le pantalon, et je vis que le rouleau était entré dans la botte, dont l'ouverture était fort large. Pas un louis n'était à terre. Je remontai à cheval; j'arrivai bientôt à Hayange, chez M. de Wendel : je lui avais rendu les plus grands services, ainsi qu'à son ami M. de Serre, que je trouvai chez lui, et qui depuis fut ministre de la justice; ils concertèrent avec moi les moyens de sortir de la frontière. Ils connaissaient les routes de traverse; je partis avec M. de Serre, et à dix heures du soir nous étions dans le Luxembourg, sans avoir trouvé un seul employé des douanes. Nous nous rendîmes dans une terre de M^me^ sa belle-mère; j'y couchai, et le lendemain matin j'étais à Luxembourg.

CHAPITRE VII.

Arrivée et séjour à Gand, où étaient le roi et Monsieur. Retour de Gand en France.

Je fus reçu à Luxembourg avec touts les égards possibles par M. le comte Dufour, général au service d'Autriche; et pendant mon séjour dans cette ville, je fus comblé de ses prévenances. Il était grand amateur de chevaux : il désira d'en avoir un très-beau dont je lui parlai; je le fis venir de la terre de M. de Wendel, où je l'avais laissé à mon départ de Metz. De Luxembourg, je me rendis à Coblentz, Aix-la-Chapelle, et enfin à Bruxelles et à Gand.

Je remarquai, à Coblentz, la manière dont était formée une garde bourgeoise destinée à maintenir l'ordre. Elle n'avait pas affecté de prendre tout l'équipement militaire; elle avait un habit vert, qui descendait jusqu'aux genoux: il était boutonné jusqu'à la ceinture; un pantalon, et les petites bottes par-dessus; un chapeau à la Henri IV, relevé d'un côté, avec une cocarde. Ni fusil, ni sabre, mais une pique non meurtrière. Cette troupe avait un air élégant; elle n'avait de l'habillement militaire que ce qu'il fallait pour lui donner un ensemble imposant, et pour maintenir l'ordre public. Je crois que cette garde bourgeoise mériterait d'être imitée: elle atteignait le but de son institution, sans transformer en soldats des citoyens paisibles.

Je trouvai à Gand MM. de Jaucourt, de Beurnonville, le baron Louis, le duc de Feltre, le chancelier, MM. de Capelle, Hyde de Neuville, Mounier, Guizot, Laly-Tolendal, Bertin l'aîné, etc. M. le comte Beugnot, ministre de la marine, arriva peu de jours après moi. MM. les maréchaux de Raguse et de Bellune étaient aussi auprès du roi. Je fus présenté au roi par M. de Blacas; je lui rappelai que, dans ma jeunesse, étant élève de l'Ecole militaire, il m'avait accordé une distinction particulière, en m'autori-

sant, dans une cérémonie solemnelle à Versailles, comme grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, à porter la petite croix de cet ordre, avant même de sortir de l'Ecole militaire. Il remarqua que j'avais deux épaulettes : il en demanda l'explication ; on lui dit que j'avais le grade de capitaine, et que je commandais une compagnie d'élèves. Il voulut bien en conclure que ma conduite antérieure garantissait ma conduite à venir, et il voulut que je portasse dès ce moment même la croix qu'il venait de m'accorder. Son excellente mémoire lui rappela touts ces détails.

Dans l'entretien dont le roi eut la bonté de m'honorer, je lui dis la réponse que j'avais faite au conseil-général du département de la Moselle : « Je n'ai aucun mérite à rester fidèle au roi, « parce que je suis convaincu qu'il sera dans « deux mois à Paris. » Il me demanda sur quels motifs je fondais cette opinion ; je les lui expliquai :

Les armées alliées n'étaient pas entièrement dissoutes ; elles conservaient encore leur organisation de guerre, leur matériel, leur administration de campagne.

La déclaration du congrès de Vienne imposait aux souverains la loi de combattre Bonaparte ; ils savaient bien que de sa chute dépendraient encore leur sécurité et le repos de l'Europe.

Ils voyaient bien que Bonaparte n'avait que l'armée pour lui : cela était évident.

Ils ne pouvaient ignorer les mouvements des révolutionnaires de Paris ; Bonaparte ne pouvait déjà plus ni les satisfaire ni les contenir, et on avait porté les choses jusqu'à mettre dans un club le bonnet rouge sur son buste. J'ajoutai d'autres considérations, et je les développai avec quelque étendue.

M. de Capelle avait formé un plan pour placer des commissaires français auprès des armées alliées, si elles entraient en France. Les premières idées de ce plan avaient été inspirées à MONSIEUR par les graves inconvénients que présenteraient les réquisitions militaires des alliés, s'ils entraient en France ; il avait eu de fréquents entretiens avec M. de Capelle sur ce sujet très-important, et il l'avait chargé de rédiger un plan capable de prévenir les résultats ordinaires de ces réquisitions, aussi ruineuses qu'humiliantes, lorsqu'elles sont faites par des étrangers.

Les alliés auraient nécessairement fait des réquisitions ; on en connaît les graves inconvénients. Les commissaires seraient intervenus au nom du roi, et auraient exercé un pouvoir bienfaisant, en substituant des marchés aux réquisitions. Ils auraient engagé les assemblées provin-

ciales et les propriétaires à les seconder dans ces marchés. Ainsi, les commissaires employant le nom du roi d'une manière agréable au peuple, il aurait vu que l'intervention seule du roi adoucissait les maux de la guerre. Les réquisitions, qui sont un mal cruel, n'auraient été faites qu'au nom des alliés. Les marchés, qui sont le remède, auraient été offerts au nom du roi.

Ce plan était très-bien conçu ; il aurait produit les plus heureux résultats : les conséquences en auraient été de la plus haute importance. Les commissaires auraient fait fournir aux alliés toutes les subsistances nécessaires, et l'on n'aurait pas vu ces choses honteuses qui se sont passées : des préfets et des maires arrêtés, par ordre des généraux étrangers, pour les contraindre à des actes arbitraires. Ces subsistances étant données au nom du roi par des hommes revêtus de ses pouvoirs, le roi aurait paru agir avec les alliés *pour une cause commune ;* et si l'on avait eu alors la scrupuleuse attention de montrer toujours le roi dans cette cause générale des souverains, tantôt en nourrissant les alliés, tantôt en faisant ouvrir les portes des places fortes, on aurait épargné bien des humiliations au nom français. Je développerai davantage ces graves considérations, lorsque je ferai le récit de mon ministère.

On s'occupait de ce projet, quand j'arrivai à Gand. MONSIEUR en vit toutes les nobles conséquences; il le défendit fortement auprès du roi et dans son conseil : le plan y fut arrêté, et une ordonnance du roi en prescrivit les dispositions. J'étais nommé commissaire à une des armées, avec M. le maréchal Beurnonville; je ne sais pourquoi cette mesure n'a pas été exécutée. Ainsi, un prince et des hommes que *l'homme d'Etat* auteur de l'*Histoire de la Restauration*, représente occupés d'intrigues à Gand, s'occupaient de l'honneur national et de la dignité du trône. Je défie de me citer un seul homme du parti contraire qui ait rien proposé d'aussi noble que le plan de M. de Capelle, à moins qu'on ne cite ces Français qui demandèrent aux alliés de nommer un prince étranger souverain de la France.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que plus d'une personne préparait les voies au retour de Fouché près du roi, et même à son entrée dans le ministère. On recevait des lettres de Paris, écrites en sa faveur, dans lesquelles on portait aux nues ses prétendus talents. Lui seul, disait-on, pouvait assurer le retour du roi dans Paris, et contenir les révolutionnaires. Le roi eut d'abord horreur de cette idée, et la repoussa fortement. Ceux qui avaient formé ce malheureux projet ne se rebu-

tèrent pas ; ils persistèrent dans les mêmes rapports, dans les mêmes discours : ils savaient bien qu'il n'y a pas d'idée ridicule ou dangereuse qu'on ne puisse faire adopter parmi nous, en la répétant sans cesse avec persévérance, sans jamais se lasser. Cette idée fatale fut combattue, repoussée par des personnes qui en voyaient toutes les conséquences ; mais elle était soutenue avec non moins de force par des hommes qui cependant étaient dévoués au roi, mais qui voulaient, avant tout, le succès de la coterie et des intrigues auxquelles ils s'étaient attachés. Nous n'avons ni force ni constance pour soutenir hautement un noble parti avoué par des sentiments généreux ; mais nous avons de la persévérance, de la chaleur, de la ténacité dans les intrigues : c'est là une des parties de notre caractère. Pour en être convaincu, il suffit de lire les *Mémoires du cardinal de Retz*.

Cette intrigue, fortement ourdie et suivie avec persévérance, eut des suites funestes : ceux qui la pratiquaient savaient bien que, s'ils parvenaient à mettre Fouché dans le conseil, tous ceux qui avaient trahi le roi rentreraient dans les places et dans les honneurs ; ils voyaient les conséquences inévitables de leur plan ; et s'ils allaient alors jusqu'à prévoir qu'ils feraient signer un jour au monarque l'amnistie des mili-

taires qui l'avaient suivi à Gand, certes, ils avaient mesuré dans toute leur étendue les effets incalculables de la faiblesse.

Ainsi donc, ce projet si utile, si nécessaire, conçu par MONSIEUR, et rédigé par M. de Capelle, fut abandonné; et un plan funeste faisait tous les jours des progrès déplorables; on y joignait la disgrâce de M. de Blacas. Il est honorable pour lui d'avoir été le sujet constant des lettres écrites de Paris pour persuader que le peuple, et toujours le peuple, était ulcéré contre lui, et s'opposerait à son retour avec le roi. La coterie de la capitale a réussi dans les choses qu'elle a tentées pendant le séjour du roi à Gand.

Je voyais souvent M. le comte de Bruges, aide-de-camp de MONSIEUR. Il m'engagea à faire plusieurs Mémoires, et même des projets de proclamation : il les présentait à MONSIEUR, qui voulait bien les remettre au roi, après les avoir lus.

Le premier Mémoire établissait des principes généraux, relatifs à la fermeté nécessaire au gouvernement : j'y développais la nécessité d'avoir un but déterminé, hautement déclaré, de marcher constamment vers ce but; affermir l'autorité royale, et détruire l'esprit de démocratie et ses profondes racines. Je disais : Si l'on n'a pas un plan fortement conçu, on ouvrira sous nos

pas un nouvel abîme. On peut, en suivant la Charte, fortifier l'autorité royale; mais on peut aussi, en la suivant, anéantir cette autorité : je soutenais qu'elle ne peut rester stationnaire sans décroître. Je disais que l'autorité, une fois établie, devient ce qu'elle se fait elle-même; que si le roi n'avait pas saisi le droit de donner une Charte à la nation, on ne lui aurait certainement pas donné ce pouvoir. Il l'a eu, parce qu'il l'a pris avec fermeté. Je développai cette pensée dans toute son étendue.

Dans le second Mémoire, j'établissais que le roi devait gouverner seul et organiser son ministère. Je montrais les défauts de l'administration établie sous l'empire, et dont les bases, posées par le génie de Napoléon, avaient été altérées par les ministres. J'en montrais les défauts qui multipliaient les rouages, et produisaient un enchevêtrement continuel de toutes les parties les unes sur les autres; j'entrais dans beaucoup de détails sur ces défauts et leur résultat, et j'indiquais les moyens de simplifier l'administration. Mais j'insistais surtout sur la nécessité de lui imprimer de la grandeur. Pour y parvenir, je demandais le rétablissement des provinces, mais avec des moyens qui ne privaient aucune ville des avantages que leur donnait la démarcation

actuelle de la France en départements. Je soutenais qu'il fallait que deux princes de la famille royale résidassent dans de grands gouvernements, afin qu'on vît bien clairement qu'une révolution faite à Paris ne serait pas faite immédiatement dans toute la France.

Je suis revenu plusieurs fois sur cette idée principale, pendant et après mon ministère. Elle me paraissait le seul moyen d'empêcher de nouvelles révolutions; et en 1829, j'ai publié un ouvrage qui n'était que le développement de cette idée principale; j'en puisai la plus grande partie dans le Mémoire dont je parle. Cet ouvrage est fondé tout entier sur la trop grande prépondérance de la capitale. Quinze mois après l'avoir écrit, j'ai vu mes craintes, ou plutôt mes certitudes réalisées.

Dans un troisième Mémoire, je présentais mes vues particulières sur une loi d'élection. Je proposais ce que j'ai depuis proposé en 1816, étant ministre de l'intérieur; c'étaient les mêmes idées que j'avais développées en 1790, dans un écrit imprimé, où je combattais une proposition faite à l'Assemblée constituante par M. de Mirabeau.

Dans un quatrième Mémoire, j'examinais plusieurs questions relatives à l'armée sous le rapport monarchique, et relativement à l'influence

que les colonels doivent avoir sur leurs régiments, influence qui doit être assez grande pour qu'ils puissent les entraîner. Je liais ces idées au rétablissement des grandes provinces, au moyen de faire naître et d'y entretenir l'émulation de servir le roi, de rendre aux grands propriétaires leur ancienne considération, et je rattachais ces idées à celles que j'avais présentées sur une loi d'élection, et sur les moyens de rétablir les provinces sans blesser aucun intérêt. J'ai inséré ces dernières idées dans un ouvrage que j'ai publié en 1820, intitulé : *Du Gouvernement représentatif en France.*

Dans un cinquième Mémoire, je traitais du crédit public; je m'élevais contre l'usage de vendre des rentes au lieu de faire des emprunts, comme avant la révolution. Je cherchais les moyens de dédommager les émigrés dont on a vendu les biens, et les généraux restés fidèles au roi, qui ont perdu des majorats, et enfin de donner au clergé plus de considération en lui rendant une existence indépendante. Je proposais d'établir une caisse d'amortissement, proposition que j'avais faite treize ans auparavant au Conseil des cinq-cents. Je citais un projet semblable de M. de Machault, contrôleur-général des finances, et j'ajoutais que s'il avait été adopté, Louis XVI

serait monté sur le trône sans avoir la moindre dette.

J'ose dire que, dans touts ces Mémoires, je prédisais avec certitude tout ce que nous avons vu dans les quinze premières années de la restauration. Je revenais toujours à ce qui arriverait si l'on ne suivait pas un plan fortement conçu. Il ne m'était pas plus difficile de prédire alors l'avenir, que je n'eus de peine à prononcer dans l'Assemblée nationale, en 1792, la terrible prédiction de ce qui devait arriver après l'amnistie accordée aux scélérats qui avaient comblé de cadavres la glacière d'Avignon.

Je joignis aux Mémoires plusieurs projets de proclamations. Le duc de Berri, après avoir lu la principale, s'écria : « C'est un langage bien noble; « mais n'est-ce pas trop fort? » Je le rassurai en lui peignant le caractère de la nation française, en lui démontrant, par les exemples du passé et du présent, qu'elle voulait toujours que l'autorité se montrât *magnanime dans ses sentiments, et forte dans ses résolutions.*

Ce prince commandait à Alost le corps de troupes françaises. Je m'enrôlai sous ses drapeaux; j'en reçus le brevet; il me fit l'honneur de m'admettre à sa table; il remarqua que je ne buvais que de l'eau comme lui, et il me demanda

si l'on m'accusait de m'enivrer. Il pensait alors à cette infâme accusation qui l'avait représenté comme un homme toujours ivre; il me faisait remarquer combien était bonne l'eau qu'il buvait, et qu'il envoyait chercher fort loin. Il ajoutait en riant : « Un ivrogne est souvent plus heureux « qu'un buveur d'eau. »

M. de Châteaubriand et d'autres personnes avaient organisé un journal dans lequel elles avaient mis beaucoup d'articles inspirés par les sentiments les plus royalistes. Je me joignis à ces travaux par un ou deux articles.

Après la bataille de Waterloo, le roi se disposa à retourner en France. Je partis de Gand avec M. le baron de Capelle. Pendant la route, nous nous trouvâmes au milieu de l'armée alliée, et dans un très-mauvais chemin. Un soldat prussien voulut nous empêcher de passer. Un jeune officier anglais, qui était à cheval, s'opposa à la brutalité du soldat. Il soutenait que puisque nous étions à la suite du roi de France, nous devions passer. C'était précisément pour cela que le Prussien ne le voulait pas. Il avait contre les Français cette animosité que faisaient éclater les Prussiens depuis plusieurs années, et surtout dans cette dernière campagne. Il s'emporta jusqu'à menacer plusieurs fois l'officier anglais. Il le menaçait de

sa baïonnette. Nous admirâmes le sang-froid de l'Anglais. Il ne paraissait pas faire la moindre attention aux paroles et aux menaces du soldat. Il l'emporta enfin, et nous passâmes.

Le prince de Talleyrand avait terminé sa mission à Vienne. Il était arrivé à Gand peu de jours après la bataille de Waterloo; il accompagnait le roi avec les autres ministres, MM. de Jaucourt, le baron Louis et le comte Beugnot, le chancelier et le duc de Feltre.

Quand nous fûmes arrivés à Mons, on trouva que le roi s'avançait trop promptement vers la France. On voulait qu'il s'arrêtât. Je n'en connaissais pas les motifs; mais j'ai cru qu'on était trompé par de faux rapports envoyés par Fouché. Cet homme, ministre de la police sous Bonaparte, voulait faire croire que rien n'était plus difficile que la rentrée du roi en France, qu'il y serait reçu avec beaucoup de peine; et tout cela, afin de se donner à lui-même l'honneur d'aplanir les difficultés, et d'être ministre du roi. Dans le dernier mois de la résidence du roi à Gand, toutes les personnes et toutes les lettres qui arrivaient de Paris tendaient au même but. Il semblait que Fouché pouvait tout, qu'il n'y avait pas de salut à espérer sans lui. Les lettres du faubourg Saint-Germain présentaient cette idée honteuse : Le

roi ne pouvait reprendre sa couronne que de la main d'un homme qui avait voté la mort de son frère. Je ne conçois pas comment des hommes d'honneur pouvaient envisager avec satisfaction un pareil moyen de succès, et comment des hommes d'esprit, très-capables de discerner les vrais talents, et les effets opposés des bons et des mauvais principes de gouvernement, pouvaient s'abuser sur le prétendu pouvoir de Fouché. Certainement c'est là une des pages les plus singulières de la misérable histoire de ces temps. Ce mouvement des esprits ne peut s'expliquer que par la peur qu'ont toujours inspirée les révolutionnaires au parti des honnêtes gens, et par cette extrême mobilité de notre esprit, qui nous permet de passer rapidement aux points les plus opposés. Les hommes qui avaient contribué à rétablir sur le trône le frère d'un roi assassiné, voulaient, un an après, le rétablir par les mains de l'un des juges de ce roi! et ils ont réussi à le faire entrer dans ses conseils! On voulait donc conduire un roi à une chose que jamais aucun autre homme n'a faite et n'a pu faire. Vit-on jamais un homme recevoir dans sa maison l'assassin de son frère, et lui demander ses conseils? Voilà cependant ce que nous avons vu dans les temps extraordinaires où nous vivons.

Les personnes qui voulaient suspendre la marche du roi restèrent à Mons, même après le départ du roi. Cette conduite nous paraissait inconcevable dans des hommes accoutumés aux affaires, et très-attachés au roi. Il marchait vers Cambrai, et ses ministres restaient encore à Mons. M. le chancelier était avec lui, ainsi que le duc de Feltre, ministre de la guerre. C'était le moment de compléter le ministère, en nommant aux places vacantes. Mais M. le chancelier ne considéra point les choses sous ce point de vue. Il donna au roi un conseil tout opposé; et, d'après ses ordres, il expédia deux courriers successifs aux ministres, pour les engager à se rendre auprès du roi.

Le roi se rendit à Cambrai. Là, fut arrêtée cette proclamation royale, dans laquelle le roi parlait des fautes qu'il avait faites. Aussitôt que la proclamation parut à Cambrai, elle excita le plus violent mécontentement parmi toutes les personnes qui avaient suivi le roi. Quelques-unes crurent, je ne sçais pourquoi, que j'en étais le rédacteur. Je fus obligé de déclarer le contraire, et de montrer celle dont j'avais présenté le projet.

Pendant ce voyage du roi, le duc de Wellington lui écrivit plusieurs fois pour l'engager à presser sa marche vers Paris. On se hâta, parce que l'on craignait que les Prussiens n'arrivassent

avant le roi, et que leur animosité contre la France ne les portât à des actions qui auraient augmenté les embarras et compliqué les affaires. Je crois que ce fut alors que M. le chancelier pressa le retour des ministres. Mais je n'en suis pas certain.

Enfin, le roi arriva à Saint-Ouen, près de Paris. Là, commencèrent les scènes les plus déplorables. Elles firent sur moi une impression dont je ne pouvais me défendre. Elle m'amenait toujours à cette cruelle pensée, que de telles faiblesses seraient nécessairement suivies d'autres faiblesses, et que le rétablissement inébranlable des Bourbons était impossible. Mais combien, en même temps, je désirais me tromper! Les personnes dont le roi était alors environné cherchaient à lui persuader qu'il ne pouvait être reçu dans Paris sans la cocarde tricolore. A les entendre, tout le peuple la demandait, la voulait impérieusement; la garde nationale était sous les armes, aux barrières, et s'opposerait à l'entrée du roi et de ceux qui l'accompagnaient. Fouché seul pouvait vaincre cette terrible résistance.

J'eus bientôt une preuve bien forte de la fausseté de ces allégations. Ma famille, à qui j'avais envoyé un exprès, vint me joindre à Saint-Denis, où j'étais logé. Cette ville touche presque à Saint-Ouen, où était le roi. Ma femme, ma fille et mon

petit-fils étaient dans la même voiture. On leur demanda leur passeport. Ma femme répondit qu'elle n'en avait pas, et qu'elle allait à Saint-Denis, pour y rejoindre son mari, qui revenait de Gand avec le roi. On demanda mon nom. A peine fut-il prononcé, qu'il s'éleva un assentiment général pour laisser passer la voiture. Tout le poste de gardes nationales combla ma famille de politesses, et fit des vœux pour le prompt retour du roi. Dans la même journée, je racontai cette circonstance à MONSIEUR et au duc de Berri.

Deux jours après, je me rendis à Paris avec la même facilité, en me nommant et en disant que je revenais avec le roi. J'eus plusieurs conversations avec quelques-uns de ces hommes si légers dont la capitale est remplie, et qui jugent toujours de l'avenir par leurs désirs du moment. Ils étaient certains, bien certains que le roi n'entrerait pas dans Paris, s'il ne prenait pas la cocarde tricolore : ils en voyaient la preuve dans une délibération de quelques officiers de la garde nationale, qui l'avaient fait afficher sur les murs de Paris. En vain je répondais en citant la conduite du poste même de la barrière de Saint-Denis, qui avait témoigné le désir de revoir bientôt le roi, qui n'avait pas maudit mon nom, et

qui m'avait laissé rentrer dans Paris, sans autre passeport que ces mots : *Je reviens de Gand avec le roi.* Je ne pus les persuader; ils parlaient avec une conviction profonde, et en conjurés déterminés. L'un d'eux a été nommé pair de France par M. Decazes.

A mon retour à Saint-Ouen, je racontai tout ce que j'avais éprouvé, vu et entendu à M. le duc de Feltre, et ensuite à MONSIEUR et au duc de Berri. Le duc de Feltre était fermement convaincu, comme moi, que le roi entrerait dans Paris, non seulement sans difficulté, mais encore aux acclamations du peuple. Quel fut mon étonnement, le lendemain, lorsque, en entrant dans l'antichambre du roi, j'appris par M. le comte Dupuy, pair de France, que tout était arrangé avec Fouché; qu'il prenait le ministère de la police, et que dans ce moment même il était avec le roi! Je témoignai ma surprise dans les termes les plus forts. M. Mathieu de Montmorenci partageait mes sentiments; mais, plus accoutumé que moi à l'effet des intrigues, il le voyait avec plus de calme. J'avoue que je m'exprimai avec trop de force. Je sortis aussitôt, et je me livrai aux réflexions que m'inspirait le succès d'une si étrange obsession. On disait, pour l'excuser, que lord Wellington l'avait conseillée.

Un Anglais était-il gardien de l'honneur de la couronne de France?

Je n'étais pas seulement affecté de voir l'honneur de la couronne blessé; j'en voyais encore toutes les conséquences inévitables; j'en mesurais les suites dans toute leur étendue : le plus simple bon sens les apercevait tout d'abord, et les découvrait avec certitude. Cet évènement extraordinaire est une des preuves les plus fortes du pouvoir d'une intrigue suivie avec une constance infatigable.

Au reste, pour être juste, il faut dire que Fouché débuta par des mesures fermes et sévères, qu'aucun royaliste peut-être n'aurait osé prendre. Mais bientôt il se dégoûta d'un rôle qui n'était ni de son caractère ni de ses principes; et par un Mémoire public sur la situation de la France, il se plaça dans une telle position, qu'il ne pouvait plus rester dans le conseil. S'il avait eu les grands talents qu'on lui supposait, il aurait saisi l'heureuse occasion de les déployer dans toute leur étendue. Quel beau moment pour un homme de génie, dans une semblable situation!

Mes réflexions douloureuses n'étaient pas inspirées par d'aveugles ressentiments des choses passées; j'ai prouvé, par toute ma conduite publique et particulière, combien j'étais éloigné de

toute espèce de persécutions, ou d'esprit de vengeance.

Le roi conserva le ministère tel qu'il était. M. Pasquier lui fut adjoint comme garde-des-sceaux : il eut en même temps l'intérieur, par intérim. Il se conduisit très-bien envers moi : il m'offrit le choix entre les préfectures de Strasbourg et de Marseille; je préférai Marseille. Dans cette ville, un grand nombre de révolutionnaires avaient été jetés dans les prisons : on craignait qu'ils ne fussent massacrés par le peuple. Le roi me témoigna des craintes fortement exprimées; je lui promis qu'une pareille horreur ne signalerait pas les premiers jours de son retour, et que je partirais le lendemain. Il ajouta : « Je ne vous y laisserai pas long-temps. » Il venait de me nommer conseiller d'Etat.

Le roi avait lu les Mémoires que j'avais rédigés pendant qu'il était à Gand, ainsi que les projets de proclamation : touts portaient l'empreinte de la plus grande fermeté. Les Mémoires annonçaient que la moindre faiblesse rendrait la force au parti révolutionnaire, et que les conséquences en seraient terribles. Le roi les avait approuvés, puisqu'il me réservait le ministère de l'intérieur; mais sa conduite ne s'accordait pas entièrement avec cette approbation. Lorsqu'il était à Mons, il

désirait me nommer ; le bruit s'en répandit parmi les personnes qui l'accompagnaient. J'ose dire que, s'il avait voulu suivre mes conseils en rentrant en France, tout aurait pris une marche bien différente. Le succès du règne dépendait de ces commencements. Par le succès, j'entendais l'entraînement des Français vers un noble but clairement annoncé, et la ruine totale des espérances de la faction. Je répétais toujours : « Otez-lui ses espérances ; elle s'anéantira d'elle-même. » On a fait précisément le contraire ; on n'a cessé d'augmenter et de fortifier ses espérances : elle a dû profiter de cette pitoyable conduite. S'en étonner, serait une absurdité digne de la faiblesse inconcevable qui n'a cessé d'encourager une faction devant laquelle elle tremblait. Touts nos malheurs sont l'ouvrage du gouvernement. Dans les maux d'un Etat, les calamités causées par l'intempérie des saisons, par les bouleversements de la nature, ou par la fortune contraire dans une guerre bien conduite, sont les seules dont on ne puisse accuser le gouvernement ; l'histoire de touts les peuples atteste cette vérité : ce qui la prouve surtout, c'est que les trônes renversés le sont toujours par des causes qui datent de loin, ainsi que Bossuet l'a dit et répété. Or, si les causes qui renversent un trône datent de loin, c'est bien

une preuve qu'on a eu le temps de les arrêter, de les étouffer. Si on ne les a pas arrêtées, elles ont continué leur action, elles ont dû produire leurs effets.

C'est ainsi que la conduite du cardinal de Richelieu envers le parlement de Paris, suspendue sous Louis XIV, mais recommencée sous la régence, sous Louis XV et Louis XVI, a été la cause la plus féconde de la révolution.

CHAPITRE VIII.

Préfecture à Marseille.
Prisonniers délivrés. J'établis l'impôt de mouture.

Lorsque Louis XVIII m'eut nommé à la préfecture de Marseille, il me dit : « Partez vîte, « partez ; sept ou huit cents personnes sont ren- « fermées dans les prisons ; elles passent toutes « pour être jacobins. Vous connaissez les cruau- « tés que ce parti a exercées, en 1792, dans ce « pays ; souvent alors vous en avez parlé à la « tribune. Des vengeances pourraient en être la « suite aujourd'hui ; j'en serais au désespoir. Par- « tez, je ne vous y laisserai pas long-temps. » Je

répondis au roi que je partirais le lendemain même, et que si j'arrivais avant le malheur qu'il craignait, j'osais lui répondre que pas une goutte de sang ne serait versée; que je saisirais la dictature, s'il le fallait, et que je serais certain d'être approuvé par Sa Majesté. « Oui, sûrement, me dit le roi; comptez sur mon appui. »

Arrivé à Marseille, je trouvai cette ville dans l'enthousiasme du retour du roi. Le peuple était dans l'ivresse de la joie; elle se manifestait touts les jours de cent manières différentes. Mon premier soin fut de m'informer de l'état des prisons, et de me concerter avec l'autorité militaire pour la sûreté des prisonniers. La division dont cette ville fait partie, était, pour le militaire, sous les ordres de M. le marquis, depuis duc de Rivière. Je fus heureux de connaître un si excellent homme, et de me concerter avec lui pour le service du roi.

Marseille avait, depuis plusieurs mois, des vaisseaux anglais dans son port, et des troupes anglaises dans ses murs. Cette ville les avait appelées elle-même; elles y étaient comme auxiliaires. L'escadre était commandée par l'amiral Exmouth. La conduite des Anglais fut toujours excellente; ils montraient la plus grande joie du retour des Bourbons; ils le regardaient comme le

gage d'une paix générale. Rien n'égale la loyauté et la franchise cordiale de lord Exmouth; il trouvait les mêmes qualités dans M. de Rivière; l'accord le plus intime régnait entre nous.

On parlait beaucoup des nombreux prisonniers détenus illégalement, et dont le sort inquiétait touts les habitants, mais par des motifs différents. Je résolus de les délivrer; j'écrivis au ministre et au roi, que je ne pouvais faire cesser cet état violent sans saisir une autorité plus grande que celle que me donnait la loi, et que j'espérais être approuvé après le succès. Peu de jours après avoir annoncé cette résolution, je fis la distribution annuelle des prix de l'université. Toutes les autorités y assistèrent. M. Dubruel, proviseur du collége royal, et plusieurs autres personnes prononcèrent des discours. Je répondis en ayant soin de parler des passages les plus marquants de leurs discours, et je peignis l'attachement des Marseillais à la cause qui venait de triompher; je m'étendis sur leur caractère particulier et sur la confiance qu'il inspirait au roi; je parlai du respect dû à la loi, de la sûreté des personnes, et j'assurai que je n'en souffrirais jamais la violation sous quelque prétexte que ce pût être. Mon discours fut couvert d'applaudissements, de cris de joie, de trépignements de pied, de toutes ces

marques extrêmes d'approbation, inspirées par l'ardeur des sentiments des peuples de ces contrées. Je dis aux personnes qui étaient auprès de moi : « La parole aura toujours un grand empire sur un tel peuple; avec elle on pourra toujours le conduire »

Je formai aussitôt mon plan pour délivrer les prisonniers; et comme il fallait ne laisser presque aucun intervalle entre l'annonce du projet et l'exécution, je résolus de réunir le surlendemain touts les prisonniers dans une vaste salle, de les interroger moi-même publiquement, et de mettre en liberté sur le champ touts ceux qui n'étaient détenus que sous prétexte de leurs opinions politiques. Une force assez imposante devait être prête en cas de nécessité. MM. de Rivière et de Partouneaux, lieutenant-général; MM. les membres de la Cour royale voulurent bien être présents. Je reçus de nombreux avis par lesquels on m'assurait que le peuple avait pressenti ce projet; qu'il en était mécontent; qu'il se réunirait et massacrerait les prisonniers sous mes yeux; que je ne le connaissais pas; qu'il n'avait pas oublié les crimes des jacobins dans ces contrées et la glacière d'Avignon; que je n'avais aucune idée des fureurs auxquelles il pouvait se porter.

Le jour que j'avais assigné pour ce grand acte d'autorité, les remontrances et les conseils recommencèrent avec plus de force encore. On me disait que les royalistes, sans cesse menacés pendant les cent jours, ne pourraient se croire en sûreté si leurs ennemis étaient mis en liberté. Un fonctionnaire public se jeta presque à mes genoux; il était pénétré des craintes qu'il exprimait, certain d'une catastrophe épouvantable; je suis persuadé qu'il prenait ma tranquillité pour une espèce d'imbécillité.

Tout se passa comme je l'avais prévu. Aussitôt que je fus entré avec les autres autorités, on amena les prisonniers; ils étaient au nombre d'environ cinq ou six cents. J'ordonnai qu'on les fît asseoir; je prononçai un discours ferme, mais très-court. Touts les prisonniers furent nommés les uns après les autres; on lisait en même temps les causes pour lesquelles ils avaient été détenus. Je demandais à M. le procureur-général, et ensuite au colonel de la gendarmerie, s'ils avaient quelque observation à faire sur l'homme qui avait été nommé, et qui se tenait debout. Je prononçais ensuite sa liberté. On le faisait sortir aussitôt de la salle; il entrait dans un vestibule, où il restait jusqu'à ce que tout fût fini. Pendant cette opération, qui se faisait avec beaucoup d'ordre

et de gravité, un seul homme prit la parole pour accuser un prisonnier. Sa voix fut aussitôt couverte de murmures. J'ordonnai le silence, et je lui dis de parler avec une entière liberté. Il parla. Sa remarque était fort juste; elle fut approuvée par M. le procureur-général; et dès lors, l'homme dont on parlait rentrant dans les attributions de ce magistrat, j'ordonnai de le mettre à sa disposition.

La séance fut très-longue; mais toujours accompagnée du plus grand calme. Quand elle fut terminée, je vis la joie se peindre sur touts les visages, mais j'y voyais aussi l'étonnement du succès; les félicitations furent nombreuses et sincères. La ville était délivrée d'une appréhension continuelle. Je fus hautement approuvé par les ministres et par le roi. La dépêche dans laquelle j'expliquais ma conduite et le résultat obtint l'approbation spéciale du roi et des princes. Quelques hommes faibles la désapprouvèrent à Paris. Un homme constitué en dignité me dit un jour, pendant mon ministère, d'un ton grave et solemnel, et en se pinçant les lèvres comme s'il prononçait une sentence bien réfléchie, bien profonde : « Vous avez excédé vos pouvoirs. » Je lui répondis par le sourire de la pitié et du mépris.

Qu'il me soit permis d'observer que c'était un homme appelé ultrà royaliste qui faisait cette grande opération pour sauver des hommes accusés d'être ultrà révolutionnaires. C'était une action juste à la fois et courageuse. Qu'en dira M. Guizot, qui depuis a imprimé que je voulais faire la contre-révolution?

Il y avait aussi des prisonniers détenus à Arles pour les opinions politiques. J'engageai M. le premier président et le procureur-général à les mettre en liberté en les interrogeant publiquement. J'ajoutai que s'ils croyaient ma présence nécessaire, je me rendrais aussitôt dans cette ville. Tout y réussit au gré des désirs de ces respectables magistrats.

Je m'occupai alors, avec beaucoup d'activité, des moyens d'établir la franchise du port de Marseille. J'eus beaucoup de conférences avec les principaux négociants et le directeur des douanes; il était aussi honnête homme que bon royaliste, mais il recevait des instructions de son directeur-général. Celui-ci était pénétré de toutes les idées fiscales les plus minutieuses, les plus oppressives. Je répétais souvent aux négociants, avec qui je conférais, qu'en voyant toutes ces entraves, je ne concevais pas comment un seul homme pouvait se livrer au commerce maritime. Je parvins,

avec bien de la peine, à faire un arrêté qui détruisait une partie de ces entraves, et qui établissait une apparence de franchise. On n'osa pas l'attaquer pendant ma préfecture et mon ministère; mais lorsque je ne fus plus ministre, les chicanes, les entraves de toute espèce recommencèrent. Il fallut renoncer à la franchise du port, telle que la fiscalité voulait l'établir.

Les alliés avaient obtenu, à Paris, des ordres pour que dans toute la France on fournît à leurs troupes tout ce qui leur était nécessaire, et même tout ce qu'elles demanderaient. Cet ordre fut envoyé à Marseille. Les généraux anglais de terre et de mer se réunirent, et déclarèrent unanimement qu'ils n'y étaient pas venus en vainqueurs, mais appelés par les habitants; qu'ils avaient été reçus comme des amis, des alliés, comblés par eux des attentions les plus délicates; qu'il leur était impossible de rien exiger; que cette contrainte leur serait aussi pénible qu'aux habitants eux-mêmes.

Ils ne réussirent point dans leur juste demande. Mais lord Wellington manifestait, dans sa réponse, ses regrets d'être contraint de se conformer aux désirs des alliés. Les Anglais, forcés d'obéir, se bornèrent à demander des vivres pour les soldats; mais ils évitèrent toute réquisition d'habil-

lements et d'autres effets quelconques. L'union ne fut pas altérée un instant entre eux et les habitants; et, un an après, Marseille offrit à lord Exmouth une magnifique pièce d'argenterie, dont la sculpture était un témoignage de sa reconnaissance.

Peu de jours après, le général comte de Nugent arriva dans la Provence avec une armée autrichienne d'environ trente mille hommes. Il cantonna ses troupes dans toute la province, et n'en laissa pas à Marseille, à cause du séjour des Anglais. Il établit son quartier-général à Avignon.

Je causais tranquillement, un soir, avec M. Dubruel, lorsque le consul-général autrichien entra chez moi; et aussitôt, avec une singulière vivacité, il me demanda des vêtements de toute espèce, et d'autres objets pour les troupes. Etonné du ton qu'il avait pris, je lui demandai des explications. Il me répondit avec un accent impérieux qui allait toujours en augmentant. Quand il eut mis le comble à l'offense, je lui demandai s'il ignorait que je représentais le roi de France, et je lui ordonnai de sortir sur le champ, et de ne jamais mettre les pieds dans l'hôtel de la préfecture. Il fut interdit de cet ordre, et se retira en proférant des paroles que je n'entendis pas. Je vis clairement que cet homme, qui enten-

d'abor
même
tout cela
tère, qui
sa petite te
neur infini.
ma réponse.
sans que je pu

Le lendemain
comte de Nugent.
tais la démarche
ral, et je lui disais
souffrir qu'on manqu
caractère et à ma place
en serait indigné, révolt
ment même enivré du b
son roi; qu'il manifestait t
plus son enthousiasme; qu
de m'exposer à une dégrada
souleverait contre moi; que d
la fureur, il me prendrait peut-
victime, et se jetterait ensuite

un moyen bien simple, qui n'entravait point
erception. On calculait leur consommation
tête, et touts les mois on leur remettait la
somme qu'elles étaient présumées avoir

nd le peuple fut instruit de mon arrêté,
ut point à la remise mensuelle que j'or-
Il regarda cette annonce comme un
e le contenter; mais il ne murmura
paya sans peine le centime par kilo-
e farine que cet impôt exigeait. Mais
voulais gagner son entière confiance,
s dignes négociants qui avaient bien
ger de la direction de cette percep-
uer aux pauvres familles ce qui leur
in de la première quinzaine, au lieu
n du mois. L'opération était très-
faisait d'après le rôle des imposi-
nait la liste de toutes les familles
pas une certaine somme, fixée

rent très-surprises, quand on
petites sommes. Elles n'y
ces familles étaient nom-
evaient. C'était une écono-
our elles sur leur dépense:
me un bienfait. L'exemple

dait parler de menaces faites à des préfets par les alliés, et même de traitements injurieux soufferts par eux, avait imaginé qu'il devait se signaler aussi, et parler en maître. Son ton délibéré, son action vive, sa promptitude à me signifier tout d'abord des espèces d'ordres impératifs, sans même aucun des premiers compliments d'usage, tout cela me montra un petit homme sans caractère, qui avait arrangé d'avance une scène dans sa petite tête, et qui croyait s'en faire un honneur infini. Aussi fut-il attéré quand il entendit ma réponse. Il trembla, balbutia, et se retira, sans que je pusse entendre ses dernières paroles.

Le lendemain, j'envoyai un courrier à M. le comte de Nugent. Dans ma lettre, je lui racontais la démarche extraordinaire du consul-général, et je lui disais que si j'étais assez faible pour souffrir qu'on manquât à ce qui était dû à mon caractère et à ma place, le peuple de ces contrées en serait indigné, révolté; qu'il était dans ce moment même enivré du bonheur d'avoir recouvré son roi; qu'il manifestait touts les jours de plus en plus son enthousiasme; que si j'avais la lâcheté de m'exposer à une dégradation honteuse, il se soulèverait contre moi; que du mépris passant à la fureur, il me prendrait peut-être pour première victime, et se jetterait ensuite sur les quartiers

des troupes autrichiennes; que c'était à lui à considérer les suites que pourrait avoir une indigne faiblesse. Je terminais ma lettre par me plaindre de quelques vexations que ses troupes avaient fait éprouver aux habitants des environs d'Aix, et par l'assurer que les scènes passées dans différentes provinces de la France entre les alliés et les préfets, ne seraient point la règle de ma conduite, n'auraient même jamais sur moi aucune influence, et que je serais toujours tel que je devais être par caractère et par devoir.

Le comte de Nugent me répondit par le même courrier. Sa lettre était d'un excellent ton, polie et même flatteuse; elle était inspirée par de nobles sentiments et un caractère élevé. Il m'annonçait qu'il donnait l'ordre au consul-général de ne plus paraître devant moi, et de ne se mêler en rien de ce qui concernait les réquisitions pour les troupes autrichiennes. Il ajoutait qu'il allait se rendre lui-même à Arles et à Aix, et qu'il mettrait ordre aux choses dont je me plaignais.

Cet évènement me confirma dans la pensée que les voies honorables et fermes sont les seules qui puissent réussir dans les circonstances difficiles. Je suis persuadé que si les ministres du roi avaient eu envers les alliés une conduite fondée sur ce

principe, les choses étranges que nous avons vues n'auraient pas eu lieu. Je développerai cette réflexion dans un autre moment, en parlant de mon ministère.

J'avais reçu des ministres du roi les ordres les plus formels de procurer à l'armée autrichienne toutes les choses qui lui seraient nécessaires. Il fallait de l'argent. J'empruntai une somme considérable des membres de l'administration sanitaire de la ville. Je trouvai en eux autant d'empressement à me seconder que d'obligeance personnelle envers moi.

De concert avec les membres du conseil-général, je rétablis un ancien impôt, connu en Provence sous le nom de l'*impôt de mouture*. Je demandai encore sur cet objet tout pouvoir au ministère, et je le reçus, accompagné de beaucoup d'éloges. M. le baron Louis, ministre des finances, m'écrivit de sa main une lettre longue et détaillée, qui me prouva qu'il avait très-bien compris ma position, l'esprit des habitants de la province que j'administrais, et la ressource que je voulais employer. Cette lettre était d'un homme d'Etat.

Je combinai l'impôt de mouture de manière qu'il se percevait dans les moulins où l'on faisait moudre le blé. La quotité était presque imperceptible. J'en avais exempté les pauvres familles

par un moyen bien simple, qui n'entravait point la perception. On calculait leur consommation par tête, et tous les mois on leur remettait la petite somme qu'elles étaient présumées avoir payée.

Quand le peuple fut instruit de mon arrêté, il ne crut point à la remise mensuelle que j'ordonnais. Il regarda cette annonce comme un moyen de le contenter; mais il ne murmura point. Il paya sans peine le centime par kilogramme de farine que cet impôt exigeait. Mais comme je voulais gagner son entière confiance, j'engageai les dignes négociants qui avaient bien voulu se charger de la direction de cette perception, à distribuer aux pauvres familles ce qui leur revenait à la fin de la première quinzaine, au lieu d'attendre la fin du mois. L'opération était très-facile; elle se faisait d'après le rôle des impositions. On y prenait la liste de toutes les familles qui ne payaient pas une certaine somme, fixée par mon arrêté.

Ces familles furent très-surprises, quand on vint leur apporter ces petites sommes. Elles n'y comptaient pas. Plus ces familles étaient nombreuses, plus elles recevaient. C'était une économie qu'on avait faite pour elles sur leur dépense: elles la recevaient comme un bienfait. L'exemple

de ce qui se faisait à Marseille, sous mes yeux, fut aisément suivi dans tout le département. J'employai les premières sommes que me donna cet impôt à rendre à de malheureux cultivateurs la valeur des bestiaux qu'on leur avait enlevés.

Voici ce que je trouve au sujet de mon opération, dans le Mémoire appelé *statistique*, de M. le comte de Villeneuve, préfet de ce département: « Une perception de cette nature fut établie dans « le département, en 1815, pour subvenir aux « dépenses faites par les troupes alliées; elle « produisit la somme de 2,437,105 francs en « trois ans. Elle avait été déterminée sur le pied « d'un centime par kilogramme de farine, et la « perception se faisait au moulin d'une manière « peu dispendieuse, *et presque imperceptible* « *pour le consommateur*. Ainsi, la population « de cent mille individus consommant 54,000 ki- « logrammes par jour, le droit rendait à peu près « 48,000 fr. par mois à Marseille. Cette grande « ville, lorsqu'elle eut soldé son contingent pour « la dépense des troupes alliées, n'a pas hésité à « conserver cet *impôt*, comme l'une des bran- « ches de son octroi; et en 1821, il a produit « 567,112 fr. »

On voit, par ce passage, écrit en 1824, neuf

ans après que j'eus établi cette perception, combien elle a été utile; et que l'expérience l'a fait conserver à Marseille. Le rédacteur du Mémoire aurait pu dire que j'avais exempté les familles pauvres par un moyen bien simple que j'ai déjà expliqué; il aurait pu me nommer, et reconnaître qu'il fallait mon caractère et mon ascendant, autant que l'admirable disposition des habitants et l'influence d'un excellent conseil-général, pour faire réussir cette opération.

Je me convainquis alors que cet impôt est le plus juste et le plus productif qu'on puisse employer. L'impôt sur les terres est injuste par sa nature, puisqu'on paie autant dans les mauvaises années que dans les bonnes, lorsqu'on a éprouvé des malheurs, et lorsqu'on est forcé de faire à la terre des avances considérables. L'impôt de mouture au contraire n'est établi que sur la consommation; il a existé long-temps en Provence; il se perçoit depuis un temps immémorial dans les Etats du pape. Lorsque le royaume des Pays-Bas a été formé, en 1815, cet impôt, déjà établi en Hollande, l'a été dans la Flandre; il a éprouvé d'abord quelques difficultés, non en lui-même, mais dans la forme. Elles ont été facilement levées; mais ensuite les députés belges se sont déclarés contre cet impôt. La raison la plus forte

est peut-être la haine qui animait les Belges contre les Hollandais.

Je crois néanmoins qu'on ne doit pas le croire impraticable en France. Si on le rétablissait en Provence, avec l'exemption de la classe pauvre, ainsi que je l'avais établie, il y serait reçu comme très-avantageux aux propriétaires, que l'on déchargerait de l'imposition foncière. On montrerait, aux provinces voisines, l'avantage qu'en retirerait la Provence, et l'on parviendrait ainsi à le leur faire adopter *librement*. Mais, depuis la révolution, nous ne voulons jamais consulter les provinces, et faire ce qui peut leur être agréable. Nous voulons absolument une uniformité entière, très-commode pour les bureaux, mais fatigante pour les contribuables et onéreuse à l'Etat. La faiblesse de nos idées exige une similitude parfaite dans une vaste contrée, où cependant ce qui convient au nord ne convient pas au midi.

Nous avons la manie de faire des changements généraux et tout à coup. Nos calculateurs à tête étroite veulent faire les mêmes calculs sur toutes les provinces, sur touts les individus; les moindres différences les effrayent. Cette manie des petits esprits diminue singulièrement les ressources du royaume; elle se porte sur toutes les choses de nature diverse; elle s'appuie sur une

simplicité apparente qui, bien loin de diminuer les difficultés, les augmente. Je vais le prouver par un exemple tiré d'une partie de l'administration, aussi importante que les impôts, la levée des soldats.

Le général Bertrand m'a raconté qu'étant gouverneur de l'Illyrie pendant l'empire, il reçut l'ordre d'y faire la conscription telle qu'elle se faisait en France. A peine y fut-elle annoncée, qu'elle excita le mécontentement des habitants; ils offrirent de donner le nombre d'hommes qu'on demandait, en suivant leurs anciens usages, toujours respectés par la maison d'Autriche. La répartition se fait de plein gré entre les familles, et ceux qui ne marchent pas se cotisent pour une somme remise aux jeunes gens qui forment le contingent demandé. Nos grands hommes trouvèrent qu'un Illyrien ne devait point prétendre à être différent d'un Français; que les magnifiques tableaux de la conscription, où le génie s'était épuisé en cases, colonnes, accolades, devaient être les mêmes pour tout l'empire. Les sublimes ordonnances de la conscription ne devaient éprouver aucune altération en Illyrie, pas plus qu'à Vaugirard; et les ordres les plus impératifs furent renouvelés, malgré les instantes représentations du gouverneur. Il en résulta qu'un

très-grand nombre de jeunes gens passèrent dans les pays voisins. Ils étaient presque touts forgerons, habitants des montagnes, hommes robustes, endurcis à la fatigue et d'un caractère belliqueux. Ils connaissaient la gloire des armées françaises; ils auraient marché avec plaisir; mais ils commettaient le crime impardonnable d'aimer leurs anciens usages.

Avant d'avoir établi cette contribution sur la mouture, je proposai un e ajudication pour la nourriture des troupes anglaises. Deux fournisseurs voulurent profiter de la situation difficile dans laquelle j'étais, et me proposèrent des conditions onéreuses, établies avec une finesse calculée, qui enlaçait l'administration dans des piéges placés devant elle avec beaucoup d'adresse. Je rejetai leur proposition, et j'acceptai celle d'un homme loyal qui ne demandait aucune condition onéreuse. Aussitôt après avoir obtenu les premiers fonds de la contribution nouvelle, je me hâtai de donner à ce fournisseur un fort à-compte avant le terme de l'échéance. C'était une justice envers lui, et un moyen d'établir une grande confiance dans la loyauté de l'administration.

Les premiers fournisseurs regrettèrent alors de n'avoir pas traité avec moi, se plaignirent, prétendirent que les marchés étaient onéreux.

J'écrivis une circulaire très-détaillée. J'expliquais jusqu'aux moindres particularités des négociations et des conditions. Je prouvais la finesse très-subtile des premières offres, et la loyauté des secondes; que toutes les formes avaient été suivies scrupuleusement, et que ces marchés avaient été avantageux au département. Je répandis cette circulaire dans Marseille et dans toute la province; elle produisit le meilleur effet. J'en parle, parce que c'est une des circonstances de mon administration, où j'ai le plus éprouvé l'immense avantage d'une conduite franche, loyale et publique.

Les troupes autrichiennes, envoyées à Arles et dans les environs, auraient pu s'emparer des étalons du haras qui est établi dans ce pays. Je les fis venir à Marseille et placer dans la préfecture même, où l'on fit rapidement une écurie avec des planches : plusieurs étaient agréables à monter.

Je prenais l'exercice du cheval, auquel j'étais accoutumé, touts les jours à deux heures, malgré les brûlantes chaleurs du mois d'août et de septembre dans le climat de la Provence. Pas un Provençal n'imagina de m'en faire un reproche. Mais après mon ministère, les Mémoires *d'une femme de qualité*, et une histoire écrite *par un homme d'Etat*, ont trouvé ridicule qu'un

ministre aimât ce noble exercice, et ont joint à leurs récits des mensonges empreints d'une petite teinte de calomnie. Je ne pouvais m'en étonner; ces ouvrages sont écrits à Paris.

Les têtes ardentes de cette province s'occupent beaucoup des évènements et des discussions politiques. L'enthousiasme en faveur des Bourbons était trop général et trop prononcé pour que le parti contraire osât se montrer. Mais il avait quelques chefs; on les redoutait, on épiait leurs démarches; et chaque jour on me faisait des rapports sur leurs discours et leurs actions. Je fis venir à la préfecture quatre d'entre eux; je leur parlai avec franchise; je leur dis qu'il fallait absolument que je connusse avec certitude s'ils étaient ennemis déclarés du gouvernement. Ils ne dissimulèrent pas leurs vrais sentiments. Mais l'un d'eux me dit qu'ils étaient touchés de ma conduite envers eux; qu'ils me le prouveraient si l'occasion se présentait, et qu'ils feraient pour moi ce qu'ils ne feraient peut-être pas pour le gouvernement.

Quelques jours après cette observation, ils me dirent que Murat, qui venait de perdre la couronne des Deux-Siciles, était caché dans une maison de campagne à l'extrémité du département, et peu éloignée de la mer. Ils désignaient

et nommaient cette maison; ils en faisaient une description très-détaillée. Je les remerciai de leur avis, mais je n'en crus pas un seul mot.

Je savais bien que Murat avait débarqué, à la fin de mai, au même endroit que Bonaparte à son retour de l'Egypte, et qu'il était dans une maison de campagne aux environs de Toulon lorsqu'il apprit la bataille de Waterloo. Il avait demandé à lord Exmouth de le recevoir sur sa flotte, et de le faire conduire en Angleterre. L'amiral consentait à le recevoir, mais en déclarant qu'il ne pouvait lui rien promettre sur sa destination. Je savais aussi que Murat avait alors erré quelque temps dans les environs de Toulon; mais je croyais, d'après le bruit public, qu'il s'était embarqué pour la Corse, ou pour l'Italie. Peut-être ses partisans répandaient-ils ce bruit afin qu'on l'oubliât et qu'on ne le fît point chercher.

Quoique je ne crusse point que l'avis dont j'ai parlé fût sincère, j'en conférai avec le commissaire de police; il pensa comme moi que c'était une pure invention pour se faire valoir par un prétendu service. Nous crûmes néanmoins qu'il ne fallait rien négliger pour s'assurer de la vérité, et nous concertâmes les mesures nécessaires. L'officier de police et le détachement

employés à cette recherche me firent le rapport suivant :

Ils s'étaient transportés vers la maison désignée. Elle était située sur une colline couverte de vignes. La nuit étant obscure, ils avaient été forcés d'avoir une lanterne : en s'avançant, ils avaient remarqué qu'il y avait beaucoup d'agitation dans cette maison; ils l'avaient jugé ainsi d'après le mouvement des lumières qui se déplaçaient sans cesse et se croisaient dans touts les sens : toutes s'étaient éteintes tout à coup; une seule, sortie de la maison, avait brillé au dehors, et s'était dirigée par un chemin un peu éloigné du sentier où ils étaient; ils ne pouvaient aller de ce côté, parce qu'il aurait fallu passer à travers les vignes et les échalats, dans une direction où il n'y avait pas de sentier. C'était impossible. Ils suivirent des yeux la lumière aussi longtemps qu'ils purent, et ils remarquèrent qu'elle se dirigea vers la mer.

Ce récit était bien constaté; je fus certain qu'il était vrai en lui-même; mais je ne crus point que Murat était dans cette maison et qu'il en était sorti. Je reprochai à l'agent de police de n'avoir pas continué sa course jusqu'à la maison, et de n'y avoir pas pris des renseignements. Il ne l'avait pas fait, parce qu'il était convaincu que c'é-

tait un faux avis. Comme c'était mon opinion et celle du commissaire de police, je n'attachai pas une grande importance à la négligence de la recherche.

Je fus bien étonné, environ un an après, quand je vis, dans un journal anglais, le récit des derniers évènements de la vie de Murat. J'y trouvai son séjour en Provence, dans une maison de campagne près de la mer; son évasion de cette maison, son arrivée au rivage, sa fuite dans un petit bâtiment. Cette lecture me persuada que l'avis qu'on m'avait donné était exact. Mais peut-être les mêmes hommes qui m'avaient instruit, avaient-ils averti le fugitif de la recherche qu'on devait faire.

Quoi qu'il en soit, la destinée de Murat fut alors bien malheureuse; il quitta la France pour aller se jeter parmi ses ennemis; il fut pris et fusillé. J'ignore ce qu'on aurait fait en France; mais j'étais alors persuadé, et je le suis encore, qu'il n'aurait pas péri; je l'aurais reçu et protégé avec les égards que l'honneur doit à un proscrit, quel qu'il soit. Il était en France comme proscrit; il devait être respecté; mais dans le royaume de Naples, il était l'ennemi du gouvernement.

Le ministère, à la tête duquel était alors M. le

prince de Talleyrand, se décida à convoquer les collèges électoraux pour nommer la Chambre des députés. On permit de les nommer à l'âge de vingt-cinq ans; c'était un changement à la Charte. M. de Pastoret, pair de France, vint à Marseille comme président du collége électoral. C'était mon ami, mon ancien camarade de proscription; nous avions presque toujours été ensemble en Italie, après le 18 fructidor.

Les membres influents du collége vinrent me demander si je désirais être nommé député. J'avoue que cette demande me fit beaucoup de peine; je pensais qu'ils auraient dû me nommer sans m'en parler. Je trouvais dans cette démarche cet esprit qui nous a toujours caractérisés dans toutes les circonstances de la révolution, ces petits sentiments secrets qui nous éloignent intérieurement de tous les hommes un peu marquants dans notre parti; tandis que les libéraux courent à ceux de leur faction, et les nomment dans plusieurs endroits à la fois. Je leur répondis que je ne voulais rien faire qui pût déterminer les suffrages en ma faveur, et qu'il était de mon devoir de les engager à nommer ceux qui leur paraîtraient les plus capables de défendre et de fortifier la couronne. J'avoue que ma réponse me fut suggérée surtout par la conviction intime que j'avais du

motif secret qui avait inspiré leur démarche auprès de moi. C'était un moment d'indignation intérieure; c'était une faute à laquelle me porta la hauteur de mon caractère. Je confesse que je m'en suis repenti dans la suite. J'aurais dû répondre par un consentement positif. Lorsque ces électeurs rapportèrent ma réponse à M. de Pastoret, il les engagea à ne pas s'y conformer; il leur dit qu'elle m'avait été inspirée par ma délicatesse, et que, par le même motif, ils devaient me nommer. Ils s'en gardèrent bien; les petites ambitions étaient mises à leur aise par ma réponse, et la députation fut composée d'hommes respectables, mais inconnus en France. Les révolutionnaires se seraient conduits bien différemment.

Si des royalistes éprouvés avaient désiré l'élection, s'ils avaient craint ma concurrence, et demandé hautement les suffrages en m'éloignant autant qu'ils l'auraient pu, j'aurais trouvé cela tout simple, c'eût été une démarche forte, décidée, et dont le principe est naturel dans touts les gouvernements libres. Bien au contraire, tout portait l'empreinte d'une certaine faiblesse. Si j'avais accepté les suffrages quand il me les ont offerts, ils m'auraient certainement nommé; non comme un homme qui pouvait être utile, mais

comme un homme en place dont il n'auraient pas osé contrarier les désirs. Encore une fois, cette conduite presque journalière des royalistes n'est pas celle des libéraux. M. Pasquier, ministre de l'intérieur par intérim, avait écrit aux préfets pour les engager à rester dans leurs provinces; mais ce n'était pas, et ce ne pouvait être un ordre. Plusieurs furent élus.

Dans le même temps, quelques personnes me portèrent au collége électoral de Metz, dont j'avais été le préfet pendant douze ans. Mais on m'écarta en disant que je serais nommé à Marseille, et aussi parce que le général Beurnonville, qui présidait le collége, dit que je serais ministre de l'intérieur. Il est singulier que les bons Lorrains n'aient pas trouvé, dans cette annonce même, une raison de me nommer.

Si dans des circonstances semblables j'avais appartenu à la faction des libéraux, j'aurais certainement été nommé dans les deux colléges à la fois. Je répéterai donc, pour la centième fois, que dans la lutte des royalistes et des libéraux, ceux-ci doivent toujours l'emporter; mais comme ils sont aussi incapables de gouverner que les royalistes, ils sont toujours tombés par l'effet des évènements qu'ils amenaient eux-mêmes, et les royalistes, inhabiles à profiter de leurs avan-

tages, tombent comme les libéraux. C'est ce qu'on a vu pendant toute la révolution, et on le verra toujours.

J'eus alors le plaisir de voir arriver ma famille en parfaite santé; mais trois jours après, je reçus, par le télégraphe de Lyon, l'ordre de me rendre auprès du roi. Je partis quelques heures après l'avoir reçu. Je vis à Lyon M. le comte de Chabrol, préfet du département, qui depuis a été ministre de la marine et des finances. Il me dit qu'il croyait que j'avais été mandé pour quelque raison qu'il ignorait; que ce n'était pas pour un ministère. Il avait eu probablement des avis d'après lesquels il me pria de dire au roi qu'il n'accepterait pas la police, mais les finances ou l'intérieur, si le roi jetait les yeux sur lui; mais en arrivant à Paris, je trouvai le ministère tout formé. Je continuai ma route ignorant ma destinée. Ce ne fut qu'à la préfecture de Melun que *le Moniteur* m'apprit ma nomination au ministère de l'intérieur. Je m'y attendais si peu, que j'avais écrit de Marseille à un ami de me retenir un appartement dans un hôtel garni; il fut retenu avant ma nomination, sans me désigner par ma qualité de ministre, que je n'avais pas encore; mais lorsqu'il fallut payer cet appartement, on prétendit l'avoir composé de plusieurs autres ap-

partements, et l'avoir meublé exprès pour un ministre. Mon ami disputa sur le prix; mais j'aimai mieux payer une somme exorbitante, que d'entrer dans une pénible discussion.

LIVRE VI.

MON MINISTÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Ma circulaire aux préfets; ouverture de la session de 1815. Je propose au roi de donner à M. de Chateaubriand un ministère composé des beaux arts et de l'instruction publique, qui étaient dans mes attributions. Je présente au roi une ordonnance qui prescrit de se borner le 21 janvier, dans les églises, à la lecture du testament de Louis XVI. 1600 jeunes gens de l'école de droit se présentent au roi et à la famille royale. Discours de M. Hyde de Neuville sur leurs services. Mesures que je prends pour maintenir la tranquillité publique. Ma lettre aux préfets sur la formation de la garde royale.

Témoin et acteur dans les évènements les plus extraordinaires, peut-être m'est-il permis d'en parler. J'ai vu une famille royale bannie trois

fois de la France, un roi conduit à l'échafaud, un autre descendre du trône pendant cent jours, et n'y remonter que pour laisser à son successeur une couronne chancelante; celui-ci, la perdre en trois jours, après un règne de cinq ans; j'ai vu un conquérant, dominateur, grand capitaine, homme de génie, destructeur des républiques, restaurateur des trônes, augmenter la liste des rois, se précipiter lui-même, et lui seul, d'un trône qu'il avait environné de la gloire des armes et de l'éclat des conquêtes. J'ai remonté aux causes, j'ai raconté les évènements avec cette liberté de plan et de détails que permettent des Mémoires: je vais continuer ce pénible travail.

On a dit souvent, avant l'abdication de Charles X, qu'aucun ministre, depuis la restauration, n'avait marché franchement à l'établissement de la monarchie; que touts ont eu une marche vacillante et incertaine, et qu'il en résultait que la monarchie n'était pas encore fortement établie, telle qu'elle était dans l'acte fondamental. Je prouverai que ce reproche est injuste, relativement à moi. En outre, on a souvent écrit que j'avais voulu faire une contre-révolution; que j'aurais tout bouleversé si j'étais resté dans le ministère.

Telles sont les raisons qui me déterminent à

publier le récit qu'on va lire : je l'ai écrit en 1816, immédiatement après mon remplacement. Je l'ai vu plusieurs fois depuis ce temps, et j'ai ajouté quelques réflexions que m'inspiraient les circonstances. Quinze ans écoulés depuis cet institut m'ont confirmé de plus en plus dans l'intime conviction que j'ai marché dans la route constitutionnellement monarchique. Il suffit, pour en être persuadé, de voir ce qu'a produit le système opposé. Plusieurs fois on a été forcé de rentrer dans la voie que j'avais tracée, mais on l'a fait avec cette hésitation et cette faiblesse qui sont de l'essence de notre caractère politique. Cette faiblesse est telle, qu'il est impossible aux hommes les mieux intentionnés parmi nous d'aller directement au but qu'ils voudraient atteindre; ils s'en éloignent toujours; ils n'y parviendront jamais. Cette faiblesse est tellement inhérente à notre caractère, qu'elle domine même les révolutionnaires. A peine une révolution est-elle faite, qu'ils sont entraînés au delà de leurs desseins, par la peur qu'ils ont des hommes qui furent les instrumens de leurs succès. Ils veulent revenir sur leurs pas; ils ne le peuvent point. Voilà, en deux mots, l'histoire de la révolution.

Il faut convenir aussi qu'à la fin de 1815, et

dans les deux années suivantes, notre gouvernement a été influencé, souvent même dirigé de la manière la plus funeste par des ambassadeurs étrangers. Ils n'avaient pas une idée juste de l'état de la France, au moment où le roi y est entré pour la seconde fois. M. Fiévée a fait sur cette ignorance une observation remarquable que je citerai bientôt. Je crois que des hommes accoutumés aux formes et à la marche de la diplomatie, contractent des habitudes, et se nourrissent de pensées qui sont le plus diamétralement opposées à l'art de gouverner. Ces habitudes et ces pensées se réduisent à des finesses, à des subterfuges, à des dissimulations, et souvent à des tromperies, toutes choses contraires à la fermeté, à la décision, à la promptitude de résolution, à la ligne droite qu'il faut suivre dans le gouvernement d'un peuple libre. Les ambassadeurs attendent toujours des instructions, n'osent rien changer à celles qui leur sont données, craignent de les mal comprendre, n'osent pas les interpréter : admirable moyen pour former des esprits irrésolus et très-peu justes. Car, en politique, la justesse de l'esprit se forme par l'action, parce que l'action seule donne la véritable expérience. Elle ne peut venir que de la comparaison continuelle que fait un homme agissant, des causes et

des effets. Il se forme ainsi lui-même aux grandes affaires. Il ne peut se former autrement.

* La personne qui a le plus influé sur les destinées de la France, est M. le duc de Richelieu. J'ai dit librement ce que je pense de sa conduite ministérielle. Et pourquoi n'aurais-je pas le droit d'en parler librement? Il serait singulier qu'on eût le droit très-juste, très-convenable, d'écrire dans des journaux, dans des brochures, tout ce qu'on pense de mon administration, et que je n'eusse pas le droit de dire ce que je pense de la conduite d'un homme constamment opposé à la marche que j'avais adoptée et aux principes que je suivais. D'ailleurs, qu'a fait M. de Richelieu pendant mon ministère? Il portait tous les jours un jugement précipité sur ma conduite; il la blâmait, et enfin il a entraîné contre moi un roi qui m'a témoigné jusqu'au dernier moment la plus grande confiance. C'est lui seul qui, en s'appuyant *sur une opinion étrangère*, a déterminé le roi. Des personnes qui connaissaient la confiance dont ce prince m'honorait, m'ont reproché de n'avoir pas su me maintenir dans le ministère. L'une d'elles, que sa place faisait admettre à une sorte d'intimité dans de certains moments, a fondé sur quelques mots, sur quelques phrases échappées au roi, le grave reproche

de n'avoir point fait ce qu'il aurait fallu, et ce qui m'était tracé par la confiance du roi, pour conserver ma place.

On dira peut-être que ce récit est publié après la mort de M. de Richelieu. Je réponds que je n'attaque point sa personne, sa probité, ses qualités estimables; j'attaque ses erreurs politiques, et j'en montre les résultats. Lorsque je sortis du ministère, un député magistrat prononça d'un ton solemnel : « C'était le meilleur préfet de la France; on en a fait le plus mauvais ministre. » Ce monsieur était bien le maître de faire cette antithèse; et j'en ai beaucoup ri. Un personnage attaché à M. de Richelieu, disait : « Voyez comme on fait les choix. Parce qu'un homme est un bon préfet, on en fait un ministre; et il était prêt à bouleverser la France. » Cette espèce de diplomate avait le droit de dire ce qu'il pensait; et comme on m'assure qu'il écrit des Mémoires, je ne doute pas que je n'y sois peint comme un mauvais génie qui aurait détruit la monarchie, si on l'avait laissé continuer le travail qu'il avait si malheureusement commencé. Ce qu'on a dit, ce qu'on dira de moi pendant ma vie et après ma mort, j'ai le droit de le dire d'un autre. Je souhaite seulement qu'on soit aussi juste envers moi que je l'ai été envers M. de Richelieu.

D'ailleurs et enfin, s'il est un droit certain dans un pays libre, c'est le droit d'en appeler au jugement de ses contemporains; s'il est un sentiment noble et permis, c'est celui qui porte, dans les temps extraordinaires où nous sommes, un royaliste à exposer sa conduite au parti royaliste, et à lui prouver ainsi combien il a désiré et désire encore mériter son estime. Si j'avais fait pour le parti libéral la centième partie de ce que j'ai fait pour soutenir et fortifier le parti royaliste, je sçais combien de louanges et de félicitations j'en devrais attendre, et combien j'en recevrais; mais, du parti royaliste, on ne peut attendre qu'une faible justice, encore faut-il l'arracher par l'exposition évidente de la vérité.

Lorsque je me présentai au roi, en arrivant à Paris, il me dit : « Je vous avais bien dit que je ne vous laisserais pas long-temps à Marseille. » Il me témoigna la plus grande confiance, et dans des termes qui me prouvèrent qu'il n'avait pas oublié les Mémoires que j'avais écrits à Gand. Il se rappelait, dans les commencements, les principes que j'y avais développés; mais bientôt ils furent oubliés.

Je commençai mon ministère par une circulaire adressée aux préfets des départements. La France était alors dans une situation singulière

et bien grave. Le roi était rétabli une seconde fois sur son trône, mais par cinq cent mille étrangers. Presque toute l'armée et un grand nombre de fonctionnaires publics s'étaient déclarés contre lui pendant les cent-jours. Plusieurs d'entre eux avaient opposé à sa rentrée tous les obstacles qui avaient dépendu d'eux. Je pensai qu'il fallait me prononcer fortement au nom du roi, et ne laisser dans les esprits aucune hésitation sur mon opinion personnelle et sur la marche que je suivrais dans une administration qui avait une si grande influence sur l'esprit public. Voici la circulaire adressée aux préfets, datée du 1 octobre 1815 :

« Le roi a bien voulu me confier le porte-
« feuille du ministère de l'intérieur. J'ai tourné
« aussitôt mes regards vers vous. J'ai pensé qu'au
« sentiment impérieux de vos devoirs, vous join-
« driez le désir bienveillant de seconder un mi-
« nistre qui a vieilli dans la carrière que vous
« parcourez. Sa Majesté honore par ce choix la
« place que vous occupez, et vous annonce ainsi
« l'importance et le prix qu'elle met à vos tra-
« vaux.

« Jamais l'administration ne fut plus difficile ;
« jamais aussi elle ne prépara plus de gloire à
« celui qui en remplira dignement les fonctions.

« Les difficultés doivent augmenter votre cou-
« rage ; rassemblez toutes vos forces pour les
« vaincre ; ne pensez qu'à vos devoirs, ne vous
« occupez que d'eux ; et quand vous sentirez
« une sorte de découragement prêt à vous at-
« teindre, représentez-vous alors notre auguste
« souverain vous donnant les plus hautes leçons
« d'une force d'âme inébranlable : vous sentirez
« aussitôt renaître votre courage, et le bonheur
« de le servir vous rendra toute votre énergie.

« Mettez au premier rang de vos devoirs le
« maintien de l'ordre public : et si, dans votre
« département, des insensés osaient faire circu-
« ler ces bruits du rétablissement des dîmes, du
« retour des droits féodaux, de la violation des
« propriétés garanties par la Charte que le roi
« lui-même a donnée à ses peuples, ne vous bor-
« nez pas à montrer le ridicule de cette imposture ;
« remontez à la source, découvrez ceux qui la
« répandent, et qu'ils soient livrés aux tribu-
« naux. N'hésitez pas à vous transporter dans les
« communes où l'imposture pourrait s'accrédi-
« ter ; n'attendez pas que le mal ait fait des pro-
« grès ; qu'une course rapide oppose à l'instant
« même aux perturbateurs tout le poids de votre
« autorité, agissant sur le lieu même. Demandez
« la même activité à MM. les sous-préfets. Soyez

« ainsi présents partout, et n'hésitez jamais. La « vigilance prévient les désordres, et rend inu- « tile l'emploi de la force. Mais je sais combien « la force même est nécessaire. Bientôt celle dont « vous pouvez disposer sera augmentée.

« Exercez la plus active surveillance sur les « fonctionnaires publics placés sous vos ordres. « Nous devons touts servir le roi franchement et « loyalement. S'il en est dont la conduite pu- « blique vous paraisse douteuse ou timide ; s'ils « pallient les désordres, s'ils hésitent quand il « faut agir, instruisez-moi des inquiétudes qu'ils « vous font concevoir, *et qu'ils apprennent de « vous-même que vous m'en donnez connais- « sance.*

« Afin que vous puissiez vous livrer à cette « action énergique que je vous demande dans « les circonstances actuelles, et par laquelle sur- « tout vous pourrez mériter les bontés du roi, je « m'attacherai à simplifier les détails de l'admi- « nistration. Je ne vous demanderai rien d'inu- « tile, afin que les choses nécessaires soient faites « avec autant d'attention que de promptitude. Je « vous prie de me communiquer vos réflexions « sur tout ce qui vous paraît entraver ou retar- « der la marche de l'administration, et sur les « moyens de la rendre plus simple et plus facile.

« Je vous recommande surtout la prompte ex-
« pédition de cette multitude d'affaires auxquelles
« s'attachent des intérêts de personnes et de lo-
« calités : souvent peu importantes par leur na-
« ture, elles le sont toujours beaucoup par leur
« nombre, et ne peuvent être retardées sans ex-
« citer de nombreux mécontentements.

« Cette activité que je vous demande, vous
« avez le droit de l'exiger de moi. Toutes les
« fois que des affaires seront retardées, écrivez-
« moi, en adressant votre lettre *à moi seul*. Rap-
« pelez l'affaire en deux mots : ce sera à moi de
« rechercher et de faire cesser les retards dont
« vous aurez à vous plaindre.

« Je serai heureux de présenter à Sa Majesté
« les résultats de votre zèle et de vos travaux :
« ce sera pour moi un devoir bien doux à rem-
« plir. Mais si j'apercevais dans votre adminis-
« tration de la lenteur ou de la mollesse, si vous
« ne vous y livriez pas tout entier, j'en instrui-
« rais le roi; aucune considération ne m'arrête-
« rait. »

Le jour même que ma circulaire fut publique, le roi présida son conseil. Au moment de son arrivée, avant d'être assis, il me dit qu'il l'avait lue, et il manifesta hautement sa satisfaction. Il prononça ces propres mots, en regardant les au-

tres ministres : « Le bien qu'elle produira est « fort heureux dans le commencement d'une ad- « ministration. » Je le remerciai en m'inclinant profondément. Le soir même, MONSIEUR me parla de cette circulaire, et de l'effet qu'elle avait déjà produit. Il voulut bien m'en parler avec une extrême bonté. Je lui racontai ce qui s'était passé le matin au conseil, et j'ajoutai : « Les paroles du roi m'ont bien flatté ; mais j'aurais mieux aimé qu'il ne m'eût rien dit. » Il fut surpris de ma réponse ; plus d'un lecteur n'en sera pas étonné.

Je puis dire que cette circulaire eut le plus grand succès. Parmi nous, les honnêtes gens attendent la voix décidée du gouvernement pour se prononcer : toutes les fois qu'il y a hésitation dans le gouvernement, elle se montre aussi parmi les royalistes ; il faut toujours marcher à leur tête, toujours les entraîner. On savait que j'étais honoré personnellement des bontés des princes comme de la confiance du roi ; on me croyait un crédit bien affermi, on voyait que je voulais marcher vigoureusement à l'affermissement de la monarchie : cette pensée ralliait bien du monde autour de moi, dans ces premiers moments. Je pourrais écrire des détails assez curieux sur les sentiments et les démarches de plusieurs personnes.

Les journaux étrangers donnèrent aussi beaucoup d'éloges au ton de franchise et de détermination qui régnait dans ma circulaire. M. de Richelieu m'apprit qu'un journal allemand s'était exprimé dans les termes les plus forts en ma faveur ; il ajouta : « Je suis bien sûr que vous ne payez pas de semblables louanges. » Je lui répondis que je n'avais jamais cherché, et que même j'avais toujours craint les louanges publiques, parce qu'elles donnent en France beaucoup d'ennemis et pas un ami ; et que, lorsqu'il me connaîtrait, il saurait que jamais personne ne fut plus éloigné que moi de toute espèce de brigues ou d'intrigues. J'exprimai mon étonnement de ce qu'il parlait ainsi à un ministre qui avait écrit cette circulaire le lendemain de son arrivée à Paris, et qui par conséquent n'avait pas eu le temps de préparer une intrigue pour se faire louer dans des journaux étrangers.

Je désirais beaucoup d'avoir un cheval de selle. J'étais habitué à l'exercice du cheval ; je croyais lui être redevable de ma santé, et de la possibilité de travailler douze et quinze heures par jour. J'écrivis à M. le duc de Fitz-James pour le prier de charger un des piqueurs des écuries de Monsieur de me chercher un cheval. Il montra ma lettre au prince, qui eut la bonté de m'envoyer

un de ses chevaux, un beau cheval blanc transylvain, sur lequel il avait fait son entrée dans Paris. Flatté au dernier point de tant de bienveillance, je sentais en même temps que les bontés signalées du roi et des princes n'aplaniraient pas les difficultés de mon administration. J'ai toujours pensé que la capitale de la France est le pays de l'envie et de la jalousie, et ma longue expérience m'a confirmé dans cette opinion.

M. de Barante était secrétaire-général du ministère. Je lui dis, dès le premier jour, que je ne pourrais le garder. Il en fut surpris, et m'en demanda le motif. Je lui répondis : « Vous êtes trop fort pour moi. Vous avez pris l'habitude d'administrer ; vous seriez un second ministre. Je veux un secrétaire-général qui en remplisse les fonctions, et ne sorte point de ses attributions. Lorsqu'il fut ensuite porté dans le conseil pour une place bien plus importante, j'appuyai fortement sa nomination.

Le lendemain, je priai le roi de nommer à cette place M. de Fontenille, député, lieutenant-colonel du génie. Je l'avais beaucoup connu à Metz, pendant le blocus de cette place. Le roi fut surpris de ce que je choisissais un militaire et non un administrateur. Je lui expliquai que je croyais nécessaire de borner ses fonctions à

celles de secrétaire-général, à maintenir l'ordre et la régularité, et surtout à veiller à la prompte expédition des affaires, à mesure que je les terminais; qu'il fallait pour cela beaucoup d'activité; que j'étais sûr de lui donner beaucoup d'occupation; qu'il était vif et prompt; qu'il ne laisserait rien languir; qu'un militaire avait l'habitude d'un service exact; qu'il ne se mêlerait d'aucune affaire; que telle était ma condition principale; qu'un administrateur, au contraire, voudrait être un second ministre; que j'étais trop jaloux de servir le roi, pour partager cette gloire avec personne. Le roi goûta mes motifs, et me dit les choses les plus aimables sur mon activité. J'étais alors sur un chemin semé de roses; mais je puis dire avec vérité que je pressentis, dès les premiers jours de mon ministère, les obstacles qui m'attendaient.

Cependant, je reçus de Paris et de plusieurs parties de la France, des lettres qui m'encouragèrent. Les préfets, surtout, semblaient étonnés autant que satisfaits, de la marche que je leur avais tracée. Je reçus de la cour royale de Metz et de la ville de Marseille, les témoignages les plus flatteurs sur ma conduite dans les deux départements que j'avais administrés. Stanislas Girardin, qui avait partagé mes opinions et mes

dangers en 1792, m'écrivit la lettre la plus aimable. M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de Louis XVI, si connu par sa fermeté, et que j'avais préservé d'un décret d'accusation, m'adressa une lettre encourageante; et M. l'abbé de Montesquiou, qui m'avait précédé dans le ministère, m'écrivit : « J'ai bien des compliments « à vous faire. Le public et les Chambres se louent « également de vous. Croyez que je jouis de ces « succès, et que j'aime à voir un homme de bien « recevoir la récompense d'une vie honorable, et « le public sentir le prix d'un ministère dont « l'honnêteté est toujours le premier mérite. » Dans mes audiences publiques, je recevais des félicitations mêlées à une sorte d'étonnement de voir un ministre annoncer, sans hésitation, la marche qu'il allait suivre. J'avoue que j'avais besoin de semblables encouragements.

Dans les premiers jours de mon ministère, j'eus une preuve des rapports mensongers dont la calomnie répand le poison dans l'esprit des ministres. On avait peint à M. de Richelieu mon excellent ami, M. Bresson, comme un des membres les plus violents de la Convention. Il était encore tout pénétré de ce qu'il venait d'entendre, lorsqu'en entrant au conseil il s'écria : « Je ne « m'attendais pas à ce que je viens d'apprendre.

« Figurez-vous que j'ai dans mes bureaux, à la « tête d'une partie importante, un conventionnel « qui a voté la mort du roi de la manière la plus « indigne! » A peine l'eut-il nommé, que nous l'interrompîmes, M. de Marbois et moi, pour lui dire que c'était une infâme calomnie; qu'il avait été mis hors de la loi avec soixante-quinze autres députés; et comme j'avais présentes à la mémoire les principales et très-fortes expressions de son vote, je les récitai. Nous priâmes M. de Richelieu de se faire donner le volume du procès du roi, et nous lui citâmes l'éloge qu'avait fait M. Necker de ce vote, extraordinaire par son énergie.

Le lendemain, M. de Richelieu, complètement désabusé par les preuves qu'il avait cherchées, nous parla avec une profonde indignation de cette calomnie, mais sans nommer le calomniateur, qui probablement l'approchait de très-près.

Le roi fit l'ouverture solemnelle de la session des Chambres; c'était à la fin de septembre 1815. Il fut reçu avec un véritable enthousiasme. Comme ministre de l'intérieur, je fis l'appel des députés. Fouché, duc d'Otrante, avait été nommé à Melun. Je ne prononçai pas son nom. Après la séance, plusieurs députés m'environnèrent, et me témoignèrent leur étonnement de cette omission. Je

répondis que je devais éviter tout ce qui pouvait amener des scènes violentes dans la Chambre des députés; que le seul nom prononcé aurait produit ces mouvements, malgré la présence du roi; que j'avais rempli mon devoir en ne le prononçant pas, et que j'étais convaincu que M. Fouché ne se présenterait pas. On se rappelle l'agitation qu'excita, dix-huit mois après, la présentation de M. Grégoire, et avec quelle énergique éloquence M. Lainé repoussa son admission dans la Chambre élective. J'eus bientôt après, relativement à deux conventionnels, l'occasion de prouver que je n'écoutais jamais des animosités politiques et personnelles dans la conduite que m'imposaient mes devoirs.

Dès les premiers jours de mon ministère, je demandai au roi de former un ministère particulier des beaux-arts, et de le donner à M. de Châteaubriand. Je parlai des services déjà rendus par lui à la cause royale, et de ceux qu'il pouvait rendre encore. Le roi ne fut point opposé à ce projet. Il me dit seulement qu'il était surpris de voir un ministre diminuer lui-même ses attributions. Je lui répondis par l'exposé de tout ce qui concernait le ministère de l'intérieur, et je l'assurai que j'y trouverais encore de quoi travailler quinze heures par jour, ainsi que je le faisais déjà.

Le roi me dit d'en parler aux autres ministres. Je trouvai, dans le conseil des ministres, M. de Richelieu si contraire à ce projet, qu'il me fut impossible d'insister. J'en eus un regret infini. Je sentais combien M. de Châteaubriand aurait été utile, dans le conseil, au parti royaliste. Nous aurions marché de concert à l'affermissement de la monarchie. Il en aurait soutenu la cause avec autant de chaleur que moi. MM. Dubouchage et de Feltre pensaient en tout comme moi; mais ils ne se mêlaient que faiblement de la partie politique en général; ils ne pouvaient soutenir sur elle des discussions dans les Chambres. M. de Richelieu ne pouvait y prononcer une phrase, à moins qu'elle ne fût écrite. Je portais seul tout le poids de cette partie si importante, et dont tout dépendait.

Peu de jours après, M. le garde-des-sceaux présenta une loi qui instituait des cours prévotales, et qui donnait à l'autorité les moyens d'intimider et de réprimer les factieux. Plusieurs discours furent prononcés. M. d'Argenson lut un écrit qui excita quelques murmures. Il dit qu'en 1794, le parlement anglais n'avait suspendu la loi *habeas corpus* qu'après une enquête. Il assimilait ces temps à la seconde restauration. J'en montrai la différence; je prouvai qu'il avait mal cité ce qui s'é-

tait passé en Angleterre, et je peignis avec toute la force dont j'étais capable l'enthousiasme qui avait accompagné le premier et le second retour du roi. Je m'écriai : *La France veut son roi!* A ces mots, touts les députés et les personnes qui étaient dans les tribunes se levèrent en répétant les mêmes paroles : *Oui, la France veut son roi!* Tel fut ce mouvement, qu'il me persuada que le parti libéral n'oserait pas se montrer pendant toute cette session. Ce fut un grand malheur; une opposition un peu vive aurait été bien utile au parti royaliste, et par conséquent à la monarchie.

Je profitai de ce moment pour exprimer mes principes d'administration, et pour marquer la route dans laquelle j'étais résolu de marcher. « Oui, « messieurs, repris-je avec force, le cri que vous « venez de faire entendre, c'est le cri national, « et si ma voix pouvait retentir jusqu'aux extré- « mités du royaume, vous l'entendriez répéter « dans toute la France. Mais à côté de l'immense « majorité des Français dont vous venez si no- « blement de vous rendre les interprètes, il est « une minorité turbulente, factieuse, ennemie « des lois, ennemie du repos, ennemie d'elle- « même. L'ordre lui pèse, la tranquillité est son « supplice. Cette minorité est faible, sans doute;

« mais faut-il s'endormir sur ses projets, la lais-
« ser s'abandonner à ses espérances? N'oublions
« pas que le bien est difficile à faire; que le mal,
« au contraire, est facile et rapide. Ne retrouvez-
« vous pas cette minorité telle qu'elle a été aux
« diverses époques de la révolution? N'est-ce pas
« la même qui travaille avec une activité infati-
« gable, et qui cherche un succès infernal? Elle
« y arrivera si vous vous endormez sur les dan-
« gers publics, si vous n'approuvez pas une loi
« répressive des complots qui s'ourdissent et des
« attentats qui se préparent.

« Et les agitateurs eux-mêmes, la loi proposée
« sera leur protectrice; elle les empêchera de
« pratiquer leurs trames criminelles; elle les ar-
« rêtera au moment où leurs desseins seraient
« près d'éclater. Cette loi seule est capable de les
« arrêter. Ni la religion, ni la morale, ni l'as-
« pect de la patrie, menacée de convulsions nou-
« velles, rien ne les arrêtera. Portez donc cette
« loi indispensable; et par elle, protégez non seu-
« lement la majorité des Français contre cette
« minorité dangereuse, mais la minorité contre
« elle-même. » Des applaudissements presque una-
nimes suivirent ce discours.

Le soir même de ce jour, le roi me remercia comme si je lui avais rendu un service. Il me tendit

les mains; il voulut bien serrer les miennes, et me dit : « Savez-vous par qui j'ai appris tout ce qui « s'est passé à la Chambre; c'est par le prince « royal de Prusse, qui, aussitôt après vous avoir « entendu, est accouru aux Tuileries, et m'a tout « raconté avec les moindres circonstances. »

Peu de jours après cette séance, je demandai aux deux Chambres le rétablissement des compagnies départementales; elles étaient à la disposition des préfets, et pouvaient contribuer à maintenir l'ordre, en faisant respecter les magistrats chargés de la haute police. En répondant à quelques objections, j'énonçai fortement les raisons qui me faisaient penser que la faction, qui avait troublé la France, existait toujours et qu'il était nécessaire d'anéantir ses espérances par une marche ferme et décidée. Après la séance de la Chambre des pairs, où je m'exprimai avec toute la force dont j'étais capable, M. le marquis de Bonnay me prit à part dans la salle des conférences, et me tint les discours les plus singuliers. On me soupçonnait d'être plus attaché à Monsieur qu'au roi, et d'être plus le ministre du prince que celui du roi. Je lui répondis avec toute la hauteur de mon caractère, et je l'assurai que je n'avais besoin de personne pour connaître mes devoirs.

Je réfléchis profondément sur ce que je venais

d'entendre. Je savais depuis long-temps que la tourbe des salons de Paris saisit avidement un mot, une phrase débitée par quelque intrigant, la répète sans cesse d'un ton capable, et se donne ainsi un air réfléchi. Je ne doutai pas que cette phrase ne devînt une *phrase circulante :* « Il est « plus le ministre de MONSIEUR que celui du roi. » En effet, un mois ne s'était pas écoulé, que j'entendis M. de Richelieu me dire la même chose, mais en des termes différents.

Je savais qu'une phrase de ce genre, une espèce de calembourg ferait la destinée de la France. Quand le roi fut de retour à Paris, l'empereur Alexandre voyait quelquefois M. ***, avec qui il avait entretenu une correspondance. Il lui parlait un jour du changement probable du ministère que dirigeait M. de Talleyrand. M. *** lui témoignait le désir de voir M. de Richelieu chef du ministère, et le lui demandait. Il fallait effectivement le demander à ce prince, car M. de Richelieu était à son service. L'empereur ne partageait point les idées de M. ***. Il trouvait que M. de Richelieu, absent depuis si long-temps de la France, ne la connaissait pas assez; il parla du gouvernement de la Crimée, et n'y trouva aucune analogie avec l'administration de la France. M. *** insista sur le nom de Richelieu, qui rap-

pelait le cardinal. Il eut le malheur de s'écrier : *C'est un nom ministériel.* Ce mot frappa l'empereur. Il en conclut apparemment qu'il inspirerait de la confiance; il ne fit plus de difficultés. Ce mot fut répété; c'était la réponse qu'on faisait à ceux qui n'approuvaient point la conduite politique de ce ministre. On s'aperçut bientôt qu'il avait du penchant à relever la démocratie; on s'en plaignait. La tourbe répondait : « C'est un « honnête homme, un nom européen, un nom « ministériel. » Après mon ministère, lorsque la démocratie fut plus que jamais encouragée, je répondis à un homme qui répétait cette phrase : « Si l'on veut un nom européen, qu'on prenne « un Rohan ou un Montmorency; si un nom mi« nistériel, un Sully ou un Colbert. »

On m'a accusé, et M. Guizot surtout, de vouloir opérer une contre-revolution; accusation vague, insignifiante, comme tout ce qui se dit dans Paris. Gouverner avec fermeté, environner la faction de mille entraves, lui opposer l'autorité, en la rendant ferme, décidée, et en la tenant toujours en haleine, voilà quel fut mon crime, comme on le verra bientôt. C'était le ministère précédent qu'il aurait fallu accuser du projet de tout changer, lui qui, par une ordonnance et par une circulaire de M. Pasquier, garde-

des sceaux, annonçait le dessein de changer quatorze articles de la Charte. Ils devaient être soumis à la révision du pouvoir législatif. Je fis un court rapport sur cet objet, dans le conseil des ministres, et je conclus contre les projets de changement, uniquement par haine des innovations; car plusieurs des changements proposés m'auraient paru très-utiles. D'ailleurs, j'ai toujours pensé qu'on pouvait très-bien gouverner avec les imperfections de la Charte, et gouverner très-mal après l'avoir perfectionnée.

C'était à l'instant même de la rentrée du roi en France qu'il aurait dû faire ces changements lui-même, et j'en avais conseillé plusieurs pendant les cent-jours; mais les proposer aux Chambres, c'était ouvrir une source intarissable de discussions, et les jeter dans des raisonnements spéculatifs qui auraient enfanté deux ou troit cents discours écrits.

Je proposai au roi, dans le même temps, d'ordonner qu'on se bornât, le 21 janvier, à lire dans les églises le testament de Louis XVI. C'était bien annoncer le dessein d'empêcher qu'on ne se servît de ce jour à jamais exécrable pour exciter les haines et enflammer les passions; mais la faction voulait plus : elle aurait voulu qu'aucun acte public, aucune délibération n'eût rap-

mais seulement alors. J'étais levé tous les jours à six heures du matin. Les quinze portefeuilles étaient finis à midi. Je prenais alors ma correspondance particulière, adressée *à moi seul;* et j'y répondais. Lorsque des affaires présentaient quelques difficultés, je les mettais à part, afin de m'en occuper le soir du même jour. Je regardais comme la chose la plus essentielle de terminer journellement la multitude des petites affaires qui ne présentent aucune difficulté, mais dont la masse est de la plus grande importance, quoique chacune en particulier n'ait aucune importance par elle-même. Il ne faut jamais que les affaires difficiles arrêtent ou suspendent l'expédition de celles qui ne le sont pas.

C'est à cet ordre de travail que j'ai dû l'activité prodigieuse de mon administration. Je ne crains point de me servir de cette expression. Mon activité a été trop connue et trop souvent citée, pour que je craigne d'en parler. Je savais par expérience que les affaires difficiles sont en petit nombre, je les séparais toujours. Peut-être n'y en avait-il pas deux par jour. Quant aux autres affaires, je les distinguais en deux classes; celles qui ne demandaient que la signature et celles qui exigeaient un moment d'attention. Ma longue habitude de l'administration me faisait

discerner facilement les unes des autres, en lisant sur la marge de la lettre ou du projet d'arrêté qui m'était présenté, quelle était l'affaire qu'on y traitait. C'est par cette méthode constamment suivie que j'ai toujours tenu les affaires au courant : jamais une seule n'était arriérée. J'avais cependant, outre le ministère ordinaire de l'intérieur, les affaires du clergé, de l'instruction publique et du commerce, dont on a fait depuis ces temps trois ministères, les haras et l'agriculture, les beaux-arts, ainsi que les affaires particulières des communes, dont on a fait des directions. Je n'avais point de sous-secrétaire d'Etat, comme plusieurs de mes successeurs, et je fus bientôt obligé de renvoyer, quoiqu'avec beaucoup de regrets, deux chefs de division, que je ne remplaçai point. Je n'allais jamais ni dans la société, ni à aucun spectacle. Tous les soirs, après le dîner, je recevais les personnes qui m'avaient demandé un entretien particulier ; et aussitôt après, je prenais les affaires que j'avais mises à part, et je m'en occupais jusqu'à neuf heures. J'allais alors chez le roi, mais tous les deux ou trois jours seulement. Je présentais à sa signature les affaires qui, par leur nature, ne devaient pas être agitées dans le conseil, en sa présence.

En outre, je recevais un jour par semaine, en

audience publique, toutes les personnes quelconques qui se présentaient, et un autre jour par semaine, touts les fonctionnaires publics. Les circonstances, très-graves encore, exigeaient cette persévérance dans le travail.

Il n'y avait point d'armée pour maintenir l'ordre public; la gendarmerie même n'était pas encore organisée. Le duc de Feltre s'en occupait avec un zèle infatigable; il consumait les nuits dans ce pénible travail, mais il fallait du temps encore; et l'on ne pouvait sans imprudence laisser la France sans aucune force publique. Personne n'en sentait plus que moi la nécessité, persuadé comme je l'étais qu'il fallait, surtout dans des circonstances aussi graves, que le gouvernement fût craint pour être respecté. J'en formai le plan, que je présentai au roi, et qu'il approuva. Je le prévins que j'en parlerais à Monsieur, comme colonel-général des gardes nationales de la France, et que s'il me faisait quelques objections, j'aurais l'honneur de les soumettre à Sa Majesté. D'après les ordres du roi, j'écrivis une circulaire aux préfets. Je leur disais :

« Des agitateurs espéreraient en vain nous re-
« plonger dans une honteuse anarchie. Nous de-
« vons la repousser. Prenons en la résolution, et
« nous réussirons.

« La force est nécessaire; si je ne vous la donne « pas, je suis responsable des désordres; si je vous « la donne, vous en devenez responsables.

« Dans un grand nombre de départements, la « gendarmerie n'est pas encore organisée; dans « d'autres, elle est insuffisante. Je vous autorise « à y suppléer par tous les moyens que peuvent « vous offrir les ressources particulières de votre « département. Il serait impossible, il serait même « dangereux de chercher un moyen uniforme. « Voici ceux qui se présentent d'abord. »

J'entrais ensuite dans beaucoup de détails sur les moyens d'avoir à leur disposition un petit nombre d'hommes choisis, de bonne volonté, à pied et à cheval, et de pourvoir à leur dépense quand on les emploierait. J'ajoutais : « Dans plu- « sieurs départements, il sera plus facile d'avoir « de la cavalerie que de l'infanterie, et ce sera « même moins coûteux, parce que ce sont en « général des jeunes gens d'une fortune aisée « qui ont des chevaux; un déplacement momen- « tané ne les gênera point, pourvu que leurs « chevaux soient nourris. Je l'ai éprouvé dans le « département des Bouches-du-Rhône, où j'ai « trouvé beaucoup d'ardeur et de bonne volonté « pour un semblable service.

« Si vous ne pouvez employer que des hommes

« à pied, et s'il faut payer leur nourriture pen-
« dant leur absence, je vous y autorise. Vous pou-
« vez employer toujours les mêmes hommes à ce
« service. Ce sera une petite troupe disponible,
« qui sera toujours prête au moindre signal à mar-
« cher où la tranquillité pourra l'exiger. »

J'expliquais ensuite les formalités que devaient suivre les hommes ainsi employés. J'autorisais les préfets à conserver un petit nombre auprès d'eux, toujours en activité, jusqu'au moment où les compagnies départementales pourraient être rétablies. Je recommandais de bien choisir les hommes; je promettais des gratifications quand ils auraient rendu de vrais services; je disais même que je ne les refuserais jamais, et que je ferais connaître au roi les noms et les actions des hommes qui se distingueraient.

« Je ne doute pas, disais-je, que des propriétaires ne se fassent un devoir et un plaisir de contribuer à rétablir la tranquillité publique, en marchant pendant quelques jours, lorsque vous le croirez nécessaire. A Marseille, un détachement de cavalerie s'est rendu à Salon pour une opération utile, a réussi parfaitement, et n'a causé aucune dépense.

« Enfin, monsieur le préfet, je vous laisse une entière liberté de faire tout ce qui ne s'éloi-

« gnera pas de mes instructions. Prenez-les pour « règle de tout ce que vous ferez. Il faut absolu- « ment rétablir la tranquillité publique. Ayez « une volonté ferme, constante, et vous réussi- « rez. Je prends l'engagement de vous répondre « au plus tard dans les vingt-quatre heures de la « réception de vos dépêches sur ces importants « détails. »

On voit avec quelle prévoyance je m'occupais de l'ordre public. J'avais toujours dans l'esprit cette maxime du cardinal de Richelieu, exprimée dans un Mémoire qu'il adressait à Louis XIII: « En matière de grandes affaires, qui veut faire « assez, doit vouloir trop. »

Il lui disait une autre fois : « En matières d'E- « tat, il ne faut jamais prendre ses mesures trop « justes; mais pour faire beaucoup, il faut se pré- « parer à plus. »

Eh bien! toutes ces mesures excitaient contre moi les malintentionnés de toute espèce et les imbécilles. Les premiers voyaient bien que la faction ne pourrait rien tant que j'aurais le pouvoir; les autres avaient autant de peur de mes mesures qu'ils avaient peur de la faction.

J'avais pris des mesures aussi énergiques contre les agitateurs et les gens qui répandaient des bruits faux et dangereux; j'écrivais le 24 janvier

aux préfets : « On ose encore répandre des bruits « absurdes ; vous en instruisez avec exactitude « les ministres du roi ; vous faites poursuivre les « auteurs de ces bruits, et je dois des éloges à « l'active sévérité que vous déployez envers eux. « Mais en général je ne vois pas, dans votre cor- « respondance, que vous combattiez sans cesse « et sans relâche ces bruits toujours renouvelés. « On attaque dans l'ombre la cause sacrée que « nous défendons. Défendons-la ouvertement et « au grand jour. Une volonté fermé et décidée, « sans embarras, sans hésitation, amènera bien- « tôt le résultat que j'attends de vos efforts. »

Je leur indiquais ensuite les mesures qui me paraissaient les meilleures ; et j'ajoutais : « Ne « craignez point de recourir souvent aux mêmes « moyens ; les factieux attaquent sans cesse l'or- « dre public ; combattez-les sans cesse ; que votre « zèle ne se repose pas, tant que leur inquiète « méchanceté ne se reposera pas ; à la persévé- « rance de l'attaque, opposez la rapidité de la ré- « sistance. Ne vous rebutez jamais ; on ne triom- « phe que par la constance des efforts. »

Le duc de Feltre s'occupait avec le plus grand soin de la formation de la garde royale ; il avait demandé des enrôlés volontaires ; mais les préfets devaient faire un choix entre les sujets qui se

présenteraient. Je fus informé par lui qu'on avait, dans quelques départements, enrôlé par force; qu'on ne s'était pas assez occupé de la moralité et des principes des soldats. J'écrivis une lettre sévère à MM. les préfets sur les inconvénients d'une négligence si dangereuse; et j'ajoutai : « Si, « après un semblable avertissement, un dépar- « tement envoyait à la garde royale des sujets « indignes de ce corps d'élite, il serait impossi- « ble que le préfet pût conserver ses fonctions. « Dans une opération si importante, il faut réus- « sir ou se retirer. »

Dans une circulaire très-étendue, du 11 mars, je tenais le même langage; j'exigeais la même activité. « Plusieurs d'entre vous, tout récemment « encore, ont arrêté les premiers symptômes d'une « agitation insensée, confondu les projets du « crime, recherché les causes, saisi et livré les « auteurs aux tribunaux; et cette nouvelle ten- « tative des malveillants n'a servi qu'à montrer « la vigilance et la force de l'autorité. Vous avez « mérité d'être remarqués par le roi. » Je citais l'exemple d'un préfet et d'un commandant militaire qui avaient pris, de concert, des mesures si bien combinées, que la moindre tentative contre l'ordre public, était impossible.

« Ne négligez aucun moyen pour parvenir au

« grand résultat qui doit vous occuper sans cesse,
« le maintien de la tranquillité publique. Dé-
« ployez, sans autres entraves que celles des lois
« elles-mêmes, toutes les ressources que peuvent
« vous offrir les lieux, les circonstances et les
« personnes, afin de présenter partout aux fac-
« tieux des obstacles insurmontables, de leur
« prouver l'inutilité de leurs efforts, et d'étouf-
« fer enfin de coupables espérances.

« Marchez à ce noble but de concert avec l'au-
« torité militaire. Vous devez à la confiance dont
« vous honore Sa Majesté, l'avantage inappré-
« ciable de donner l'impulsion à ce mouvement
« général opposé aux ennemis de l'ordre et de la
« tranquillité publique. Vous serez dignes d'un
« tel honneur par un zèle constant; vous mon-
« trerez, dans un concours actif de toutes les vo-
« lontés sagement dirigées, ce que peuvent des
« Français pour servir leur roi, et pour affermir
« à jamais les droits impérissables de son auguste
« famille. »

Toutes ces circulaires, rendues publiques, étaient autant de crimes aux yeux des factieux déclarés, de leurs partisans secrets, et autant de fautes aux yeux des trembleurs imbécilles. Je ne veux point, par respect pour de certaines convenances, dire les observations craintives que me

faisaient des personnes en crédit, qui m'obsédèrent bien souvent de leurs terreurs pusillanimes. Ménager les factieux, était leur seule maxime de gouvernement. C'était un déchaînement de ces deux espèces d'hommes contre moi. J'étais alors soutenu par le roi et les princes; mais par un très-petit nombre de royalistes. Les restes de la faction furent surtout animés contre moi par les mesures que je pris sur la formation des conseils-généraux. Rien n'était plus important. Je n'hésitai pas à écrire aux préfets, par une circulaire publique, qu'ils devaient demander la démission de tous les membres qui ne leur paraîtraient pas devoir être conservés dans leurs fonctions, et qu'en cas de refus, ils me proposeraient leur révocation et leur remplacement. Cette sévérité m'attira bien des reproches; mais j'étais inébranlable, parce que j'étais bien décidé à remplir les devoirs de ministre d'un roi dans toute leur étendue.

Un préfet montra de l'hésitation dans l'exécution de cette mesure; il voulut l'exécuter en secret; il manifesta une crainte pusillanime. J'envoyai à ce sujet la note suivante dans les bureaux: « Tout doit se faire ouvertement dans mon mi-« nistère; mon caractère me défend de rien faire « dans l'ombre. Si un préfet n'a pas le courage

« de se plaindre ouvertement d'un de ses subor-
« donnés, il faut qu'il abandonne sa place à un
« homme plus ferme. »

Le préfet de la Rochelle avait voté la mort de Louis XVI. Il sentit qu'il ne pouvait conserver sa place; il m'écrivit, et motiva sa démission par le repentir le plus touchant sur la condamnation à laquelle il avait contribué. J'en fis un rapport au roi. M. le duc de Feltre, qui était présent, déclara que pendant qu'il était à l'armée, en Hollande, ce préfet, alors membre de la Convenvention et envoyé à l'armée, avait sauvé plus de cinq cents émigrés, en s'exposant à l'indignation de ses collègues et au ressentiment de la Convention. Le roi décida sur le champ que cet ancien député se trouvait dans une position particulière; et m'ordonna de lui présenter ses titres à une pension relativement à ses fonctions administratives. Quelque temps après, M. Decazes fit un rapport au roi sur M. Chasset, ancien sénateur et conventionnel. Il avait voté la mort de Louis XVI; il était très-âgé, infirme, et demandait la permission de rester en France. Il invoquait mon témoignage sur la manière dont il s'était conduit au moment où le gouvernement provisoire avait reconnu et proclamé Louis XVIII. Il était alors à Metz, dont il avait la sénatorerie;

il y exerçait l'espèce d'autorité que Napoléon avait déléguée aux sénateurs qu'il avait envoyés dans les provinces. Il s'était empressé de reconnaître l'autorité qui agissait au nom du roi; il n'avait opposé aucune espèce d'entrave, et je déclarai que sa conduite avait été telle qu'il l'exposait.

M. Decazes eut aussi l'occasion de parler au roi de la situation personnelle du frère du général Bertrand. Je ne me rappelle pas s'il avait été arrêté, ou mis en surveillance dans le Berri. Je rappelai au roi que le général avait refusé de contresigner un décret de proscription fait par Bonaparte contre douze personnes qui avait éminemment servi le trône pendant les cent jours. Je parlai au roi de la reconnaissance que je devais à ce général, qui s'était exposé, en 1792, à la fureur du peuple qui me menaçait, de l'amitié qui m'avait toujours uni à lui, et que je ne désavouerais jamais. Je rappelai au roi que je lui en avais parlé à Gand, et je le priai de m'accepter pour caution de la conduite du frère de ce général. Le roi y consentit de la manière la plus gracieuse.

Ces trois affaires me furent amèrement reprochées par d'honnêtes royalistes de la cour et de la ville, en même temps que les factieux exha-

« de se plaindre ouvertement d'un de ses subor-
« donnés, il faut qu'il abandonne sa place à un
« homme plus ferme. »

Le préfet de la Rochelle avait voté la mort de Louis XVI. Il sentit qu'il ne pouvait conserver sa place; il m'écrivit, et motiva sa démission par le repentir le plus touchant sur la condamnation à laquelle il avait contribué. J'en fis un rapport au roi. M. le duc de Feltre, qui était présent, déclara que pendant qu'il était à l'armée, en Hollande, ce préfet, alors membre de la Convention et envoyé à l'armée, avait sauvé plus de cinq cents émigrés, en s'exposant à l'indignation de ses collègues et au ressentiment de la Convention. Le roi décida sur le champ que cet ancien député se trouvait dans une position particulière; et m'ordonna de lui présenter ses titres à une pension relativement à ses fonctions administratives. Quelque temps après, M. Decazes fit un rapport au roi sur M. Chasset, ancien sénateur et conventionnel. Il avait voté la mort de Louis XVI; il était très-âgé, infirme, et demandait la permission de rester en France. Il invoquait mon témoignage sur la manière dont il s'était conduit au moment où le gouvernement provisoire avait reconnu et proclamé Louis XVIII. Il était alors à Metz, dont il avait la sénatorerie;

CHAPITRE II.

Remplacement de plusieurs préfets. Évasion de M. de la Valette. Proposition à ce sujet. Loi de l'amnistie. Discours contre les ministres. Ma réponse. Premières préventions contre le parti royaliste de la Chambre élective. Bonté de Louis XVIII envers elle. Différence d'opinion entre M. de Richelieu et moi. Mauvaise manière de composer les ministères pendant la restauration. Elle a été une des causes de nos malheurs.

Les esprits étaient alors dans une extrême agitation; cela ne pouvait être autrement, après tant de crises politiques en sens divers. Les royalistes de la Chambre étaient alarmés par la correspondance active des provinces, et venaient sans cesse m'instruire de leurs alarmes. Le mi-

nistère précédent avait conservé en place des préfets qui s'étaient déclarés contre le roi pendant les cent-jours. C'était surtout contre eux que portaient les dénonciations des députés. Ils me remettaient les proclamations faites par ces préfets. Elles étaient remplies d'outrages envers le roi et la famille royale. Je ne cherchais pas à les connaître, je ne les demandais pas; mais lorsqu'elles étaient mises sous mes yeux, il m'était impossible de ne pas m'en occuper.

L'un d'eux avait changé de département à la seconde restauration. Il s'y conduisait très-bien. Mais il avait publié des proclamations très-contraires au roi dans le département qu'il avait administré d'abord. Il devait sa place au roi, il avait servi dans l'armée de Condé, il était chevalier de Saint-Louis. On m'envoya ces malheureuses proclamations. J'en fus surpris et affligé. Je les gardai dans mon cabinet, et je n'en parlai à personne. Mais ceux qui me les avaient adressées, en parlèrent peut-être, et annoncèrent sa destitution. Je présume du moins que le bruit s'en répandit de cette façon.

Les députés de son département me témoignèrent leurs craintes, et m'en firent le plus grand éloge. Ils ne me parlèrent pas des proclamations. Je vis bien qu'ils ne les connaissaient pas. Comme

je les connaissais, je ne pus leur répondre qu'avec une extrême réserve. On conçoit qu'il m'était impossible de les rassurer entièrement; ils vinrent plusieurs fois à la charge; je les priai de m'accorder quelque confiance, et de croire que si je voulais être juste envers touts les préfets, ce devait être surtout envers un émigré et un ancien chevalier de Saint-Louis. Ils parlèrent de leurs démarches auprès de moi; le bruit s'en répandit dans la Chambre; ils se plaignirent; ils faisaient ainsi le plus grand tort à celui qu'ils défendaient. L'attention fut réveillée; et l'on parla des proclamations. Les mêmes députés regardèrent ces bruits comme des calomnies; et sans prendre d'informations, ils me parlèrent avec force, furent mécontents de mes réponses prudentes et circonspectes, et allèrent jusqu'à me reprocher de me laisser tromper. Je leur renouvelai ma prière d'avoir plus de confiance en moi; et je les conjurai de ne plus me parler de cette affaire. Ils insistèrent encore plus. Leurs interpellations furent si inconvenantes et leurs reproches si vifs, que je ne pus rester plus long-temps dans la ligne de conduite que je m'étais tracée. Je les priai de m'attendre un moment, et j'allai chercher les déplorables proclamations.

Je leur dis en les abordant : « Vous me forcez

« à ce que je vais faire. Vous m'accusez; je suis « obligé de me justifier. Lisez. » Ils furent confondus; ils passèrent des reproches aux excuses. Je leur peignis avec force la peine que je ressentais de toute cette affaire. J'ajoutai que je n'étais plus le maître de ma conduite, que cependant j'écrirais confidentiellement à ce préfet, pour lui annoncer tout ce qui s'était passé; que je lui dirais l'impossibilité où je me trouvais de lui conserver sa place, et que je le laisserais maître de choisir le temps et le prétexte de sa démission. Ce préfet me remercia de mes procédés; mais les détails de cette affaire l'accablèrent de chagrin. Il tomba malade, et mourut trois mois après.

Un autre préfet, mon ancien ami, était précisément dans le même cas. Après des proclamations contre les Bourbons dans un département, il était passé dans un autre. Mais malheureusement, les députés de celui-ci connaissaient ces proclamations, ils m'en parlaient sans cesse avec indignation. M. le duc d'Angoulême les connaissait aussi. J'instruisis ce préfet de sa situation et de la mienne par rapport à lui; et je le laissai le maître de sa conduite. Il n'avait aucun doute sur mon attachement pour lui et sur mes vifs regrets. Il conserva encore sa place plusieurs mois; son fils vint me parler de sa situation; il reconnut

qu'elle n'était plus supportable, et me dit que je pouvais le remplacer. J'ai vu depuis cet ancien préfet, j'ai eu avec lui les mêmes relations; il ne me faisait aucun reproche. Replacé sous un autre ministère, craignant ensuite d'être destitué, sa femme s'adressa à moi; je fis en sa faveur les démarches qui étaient en mon pouvoir. Il fut néanmoins remplacé; et j'appris qu'il se plaignait de moi.

Un autre préfet était dans une position différente. Après s'être déclaré pour Bonaparte, il conservait encore son emploi. Un de ses amis me dit qu'il sentait bien lui-même qu'il ne pouvait y rester, et m'assura qu'il ne tarderait pas à m'envoyer sa démission. Le préfet me l'annonça dans une lettre. Je l'attendis vainement pendant quelque temps; et j'appris bientôt que c'était M. de Richelieu qui l'engageait à rester. Ce ministre était entouré de personnes qui depuis l'ont mené comme un enfant, et qui le persuadaient que je voulais faire la contre-révolution. Il en vint jusqu'à s'opposer ouvertement au remplacement de ce préfet, et jusqu'à m'écrire *que cette affaire lui était devenue personnelle;* en vain je lui remontrai la nécessité de ce remplacement, en lui présentant des motifs très-graves, et en l'assurant que j'étais forcé de vaincre l'inclination qui me

portait envers ce préfet, très-estimable personnellement, M. de Richelieu en parla au roi, et le pria de suspendre sa décision.

Ce préfet se voyant si fortement appuyé, m'écrivit qu'il ne donnerait point sa démission qu'il ne fût nommé conseiller d'Etat. Je ne pouvais en faire la proposition sans m'attirer des reproches très-justes des députés de son département. J'écrivis plusieurs lettres à M. de Richelieu. Il me dit dans ses réponses *qu'il s'était engagé à le protéger par des promesses faites à d'anciens amis qu'il avait connus autrefois en France.* En effet, plusieurs seigneurs de la cour qui avaient des propriétés dans le département confié à ce préfet, le soutenaient fortement. Ils signèrent une déclaration dans laquelle ils faisaient le plus grand éloge de son administration, et témoignaient un vif désir de le conserver. L'un d'eux la donna au roi, qui me la remit. Je représentai au roi qu'il ne s'agissait pas de son administration, dont je faisais aussi l'éloge, mais d'une chose qui, sans détruire l'estime qu'il méritait personnellement, avait soulevé contre lui la députation de son département; que dans cette affaire, ces députés ne s'occupaient pas de l'administration, prétention que je ne souffrirais pas, mais de la dignité de la couronne, du respect que l'on devait

au roi et à sa famille. Ces députés et beaucoup de propriétaires ne cessaient de me faire des représentations sur l'inconvenance de le conserver. Peu de jours après, plusieurs signataires de la réclamation présentée au roi, déclarèrent à Sa Majesté qu'ils n'avaient voulu parler que de l'administration. M. le duc de Rohan Chabot fut le premier qui le déclara au roi.

Cette affaire dura plus de deux mois. M. de Richelieu fut très-honnête dans sa correspondance avec moi; il sentait l'embarras de la position où il s'était placé. Il m'écrivit, le 20 janvier 1816 : « Recevez mes regrets de m'être « mêlé dans cette affaire. » Dans la dernière lettre que je lui écrivis, je lui témoignai le vif désir de marcher toujours dans le plus grand accord avec lui; mais en même temps je lui disais que je croyais devoir être désormais le maître de présenter au roi seul le choix des préfets, et que ma responsabilité m'y obligeait.

Il me répondit par le billet le plus poli : il me disait expressément qu'il sentait la nécessité de l'accord dont je lui parlais; qu'il me remerciait de la manière dont je lui en témoignais le désir. A peine avais-je lu son billet, que je le vis entrer dans mon cabinet. Il venait ajouter ses protestations verbales à toutes celles que con-

tenait son billet; il me parlait comme un homme enchanté d'être débarrassé d'un fardeau qui le fatiguait; il consentait à la démission du préfet, et il me proposa d'aller à l'instant même chez le roi pour l'en prévenir. Il me conduisit dans sa voiture. M. de Capelle était présent à cette entrevue; il m'en a rappelé plus d'une fois toutes les circonstances. M. de Richelieu demandait en même temps qu'une personne, désignée déjà pour cette préfecture, n'y fût pas nommée; j'y consentis.

Quel fut mon étonnement de voir dans *le Moniteur* que, le 26 février, sur la proposition de M. de Richelieu, le roi avait nommé le préfet remplacé commandeur de la Légion-d'Honneur, dix jours après son remplacement! L'ordonnance était signée de lui. Ce procédé était contraire à toutes les convenances; il ne m'avait pas dit un seul mot qui pût me le faire soupçonner. En outre, une telle ordonnance n'était, sous aucun rapport, dans ses attributions; elle prouvait évidemment que nous étions opposés, puisque, dix jours après qu'une ordonnance, signée de moi, remplaçait un préfet par des motifs connus du public, une ordonnance, signée Richelieu, lui accordait une distinction honorable. En outre encore, il exposait ainsi le roi à une

contradiction manifeste et même ridicule. Le roi paraissait avoir cédé à deux ministres en querelle ouverte, en faisant les choses que chacun d'eux demandait, quoique ces choses fussent opposées et même contradictoires.

Aussi, plusieurs députés vinrent me témoigner leur surprise, même leur indignation, et m'annoncèrent le mauvais effet que cela produirait dans les Chambres. Ce qui me fit le plus de peine dans cette affaire si pénible, ce fut la connaissance qu'elle me donna du caractère de M. de Richelieu. Il n'avait point pensé à se mêler des remplacements précédents; il ne s'était occupé de celui-ci que sur la demande de ses amis; il m'en avait témoigné des regrets; il était ensuite entré dans mes vues; il avait compris la force de mes motifs; et peu de jours après l'instant où nous étions le plus d'accord, il avait fait la chose la plus opposée à notre convention. Je vis clairement la justesse de l'avertissement que m'avaient donné plusieurs personnes sur sa facilité à céder aux premières impressions. Il n'aura pu sans doute résister aux instances des personnes qui l'avaient engagé, malgré lui, dans cette affaire; et sans réfléchir à l'inconvenance de ce qu'on lui demandait, il aura proposé l'ordonnance au roi. Il me paraît presque impossible

que le roi ne lui ait pas fait quelques observations; il sçavait trop bien que tout ce qui concernait les préfets était de ma seule compétence: son excellente mémoire devait lui rappeler que rien de semblable n'avait été concerté entre nous en sa présence. Je me souvins alors, avec bien de la peine, de tout ce que M. de Langeron m'avait fait dire par une personne qui arrivait de Nanci: il connaissait intimement M. de Richelieu. Pendant tout mon ministère, sa conduite envers moi fut telle qu'elle avait été dans cette affaire. Certes, si j'avais connu son caractère, jamais je n'aurais accepté le ministère.

Plusieurs années après cette triste affaire, je demandai un logement au château pour une dame à M. de Vérac, gouverneur de Versailles. Il était intime ami de M. de Richelieu; il m'accorda le logement, en me disant: « Je saisis avec empressement cette occasion de réparer le tort que j'ai eu envers vous dans l'affaire d'un préfet. Je reconnais que je fus alors très-injuste envers vous. »

M. le duc de Feltre et M. Dubouchage avaient soutenu, comme moi, dans le conseil particulier des ministres, la nécessité du remplacement de ce préfet, quelle que fût d'ailleurs la justice qu'on dût rendre à son administration. Depuis ce mo-

ment, je ne parlai pas dans le conseil des changements de préfets ; je faisais ce travail seul avec le roi. Les ministres revinrent encore une fois sur cet objet. M. Barbé-Marbois disait qu'il lisait dans le conseil les listes des juges qu'il nommait. Je lui répondis qu'on n'y faisait pas la moindre attention, et qu'ainsi il était le maître de ce travail : tandis que, pour la plus petite préfecture, tout était en mouvement, les sollicitations, les intrigues de toute espèce ; que M. de Richelieu ne nous consultait pas sur les ambassadeurs et les consuls, pas plus que le ministre de la guerre et celui de la marine sur les nominations qu'ils présentaient au roi ; que je devais avoir le même pouvoir dans mon ministère. On n'en parla plus ; mais je voyais percer un mécontentement secret.

Je puis dire et prouver aisément que, dans toutes les nominations des préfets, je n'ai rien accordé à mes affections personnelles ; je m'étais fait une loi de ne présenter au roi que des préfets destitués ou démissionnaires pendant les cent-jours : rien n'était plus juste que de leur rendre ce qu'ils avaient perdu par leur fidélité. Trois seules exceptions furent faites : l'une en faveur de M. Ferdinand de Bertier. Je crus que le fils de l'ancien intendant de Paris, qui avait péri au

milieu de cette ville d'une mort si terrible pour lui, si honteuse pour elle, présentait le motif le plus fort de touts ceux que pouvait offrir un candidat. Le roi pensa de même.

Le second fut M. Delmas. Il avait défendu Louis XVI avec beaucoup de courage dans un écrit qui attira sur lui la haine et la fureur des révolutionnaires. Le roi l'avait lu; il se le rappelait, et lui avait dit : « Je n'oublierai jamais le service que vous nous avez rendu. » Il m'avait recommandé de le placer aussitôt que ce serait possible.

Le troisième était M. de Villeneuve. Il avait eu la confiance du duc d'Angoulême, dans le Midi, pour la partie administrative; il eût été nommé à Versailles, sans une opposition violente de M. de Richelieu. Il était honoré de la protection particulière du roi et des princes.

J'eus avec M. de Richelieu une explication remarquable à ce sujet. Il était étonné que je présentasse les désirs des princes comme une raison déterminante de placer un candidat, s'il avait un mérite convenable. Je lui répondis que s'il jugeait une aristocratie nécessaire à la France, ainsi qu'il le disait souvent, il voulait apparemment qu'elle eût quelque influence, sans quoi elle ne serait rien, et qu'il me semblait que le

sommet de cette aristocratie, à qui devaient sur tout appartenir le respect, la considération et l'influence, était les princes de la famille royale. Je lui rappelai la lettre dans laquelle il m'avait dit que le principe de sa vive action en faveur d'un préfet, était la recommandation de quelques seigneurs de la cour. Ainsi, je puisais ma justification dans sa propre conduite ; mais la coterie qui l'environnait ne cessait de l'exciter contre les princes, et principalement au sujet du commandement des gardes nationales de France.

Je n'ai pas remplacé plus de vingt à vingt-deux préfets, toujours en leur annonçant mes motifs confidentiellement, et après avoir reçu leur réponse. Il en est avec qui j'ai eu une longue correspondance, avant de me déterminer. Ces remplacements excitèrent contre moi des plaintes et des reproches continuels ; mais nous avons vu à la révolution de 1830, M. Guizot, ministre de l'intérieur, répondre à des accusations de lenteur et d'incertitude, que dans six semaines environ il avait destitué quatre-vingt préfets. Cela montre bien la différence de position et de caractère des deux partis qui divisent la France, et pourquoi l'un s'élève, tandis que l'autre se détruit lui-même.

Le roi me remit un jour une note longue et

très-motivée qui lui avait été présentée contre un homme qui avait une place importante dans l'administration. J'aurais pu le faire remplacer sur le champ; mais je ne voulais proposer de destitutions, que d'après des raisons aussi fortes que celles que j'avais eues jusqu'alors, et d'après des pièces convaincantes. Je me bornai donc à prendre des informations sur les choses contenues dans la note que le roi m'avait remise.

Peu de jours après, j'eus occasion de parler dans la Chambre des députés sur une chose importante. Ce même administrateur, présent à cette séance, dans une tribune publique, critiqua ce que je disais, en se servant d'expressions qui me furent rapportées par un témoin. Quand il vint me présenter son travail ordinaire, nous eûmes une conversation qui l'amena, je ne sçais comment, à me dire des choses flatteuses sur mon prétendu talent de la parole. Je l'interrompis: « Ce n'est pas de moi sans doute que vous parlez. — Pardonnez-moi. Je vous ai entendu plusieurs fois. — Comment donc? Avez-vous oublié une des dernières séances, où vous disiez en m'écoutant : Quoi! c'est là cet homme dont on vante le talent? quelle éloquence! — Je n'ai rien dit de semblable.—Pourquoi le nier? Je trouve ce discours tout simple. Ne sçais-je pas que vous êtes au

nombre de mes ennemis? — Moi votre ennemi! je connais les obligations que je vous ai, ainsi que ma famille. Je sçais comment on a parlé au roi sur moi. — On a fait plus, monsieur, que de parler, et vous voyez quelle a été ma conduite envers vous. Mais cela n'empêche pas que vous ne soyez au nombre de mes ennemis. Je vous nommerais touts ceux qui, comme vous, envenimentM. de Richelieu contre moi; mais je trouve cela tout simple. Je voudrais seulement qu'on fût mon ennemi ouvertement; et si je vous ai dit ces choses, c'est uniquement parce que vous m'avez dit des choses flatteuses, qui étaient en contradiction avec vos sentiments et votre conduite. »

On croit bien que cette conversation fut plus embarrassante pour lui que pour moi. J'eus la même conduite envers touts ceux qui s'abaissaient à des flatteries envers moi, tandis qu'ils cherchaient à me nuire en secret; et je pourrais ajouter des récits assez singuliers. Je sçavais bien que ce n'était pas le moyen de les ramener, et que je ne faisais que les animer encore plus. Mais je n'ai jamais pu employer la dissimulation pour mon avantage particulier; je n'ai pas songé un instant à conserver ma place par des ménagements, bien moins encore par des brigues; je ne songeais qu'à remplir mes devoirs; et d'ailleurs, je n'avais

pas été quatre mois ministre, sans voir qu'une marche ferme et décidée vers l'affermissement de la monarchie était précisément l'opposé de celle qui aurait pu me maintenir dans ma place.

La Chambre des députés était composée d'hommes animés des plus nobles sentiments. A leur amour du bien public, à leur désir de fortifier la royauté, se joignaient des craintes très-fondées, inspirées par les derniers évènements, et par leurs correspondances dans les provinces. Ces craintes étaient leurs sentiments dominants, et se manifestaient dans touts leurs discours. Ils avaient une grande défiance envers M. Decazes; ils s'aperçurent bientôt que M. de Richelieu, inspiré par lui, avait une prédilection marquée pour plusieurs personnes qui formaient une coterie dont il était sans cesse assiégé.

Il conçut alors une sorte d'aversion pour les députés les plus influents, et il la faisait trop sentir. J'eus avec lui un entretien particulier sur ce sujet. Il répétait touts les reproches qu'on adressait à la Chambre élective. Je ne voulus pas entrer avec lui dans une explication qui pouvait être suivie de quelque aigreur. Mais je lui rappelai ce qu'avait été l'Assemblée constituante, qui ne songeait qu'à tout détruire, tandis que celle-ci voulait établir les bases constitutionelles de la mo-

narchie. J'ajoutai que si quelquefois elle mettait trop d'ardeur dans ce noble projet, je n'en étais pas affecté comme lui, parce que je ne voyais dans tout cela que l'effet inévitable du caractère français, que nous ne pouvions changer; que tous les reproches qu'on adressait à la Chambre, provenaient d'une défiance qu'elle manifestait peut-être un peu trop; mais qui était bien motivée par les évènements extraordinaires dont la France ressentait encore l'ébranlement; que le remède était dans nos mains, qu'il ne pouvait se trouver que dans la marche décidée et toute monarchique du gouvernement. Rallions à nous les royalistes, marchons à leur tête. Il faut les entraîner; et pour cela, leur montrer beaucoup de confiance, et l'estime que nous devons aux nobles sentiments que manifestent les députés.

M. de Richelieu était d'accord avec moi, quand je lui parlais ainsi, parce qu'il était *lui-même* dans ce moment. Je dois même ajouter que ses paroles, prononcées alors d'un ton où je voyais de la franchise, m'attiraient vers lui; il s'en apercevait; en sorte que nous étions, dans ces heureux moments, pénétrés d'une mutuelle et entière confiance.

Mais aussitôt qu'un évènement quelconque se présentait, les hommes qui l'obsédaient s'en em-

paraient pour le faire marcher dans leur sens et suivant leurs idées. Ils détestaient touts le parti appelé le *parti royaliste*. Ils détestaient surtout les hommes de la cour, et particulièrement ceux qui étaient attachés à M. le comte d'Artois. Un jour, M. de Richelieu laissa échapper ces mots: « Tout irait bien sans les hommes du pavillon « Marsan. » C'était le pavillon où résidait Monsieur. Ce mot et le ton aigre dont il fut prononcé, me révélèrent les secrets sentiments de M. de Richelieu. On conçoit que, dans ma position, je devais étudier sans cesse son esprit et son caractère.

Je ne sçais si ses sentiments venaient de l'inclination mal raisonnée qu'il avait pour la démocratie. Mais toujours est-il certain que lorsqu'il eut commencé à manifester ces sentiments, il ne les dissimula plus; et le pavillon Marsan revenait souvent dans ses discours.

M. Barbé-Marbois me prit un jour en particulier, avant le conseil, et me parla de la conduite de la Chambre et de la mienne envers elle. Il me fit entendre que j'étais trop porté pour elle, et que je n'étais pas livré tout entier au ministère. Je lui répondis les mêmes choses qu'à M. de Richelieu, et j'ajoutai que, comme ministre de l'intérieur, je devais tâcher d'obtenir la confiance de la Chambre, que j'en concevais l'immense dif-

ficulté, mais que je ne devais pas moins faire touts mes efforts pour l'obtenir; qu'au reste, mon administration, mes discours, mes nominations seraient toujours dans le sens royaliste, et sans la moindre hésitation. Je vis bien alors que M. de Barbé-Marbois pensait sur tout cela comme M. de Richelieu; mais avec cette grande différence qu'il parlait d'après sa propre opinion, qu'il n'était entraîné par personne, et que par conséquent il était toujours le même. Si M. de Richelieu avait eu ce caractère, je me serais très-facilement accordé avec lui, parce que ses sentiments s'accordant avec les miens, comme je m'en apercevais souvent, j'aurais pu changer son opinion par des faits déterminants que j'aurais exposés à ses yeux. On verra que je l'ai essayé, mais sans succès, parce qu'il n'agissait point d'après lui-même.

M. de Feltre et M. Dubouchage pensaient comme moi sur les évènements et sur la Chambre. Mais ils n'avaient point ce mouvement, cette action, cette facilité à s'exprimer dans les conseils et à la tribune, nécessaires dans un gouvernement entouré de tant d'obstacles. Je paraissais seul de mon opinion, tandis qu'elle était unanime entre nous trois. Cette position était très-pénible.

Le roi venait de promulguer la loi sur les cours

prévôtales. M. Decazes publia une circulaire qu'il adressait aux préfets; elle atténuait la sévérité de la loi; elle en détruisait l'effet; et ce fut le jugement qu'en porta le duc d'Angoulême, qui était alors à Toulouse, et qui me dit son opinion dans une lettre datée de cette ville. Cette circulaire excita le mécontentement et la défiance du parti royaliste, et ces sentiments se manifestèrent souvent. M. Decazes avait satisfait l'autre parti par sa circulaire; il ne devait pas être surpris de l'indignation du parti royaliste.

Peu de jours après, un évènement important plongea M. Decazes dans de grandes inquiétudes. M. de la Valette, ancien directeur-général des postes, condamné par les tribunaux pour avoir fortement contribué à faciliter le retour de Bonaparte, s'évada de sa prison. Sa femme avait la permission de le voir; elle lui donna ses vêtements. Il sortit ainsi déguisé, affublé d'un grand chapeau, et tenant un mouchoir sur son visage comme une personne affligée. M.me de la Valette resta dans la prison, et fut trouvée enveloppée dans la redingotte de son mari. On fut généralement persuadé que M. Decazes avait favorisé cette évasion. J'étais et je suis encore convaincu du contraire. La majorité de la Chambre des députés lui reprochait cette évasion : on parlait

de demander contre lui un décret d'accusation. Je voyais ses inquiétudes, je puis même dire sa consternation.

M. de Sesmaisons avait annoncé qu'il soumettrait à la Chambre des observations sur cette affaire. Une personne qui avait la confiance de MONSIEUR, obtint de ce prince un intérêt favorable à M. Decazes. Ce fut sans doute ce qui motiva ces paroles de M. de Sesmaisons: « Des renseignements qui doivent m'être transmis, qui tiennent à de grands intérêts, *à des motifs graves, et d'une nature telle qu'ils seront approuvés par mes honorables collègues quand ils seront connus*, m'ont déterminé, non à retirer ma proposition, mais à vous demander de l'ajourner à mardi. »

Une vive agitation se répandit dans l'assemblée; on se demandait et l'on se disait quels pouvaient être ces motifs d'une nature particulière. Plusieurs députés demandèrent qu'on ouvrît à l'instant la discussion. M. Feuillant appuya cette demande, et M. de Bouville déclara que si M. de Sesmaisons renonçait à sa proposition, il était prêt à la reproduire. M. Blanquart-Bailleul demanda que le délai fût accordé à M. de Sesmaisons. Mais celui-ci annonça que le vœu de l'Assemblée lui paraissant opposé à ce délai, il allait déve-

lopper sa proposition. Après un discours préparé et motivé, il proposa de demander aux ministres de la justice et de la police des éclaircissements sur l'évasion de M. de la Valette.

M. de Bouville s'exprima très-sévèrement sur touts les détails de cette affaire, sur les délais accordés pendant la procédure, et demanda « qu'une « commission nommée par la Cambre fût char- « gée de recueillir touts les renseignements sur la « conduite des ministres dans cette affaire, et de « lui en rendre compte. »

M. Bellart, alors procureur-général, combattit cette demande.

M. de Saint-Romain l'appuya et prononça quelques paroles un peu défavorables à M. le garde-des-sceaux, M. Jollivet parla pour l'ajournement, M. de Kergorlay soutint l'avis opposé.

On fut étonné que M. de Richelieu ne se trouvât point à une séance où devait être traitée une affaire d'une si haute importance, et qui intéressait le ministère. MM. Corvetto et du Bouchage y étaient seuls avec moi. Je pris la parole après le dernier orateur. Je rappelai la conduite envers les ministres des Assemblées constituante et législative, et qu'aussitôt qu'elles avaient été entraînées dans cette habitude si dangereuse d'inquiéter et de maîtriser les ministres, elles n'a-

vaient pu s'arrêter; j'analysai touts les détails de l'affaire présentée par M. Bellart, et je dis que sans m'arrêter à examiner si, dans les discours prononcés, on avait pu se servir du titre de *représentation nationale*, je priais la Chambre de considérer si elle pouvait ordonner une enquête des ministres, si elle en avait le droit, et quelles en seraient les suites. Je soutins l'opinion contraire.

M. Bourdeau parla dans le même sens, et développa tout ce qui se présente naturellement à l'esprit sur les graves inconvénients d'une enquête de cette espèce. La proposition de M. de Sesmaisons fut renvoyée dans les bureaux pour y être examinée : on n'en parla plus.

Le résultat de cette discussion aurait été bien différent, sans l'intérêt que MONSIEUR accorda au ministre sur qui portait principalement l'animadversion de la Chambre. Cette bonté d'un prince qui ne pouvait résister à ce sentiment magnanime, a-t-elle inspiré une reconnaissance inébranlable? lui a-t-elle donné des défenseurs dans un parti? Telle était l'animosité de la Chambre élective, que M. Decazes eût été probablement forcé de se retirer. Il n'avait pas alors sur le roi le crédit qu'il eut bientôt après.

Le 2 janvier, on discuta la question d'une am-

effets de la correspondance journalière des ministres et les lumières qu'ils en acquéraient nécessairement sur les choses et les hommes. « Les « notions certaines qu'ils acquièrent les éclai- « rent, dirigent ou tempèrent leur zèle, et les « garantissent des excès où peut entraîner la pas- « sion même du bien. Ils voient les résultats im- « médiats des mesures déjà prises, et apprennent « ainsi à calculer les effets des mesures qu'ils « veulent prendre. . . . . .

« La position du législateur est très-différente. « Il ne voit que la loi sur laquelle il doit voter ; « il n'en voit que la partie grande, noble, idéale, « il n'en considère que la beauté abstraite ; et sa « conscience lui dit de l'approuver, comme la « noblesse de son âme le conçoit. C'est ainsi qu'ont « été faites tant de lois, divines à leur source, dan- « gereuses et terribles dans leurs conséquences.

« Et croit-on que nous ne partageons pas les « sentiments exprimés par vos orateurs? Croit-on « que nous soyons étrangers aux sentiments « qu'excite envers le crime l'indignation publi- « que? Non sans doute ; mais nous voyons les « conséquences qui peuvent résulter d'une obéis- « sance trop aveugle à des principes, d'un en- « traînement trop absolu à des sentiments; nous « en faisons nous-mêmes le sacrifice à l'intérêt

la Bourdonnaie avait parfaitement raison; il s'était placé sur un bon terrain; et je pensais comme lui qu'une opposition royaliste, qui trouvait la marche du ministère trop indécise, ne pouvait être dangereuse. Mais ce qu'il avait dit contre les ministres devait être repoussé. Je pris la parole.

J'exposai d'abord que lorsqu'un orateur sort de la question qui occupe la Chambre pour attaquer le ministère, on ne peut présumer « qu'au-
« cun des ministres présents à la séance ne ré-
« ponde pas à l'accusation. Le droit de l'attaque
« entraîne le droit de la défense. » J'examinai avec beaucoup d'étendue tous les actes du ministère; j'en montrai le but et les résultats. Après avoir répondu aux reproches, j'entrai dans la question de l'amnistie; je ne m'étonnai point de la différence des opinions entre plusieurs orateurs et les ministres.

« D'où vient cette différence d'opinion? Elle
« vient de la différence des situations. C'est ce
« qui arrive tous les jours dans le cours ordinaire
« des choses humaines; c'est ce que l'amitié
« éprouve elle-même, sans voir cependant ses
« liens rompus par un dissentiment d'opinion,
« résultant d'une situation différente. »

Pour le prouver, j'exposais la nature et les

effets de la correspondance journalière des ministres et les lumières qu'ils en acquéraient nécessairement sur les choses et les hommes. « Les « notions certaines qu'ils acquièrent les éclai- « rent, dirigent ou tempèrent leur zèle, et les « garantissent des excès où peut entraîner la pas- « sion même du bien. Ils voient les résultats im- « médiats des mesures déjà prises, et apprennent « ainsi à calculer les effets des mesures qu'ils « veulent prendre. . . . . .

« La position du législateur est très-différente. « Il ne voit que la loi sur laquelle il doit voter ; « il n'en voit que la partie grande, noble, idéale, « il n'en considère que la beauté abstraite ; et sa « conscience lui dit de l'approuver, comme la « noblesse de son âme le conçoit. C'est ainsi qu'ont « été faites tant de lois, divines à leur source, dan- « gereuses et terribles dans leurs conséquences.

« Et croit-on que nous ne partageons pas les « sentiments exprimés par vos orateurs? Croit-on « que nous soyons étrangers aux sentiments « qu'excite envers le crime l'indignation publi- « que? Non sans doute ; mais nous voyons les « conséquences qui peuvent résulter d'une obéis- « sance trop aveugle à des principes, d'un en- « traînement trop absolu à des sentiments; nous « en faisons nous-mêmes le sacrifice à l'intérêt

« bien entendu de l'Etat. On a tiré une force ter-
« rible du souvenir d'un exécrable attentat. Ani-
« més du même sentiment, nous avons sans cesse
« cette pensée présente à l'esprit : un roi juste a
« péri sur la terre ; mais il a pardonné avant le
« crime, pendant qu'on préparait le crime, pen-
« dant qu'on exécutait le crime ; il a pardonné en
« montant au ciel. S'il est permis de détester le
« crime, il est permis aussi de respecter le pardon.

« Ce qu'on vous demande, messieurs, c'est un
« acte solemnel qui, prouvant notre accord et notre
« union, fasse notre force ; qui seconde l'ardeur
« du gouvernement ; qui le rende inattaquable,
« en ralliant toutes les opinions, autant qu'il est
« possible, à la prudence humaine. »

On voit par ces citations combien j'étais loin de nourrir ces pensées de haine et de ressentiment que m'ont reprochés si souvent des hommes qui ne semblent mis au monde que pour être menteurs et injustes. Je l'avais prouvé aussi par l'ordonnance relative au 21 janvier. Je répétais toujours au roi et aux princes : *On peut étouffer la faction, sans arracher un cheveu d'un seul factieux.* On le peut par une action de touts les jours, de touts les instants, constante et invariable.

Il était impossible de plus défendre les ministres que je ne l'ai fait dans ce discours ; il était

impossible aussi de plus m'unir à eux, de plus m'identifier à eux, que je ne fis dans la péroraison de ce même discours.

Je rappelais les reproches, et je disais : « Les « ministres ne prennent pas devant vous l'en- « gagement d'une conduite différente. Ils sont « dans le sentier de l'honneur et du devoir, ils « prennent l'engagement d'y rester, de soutenir « le pouvoir royal par tous les moyens que donne « la Constitution de l'Etat, et de poursuivre les « factieux avec toute la sévérité des lois. Cet en- « gagement, ils l'ont pris, ils le prennent encore, « et le rempliront avec fermeté. Je parle pour « eux comme pour moi. »

Eh bien! après avoir, *seul de tous les ministres*, défendu le ministère, avec toute la force dont j'étais capable, après m'être uni à eux par les paroles les plus expressives, toujours improvisées, et loin par conséquent de toute préparation politique, et avec cet abandon qui ne permet pas la dissimulation, la coterie ne cessait de dire, de répandre *que je me séparais des ministres*. C'est que je m'unissais également au parti royaliste, à la Chambre élective : c'était là ce qu'on appelait me séparer des ministres. Pourquoi? parce que les ministres se séparaient insensiblement du parti royaliste. C'était en cela qu'étaient trop

fondés les reproches que leur avait adressés M. de la Bourdonnaie, avec une énergie malheureusement inspirée, et justifiée par cette conduite.

Touts les détails qu'on vient de lire doivent montrer à quel point je devais être dégoûté du ministère. Je voyais l'impossibilité d'avoir un système fixe et constamment suivi en faveur de la monarchie. J'avais consacré un soir par semaine pour recevoir les seuls députés. Je leur avais annoncé que ces conférences étaient uniquement destinées à parler des affaires générales, de l'accord qui devait régner entre nous, à nous entendre enfin sur les choses les plus importantes. Il me fut impossible de les fixer sur cette ligne. Ils ne me parlaient que d'affaires particulières, et des fonctionnaires publics qu'il fallait remplacer; je cherchais vainement à les ramener aux affaires générales. Je fus obligé d'y renoncer. Je vis bien alors qu'il me serait impossible de régulariser les mouvements irréguliers de cette Chambre; mais j'étais pénétré d'estime pour les nobles sentiments qu'elle manifestait. Je continuai toujours à m'identifier à elle en toute occasion. Je ne me suis pas éloigné un instant de cette ligne que je m'étais tracée, et que mes réflexions m'imposaient toujours de plus en plus. Si l'on me demande quel fruit j'en ai retiré, je répon-

drai : aucun. J'étais bien sûr que cela devait être ainsi; mais j'avais la satisfaction de me rendre à moi-même le témoignage de remplir mon devoir.

Dans une occasion importante où il fallait convenir de quelque chose avec M. le duc de Feltre, je conduisis un soir chez lui plusieurs députés. Je vis bien qu'il n'était pas content de cette visite inattendue, qui dérangeait l'ordre de son travail. Je m'en excusai sur l'indispensable nécessité d'un accord qui pouvait être utile. Il nous fut impossible d'y parvenir. L'un d'eux s'endormit; les autres s'ennuyèrent; la conversation était remplie de disparates continuels. J'ai souvent cherché des occasions d'arriver à quelques résultats par des conférences, jamais je n'ai pu y parvenir ; elles ne produisaient que du bavardage. Ajoutez l'effet de ces misérables discours écrits, la honte de nos assemblées délibérantes. Tout cela m'inspirait pour notre caractère politique un mépris que je ne pouvais vaincre; et là-dessus, j'étais parfaitement d'accord avec M. de Richelieu, mais avec cette différence, que je n'en restais pas moins attaché à ce parti royaliste qu'il avait fini par détester et dénigrer dans presque touts ses discours. Il se laissait aller à ce sentiment, sans peut-être s'en apercevoir; il l'expri-

mait avec cette aigreur qui lui était personnelle, et qu'augmentait encore le ton de sa voix fausse et criarde.

En même temps, je ne trouvais pas dans le caractère du roi les résolutions décidées et constantes qui me semblaient nécessaires dans des conjonctures si importantes. Les terribles cent-jours étaient presque oubliés; il voulait être heureux et tranquille; et tandis que le présent et l'avenir m'occupaient sans cesse, le moment actuel était sa seule occupation. Ce n'est pas qu'il manquât de courage d'esprit. J'étais bien sûr que si une faction commençait un mouvement, il consentirait sans hésiter aux mesures fortes que pourraient lui demander ses ministres. Mais ce n'était point à cela qu'il fallait se borner. Quand on attend le péril, on peut en être accablé. Je voulais le prévenir, ou plutôt l'empêcher par une marche constante et toujours décidée. Le roi approuvait tout ce que je lui proposais, et toujours avec bonté, et même avec une grâce infinie. Mais j'aurais voulu qu'il eût manifesté souvent par quelques phrases, quelques mots, sa résolution de ne point permettre à la démocratie de se relever, sa volonté de conserver dans toute sa force l'autorité royale, telle qu'elle était dans la Charte, et qu'il eût quelquefois donné des ordres sembla-

bles à ses ministres; cela aurait suffi. Mais il répugnait à de si simples injonctions; et cependant, il faisait avec empressement d'autres choses que je lui demandais, parce qu'elles étaient conformes à son caractère.

Des nuages commençaient à s'élever dans son esprit contre la Chambre des députés. On lui faisait des rapports qui l'indisposaient contre elle. Il commençait à croire qu'elle suivait un système dangereux; on lui avait montré des lettres interceptées, dans lesquelles des députés s'exprimaient d'une manière qui devait lui déplaire. Je tâchai d'affaiblir ces premières impressions, je lui peignis l'inexpérience de la Chambre, les craintes fondées qu'avaient les députés; je l'assurai que la faction travaillait toujours, et que bientôt je lui donnerais des preuves de ses complots; je le priai de ne point laisser les députés dans la crainte de lui déplaire, qu'ils commençaient à concevoir, et de les encourager au contraire. Il me promit de saisir la première occasion. Quelques jours après, je lui présentai le bureau de la Chambre, pour lui remettre une proposition de loi. M. Lainé le présidait. Il reçut ces messieurs avec toute la grâce possible, et leur dit les choses les plus flatteuses sur les sentiments et les travaux de la Chambre. Lorsque nous nous retirâmes, je

suivis le bureau, comme je faisais toujours, en sorte que j'étais derrière les députés. Le roi m'appela, et me dit : *Eh bien ! êtes-vous content?* Je le remerciai d'une si grande marque de bonté et de confiance envers moi ; je lui dis que ses paroles allaient être répétées, que tous les députés les connaîtraient, qu'elles les encourageraient, et feraient disparaître entièrement les nuages dont je lui avais parlé.

On écrivit alors à deux préfets une circulaire signée Richelieu, par laquelle on leur ordonnait, au nom du roi, de se rendre auprès de Sa Majesté. M. de Tournon, préfet de Bordeaux, et M. de Chabrol, préfet de Lyon, furent trompés par l'écriture des lettres qu'ils reçurent; elle était parfaitement contrefaite. Quel fut leur étonnement, en arrivant à Paris, d'apprendre que cet ordre était l'ouvrage d'un faussaire. On n'a jamais pu en découvrir l'auteur. M. de Chabrol désira de ne pas retourner à Lyon sans avoir reçu du roi une marque de bonté. Je demandai et j'obtins pour lui le grade de commandeur dans la Légion-d'Honneur.

Dans le même temps à peu près j'eus, avec M. de Richelieu, une difficulté qui ne provenait que de son ignorance des lois et des usages du moment. M. le prince de Condé réclama des sta-

tues, des bas-reliefs et autres objets du même genre qui lui avaient appartenus; on les avait enlevés de Chantilly et transportés dans des maisons publiques. Je fis un rapport au roi, et je concluais par demander la restitution des objets réclamés. M. de Richelieu s'y opposa, et sans réflexion, uniquement pour paraître opposé à ce qu'il appelait un nouveau bouleversement. En vain je dis au roi : « Je demande pardon à Votre « Majesté de citer devant elle les lois de Bona- « parte sur une chose aussi simple. Il a ordonné « de rendre aux émigrés les maisons non ven- « dues, même les bois d'une certaine étendue; on « a, d'après ce principe, restitué des livres, des « tableaux et autres objets d'arts non vendus. « J'ai fait moi-même de ces restitutions sous l'em- « pire. Il me paraît impossible et peu convena- « ble de forcer, par un refus, les émigrés, et sur- « tout M. le prince de Condé, à réclamer, auprès « du roi, la protection des décrets de Bonaparte. »

M. de Richelieu persista dans son opposition. Il s'écria : « Que de choses d'un grand prix je « pourrais réclamer! » Je lui répondis qu'il en avait le droit, si elles n'étaient pas vendues, et qu'il pouvait aussi en faire le sacrifice, s'il le jugeait convenable; mais que toutes les réclamations semblables ne pouvaient être refusées. Il

persista toujours dans son refus. Je voyais clairement qu'il jouait un rôle qu'il s'était imposé à lui-même, celui de protecteur des choses faites par la révolution, et existantes alors. C'était en cela qu'il mettait envers moi toute sa fermeté, depuis qu'il ne s'occupait plus de la nomination des préfets. J'étais bien sûr qu'il ne se relâcherait point. Je voyais sur le visage du roi qu'il était surpris et mécontent. Je saisis ce moment; et en le regardant, je mis les papiers dans mon portefeuille, et je gardai un silence obstiné. Le roi me comprit très-bien; j'en eus la preuve le soir du même jour.

En sortant du conseil, je trouvai, dans le salon des Tuileries, un officier de la maison du prince de Condé. Il m'attendait, et il me demanda si la demande était accordée. Je lui répondis qu'elle ne l'était pas encore, mais qu'elle le serait certainement le soir même.

J'arrivai à neuf heures du soir chez le roi avec toutes les preuves que j'avais pu rassembler de restitutions semblables. Je lui dis que je n'avais pas voulu le fatiguer par une trop longue insistance envers M. de Richelieu. Il m'écouta attentivement, et approuva avec plaisir l'ordonnance que je lui présentais. M. le prince de Condé la reçut avec une grande satisfaction, et me la té-

moigna plusieurs fois. Parmi les objets qui lui étaient rendus, il en était qui, depuis des siècles, appartenaient à sa maison, et qui rappelaient des souvenirs attachants. Je demande comment il était possible de refuser à un Condé des portraits, des bustes, des bas-reliefs qui représentaient des princes de sa maison?

M. de Richelieu était, sous un rapport particulier, dans une position très-fausse; il n'était point premier ministre, mais seulement président du conseil des ministres. Cependant il paraissait quelquefois vouloir agir comme premier ministre; et ce désir, contrarié par ses talents personnels et par la situation toujours critique de la France, donnait à ses démarches, à ses discours un certain embarras qui réagissait sur lui, le fatiguait, et lui donnait de l'humeur. Quels eussent été ma satisfaction et mon bonheur, si j'avais vu en lui un esprit inébranlable, constamment occupé de l'établissement de la monarchie! avec quel empressement je lui aurais soumis tous les actes de mon ministère, demandé ses conseils, et même sa direction!

Toutes ces observations peuvent être utiles; elles apprennent comment on doit composer un ministère dans un gouvernement représentatif, *lorsque le roi ne gouverne pas lui-même*. Il faut

nécessairement que les ministres se connaissent; que leurs opinions soient les mêmes; *qu'ils se choisissent mutuellement.* En Angleterre, on a essayé plusieurs fois de former des ministères mixtes; ils n'ont jamais réussi. Guillaume III persista dans cette marche. Mais, malgré son génie, elle ne put réussir; elle fut même pour lui une source de dégoûts et de chagrins. Georges I^er^ eut une conduite opposée; elle réussit, et fut une des causes qui affermirent la maison d'Hanôvre.

On emploie quelquefois plus de huit jours à former un ministère en Angleterre. Quand le roi en a chargé un homme à qui il accorde sa confiance, celui-ci entre en négociation avec les personnes qu'il croit pouvoir désigner au roi. On confère, on déclare son opinion, on annonce ses conditions. Il est arrivé plusieurs fois que ces négociations franches et loyales amenaient une correspondance qu'on rendait publique. Combien a été différente la marche suivie pendant la restauration à chaque changement de ministère! Je la désigne ici comme une des causes de nos malheurs.

Si le ministère dont je parle avait été formé après des entretiens entre M. de Richelieu et moi, j'aurais certainement refusé d'y entrer; et

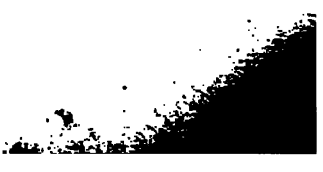

d'après les sentiments du roi en ma faveur, j'ai tout lieu de croire qu'il m'aurait appelé dans un autre moment où j'aurais été plus utile à la monarchie.

CHAPITRE III.

Proposition de faire remplacer à Paris
les troupes étrangères par des gardes nationales.
Traité de Paris. Négociations.

Je vais parler du traité de 1815. Toutes les observations qu'on va lire étaient écrites en 1816. Je les ai lues à plusieurs personnes. Dans touts les entretiens où j'ai entendu parler de ce traité, j'ai toujours dit hautement et avec force ce que j'en pensais, et toujours dans le sens de ces observations : je n'y ai rien changé. Ce qui m'a le plus déterminé à les écrire, est le reproche que m'adressaient quelquefois mes amis même, en

me disant au sujet de ce traité : «Vous étiez un des membres du ministère sous lequel il a été conclu.» Je leur répondais qu'aucun des ministres ne fut consulté et ne délibéra sur les articles. Jamais je n'en ai entendu lire un seul dans le conseil, excepté dans le grand-conseil privé, dont je parlerai; mais alors tout était consommé.

M. le prince de Talleyrand s'est félicité plus d'une fois de n'avoir pas signé le traité de Paris; il a fait entendre, m'a-t-on dit, qu'il n'avait quitté le ministère qu'afin de ne pas subir cette honte. Si tel fut son motif, on doit l'approuver en lui-même; mais on doit regretter qu'il n'ait pas gardé sa place, afin de conduire les affaires de manière à ne pas se voir forcé à de semblables conditions, ainsi qu'il avait fait à la première restauration. J'ai toujours été convaincu que c'eût été très-possible : mais il aurait fallu, dès l'entrée des alliés et du roi en France, après la bataille de Waterloo, se rappeler la belle pensée nationale qu'avait eue MONSIEUR à Gand, et l'ordonnance rédigée d'après elle par M. de Capelle; il aurait fallu une conduite et un langage analogues à un plan déterminé, avec la ferme résolution de ne s'en pas écarter un seul instant. Après avoir annoncé cette détermination, on aurait montré en toute occasion la conviction pro-

fondé et raisonnée que les alliés n'avaient point combattu Bonaparte pour l'intérêt du roi et de la France, mais pour leur propre intérêt; que c'était leur cause qu'ils avaient défendue; qu'ils ne pouvaient l'abandonner; que s'ils l'avaient abandonnée, ils se seraient exposés à de nouveaux périls, plus grands peut-être encore que les dangers de l'année précédente; que les alliés, combattant ainsi pour leur propre cause, avaient eu *un auxiliaire puissant dans le roi de France*, puisqu'à sa voix seule toutes les places fortifiées avaient reçu les alliés, et que son nom seul empêchait aussi les débris de l'armée française, ralliés vers la Loire, d'augmenter en nombre, de résister aux alliés, et de recommencer la guerre; que la position des alliés, à la première restauration, leur était bien plus favorable qu'à la seconde, puisqu'alors ils n'avaient point de craintes à concevoir sur l'armée française; que cependant alors ils n'eurent point la prétention d'exiger d'immenses dédommagements en argent, et ne demandèrent qu'une indemnité de cent millions; que bien loin de vouloir alors un sacrifice en territoire, ils avaient agrandi l'ancien territoire de la France; que ce qui était juste à la première restauration l'était plus encore à la seconde, puisque l'imprévoyance seule des alliés

avait permis le retour de Buonaparte, en le plaçant dans une île si voisine de la France.

Un tel plan était bien facile à concevoir; il ne fallait qu'un peu de magnanimité dans le cœur, et dans l'esprit une fermeté très-ordinaire. Le plan une fois formé, toute la conduite du gouvernement devait y être conforme. Ainsi, aucun ordre n'aurait été donné à une place de guerre d'ouvrir ses portes aux alliés sans une correspondance préalable, dans laquelle on aurait constaté, d'une manière convenable à la dignité de la couronne, que la cause du roi et celle des alliés étaient une seule et même cause.

Une semblable conduite aurait aplani tous les obstacles. On se rappelle que lorsqu'une partie de l'armée prussienne marcha vers la Bretagne, et voulut d'abord y faire entendre le langage de l'autorité, elle céda sagement et même honorablement, en prenant une résolution flatteuse pour les Vendéens, par le don d'une épée qu'elle offrit au jeune Larochejaquelein, en mémoire de la fidélité et des exploits de sa famille. M. de Grisel Desolles, d'autres députés du Morbihan et l'évêque, furent introduits par M. le comte de Bertier auprès du général prussien Gneisenaw; ils obtinrent que leur pays serait exempt de réquisitions. J'oserai citer aussi ma conduite,

dont j'ai donné les détails, envers le général autrichien, pendant que j'étais à Marseille. Ce général, comme les officiers prussiens, eut une conduite très-noble; mais elle fut la suite nécessaire de ma fermeté. Il en est toujours ainsi dans les grandes affaires; la magnanimité appelle la magnanimité. On ne veut point céder en grandeur d'âme; on veut au contraire l'emporter, plutôt que d'être vaincu dans cette généreuse rivalité.

Si le roi, en ordonnant de pourvoir à touts les besoins de l'armée alliée, ainsi que le voulait l'ordonnance dont j'ai parlé, en ordonnant la réception des alliés dans des places fortes, avait toujours bien constaté par ses paroles, comme par la correspondance de ses ministres, qu'il agissait en faveur de ses alliés, comme les alliés en sa faveur; que c'était une seule et même cause, je le répète, mais qu'il ne ferait rien de plus, et qu'il ne fallait pas attendre qu'il exigeât d'autres sacrifices de son peuple, qu'il ne le pouvait pas, qu'il n'en avait pas même le droit, qu'auraient pu faire les alliés? Auraient-ils fait la guerre au roi de France? Ils auraient eu la France entière contre eux; l'armée de la Loire se serait promptement renforcée. Il était absolument impossible que les alliés en vinssent

à une pareille extrémité. Qu'on se rappelle ce que j'ai raconté de l'opposition des généraux anglais à demander la subsistance de leurs troupes à Marseille, et les regrets que leur témoigna lord Wellington d'avoir été forcé à cette démarche par une condescendance qu'il n'avait pu refuser aux autres alliés.

J'eus encore une autre preuve de ce qu'on aurait pu faire. Il était sans doute cruel de voir des troupes étrangères séjourner et camper dans la capitale, auprès même du palais de nos rois. Dans un simple entretien sur ce sujet délicat, le généralissime des troupes alliées représenta que nous n'avions encore aucune troupe pour les remplacer; qu'aucun corps n'était encore formé. Cette objection était très-juste; mais, lorsqu'on s'en occupa dans le conseil des ministres, je déclarai, comme ministre de l'intérieur, que je pouvais promettre, avec certitude, d'avoir en huit jours dix mille hommes de bonne volonté, équipés et habillés. Touts les ministres approuvèrent ce plan. Je me rendis aussitôt chez M. le duc de Feltre, qui n'avait pu se trouver à ce conseil. Il fit appeler M. de Frazans, chef de la division du mouvement des troupes. Nous concertâmes sur le champ les mesures nécessaires pour placer les gardes nationales que j'appellerais : c'était à cela

seul que se bornait la coopération du ministre de la guerre. Retourné chez moi, je fis les circulaires nécessaires; je demandais des hommes de bonne volonté, touts habillés et armés, jeunes, non mariés, ayant touts un peu d'argent devant eux. Rien n'était plus facile alors que d'avoir rapidement cette troupe; il suffisait de demander environ deux cent cinquante hommes dans les quarante départements les plus près de Paris. J'étais certain d'une noble émulation et d'un grand empressement, aussitôt que j'aurais parlé au nom du roi. Des officiers-généraux devaient recevoir ces détachements à leur arrivée, et les placer dans les endroits indiqués. J'étais certain aussi que chaque département aurait fourni un petit nombre d'hommes à cheval. Lorsque toutes mes dispositions furent faites, je courus chez le roi : il fut ravi de ce que je lui apprenais; il approuva toutes ces mesures.

Le lendemain, je trouvai le conseil des ministres entièrement changé, relativement à ce plan, ou plutôt M. de Richelieu était changé. Il expliqua librement ses motifs : les alliés étaient surpris d'un semblable projet; il devait les inquiéter; une levée si rapide de dix mille hommes semblerait annoncer de la mésintelligence entre les alliés et le roi, ou du mécontentement

de la manière dont leurs troupes faisaient le service dans Paris. On sent combien il était facile de répondre à de si pitoyables raisons, en leur opposant la dignité du roi, et l'inconvenance de voir des étrangers faire le service sur la place même de son palais. Tout ce qu'offrait à l'esprit ces deux raisons fondamentales était immense, et pouvait être présenté avec force.

Je m'appuyais surtout sur la convention signée aux portes de Paris, par laquelle il était dit que les postes extérieurs et les barrières seraient remis aux alliés, mais *que le service intérieur de Paris serait fait par la garde nationale et la gendarmerie.* Cette convention était signée Wellington, Blücher et maréchal Davoust.

Mes raisonnements, ceux de M. de Feltre et de M. Dubouchage furent inutiles; la chose était déjà décidée, les paroles avaient été données par M. de Richelieu; tout avait été fait et conclu par l'ambassadeur de Russie. J'en fus convaincu par les discours que j'entendis. Je ne pourrais exprimer mes profonds regrets. Je voyais perdre la seule occasion que nous pouvions avoir de mettre quelque grandeur dans nos actions, de commencer à environner le trône de cet éclat, de cette puissance d'opinion qui devaient être le but continuel de nos efforts. Ce changement de dé-

cision porta une cruelle amertume dans mon âme ; je ne pus trouver un instant de sommeil la nuit suivante. Mille pensées m'agitaient; je voyais la honte auprès du trône; cette dépendance absolue des étrangers me révoltait. Ils avaient été réduits aux plus terribles extrémités par Bonaparte; ils s'étaient fait la guerre entre eux pour lui obéir; on les avait vus divisés à sa voix, ensuite réunis sous ses drapeaux; ils avaient acheté sa protection par une alliance; ils étaient dans ce moment au milieu d'un peuple belliqueux qui sentait sa force, qu'un seul mot du roi pouvait réunir autour de lui; ils avaient l'obligation au roi de France seul de leur entrée paisible en France, et de la facilité avec laquelle tous les remparts s'abaissaient devant eux; et lorsqu'une occasion se présentait de montrer le pouvoir du roi sur ses peuples, et la confiance de ses peuples envers lui; lorsque c'était un moyen puissant d'intimider la faction ennemie de touts les trônes, lorsqu'on ne devait considérer que la cause des rois, on empêchait le roi de France de faire une chose aussi simple, et qu'il avait le droit de faire! J'étais profondément affligé; pendant plus de vingt-quatre heures, je fus près à chaque instant d'envoyer au roi ma démission motivée. Je me suis repenti et me repentirai toute ma vie de n'avoir

pas suivi cet élan d'un cœur blessé par cette indigne faiblesse.

Cette fatale promesse avait été donnée avec une promptitude inexplicable; M. de Richelieu n'avait pas combattu, n'avait pas résisté, ne s'était pas servi de l'ascendant de lord Wellington; il ne lui avait pas rappelé la convention signée de lui, par laquelle le service intérieur de Paris devait être fait par la garde nationale et la gendarmerie; il était sous l'influence de la Russie, placé sur l'Almanach militaire de ce pays comme officier-général, habitué à obéir aux ordres de cette cour, et rempli d'une reconnaissance qu'il devait à l'empereur Alexandre : il aurait fallu beaucoup de fermeté dans l'esprit pour résister aux pensées que devait inspirer une semblable situation. Ce fut cette situation même qui détermina son entrée dans le conseil; elle aurait dû l'en écarter.

Je m'exprime avec une entière liberté; la révolution de 1830 a mis touts les évènements dont je parle dans le domaine de l'histoire. La leçon que nous avons reçue est trop forte pour dissimuler les détails d'évènements si extraordinaires, et qui furent des causes plus ou moins directes de la chute du trône. Tout se tient dans les grandes affaires; et lorsqu'un grand nombre

de causes agissent contre le trône, il suffit d'une seule et dernière cause pour achever l'ébranlement et l'écraser.

Peu de jours après la détermination contraire au projet si bien reçu d'abord par les ministres, d'avoir à Paris des gardes nationales des provinces, M. l'ambassadeur de Russie vint un matin chez moi avec M. le général Woronzoff, qui commandait les troupes russes vers Cambrai et Douai. J'avais aplani toutes les difficultés que ce général avait éprouvées, pour la subsistance de ses troupes, en plaçant près de lui un sous-préfet chargé de se concerter avec lui : il venait me remercier de cette mesure, et me dire les heureux fruits de cette intervention seule et continuelle d'une autorité française. Je ne sais comment cet entretien amena M. l'ambassadeur à parler du projet d'avoir dix mille Français à Paris; il en montrait les inconvénients. Chose inouïe en effet! des Français auraient monté la garde autour du palais de leur roi, et remplacé des Prussiens et des Russes! Je parlai comme devait le faire un ministre du roi, et je rappelai la convention signée Blücher et Wellington ; il s'écria : « Vous parlez comme si vous aviez quatre cent mille hommes à vos ordres! — Quatre cent mille hommes! lui répondis-je; eh! vous savez

bien, monsieur le comte, que le roi n'aurait qu'à frapper la terre du pied pour avoir à l'instant cinq cent mille hommes armés et prêts à soutenir la dignité de sa couronne. » La conversation fut un peu vive, comme elle devait l'être; M. de Woronzoff la termina en renouvelant les remercîments qu'il m'avait d'abord adressés.

Dans l'affaire dont je parle, il n'y avait qu'une seule chose à faire, c'était de prévenir les alliés, de leur rappeler la convention de Paris, et d'agir tranquillement, sans paraître seulement croire qu'on pût s'opposer à cet acte de l'autorité royale. S'il avait fallu discuter, ce qui eût été une faiblesse, on aurait trouvé de l'appui parmi les chefs anglais et prussiens. Ce que j'ai déjà dit de lord Wellington en est une preuve quant à lui. D'ailleurs, il était lié par la convention qu'il avait signée. Pour les Prussiens, j'avais déjà remarqué que deux de leurs chefs, le général Greisenaw et M. Krudner, chef de la police prussienne, et qui exerçait cette place dans Paris, étaient très-occupés de la faction révolutionnaire, et qu'ils ne croyaient pas qu'elle fût étouffée. Ils avaient une expérience qu'ils n'oubliaient pas. Ce général avait prouvé qu'il connaissait la force des sentiments patriotiques; il les avait ranimés dans les Etats du roi de Prusse; il avait armé en faveur

de la monarchie l'élite de la jeunesse prussienne. Je me trouvai un jour auprès de lui à table chez l'ambassadeur de Prusse, qui donnait à dîner au prince royal; tous les ministres assistaient à ce dîner. La conversation amena M. de Richelieu à dire quelques mots qui prouvaient qu'il n'avait aucune inquiétude sur la faction révolutionnaire; je parlai dans un sens absolument opposé, mais en deux mots seulement, car on ne parlait que très-laconiquement à ce dîner. Je vis clairement, à un mouvement de tête du prince royal, qu'il partageait mon opinion : il se souvenait sans doute de l'impression que j'avais faite sur lui à la Chambre des députés, et dont il avait sur le champ rendu compte au roi. Dans le même instant, le général Gneisenaw, qui était à ma droite, se pencha de mon côté, et me dit tout bas : « Vous êtes le seul homme ici qui voyez bien les choses. » Il ne voulait sans doute parler que des ministres français. Après le dîner, j'eus une courte conversation avec lui; je vis qu'il partageait entièrement mes sentiments.

Je connus la même opinion dans M. de Krudner. Il vint chez moi un matin; nous eûmes une longue conversation sur l'état de la France, sur les révolutionnaires qui la menaçaient encore : son opinion était la mienne sous tous les rapports. Ils

voyaient l'un et l'autre en hommes d'État ; ils étaient bien loin d'avoir envers nous cette animosité qu'avaient les Prussiens pendant la domination de Bonaparte ; ils sentaient que de la tranquillité de la France dépendait celle de l'Europe.

Je conclus de tout ce qui précède, qu'il eût été très-facile d'obtenir des alliés leur consentement à la mesure qu'avait approuvée d'abord lord Wellington ; mais je rougis en écrivant cette phrase. Le roi n'avait pas plus besoin de leur consentement pour appeler des troupes françaises dans Paris, que pour toutes les autres déterminations de son gouvernement ; la convention signée Blücher et Wellington était une loi pour les alliés.

Je considérais, dans cette déplorable affaire, qu'un des moyens les plus forts de réduire les révolutionnaires au silence, c'était d'environner d'une gloire incontestable le second retour du roi, et de faire toujours regarder le roi comme partie intégrante et essentielle de la ligue des princes, agissant dans cette ligue par sa volonté propre et indépendante, et incapable de rien faire de contraire à l'honneur de sa couronne, comme à l'honneur national. Je considérais qu'il ne fallait pas absolument que le roi pût paraître, même aux malintentionnés, imposé à la France

par cinq cent mille étrangers, et réduit à faire leur volonté. Or, je voyais commencer le projet de demander des sommes exorbitantes à la France. J'espérais que la mesure dont je viens de parler, inspirée et suivie par une fermeté bien facile, ferait sentir au gouvernement sa force, et l'entraînerait à une plus grande fermeté.

Tout ce que je viens de dire est la preuve de ce que j'ai toujours dit, toujours soutenu, qu'il eût été possible de ne payer aucune somme aux alliés, excepté ce qui concernait la subsistance de leurs troupes. Je ne répéterai point ce que j'ai dit. Je prie seulement le lecteur, le lecteur vraiment Français, de bien réfléchir à la pensée suivante, qui domine toutes les autres : *Les alliés avaient combattu pour leur propre cause ; et dans cette lutte contre Bonaparte et contre les principes révolutionnaires, ils avaient eu l'intervention puissante du roi de France.*

Et l'on demandait à cet allié un milliard, comme si on l'avait vaincu, comme si on lui donnait une couronne sur laquelle il n'avait pas d'autre droit que la volonté et la protection de ceux qui la donnaient! Mon cœur se soulève encore à cette pensée, comme il se soulevait alors. Tout ce que j'ai écrit ici, je l'ai écrit dans des Mémoires remis à Monsieur à Gand, et qu'il voulut bien communi-

quer au roi. M. le comte de Bruges et M. de Capelles, qui virent ces Mémoires, partageaient mes sentiments. Le projet de M. de Capelles, dont j'ai parlé dans un des chapitres précédents, relativement à la subsistance des troupes alliées, prouve qu'il avait sçu concilier l'honneur de la couronne, l'honneur national, et ce que nous devions noblement aux alliés.

Toutes les pensées grandes et fortes de ces Mémoires étaient approuvées par le roi, puisqu'il pensait dès-lors à me donner un ministère, puisqu'il le laissa vacant pendant près de trois mois, uniquement pour me le réserver. J'ai droit d'en conclure que s'il avait été livré à ses seules inspirations, il aurait sans peine suivi une ligne grande et digne de sa couronne. Mais il ne faisait pas lui-même ses propres affaires; il était guidé, entraîné par son ministre. Il n'avait pas, comme Louis XIV, un conseil particulier des dépêches, où se traitait la politique extérieure. M. de Richelieu la traitait seul; et il était ouvertement sous l'influence de la Russie. L'empereur Alexandre s'était conduit si noblement envers la France, dans les deux restaurations, quoiqu'il eût long-temps séparé les Bourbons de la France, que cela devait contribuer à augmenter la faiblesse d'un homme long-temps à son service, et com-

blé de ses bienfaits et de ses bontés personnelles.

Les autres ministres ne sçavaient absolument rien des négociations. Quelques mots dits par M. de Richelieu permettaient seulement quelques observations. Je suis persuadé qu'on avait exigé de lui cette conduite, dans la crainte de l'opposition qu'il aurait trouvée dans ses collègues. Le jour que le traité fut présenté au roi, dans un grand conseil où assistait la famille royale et le prince de Condé, le roi demanda l'avis de touts ceux qui composaient le conseil. Touts parlèrent à leur tour. Mais ce traité était conclu, touts les articles en étaient arrêtés comme l'ensemble; il était impossible d'en rien contester; pas une des personnes présentes n'avait assisté aux conférences; cette délibération n'était qu'une forme vaine, une espèce de sanction, bien cruelle pour ceux qui la donnaient. Monsieur, qui parla le premier, exprima fortement cette pensée, montra sa profonde tristesse, sa douleur extrême d'une approbation qui lui paraissait indispensable. Il ne pouvait parler autrement; il était forcé de se borner à l'expression des sentiments douloureux que cette contrainte faisait naître dans son âme.

Toutes les fois qu'il me fut possible, ce qui était bien rare, d'exprimer mes idées générales à

M. de Richelieu, je voyais dans ses regards une espèce d'étonnement, et ensuite presque de l'approbation. Je suis persuadé, d'après ces observations, et quelques lettres que j'ai devant moi, que s'il avait été livré à lui-même, j'aurais pu m'entendre avec lui. Mais il était tiraillé par les personnes qui l'environnaient, et conduit par l'ambassadeur de Russie, qui, malgré son attachement à la France, ne pouvait avoir les mêmes pensées qu'un Français.

La conduite de M. de Richelieu dans les affaires étrangères me paraissait d'autant plus extraordinaire, que je connaissais parfaitement la manière dont ces affaires se conduisaient sous nos rois avant la révolution. J'en avais parlé dans un ouvrage imprimé. Nos ministres autrefois se permettaient rarement d'avoir des entretiens confidentiels avec les ambassadeurs étrangers. On était si persuadé des inconvéniens que pouvaient entraîner ces entretiens, que dans l'assemblée des notables, sous le règne de Louis XIII, on proposa de défendre aux ministres d'avoir aucun entretien particulier avec les ambassadeurs. Cette proposition fut faite principalement à cause des craintes qu'inspirait l'Espagne, si long-temps ennemie de la France. On trouva la proposition trop absolue; mais on convint que les ministres

des affaires étrangères n'auraient aucun entretien de cette espèce, sans la permission du roi, et qu'ensuite ils en rendraient compte au roi même et par écrit, qu'ils lui remettraient le protocole de la conférence. Cette règle a toujours été suivie, sous les règnes suivants, jusqu'à la révolution. On devait y mettre sans doute plus ou moins d'exactitude, suivant l'importance du sujet qu'on traitait, mais toujours est-il certain que c'était un principe général très-connu. Avant la guerre entreprise par la France en faveur des Etats-Unis, les débats étaient fort animés entre la France et l'Angleterre. Dans une conférence, lord Stormond, ambassadeur anglais, se servit d'expressions peu mesurées. M. de Vergennes lui demanda s'il devait les insérer dans le compte qu'il rendrait au roi. Lord Stormond le pria de n'en rien faire. J'ai parlé de cette anecdote dans un écrit imprimé en 1801.

J'avais donc le droit d'être étonné de voir des rapports continuels entre M. de Richelieu et l'ambassadeur de Russie, sans que les autres ministres fussent jamais instruits des négociations, de leur nature et de leurs progrès. Jamais ils ne furent consultés. Ce n'était pas après le traité, et pour l'approuver seulement, qu'il aurait fallu réunir un conseil; mais au commencement des

négociations. Il se serait trouvé, sans doute, parmi les conseillers de la couronne, plus d'une personne qui aurait envisagé ces hautes questions sous le rapport de la grandeur et de la gloire de la France et du roi; ils auraient senti combien la proposition de remplacer, par des Français, les troupes étrangères à Paris, devait avoir de l'importance et influer sur la suite des négociations. Une première démarche, ferme et noble, en aurait amené d'autres de la même espèce. Je ne sais si j'avais tort de voir toujours dans les plus petites comme dans les plus grandes affaires, et toujours avant toute autre chose, l'honneur de la couronne et de la France; mais je m'en étais fait un principe invariable, et je n'étais pas le seul.

Je n'ai jamais pu concevoir comment M. de Richelieu ne s'était pas appuyé sur deux déclarations solemnelles qu'il devait connaître, et dont je parlais sans cesse dans ces temps, ainsi que le duc de Feltre et d'autres personnes qui se les rappelaient.

Le prince régent d'Angleterre déclara, le 4 novembre 1814, en faisant lui-même l'ouverture du parlement, « que parmi les dispositions qui « pourraient être exigées de la France, aucune « espèce de sacrifice, incompatible *avec son hon-* « *neur*, ou *avec ses prétentions légitimes*,

« comme nation, ne serait jamais de sa part, ni « de la part des alliés du roi, un obstacle à la « paix. »

Dans la proclamation que l'empereur Alexandre fit afficher dans Paris, il annonçait son intention et celle de ses alliés, « de ne traiter jamais « avec Napoléon ni avec sa famille, *de respecter « l'intégrité de la France telle qu'elle existait « sous ses rois légitimes*, et qu'ils pouvaient « même faire plus pour elle. »

M. de Talleyrand s'était sans doute servi de ces deux déclarations, lors du premier traité, pour faire augmenter le territoire de l'ancienne France, et pour n'accorder que 150 millions d'indemnités. Dans ce traité, rien n'était humiliant. Comment concevoir qu'à la seconde restauration, dont la différence, avec la première, était toute à l'avantage de la France, les alliés auraient exigé à la fois l'abandon du territoire qui venait d'être cédé, l'abandon d'une autre portion de notre *ancien territoire*, quatre places fortifiées, la condition humiliante relative à Huningue, 700 millions, outre les 150 millions déjà payés, et encore environ 15 millions de rentes donnés en indemnités? comment expliquer touts ces sacrifices, sans la facilité du négociateur?

Outre ces phrases si positives que j'ai citées du

discours du prince régent et de la proclamation de l'empereur Alexandre, M. de Richelieu aurait dû rappeler celle qui fut adressée aux Français par lord Wellington, après la bataille de Waterloo; elle était datée de Malplaquet, le 21 juin. Elle leur annonçait « qu'il n'entrait pas en en-« nemi, mais pour les aider à briser le joug de « fer qui les opprimait; qu'il n'était ennemi que « de l'usurpateur, déclaré l'ennemi du genre hu-« main, avec lequel on ne pouvait avoir ni paix « ni trève. »

M. de Richelieu devait sçavoir ce que tout le monde sçavait et répétait. Après la bataille de Waterloo, lorsque la commission du gouvernement, nommée par les deux Chambres, envoya des commissaires au duc de Wellington, ils proposèrent de donner la couronne au fils de Napoléon, au prince d'Orange, à un duc de Brunswick, au roi de Saxe, au duc d'Orléans, ou à un duc français. Le généralissime déclara qu'aucun d'eux n'offrirait à l'Europe une garantie suffisante pour sa tranquillité; *qu'alors on chercherait des garanties dans des cessions de territoire; que Louis XVIII seul offrait des garanties suffisantes.*

Si M. de Richelieu avait eu l'habitude des affaires, il aurait fait ce que font toujours les per-

sonnes qui en ont l'habitude ; il se serait environné de touts les documents que j'ai cités, même des moins importants, et il aurait combattu les prétentions des alliés avec leurs traités, leurs proclamations, leurs promesses, leurs discours. Il aurait dit : Vous annoncez, par la proclamation que je tiens à la main, que vous ne venez pas combattre le peuple français ; que vous venez pour l'aider à briser le joug de fer qui l'opprime ; et après que, d'accord avec vous, il vous ouvre ses places fortes et nourrit vos armées, vous lui demandez 900 millions ; vous lui enlevez le territoire qui lui avait été concédé à la première restauration ; vous faites plus, vous lui ôtez une portion de son ancien territoire, quatre colonies, cinq places fortes, et vous lui imposez la condition humiliante de démolir les fortifications de Huningue. Que feriez-vous de plus, si vous entriez comme ennemi? Il est difficile de manquer davantage à une promesse solemnelle.

Vous dites aux députés des deux Chambres, que si l'on donnait la couronne à un autre roi que Louis XVIII, vous seriez forcé de demander des places fortes pour garantie ; que Louis XVIII seul peut rassurer l'Europe sur sa tranquillité. Louis XVIII est rétabli, et vous ne trouvez plus cette garantie suffisante ; vous demandez les places

fortes que vous auriez demandées si vous n'aviez pas eu Louis XVIII pour garantie. Soyez fidèles à vos promesses.

Vous dites, dans une convention signée *Wellington, Blücker* et *Davoust,* l'armée française étant ralliée devant Paris, vous dites que la garde nationale et la gendarmerie feront le service de la capitale; et lorsqu'on veut y introduire, pour faciliter le service, dix mille hommes des gardes nationales des provinces, vous rejetez une proposition aussi simple, et, par la présence de vos troupes dans Paris, vous manquez formellement à la convention que vous aviez signée.

En résistant ainsi avec des armes aussi fortes, M. de Richelieu pouvait ajouter : « Je ne peux ni ne dois délibérer seul avec vous sur de si grands intérêts. Je présenterai chacune de vos demandes à la délibération du conseil des ministres, et à celle du conseil, présidé par le roi. » Comment concevoir qu'il n'ait pas suivi une pareille marche, et qu'il ait pris sans hésiter, sans trembler, la responsabilité d'une négociation si importante!

On a dit que les étrangers voulaient démembrer la France, lui enlever plusieurs provinces, et que M. de Richelieu seul avait obtenu la promesse de renoncer à ce projet. J'ai entendu des

personnes avancer, pour preuve certaine de cette assertion, qu'elles avaient vu la carte du démembrement. Belle preuve, en effet! Et moi aussi j'ai vu des cartes dressées en sens contraire, dans lesquelles on avait conservé l'accroissement de territoire convenu dans la première restauration; et l'on a su, long-temps après, par la déclaration de M. Alexis de Noailles à la Chambre des députés, qu'au congrès de Vienne, cet accroissement allait être augmenté, lorsqu'on y apprit le débarquement de Bonaparte en France.

Au reste, il y avait une autre carte plus respectable que celle dont on a parlé : elle était tracée dans le cœur de touts les Français attachés à leur roi. Ils s'indignaient de la seule idée d'un démembrement, après la fin d'une guerre terrible que les alliés n'auraient pu terminer sans l'intervention du roi. Les hommes qui ont de l'élévation dans l'âme sont condamnés, à Paris, à entendre des choses bien extraordinaires. La France aurait dû à M. de Richelieu seul de n'être pas démembrée! Les alliés ont fait pour lui ce qu'ils ne voulaient point faire pour le roi, pour l'ordre social en Europe, qui demandait le rétablissement honorable de la maison de Bourbon, pour donner ce grand exemple si nécessaire après tant de bouleversements, et enfin pour ne

pas remplir d'indignation ces Français qui avaient montré qu'ils sçavaient se servir de leur épée! Et remarquez que si l'on avait exigé un démembrement considérable de la France, les Bourbons auraient été rétablis sous de bien funestes auspices; que dès lors la restauration du trône n'aurait été qu'un ouvrage imparfait, dont les suites pouvaient entraîner de nouveaux malheurs. Cette pensée aurait dominé toute cette affaire, si l'on avait voulu ce démembrement.

Le roi eût-il signé ce démembrement, lui qui avait déclaré que si l'on voulait faire sauter le pont d'Iéna, il irait s'y asseoir, lorsque les préparatifs seraient terminés? Mais ce démembrement n'aurait pu se faire qu'en faveur de la Prusse et des Pays-Bas. L'Autriche voulait des provinces plus à sa convenance, et qui touchaient à ses Etats. La Russie et l'Angleterre n'avaient rien à désirer du territoire de la France. Or, la Prusse trouvait plus d'avantages dans les provinces qui lui furent cédées. Elle eut une partie de la Saxe, la Thuringe, les deux Lusaces, une province considérable qui s'étendait jusqu'à Luxembourg, plusieurs des places cédées par la France; elle rentra dans ses anciennes possessions polonaises; elle obtint aussi la réunion à ses Etats de la Poméranie suédoise : tout cela valait beaucoup mieux

pour la Prusse qu'une province française, que son langage et ses mœurs n'auraient jamais identifiée à ses Etats, qui lui aurait donné de continuelles inquiétudes, et qui n'aurait été qu'une cause toujours subsistante d'une nouvelle guerre. Le roi de Prusse aurait pensé comme l'empereur d'Autriche. Quelques personnes lui parlant de la Lorraine, qui si long-temps avait appartenu à sa maison, et pouvait lui être rendue, il interrompit les interlocuteurs par ces mots : « Un souverain serait bien imprudent de vouloir joindre des provinces françaises à ses Etats, et d'y mettre ainsi un germe continuel de dissentions. »

Quant au roi nouveau des Pays-Bas, on venait de faire un seul royaume de ces provinces et de la Hollande réunies. On n'aurait pu l'accroître que par la cession de la Flandre, remplie de places fortifiées, si riche, si peuplée, et si précieuse à la France sous tous les rapports. J'aurais honte de chercher des raisons pour prouver que jamais le roi ni la France n'auraient consenti à l'infamie d'un semblable abandon ; ils n'avaient pas besoin du crédit de M. de Richelieu pour ne pas descendre à une pareille humiliation. Je le répète, on est exposé à entendre des discours bien étranges dans la haute société de cette grande capitale. Ceux qui parlaient ainsi étaient bien cer-

tainement des royalistes, dont le cœur était dévoué au roi; mais ils ne trouvaient pas apparemment, dans leur esprit léger et superficiel, combien ils abaissaient le roi, en mettant son crédit au-dessous de M. de Richelieu, en prétendant que sans lui le roi aurait été réduit à signer sa honte et celle de la France, en ne voyant pas que l'effet le plus certain d'un démembrement aurait été de rendre le trône des Bourbons à jamais chancelant.

Toutes ces suppositions honteuses partaient du grave inconvénient d'avoir pour ministre des affaires étrangères un homme qu'on croyait asservi à la Russie. On en concluait qu'il avait un grand crédit sur l'empereur Alexandre. Mais ce monarque désirait beaucoup alors le mariage de sa sœur avec le duc de Berri; il faut donc supposer qu'il avait quelques égards pour un roi dont il désirait l'alliance. Quelque temps après, on attribua à M. de Richelieu la sortie des armées étrangères de la France. Certes, il y avait encore assez de force et de dignité dans la monarchie française pour qu'elle dût à elle seule une chose devenue indispensable pour l'Europe comme pour la France, et la parole du monarque valait bien la parole d'un de ses sujets.

Mais enfin, ce grand crédit de M. de Riche-

lieu sur les alliés, quel en fut le résultat? l'abandon du territoire ajouté à l'ancienne France, à la première restauration; la cession des quatre places fortifiées, Sarrelouis, Landau, Marienbourg, Philippeville. Cette cession contenait les territoires enclavés de Philippeville et de Marienbourg, ainsi que tout le duché de Bouillon, le cours de la Sarre, après Sarrelouis, avec divers endroits et leurs banlieues. Tout le territoire sur la rive gauche de la Lauter, ainsi que Landau, étaient joints à l'Allemagne. Une partie du pays de Gex était réunie à l'Etat de Genève et à la confédération helvétique, et tout ce pays placé hors des limites des douanes françaises. Les rapports existants entre la principauté de Monaco et la France étaient transportés au Piémont. En outre, les Anglais prenaient à la France Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile-de-France et ses dépendances, les îles Rodrigue et Séchelles, dans la mer des Indes; et l'Espagne reprenait la partie orientale de Saint-Domingue.

Une clause honteuse pour la France était celle par laquelle les alliés, pour donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, étaient convenus de faire démolir les fortifications d'Huningue; et la France s'engageait à ne les jamais

rétablir et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre de trois lieues de la ville de Bâle. En outre, la France s'engageait à payer une indemnité de 700 millions; et l'on ne songea pas même à retrancher de cette somme énorme les 150 millions donnés à la première restauration. Quelques mois après, on accorda encore environ 15 millions de rentes d'indemnités.

Je demande si un peuple vaincu aurait pu se voir imposer des conditions plus dures et plus humiliantes. Dans le traité de 1815, signé par M. de Talleyrand, à la première restauration, quoique le chef du gouvernement eût été vaincu, l'honneur de la France avait été conservé, puisque son territoire était augmenté, qu'elle ne payait aucune indemnité, et qu'aucune stipulation humiliante n'y avait été insérée.

Si M. de Richelieu, qui seul a tout négocié, tout terminé, avait résisté à de pareilles demandes, les alliés auraient-ils recommencé la guerre? Non, sans doute; il aurait suffi d'avoir cette conduite noble et ferme que j'ai expliquée plus haut. Les alliés étaient fatigués de la guerre, et déterminés à tout finir; j'en trouve la preuve dans le traité signé dans le même temps entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie. Il est

fondé sur la crainte que ces puissances avaient encore qu'il ne s'élevât de nouveaux troubles en France. Il prévoit le cas où le corps d'armée étrangère qu'on doit laisser en France *serait attaqué*, et où ces puissances seraient obligées de recommencer la guerre avec la France. Elles s'engageaient à fournir alors chacune soixante mille hommes. Elles concevaient donc des craintes, puisqu'elles craignaient *que leur armée ne fût attaquée*. Or, puisqu'elles désiraient si vivement la tranquillité générale, n'auraient-elles pas sacrifié à un si haut intérêt des prétentions injustes sur l'ancien territoire de la France, et renoncé à la demande humiliante d'une énorme indemnité, et à celle aussi honteuse des fortifications d'Huningue ?

L'historien anglais qui a écrit avec beaucoup de clarté et de franchise les *Annales du règne de Georges III*, convient « que le fardeau de la « guerre avait tant pesé sur toutes les puissances « belligérantes, qu'un intervalle de repos semblait absolument nécessaire; *que toutes manifestaient des symptômes d'épuisement*, celle « surtout à laquelle les autres ont depuis si long-« temps l'habitude de s'adresser pour des ressources sans bornes. »

Le même historien remarque que dans le par-

lement, lorsque le ministère demanda des subsides, après le retour de Bonaparte, il fut soutenu non seulement par son parti ordinaire, mais encore par les membres les plus marquants de l'opposition.

Tout cela prouve que la nouvelle guerre contre Bonaparte était *la cause commune des puissances et de la France.* C'était sur ce terrain que M. de Richelieu aurait dû se placer; les insinuations ne lui ont pas manqué. J'ai répété bien souvent cette phrase devant lui : *La dernière guerre était la cause commune des alliés et de la France.*

Pour avoir une juste idée de ces stipulations honteuses, dont quelques personnes ont voulu faire un titre de gloire pour M. de Richelieu, il faut les comparer au traité signé l'année précédente par M. de Talleyrand. La France était alors dans une situation bien différente. Les alliés avaient poussé le chef du gouvernement jusqu'à Paris, et l'avaient contraint à abdiquer; la capitale s'était rendue par une capitulation; ils étaient ulcérés par les désastres de Moscou; ils avaient à venger des défaites et des outrages sans nombre. C'était alors qu'il devait être difficile de conserver dans un traité l'honneur de la France. M. de Talleyrand a vaincu la difficulté.

Mais, à la seconde restauration, le roi étant rétabli par le vœu de la France et par ses droits héréditaires, ce n'étaient plus des ennemis qui combattaient un roi ennemi; c'était un roi allié soutenant comme les autres rois une cause commune, la légitimité. Touts y étaient intéressés autant que lui, et leur généralissime avait annoncé aux Français *qu'il ne venait point comme ennemi*, qu'il ne l'était que de Bonaparte seul. Jamais, non jamais, ils n'auraient eu seulement la pensée d'imposer au roi des conditions humiliantes, si la faiblesse du négociateur ne les avait insensiblement conduits à de telles prétentions. Si M. de Richelieu avait eu l'orgueil que devait lui inspirer son nom, il aurait présenté d'abord le contraste frappant des deux restaurations, ensuite, la noblesse du traité de M. de Talleyrand, l'humiliation de celui qu'on lui proposait, et il aurait conclu avec fermeté qu'il ne pouvait le signer, qu'il devait ce refus au roi, comme à lui-même. C'est après une semblable déclaration, qu'aurait pu lui servir ce prétendu crédit qu'on lui supposait sur les alliés, et principalement sur l'empereur Alexandre. Si ce crédit n'a servi au contraire qu'à faire exiger par les alliés un traité onéreux et humiliant, je confesse que ce crédit était d'une nouvelle espèce.

Bien plus encore! M. de Richelieu a-t-il présenté une forte opposition, a-t-il combattu, a-t-il élevé des débats animés entre les étrangers et lui? Je me sers exprès de cette expression, puisqu'il s'agissait de la gloire du roi; les négociations ont-elles été sur le point d'être rompues? Les étrangers l'ont-ils annoncé? Non, rien de semblable. Tout s'est passé tranquillement entre des négociateurs qui demandaient sans être refusés, et un ministre qui accordait tout ce qu'on demandait. J'ai dit que nous ne pouvions faire de représentations dans le conseil que sur des ouï-dires et des mots échappés à M. de Richelieu. Un mot semblable donna lieu à M. le duc de Feltre de lui parler de sa facilité à recevoir et accorder les réclamations des étrangers pour des objets fournis à l'armée française en Allemagne. Il lui dit que, pour avoir des choses indispensables, on donnait souvent des bons beaucoup plus considérables que les choses fournies; il lui cita des exemples; il lui prouva que, dans les réglemens qui se faisaient après la guerre, on passait largement sur ces sortes de bons donnés dans les moments d'une impérieuse nécessité.

En résumé, il est démontré que les circonstances de la première restauration étaient bien plus graves que celles de la seconde. Dans la

première, M. de Talleyrand a conclu un traité honorable. L'ancien territoire de la France fut agrandi, aucune stipulation honteuse ne lui fut imposée. Dans la seconde, avec des circonstances plus favorables, avec le prétendu grand crédit de M. de Richelieu, non seulement l'accroissement de territoire obtenu par M. de Talleyrand a été enlevé à la France, mais encore elle a sacrifié quatre places fortifiées et une certaine étendue de territoire; elle a subi l'humiliante condition de voir les alliés démolir les fortifications d'Huningue, *avec la défense de les rétablir;* et enfin, elle consentit à payer 700 millions. Qu'on juge par ces résultats; plus on étalera le crédit de M. de Richelieu, plus on prouvera la faiblesse et l'incapacité qui ont employé ce grand crédit à imposer à la France des conditions humiliantes. Est-il une plus forte humiliation pour un grand peuple que de lui dire : Cette ville fortifiée t'appartient; les fortifications seront démolies, et tu ne les rétabliras pas.

Pour avoir une juste idée des graves inconvénients qui devaient résulter de la manière dont M. de Richelieu traitait de si importantes négociations, il faut se rappeler la forme qu'avait établie Louis XIV. Les dépêches et les notes diplomatiques lui étaient envoyées par le secrétaire

d'Etat, après qu'elles avaient été déchiffrées. On les lisait le lendemain dans le conseil particulier, appelé *conseil d'Etat* en 1811; il était composé du roi, du dauphin, du duc de Bourgogne, du chancelier, du duc de Bauvilliers, de MM. de Torcy et Voysin. M. de Torcy était le rapporteur. Après une délibération, le roi prononçait; sa décision était mise en marge. Le ministre des affaires étrangères travaillait nécessairement ensuite avec le roi pour terminer l'affaire sur laquelle le conseil avait délibéré; il le trouvait préparé, instruit par la discussion qu'il avait entendue. Le secrétaire d'Etat pouvait sans doute combattre sa première décision, et la faire changer. Mais le roi ne pouvait changer sans de fortes raisons, puisqu'il avait déjà pris une décision dans son conseil.

Au reste, le caractère de M. de Richelieu, qui ne lui a pas inspiré les sentiments élevés par lesquels il aurait dû repousser les conditions si humiliantes du traité de Paris, ne l'empêchait pas d'en apercevoir la honte; il en était pénétré; il le manifestait souvent par ses discours, par sa tristesse. C'est précisément à cause de cela qu'il me paraissait inconcevable. Pourquoi signer un traité dont il voyait la honte? Qui l'y forçait? La seule résolution de ne jamais le signer, et de

sortir plutôt du ministère, aurait sauvé sa gloire et celle de la France. Il remplit la cruelle tâche de lire ce traité dans les Chambres. Il y fut écouté dans un silence triste et morne.

Tout ce que je viens de dire est fortifié par la conversation de M. de Bourienne avec le général Blücker à Saint-Cloud. « Vous ne perdrez « rien de votre territoire, lui dit le général. C'est « un point sur lequel je puis vous rassurer. L'em- « pereur Alexandre a répété plusieurs fois au roi « mon maître : J'honore la nation française; je « veux absolument qu'elle conserve ses anciennes « limites. »

Ce traité m'imposait un bien triste devoir. Il fallait annoncer aux maires de Marienbourg, de Philippeville, Landau et Sarrelouis que ces villes n'étaient plus françaises, et que, par le traité de Paris, elles étaient cédées à une puissance étrangère. Voici la lettre que je leur adressai :

« Vous connaissez sans doute le traité conclu « à Paris entre le roi et les puissances alliées. « Quelque pénibles qu'en soient les conditions, « le roi a ordonné de le signer pour mettre un « terme aux calamités de toute espèce qui acca- « blent notre patrie. Par ce traité, la France cède « quatre places fortes aux alliés. Votre ville est « une de ces places.

» Je remplis un devoir bien douloureux en « vous priant de préparer vos concitoyens au triste « sacrifice qui leur est imposé. Le roi m'ordonne « de vous dire quelle a été sa profonde affliction « quand il a vu qu'une impérieuse nécessité le « forçait à vous séparer de la grande famille. Té- « moins des évènements, vous avez pu les juger. « Vous avez vu quel honteux abandon des dra- « peaux de la patrie nous a conduits sur le bord « d'un abîme. De tous les maux que la trahison « a faits à Sa Majesté, il n'en est pas de plus dur « pour elle que l'ordre qu'elle me donne aujour- « d'hui. Le lien qui vous unissait à la France « est rompu; mais l'affection de Sa Majesté pour « vous subsistera toujours. Ses descendants vous « conserveront le même intérêt; et les tristes « pages de l'histoire de ces temps malheureux « retraceront le souvenir de la profonde douleur « dont cette séparation a pénétré le meilleur des « rois. Dites à vos concitoyens que Sa Majesté « leur offre, au nom de la patrie et en son nom, « les tristes et dernières assurances de ses regrets « et de son amour.

« De nouveaux devoirs vous sont imposés. « Remplissez-les avec le même zèle, la même « loyauté qui vous ont toujours distingués; cher- « chez, dans votre persévérance à les remplir, un

« adoucissement au douloureux sacrifice exigé de « vous par une invincible fatalité. »

Cette lettre était empreinte de la tristesse que m'inspirait ce malheureux traité. Elle fut blâmée sous ce rapport par de certaines gens, mais approuvée par les vrais Français. Je lus ma lettre au roi dans le conseil. Il en parut touché; il l'approuva. Mes expressions durent lui rappeler la peine qu'il avait éprouvée, en approuvant ce déplorable traité.

» Je remplis un devoir bien douloureux en « vous priant de préparer vos concitoyens au triste « sacrifice qui leur est imposé. Le roi m'ordonne « de vous dire quelle a été sa profonde affliction « quand il a vu qu'une impérieuse nécessité le « forçait à vous séparer de la grande famille. Té- « moins des évènements, vous avez pu les juger. « Vous avez vu quel honteux abandon des dra- « peaux de la patrie nous a conduits sur le bord « d'un abîme. De tous les maux que la trahison « a faits à Sa Majesté, il n'en est pas de plus dur « pour elle que l'ordre qu'elle me donne aujour- « d'hui. Le lien qui vous unissait à la France « est rompu; mais l'affection de Sa Majesté pour « vous subsistera toujours. Ses descendants vous « conserveront le même intérêt; et les tristes « pages de l'histoire de ces temps malheureux « retraceront le souvenir de la profonde douleur « dont cette séparation a pénétré le meilleur des « rois. Dites à vos concitoyens que Sa Majesté « leur offre, au nom de la patrie et en son nom, « les tristes et dernières assurances de ses regrets « et de son amour.

« De nouveaux devoirs vous sont imposés. « Remplissez-les avec le même zèle, la même « loyauté qui vous ont toujours distingués; cher- « chez, dans votre persévérance à les remplir, un

« adoucissement au douloureux sacrifice exigé de « vous par une invincible fatalité. »

Cette lettre était empreinte de la tristesse que m'inspirait ce malheureux traité. Elle fut blâmée sous ce rapport par de certaines gens, mais approuvée par les vrais Français. Je lus ma lettre au roi dans le conseil. Il en parut touché; il l'approuva. Mes expressions durent lui rappeler la peine qu'il avait éprouvée, en approuvant ce déplorable traité.

CHAPITRE IV.

État de la France. Tentative pour être d'accord avec M. de Richelieu. Je lui écris. Sa réponse. Conversation avec M. de Bonnay. Préventions de M. de Richelieu. Elles éclatent devant M. le chancelier. Mémoire que j'adresse au roi, d'après la correspondance des préfets.

J'avais avec les préfets une correspondance rapide et confidentielle : ils m'instruisaient de tout ce qui intéressait l'esprit public et la tranquillité des provinces. La confiance et les égards que je leur montrais, entretenaient et augmentaient touts les jours notre mutuelle confiance. Je ne peux exprimer combien elle m'était flatteuse et agréable. Des hommes du premier mé-

rite me confiaient toutes leurs pensées, leurs craintes, leurs inquiétudes, et quelquefois leurs espérances, avec le sentiment profond d'un entier abandon de toutes leurs facultés au bonheur de leur patrie. Aussi étais-je instruit des moindres choses : c'était un des sujets du mécontentement de M. Decazes; il aurait voulu, comme ministre de la police, s'occuper seul de l'esprit public. Je regardais, au contraire, cet objet comme la partie la plus importante de mon ministère. Son système et celui de M. de Richelieu étaient de trouver que tout allait bien; que la tranquillité régnait partout; que personne ne conspirait; que touts les esprits se réunissaient dans un sentiment général de désir du repos et d'attachement à la monarchie. J'avais l'opinion la plus opposée; j'étais persuadé que les ennemis des Bourbons étaient plus animés que jamais. Je me sers exprès de cette expression : *Ennemis des Bourbons.* Je me conduisais en conséquence, et je voyais combien d'autres personnes en étaient mécontentes.

M. Decazes lut, un jour, dans le conseil le rapport que lui avait remis le chef de ses bureaux, chargé de l'esprit public : cet homme l'avait écrit avec bonne foi, et sans rien dissimuler. M. Decazes nous donnait, par cette lecture,

des preuves évidentes contre le système de la tranquillité publique. Je me rappelle, entre autres, que tout ce qui se passait dans le Jura, les discours des révolutionnaires, les désirs qu'ils manifestaient, étaient de nature à attirer l'attention du gouvernement. M. de Richelieu montra lui-même son étonnement, à un endroit du rapport, dont il fut frappé. Je lui dis : « Vous voyez, monsieur, qu'un préfet doit avoir de l'occupation dans ce département. » Quand on en vint au récit de l'infâme conduite d'un prêtre révolutionnaire, le roi ne put contenir le sentiment d'horreur que lui inspiraient ses actions et ses discours. Il est remarquable que M. Decazes s'était plaint plusieurs fois de la conduite de M. le chevalier Dumesnil, préfet de ce département, et de ce qu'il avait fait arrêter plusieurs des hommes dangereux signalés par ce rapport. Tout ce que nous venions d'entendre justifiait sa conduite. Le roi et tout le conseil en furent convaincus; mais, après ma sortie du ministère, lorsque M. Decazes devint plus puissant, M. le chevalier Dumesnil eut l'honneur d'être le premier préfet destitué.

Dans ce temps, se préparaient déjà les révoltes qui éclatèrent trois mois après à Grenoble et ensuite à Lyon. La conjuration était très-vaste, et s'étendait dans plusieurs départements; j'en étais

parfaitement instruit par ma correspondance. M. de Nonneville, préfet de la Loire, avait eu des révélations qui ne pouvaient laisser aucun doute, et m'en avait instruit.

J'ai déjà dit que M. de Richelieu était bien différent, quand il était livré à lui-même, de ce qu'il était, surtout envers moi, lorsqu'il avait écouté les personnes qui l'obsédaient. Comme il me parlait que de tranquillité, je crus devoir lui écrire sur tout ce qui se passait. Il me répondit :

« Ce qu'on vous mande est fort inquiétant ; je « l'ai trouvé d'autant plus sérieux, que je n'ai « jamais douté que si quelque chose éclatait en « France, ce serait de ce côté. Il y a trente mille « officiers et trois cent mille soldats mécontents « et humiliés ; comment opérer la tranquillité ? « Il faudrait que la gendarmerie fût organisée, « que les compagnies départementales le fussent « aussi, que les légions inspirassent quelque con- « fiance ; alors on pourrait respirer. Si ce que « nous craignons arrivait, les cent mille Autri- « chiens qui sont en Italie rentreraient avec les « Piémontais ; et c'en serait fait de la France « pour toujours. »

M. de Richelieu entrait ensuite dans des détails de confiance sur le projet dont je lui avais souvent parlé, de faire voyager toujours un ou

deux princes de la famille royale, afin qu'elle ne fût pas dans le même lieu. En relisant cette lettre, je suis convaincu, comme je l'étais alors, que nous aurions marché parfaitement d'accord, s'il avait toujours été livré à lui-même : mais il était faible ; il écoutait trop de monde. En vain j'avais avec lui des entretiens particuliers ; en vain je lui écrivais ; il aurait fallu des démarches suivies, et presque journalières, pour l'entretenir dans les idées que je lui inspirais par moment : cela m'était impossible ; c'était la chose du monde la plus opposée à mon caractère. Je fis une de ces tentatives, un matin ; je le trouvai couché sur son lit, souffrant de la tête et des nerfs. Il m'écouta avec humeur ; je ne pus fixer son attention. Je ne fus pas étonné de son état ; il avait de l'ambre sur lui, au point que cette odeur me porta à la tête : il avait pris cette mauvaise habitude en Russie. En outre, il venait de fumer ; il avait encore sa pipe. Son singe venait sur moi, et interrompait notre entretien. J'avoue qu'il me fit pitié ; mais j'avais bien plus de pitié encore de voir la France, dans les circonstances les plus graves, livrée à l'irrésolution, à la faiblesse de ce ministre.

Il avait certainement parlé de mes craintes à ses confidents ; j'en fus persuadé, en écoutant les

étranges discours de l'un d'eux, M. le marquis de Bonnay. Nous dînions ensemble chez l'ambassadeur de Russie : il donnait un grand dîner, au sujet de la naissance ou de la fête de l'empereur Alexandre. M. de Bonnay me prit à part, après le dîner, et se mit à me régenter sur mes défiances envers la faction révolutionnaire. Je l'écoutai avec impatience, à cause de son ton pédantesque et dogmatique, qui me fatiguait. On se rappelle qu'il avait essayé déjà de me parler sur le même ton dans la salle des conférences de la Chambre des pairs. Il me parla des ménagements qu'il fallait avoir envers les factieux; qu'il fallait les gagner, et non les exaspérer. Je n'y tins plus; et d'une voix très-haute, en lui tournant le dos, et le regardant par-dessus l'épaule : « Gardez vos peurs pour vous, M. le marquis; je vous sçavais très-faible, mais je ne vous croyais pas peureux à ce point-là. » Ces paroles furent prononcées de façon qu'on m'entendit dans tout le salon; il se fit un grand silence. Toutes les fois que j'entendais de pareilles choses, je ne pouvais les supporter. J'avais pris mon parti : je ne voulais point rester au ministère; et j'étais déterminé à me livrer sans contrainte à mon caractère, et à manifester mes sentiments. Je n'aurais pu chérir ma place, qu'au-

tant qu'il m'eût été possible d'établir vigoureusement la monarchie, et d'anéantir la faction. Je trouvais trop d'obstacles pour y parvenir. Le roi ne cessait, cependant, de me témoigner la plus grande confiance; mais il aurait fallu qu'il se fût prononcé entre M. de Richelieu et moi. Je ne pouvais attendre cette fermeté; une chose s'y opposait : il croyait devoir le ménager, à cause de l'empereur Alexandre. Cette idée dominante du pouvoir de la Russie a fait à la France un mal incalculable : sans cette idée, qui dominait le roi, il m'aurait conservé sa confiance; car elle datait de loin. Il me dit un jour qu'en 1792, Louis XVI, dans sa correspondance, lui avait parlé de moi. Les Mémoires faits pendant les cent jours avaient augmenté cette confiance, puisqu'il me réserva le ministère de l'intérieur.

Je parlais, un jour, à la Chambre des députés; je crois que c'était au sujet de la loi d'élection, dont je parlerai bientôt. M. de *** était dans une tribune publique : ambassadeur dans je ne sais quelle cour, il était alors à Paris par congé. Il fut mécontent d'un passage de mon discours; il s'exprima hautement. Je parlais sans doute contre la faction; car il était de ce singulier parti qui la trouvait digne d'égards et de ménagements. Le soir du même jour, j'étais avec

M. le chancelier dans le cabinet du roi, en attendant qu'il pût nous recevoir. Nous causions tranquillement. Tout à coup M. de Richelieu entre, se parle à lui-même avec colère, marche à grands pas, jette son chapeau sur un fauteuil, le reprend, le rejette encore, et s'écrie plusieurs fois : « Cela ne durera pas! cela ne peut durer ainsi! » Pendant ce monologue, l'huissier de la chambre arrive, et lui annonce que le roi l'attend. Nous nous regardons, M. le chancelier et moi; nous nous demandons quelle peut être la cause de cet état violent. Je racontai au chancelier le discours tenu le même jour par M. de ***, dans la tribune publique de la Chambre, et je lui fis remarquer la coïncidence singulière qui se trouvait entre ces deux choses. Quelques jours après, le chancelier me dit :

Savez-vous ce que m'a dit M. de Richelieu? « Vous avez été étonné de ma colère, j'avais tort. « On m'avait rapporté un discours tenu par M. de « Vaublanc à la tribune. J'ai vérifié le lendemain « dans *le Moniteur*, et j'ai vu qu'on m'avait « trompé » J'ignore si le rapport de M. de *** avait occasionné cette étrange erreur. Je sais seulement que les deux choses que je raconte se passèrent le même jour. Si M. de Richelieu m'avait dit un mot sur le sujet de son mécontem-

tement, une courte explication l'aurait apaisé.

La même chose arrivait souvent. On le fatiguait de rapports; tantôt il éclatait, tantôt il montrait un mécontentement caché. Il devait être bien malheureux. On l'obsédait par une seule idée, répétée de cent façons. Je perdais tout par mon obstination ; il fallait des ménagements dont j'étais incapable. M. le duc d'Escars, maître-d'hôtel du roi, qui pensait comme moi, lui en parla un jour, et lui témoigna des regrets de ce qu'il n'était pas d'accord avec moi. C'était un de ses bons moments. Il lui répondit qu'il reconnaissait mes talents pour l'administration, mais que je voulais gouverner la France à mon gré, que je ne cédais jamais, que j'avais une tête de fer. Sans doute je ne cédais point sur la chose principale, sur l'existence et les projets des factieux, je ne laissais passer aucune occasion sans manifester fortement mon opinion sur tout cela; et c'était à chacun de ces discours qu'on me peignait à M. de Richelieu, comme un homme qui mettait l'Etat en péril, en exaspérant les ennemis du trône.

Le roi, au contraire, pensait alors que cette faction était à craindre. Il approuvait mes idées sur ce sujet. J'aurais pu ébranler le crédit de M. de Richelieu, en lui disant tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais. Mais jamais, pendant mon

ministère, je n'ai dit un seul mot, ni au roi, ni à Monsieur, sur M. de Richelieu. Jamais je n'ai fait entendre seulement combien il était faible, irrésolu, combien son esprit était léger. Je m'étais fait là-dessus un principe invariable. Peut-être avais-je tort. Mais je n'avais aucun mérite à me conduire ainsi. Jamais peut-être il n'y eut un homme plus éloigné de tout ce qui présentait la plus petite apparence de l'intrigue ou de moyens un peu détournés. Je savais cependant qu'on n'épargnait pas ces moyens envers moi.

Malgré l'opinion du roi sur la faction, on travaillait sans cesse à l'envenimer contre le parti royaliste, contre celui qui se montrait dans la Chambre élective. Je le calmais souvent, dans les entretiens du soir; je détruisais ses préventions, comme dans la circonstance dont j'ai déjà parlé; mais ce succès ne pouvait être durable. Je m'apercevais des progrès insensibles, mais constants, de l'opinion contraire. On voulait porter le roi à dissoudre la Chambre, on y a réussi. On voulait plus, on voulait l'engager à prononcer solemnellement son mécontentement contre les royalistes. On y est parvenu; et à l'ouverture de la nouvelle Chambre, à la fin de 1816, le roi parla du zèle inconsidéré des royalistes, de manière à contenter le parti opposé. C'était là l'objet constant des

vœux de ce parti ; c'est à cela qu'il travaillait d'une constance infatigable. Grâces à ces messieurs, on a vu dans nos temps proscrire les vrais royalistes, et accueillir avec empressement leurs ennemis. Chose inouie qu'on ne vt jamais sous aucun roi, et dans aucun pays!

Maintenant, il est bien facile de juger lequel avait le plus de justesse, du système de ces messieurs et du mien. Qu'est-il arrivé, immédiatement après ma sortie du ministère? Qu'avons-nous vu?

La conjuration de Grenoble, l'exécrable nuit du 13 février, l'assassinat du duc de Berri, la conspiration du Jura, les mouvements séditieux de Brest, les tentatives d'une révolte dans Paris, qu'elles agitèrent pendant plusieurs jours, la conjuration préparée dans le sein même de l'armée, celle de Vincennes jugée par la Cour des pairs, l'épouvantable entreprise contre les jours d'une auguste princesse, dépositaire de l'espoir de la France, l'explosion hardie d'un attentat dans le palais même du roi, l'entreprise contre Saumur et les barricades dans Paris, tout cela précédé, accompagné, ou suivi de l'ébranlement de quatre trônes où sont assis des princes catholiques, et dont deux sont de la maison de France, tout cela dominé par des attaques violentes contre la religion et ses ministres.

En est-ce assez? Avais-je raison de voir encore l'existence de la faction révolutionnaire? M. de Richelieu avait-il raison d'avoir un système opposé? Je voulais m'appuyer sur les royalistes de la Chambre; il les repoussait au contraire; il avait envers eux de la défiance et même de l'animosité. Il étendait ces sentiments jusqu'aux personnes qui avaient la confiance de MONSIEUR; il se plaignait sans cesse de ce qu'il appelait le *pavillon Marsan;* il montrait son mécontentement du crédit de ce prince sur les royalistes de la Chambre des députés; il oubliait ainsi l'usage généreux qu'en avait fait le prince dans une circonstance dont j'ai parlé. Rien n'était plus facile que d'étouffer la faction, sans verser le sang d'un seul factieux. Il suffisait de ne point lui donner d'espérance. C'est ce que je répétais sans cesse; mais on faisait le contraire. On se rapprochait d'eux touts les jours de plus en plus, et on éloignait les royalistes.

Je présentai alors un Mémoire au roi. Ce Mémoire fut en partie rédigé par M. de Capelle, conseiller d'Etat. Je ne fis que les changements demandés par mes relations personnelles avec le roi. Il avait les preuves sous les yeux; il ne dissimulait ni les sujets de crainte que nous devions avoir, ni les espérances et les mouvements

des factieux. J'en donnerai quelques passages.

« Sire, la correspondance d'un grand nombre « de préfets, et même de généraux placés sur des « points opposés de la France, s'accorde à décla- « rer qu'ils remarquent une inquiétude générale « qui se propage dans presque toutes les classes « de la population.

« Le lieutenant-général comte Partouneaux « écrit de Toulouse, que dans les départements « de la 9e et 10e divisions militaires, les nouvelles « alarmantes recommencent, et qu'on voit reve- « nir des hommes dangereux qui s'étaient éloignés.

« Le préfet du Calvados, en signalant les mêmes « symptômes, parle d'associations secrètes avec « des signes convenus et des réunions habituelles « parmi les ennemis du gouvernement, et sur- « tout parmi les anciens militaires.

« Plusieurs autres préfets m'avaient parlé déjà « de semblables associations.

« Le conseiller de préfecture, chargé provi- « soirement de la préfecture du Doubs, transmet « deux proclamations supposées de Bonaparte, « qu'on cherche à répandre dans ce département, « et surtout dans la partie qui touche à la Suisse, « proclamations qui diffèrent essentiellement de « celles qu'on répandait il y a plusieurs mois. « J'en joins ici une copie. Il parle aussi de

« projets arrêtés par les ennemis de l'ordre « public, si le mouvement qu'ils espèrent avait « lieu.

« Dans un premier rapport, M. le comte de « Chabrol, préfet du Rhône, dit que des symp- « tômes d'agitation se manifestent, que les bruits « les plus absurdes recommencent presque si- « multanément à circuler dans les campagnes, « qu'ils y ont produit une telle impression, que « dans le canton de Thizy, un marché, où se font « journellement de grandes affaires en marchan- « dises de coton, a été presque interrompu.

« Dans un second rapport, il ajoute : Les di- « vers renseignements que je reçois tant de mon « département que des départements voisins, « me confirment que des symptômes d'agitation, « uniformes dans leurs effets comme dans leurs « expressions, se font remarquer partout. C'est « une chose qui mérite toute l'attention du gou- « vernement, que cette cause générale agissant « simultanément sur divers points, sans que rien « ait paru la faire pressentir.

« Ce même magistrat, en recherchant les sour- « ces de cette agitation, fait une réflexion que « je crois devoir mettre sous les yeux de Votre « Majesté, parce qu'elle me paraît l'expression « de l'opinion publique, recueillie par un des

« préfets les plus distingués par leurs lumières « et leur dévouement. Il dit :

« Plusieurs lettres de Paris ont annoncé comme « presque arrêtée la cassation de la Chambre des « députés. Si cet événement se fût accompli, *nous « recommencerions une révolution.* Qu'on songe « bien qu'avec le peu d'esprit public que nous « avons en France, le parti royaliste, après un « tel échec, eût été peu disposé à agir pour re- « prendre ses avantages. Il aurait fait ce qu'il a « fait pendant vingt-cinq années; il se serait di- « visé; et en se retirant de la lice, il aurait aban- « donné le champ libre à ce parti *qui veille « constamment pour profiter des fautes de l'au- « tre,* et qui semble ne se refuser aux garanties « qu'on lui a prodiguées, que pour y trouver le « droit d'en demander toujours de nouvelles et « de surabondantes.

« Le préfet de la Loire a remarqué la même « agitation, et des intrigues secrètes qui lui don- « nent de l'inquiétude, et dont il suit les traces.

« Enfin, le préfet des Deux-Sèvres s'exprime « ainsi : Depuis quelque temps il n'y a pas de « jour où, dans ce département, les habitans ne « se réveillent convaincus que Bonaparte est à « nos portes, et prêt à rentrer en France à main « armée.

« Sire, je n'ai fait que citer rapidement les « principaux extraits de la correspondance des « provinces.

« Cet ensemble des mêmes symptômes, des « mêmes observations répétées dans le même « sens aux extrémités opposées du royaume, mé- « rite la plus sévère attention, alors surtout qu'on « rapproche cette agitation des provinces de l'état « de la capitale, de cette capitale où sont encore « presque tous les éléments qui, depuis vingt- « cinq ans, ont égaré ou perdu la France.

« Un troisième rapport du préfet du Rhône « ne laisse point de doute. Il rend compte de « plusieurs arrestations faites à la suite de la dé- « couverte d'un projet d'insurrection qui aurait « dû éclater dans tout le Dauphiné, le 21 jan- « vier, projet dont les ramifications s'étendaient « jusqu'à Lyon. Il attribue à cette cause les « symptômes d'agitation qu'il avait précédem- « ment signalés. »

J'entrais ensuite dans les plus grands détails sur la nature et la force des différents partis. J'ajoutais : « Les intérêts révolutionnaires conspirent « sans cesse contre la légitimité ; et cette cons- « piration est d'autant plus forte, d'autant plus « persévérante, *qu'elle est dans les choses et* « *dans les hommes*, et que ceux-ci sont plus

« exercés à profiter de toutes les circonstances,
« et plus habiles à dissimuler leurs intentions
« secrètes. Les hommes de ce parti ne croiront
« jamais que la cause légitime puisse devenir la
« leur. Ils se croiront toujours humiliés par elle.
« Tout ce qu'on fera pour les ramener leur pa-
« raîtra de la crainte; et ils ne cesseront de cons-
« pirer, tant qu'ils auront le sentiment de leur
« force et de la faiblesse du parti contraire. »

Je cherchais ensuite à prouver qu'il fallait nécessairement que le gouvernement *s'appuyât sur le parti royaliste*. Je convenais de l'irritation de ce parti; mais je l'attribuais à l'espèce d'incertitude que l'on remarquait dans la marche du gouvernement. Je demandais qu'on en fît disparaître jusqu'à l'ombre de l'hésitation.

« Avec cette conduite, ajoutais-je, le succès
« sera certain. Mais il faut se hâter; il n'y a pas
« un moment à perdre. Si l'on s'arrête seulement,
« on ne tardera pas à voir éclater cette masse
« énorme d'intérêts froissés, d'ambitions trom-
« pées, de mécontentements exaspérés, funestes
« suites des évènements, et qu'il faut compri-
« mer, abattre sans retour, si l'on ne veut périr
« par eux.

« Et peut-être est-il vrai de dire que les minis-
« tres de Votre Majesté, et moi le premier, ne

« sont pas assez pénétrés de ces impérieuses obli-
« gations. Il n'est pas moins difficile aux âmes
« nobles et généreuses de se défendre de l'indul-
« gence et de la sécurité qui leur sont naturelles,
« qu'il n'est difficile à l'homme public de se dé-
« fendre des insinuations fausses ou perfides, par
« lesquelles on cherche à l'entraîner hors de cette
« ligne d'inflexibilité, à laquelle les circonstances
« le condamnent, quelque pénible qu'elle soit. »

De ces réflexions, je passais à des considérations sur la Chambre des députés, sur ses sentiments, sur sa conduite. J'examinais les fautes qu'on lui reprochait; et j'observais que les députés étaient touts instruits des trames ourdies dans les provinces, qu'ils m'en parlaient sans cesse, et que la marche du gouvernement ne les rassurait pas.

« Mais, disais-je en parlant des députés, le
« dévouement est respectable jusque dans ses ex-
« cès; il ne peut être aussi entier, sans être mé-
« fiant. Peut-on, après tant de trahisons et de
« malheurs, blâmer une méfiance si salutaire? »

Je concluais ainsi : « Tout ce que je viens de
« dire à Votre Majesté se réunit aux lois et à
« l'expérience des gouvernements représentatifs,
« pour imposer aux ministres de Votre Majesté
« l'impérieuse obligation de s'unir étroitement à

« la majorité de la Chambre des députés, de tout « préparer, de tout faire avec elle. Cette union « fera cesser l'exaltation et la résistance; et bien- « tôt après, ce sera le ministère qui entraînera « la Chambre. »

Je prie le lecteur qui aura lu avec attention ce Mémoire, de se demander, dans la justice de son cœur, si j'ai rempli les devoirs que m'imposait ma place dans de si graves circonstances, dans lesquelles je voyais un avenir menaçant.

On voit par ce Mémoire combien j'avais de motifs de croire à l'existence et aux mouvements de la faction. On y voit aussi ma constante résolution de réunir, autant qu'il dépendait de moi, le ministère au parti royaliste. Je ne voyais et je ne pouvais voir que dans ce système simple et naturel, l'affermissement de la monarchie. Je relis ces Mémoires en 1829, et je remarque plus que jamais que tout est mis en question par la faiblesse du gouvernement. Après avoir relevé le parti démocratique, il lui a donné des garanties, et le voilà forcé de revenir sur ses pas. Toujours la même marche, la même faute que je repoussais pendant mon ministère.

CHAPITRE V.

Voyage de Mgr le duc d'Angoulême dans le Midi. Il y connaît les efforts et les espérances de la faction. Intrigue de quelques Anglais pour exaspérer les protestants de France. Société biblique de Londres.

Comme je ne refusais jamais une audience particulière, demandée par quelque personne que ce fût, j'apprenais souvent des choses intéressantes. Jamais je n'ai employé le moindre espionnage, ni dans mes préfectures, ni pendant mon ministère, et cependant j'étais très-instruit de tout ce qui se passait, par cette facilité à écouter les personnes qui voulaient me parler. J'entendais bien des choses inutiles, souvent ab-

n'est pas datée; mais la lettre que, d'après elle, j'écrivis sur le champ à M. le préfet de Lyon, est du 28 octobre. Toutes les craintes exprimées par moi à M. de Richelieu, se sont ainsi trouvées très-fondées, et ont été prouvées par les rapports faits sur les lieux mêmes à M. le duc d'Angoulême; mais plus encore par les conjurations qui ont éclaté à Grenoble et dans le Jura. Je ne me trompais donc pas sur la faction; j'avais raison de la voir partout et de la suivre constamment. On doit juger, d'après tout cela, s'il devait être cruel pour moi de m'entendre répéter sans cesse que tout était tranquille, que la faction n'existait plus; et de sçavoir qu'on me peignait auprès du roi comme un homme qui prenait ses rêves pour des réalités, pour un homme qui nourrissait des ressentiments éternels. C'était l'opinion de M. de Richelieu, excepté dans quelques bons moments dont j'ai parlé, et lorsqu'il était livré à lui-même; mais combien ces moments sont courts et passagers dans un homme faible!

La correspondance du prince me donna les moyens de détromper le roi. Il vit clairement qu'elle confirmait tout ce que je lui avais dit. Le prince me parla plusieurs fois dans ses lettres de l'écrit de M. *** que je lui avais remis; il lui servit à connaître la situation exacte des protes-

tants envers les catholiques, et les intrigues de quelques Anglais pour animer les protestants. Le prince se conduisit avec la plus grande prudence, et suivit ponctuellement la règle de tolérance prescrite par la Charte. Il fut satisfait des sentiments qui animaient les protestants comme les catholiques; il vit clairement qu'ils étaient touts également fidèles sujets du roi, et que des étrangers seuls, par je ne sais quel motif, cherchaient à se servir du prétexte des persécutions religieuses pour exciter des troubles.

Le prince écrivit la lettre suivante à M. Olivier d'Esmonts, président du consistoire à Nîmes; elle est du 10 décembre 1815 :

« M. Olivier d'Esmonts, je viens de recevoir « votre lettre du 25 novembre. Je suis sensible « aux sentiments que vous m'exprimez ; vous « pouvez être sûr du plaisir avec lequel je les « ferai connaître au roi. Je n'ai fait que remplir « mon devoir dans la conduite que j'ai tenue à « Nîmes. Le roi veut le bonheur de touts ses su- « jets indistinctement, l'exécution pleine et en- « tière des lois ; et il ne trouvera jamais personne « plus empressé que sa famille à les faire exé- « cuter.

« J'espère que vous n'oublierez pas que j'ai « insisté fortement auprès de vous, pendant mon

« dernier séjour à Nîmes, pour que vous profi-
« tiez de ma présence pour user de la liberté
« entière que vous donne la Charte pour l'exer-
« cice de votre religion, vous promettant que
« vous le pourriez en toute sûreté pendant que
« j'y serais. Vous vous y êtes refusé, aimant
« mieux, m'avez-vous dit, y renoncer pour le
« moment, et le renvoyer à une époque plus
« éloignée, et où la paix serait complètement
« rétablie. Je ne pouvais pas vous ordonner d'y
« aller; mais je le désirais, comme je vous l'ai
« témoigné. Je compte avec confiance que vous
« profiterez de l'influence que vous avez sur ceux
« de votre religion, pour les bien convaincre de
« leurs devoirs envers le roi et l'Etat, et des sen-
« timents de fidélité qu'ils doivent à un souverain
« qui ne veut que leur bonheur.

« Je profite avec plaisir de cette occasion pour
« vous assurer de toute mon estime.

« Votre affectionné. »

Cette lettre dut convaincre les protestants que le roi, sa famille et le gouvernement voulaient la liberté entière des cultes. Malheureusement, les ministres protestants ne suivirent point le conseil du prince; ils n'ouvrirent point leurs temples pendant qu'il était à Nîmes. Tout se serait alors passé tranquillement; on sait com-

bien dans ces sortes de choses le succès dépend des premières démarches. Lorsque cette cérémonie se fit, après le départ du prince, il y eut un mouvement séditieux, et un misérable blessa d'un coup de pistolet M. le général Lagarde, qui cherchait à rétablir l'ordre. Le prince fut instruit de cet évènement à Toulouse; il en fut profondément affligé. Il se rendit aussitôt à Nîmes; il eut la bonté de m'écrire, le 19 novembre, qu'*il avait accordé une audience aux ministres protestants, et qu'il en avait été très-satisfait.*

L'évènement dont je viens de parler produisit beaucoup d'exaspération, à Paris, parmi les personnes qui saisissaient toutes les occasions pour calomnier les royalistes, et les accuser de persécutions religieuses. Un seul raisonnement, s'il était approfondi, devait suffire pour détruire ces allégations. Nîmes était le seul endroit de la France où il y eût des troubles de cette espèce; partout ailleurs les protestants étaient dans une parfaite union avec les catholiques : c'était la remarque que je ne cessais de présenter à M. de Richelieu. Il était fortement prévenu; et les personnes qui l'environnaient ne manquèrent pas de profiter de l'évènement de Nîmes, pour l'exaspérer encore plus.

Des étrangers, comme je l'ai déjà dit, cher-

« dernier séjour à Nîmes, pour que vous profi-
« tiez de ma présence pour user de la liberté
« entière que vous donne la Charte pour l'exer-
« cice de votre religion, vous promettant que
« vous le pourriez en toute sûreté pendant que
« j'y serais. Vous vous y êtes refusé, aimant
« mieux, m'avez-vous dit, y renoncer pour le
« moment, et le renvoyer à une époque plus
« éloignée, et où la paix serait complètement
« rétablie. Je ne pouvais pas vous ordonner d'y
« aller; mais je le désirais, comme je vous l'ai
« témoigné. Je compte avec confiance que vous
« profiterez de l'influence que vous avez sur ceux
« de votre religion, pour les bien convaincre de
« leurs devoirs envers le roi et l'Etat, et des sen-
« timents de fidélité qu'ils doivent à un souverain
« qui ne veut que leur bonheur.

« Je profite avec plaisir de cette occasion pour
« vous assurer de toute mon estime.

« Votre affectionné. »

Cette lettre dut convaincre les protestants que le roi, sa famille et le gouvernement voulaient la liberté entière des cultes. Malheureusement, les ministres protestants ne suivirent point le conseil du prince; ils n'ouvrirent point leurs temples pendant qu'il était à Nîmes. Tout se serait alors passé tranquillement; on sait com-

bien dans ces sortes de choses le succès dépend des premières démarches. Lorsque cette cérémonie se fit, après le départ du prince, il y eut un mouvement séditieux, et un misérable blessa d'un coup de pistolet M. le général Lagarde, qui cherchait à rétablir l'ordre. Le prince fut instruit de cet évènement à Toulouse; il en fut profondément affligé. Il se rendit aussitôt à Nîmes; il eut la bonté de m'écrire, le 19 novembre, qu'*il avait accordé une audience aux ministres protestants, et qu'il en avait été très-satisfait.*

L'évènement dont je viens de parler produisit beaucoup d'exaspération, à Paris, parmi les personnes qui saisissaient toutes les occasions pour calomnier les royalistes, et les accuser de persécutions religieuses. Un seul raisonnement, s'il était approfondi, devait suffire pour détruire ces allégations. Nîmes était le seul endroit de la France où il y eût des troubles de cette espèce; partout ailleurs les protestants étaient dans une parfaite union avec les catholiques : c'était la remarque que je ne cessais de présenter à M. de Richelieu. Il était fortement prévenu; et les personnes qui l'environnaient ne manquèrent pas de profiter de l'évènement de Nîmes, pour l'exaspérer encore plus.

Des étrangers, comme je l'ai déjà dit, cher-

« dernier séjour à Nîmes, pour que vous profi-
« tiez de ma présence pour leur de la liberté
« entière que vous donne la Charte pour l'exer-
« cice de votre religion, vous promettant que
« vous le pourriez en toute sûreté pendant que
« j'y serais. Vous vous y êtes refusé, aimant
« mieux, m'avez-vous dit, y renoncer pour le
« moment, et le renvoyer à une époque plus
« éloignée, et où la paix serait complètement
« rétablie. Je ne pouvais pas vous ordonner d'y
« aller; mais je le désirais, comme je vous l'ai
« témoigné. Je compte avec confiance que vous
« profiterez de l'influence que vous avez sur ceux
« de votre religion, pour les bien convaincre de
« leurs devoirs envers le roi et l'Etat, et des sen-
« timents de fidélité qu'ils doivent à un souverain
« qui ne veut que leur bonheur.

« Je profite avec plaisir de cette occasion pour
« vous assurer de toute mon estime.

« Votre affectionné. »

Cette lettre dut convaincre les protestants que le roi, sa famille et le gouvernement voulaient la liberté entière des cultes. Malheureusement, les ministres protestants ne suivirent point le conseil du prince; ils n'ouvrirent point leurs temples pendant qu'il était à Nîmes. Tout se serait alors passé tranquillement; on sait com-

bien dans ces sortes de choses le succès dépend des premières démarches. Lorsque cette cérémonie se fit, après le départ du prince, il y eut un mouvement séditieux, et un misérable blessa d'un coup de pistolet M. le général Lagarde, qui cherchait à rétablir l'ordre. Le prince fut instruit de cet évènement à Toulouse; il en fut profondément affligé. Il se rendit aussitôt à Nîmes; il eut la bonté de m'écrire, le 19 novembre, qu'*il avait accordé une audience aux ministres protestants, et qu'il en avait été très-satisfait.*

L'évènement dont je viens de parler produisit beaucoup d'exaspération, à Paris, parmi les personnes qui saisissaient toutes les occasions pour calomnier les royalistes, et les accuser de persécutions religieuses. Un seul raisonnement, s'il était approfondi, devait suffire pour détruire ces allégations. Nîmes était le seul endroit de la France où il y eût des troubles de cette espèce; partout ailleurs les protestants étaient dans une parfaite union avec les catholiques : c'était la remarque que je ne cessais de présenter à M. de Richelieu. Il était fortement prévenu; et les personnes qui l'environnaient ne manquèrent pas de profiter de l'évènement de Nîmes, pour l'exaspérer encore plus.

Des étrangers, comme je l'ai déjà dit, cher-

chaient à exciter des troubles, sous le prétexte des persécutions religieuses.

Je suis persuadé, comme je l'étais alors, que les démarches singulières de quelques Anglais provenaient des délibérations de la société biblique. On sait combien des hommes réunis s'échauffent mutuellement. Une société de cette espèce croirait se manquer à elle-même, si elle ne faisait rien. On veut donc faire quelque chose, se donner de l'importance; et des hommes qui, s'ils étaient isolés, seraient bien tranquilles, une fois réunis et délibérant, se porteront insensiblement à des démarches ou ridicules ou funestes.

Cette société écrivit aux ministres protestants de la France. J'en fus instruit; et le 17 janvier, j'adressai la lettre suivante à tous les préfets :

« Une circulaire imprimée, et datée de Lon-
« dres, a été adressée par une prétendue société
« protestante aux ministres protestants français.
« Cet écrit, sous prétexte de persécutions qu'il
« suppose, peut répandre des inquiétudes parmi
« eux, et les exciter à l'émigration.

« J'ai sous les yeux des réponses adressées à
« cette société par MM. les présidents de plu-
« sieurs consistoires : toutes sont remarquables
« par le bon esprit qui les a dictées, par les sen-
« timents qu'elles expriment; et je ne doute pas

« que celles qui ne me sont point encore parve-
« nues, n'aient repoussé avec la même indigna-
« tion ces insinuations dangereuses.

« Je vous prie, monsieur, de m'envoyer une
« copie de toutes ces réponses; je les mettrai
« sous les yeux du roi : Sa Majesté y verra avec
« satisfaction des témoignages non équivoques de
« la confiance des protestants dans son gouverne-
« ment, de leur attachement à sa personne, et
« de leur amour pour la patrie. Les protestants
« peuvent compter sur la protection du roi; il
« ne voit dans ses sujets, de quelque religion
« qu'ils soient, que des enfants auxquels il porte
« une égale affection. »

Le 17 février, j'écrivis une seconde circulaire à tous les préfets. On inspirait des craintes aux protestants sur leur culte et sur leur avenir. Un des plus funestes effets des malheurs publics est de laisser dans les âmes une inquiète méfiance, que le temps seul peut calmer. La faction connaissait ces profondes impressions, et mettait tous ses efforts à les exciter et à les augmenter : elle sçavait toute la force qu'elle donnait à son langage, en parlant au nom des croyances religieuses. Il n'est point d'influence plus funeste dans un Etat : il était important de la prévenir, de la combattre, de l'effacer; j'en étais sans cesse

occupé. M. le duc d'Angoulême avait fait tout ce qui était humainement possible pour rassurer les protestants; il avait promis 15,000 fr. pour contribuer à racheter les églises catholiques, dont les protestants étaient en possession : cet arrangement était désiré par les hommes les plus sages des deux religions. Les protestants auraient bâti un temple avec le prix du rachat. Les discours et les lettres du prince annonçaient fortement la conservation du principe de la tolérance. Dans ma seconde circulaire, j'ordonnai, au nom du roi, aux préfets d'avoir de fréquentes relations avec les chefs des consistoires, les ministres et les principaux citoyens du culte réformé, et surtout de leur faire sentir combien seraient coupables les personnes qui pourraient invoquer ou accepter des secours de l'étranger.

Le président du consistoire de Montauban écrivit à M. le duc d'Angoulême, qui était alors à Bordeaux, et en reçut cette réponse, qui fut insérée dans *le Moniteur*:

« M. Frossard, j'ai eu le plaisir de recevoir la « lettre que vous m'avez écrite, signée par vous « et par tous vos collègues. Je suis très-sensible « aux sentiments que vous m'exprimez, à la com- « munication que vous me donnez de la circu- « laire que vous avez reçue d'Angleterre, et à

« l'effet qu'elle a produit sur vous. Je suis bien « aise de voir que vous rendez parfaitement jus- « tice aux intentions paternelles et à la sollici- « tude du roi à votre égard, sentiment que nous « partageons tous. Nous sommes tous Français ; « nous n'avons qu'un désir, celui du bonheur de « notre patrie, etc. »

J'avais reçu toutes les réponses des consistoires à la circulaire de la société anglaise : elles étaient telles que je pouvais le désirer. J'en rendis compte au roi, qui en fut très-satisfait. J'en fis envoyer des extraits à Londres : ils furent insérés dans un journal, et servirent à couvrir de ridicule la société biblique. Elle cessa ses délibérations et ses intrigues, pendant le reste de mon ministère ; mais, après ma sortie, elle les recommença. Un docteur Perrot, Anglais, se rendit à Nîmes, y prit des renseignements conformes à ses idées, et publia un livre dangereux, dans lequel il avait inséré une liste des protestants qui, suivant lui, avaient été victimes des fureurs des catholiques. Il demanda l'appui de M^me^ de Staël, qui s'occupa vivement de cette affaire. Toutes ces intrigues amenèrent la destitution de M. d'Arbaud de Jouques, préfet de Nîmes : il s'était toujours conduit avec la plus grande sagesse, et sans jamais s'écarter de la ligne que lui avaient tra-

cée le duc d'Angoulême et mes circulaires.

Ces affaires de protestants furent encore une malheureuse source de débats entre M. de Richelieu et moi. Il voyait des persécuteurs effrénés dans les catholiques Je n'ai jamais observé un esprit plus susceptible de préventions, et plus difficile à ramener; je l'essayai cependant un jour. J'avais en main tous les documents propres à l'éclairer. Je commençai une lecture qu'il écouta avec humeur et impatience; je lui donnai les papiers, par un mouvement très-vif, en lui disant: « Eh bien! monsieur, lisez, puisque vous ne voulez pas écouter. Je vous prie de commencer par cette lettre de M. le général de Lagarde, votre ami; vous devez avoir quelque confiance en lui: voyez ce qu'il raconte des derniers évènements, et comment il les juge. » Il prit quelques papiers seulement, les parcourut avec un air distrait, et me les rendit sans me rien dire. Dans le nombre, cependant, était une lettre du duc d'Angoulême, datée de Nîmes; il y faisait l'éloge du préfet, du général et du maire : c'étaient MM. d'Arbaud de Jouques, de Lagarde et de Vallongue. Le prince avait vu toutes les autorités ensemble et à part; il les avait interrogées, ainsi que touts les protestants qui s'étaient présentés devant lui, et principalement les ministres de leur culte; il ne voyait dans les

deux religions que des sujets dévoués au roi ; il expliquait les moyens de faire cesser quelques animosités faciles à détruire. Tout ce que le prince écrivait était parfaitement d'accord avec la correspondance que je présentais à M. de Richelieu. S'il avait voulu la lire attentivement, il aurait peut-être perdu ses funestes préventions. Et remarquez que dans cette correspondance, ainsi que dans tout ce que je lui disais, on n'attaquait pas plus les protestants que les catholiques. C'étaient de la discorde, une désunion momentanée ; elles ne présentaient aucun symptôme fâcheux : mais la faction cherchait à profiter de cet état pour ulcérer les cœurs ; c'était à Paris qu'on s'en servait, et des Anglais s'étaient jetés à travers ces désunions. C'était sur tout cela que je voulais détruire les préventions de M. de Richelieu. Rien ne pouvait plus le convaincre que la correspondance de M. d'Arbaud de Jouques, pleine de sagesse et d'impartialité, et dans laquelle on ne voyait pas la moindre prévention, encore moins la plus faible aigreur envers les protestants. Le roi fut frappé de la sagesse de cette correspondance ; il me témoigna combien elle était honorable pour cet administrateur : sa conduite fut en tout conforme à ce qu'il écrivait.

Je vis bien qu'il fallait renoncer à l'espérance

d'éclairer M. de Richelieu. Il n'aurait dû se permettre aucune opinion, aucun discours sur ces affaires, puisqu'il ne les traitait point. J'avais seul la correspondance qui pouvait l'instruire. S'il me l'avait demandée, s'il l'avait gardée quand je la lui offrais, s'il l'avait lue et méditée, il aurait pu se former une opinion; les choses auraient été examinées dans le conseil des ministres, et portées ensuite devant le roi. C'était cet ordre régulier que je désirais.

Malheureusement, M. de Richelieu n'avait aucune des qualités ou des habitudes qui pouvaient diriger un conseil; il ne savait point mettre les matières en délibération les unes après les autres, passer rapidement sur celles qui n'avaient aucune importance, poser les questions, y ramener quand on s'en écartait; il n'avait aucune pratique de ces choses, et pas assez d'ordre dans sa tête pour les deviner et y parvenir naturellement. Le conseil se passait trop souvent en simples conversations; c'était une perte de temps irréparable. M. de Richelieu s'en apercevait moins que ses collègues, parce que son ministère a bien moins de détails que les autres, et consume moins de temps. Le duc de Feltre, accablé par le travail excessif de la formation d'une armée, lui parla un jour de cette perte de temps, et lui dit qu'il

serait obligé de ne point venir au conseil, à moins qu'il ne fût prévenu de la délibération de quelque affaire importante. Je saisis ce moment pour lui parler de la même chose. Je lui dis qu'un président était l'économe du temps employé dans un conseil, et qu'avec plus d'ordre nous pourrions ne nous réunir que tous les deux jours. Il m'écoutait avec distraction; des choses de cette espèce, si importantes par leur résultat, n'entraient point dans sa tête. Il était malheureux et fort à plaindre dans le poste qu'il occupait; je le plaignais sincèrement. Ce sentiment me ramenait souvent à lui, et m'inspirait de nouveaux efforts pour parvenir à un accord que je désirais de tout mon cœur, et qu'il désirait aussi dans de certains moments. Je le croyais malade : outre ses maux de tête et ses attaques de nerfs, il souffrait intérieurement. Je crus m'en apercevoir quelquefois; sa mort prématurée et subite m'a confirmé dans cette idée.

Il n'était pas accoutumé à un travail réglé, assidu, à l'ordre, à la méditation, et surtout à la chose principale dans un ministre, à *savoir écouter*. Dans les affaires, la moindre distraction, en lisant ou en écoutant, suffit pour laisser dans l'esprit des lacunes funestes, qui ne permettent point de saisir fortement et dans son ensemble l'affaire

qu'on examine. On sent alors un certain vide; on est préoccupé, irrésolu; et l'on décide cependant, parce qu'il faut décider : mais ce n'est pas une affaire conduite avec cette ferme persuasion qu'on ne peut acquérir que par la plus grande attention à lire et à écouter.

La correspondance de M. le duc d'Angoulême, pendant son voyage, fut aussi instructive que flatteuse pour moi. J'ai devant moi vingt-six notes, de six et douze pages chacune, très-étendues sur toutes les parties de l'administration des départements qu'il parcourait, et surtout sur la conduite et les principes des fonctionnaires publics : toutes ces notes, que je pourrais appeler des Mémoires, sont signées du prince, et contiennent des apostilles et des *post-scriptum* de sa main, qui attestent l'extrême attention qu'il mettait à s'assurer de la vérité des choses qu'elles contenaient. Je reçus en même temps du prince vingt lettres, toutes de sa main, où se peignent son zèle et son activité. Il cherchait à tout connaître; il voyait tout, il écoutait toutes les personnes dont il espérait tirer des observations importantes. Ses lettres renferment les marques les plus flatteuses de confiance dans mes opinions et dans la marche de mon administration. Il voulut bien m'écrire ces mots : « Partout les pays que je parcours,

« j'entends dire qu'on est heureux d'avoir un mi-
« nistre tel que celui de l'intérieur, et on vou-
« drait que touts les autres lui ressemblassent.
« J'ai lu avec un bien grand plaisir les détails de
« la séance du 23 octobre, à la Chambre des dé-
« putés. » C'était la séance où j'avais répondu avec quelque bonheur à un député, et où mes paroles avaient excité dans la Chambre un enthousiasme qu'il serait difficile de peindre. Dans plusieurs autres lettres, le prince voulut bien me dire des choses aussi flatteuses. Tout ce qu'il écrivait sur l'esprit public était parfaitement d'accord avec ce que je lui avais dit et écrit. On se rappelle qu'après la loi sur les cours prévôtales, M. Decazes avait publié une circulaire adressée aux préfets, et qu'elle avait surpris et mécontenté le parti royaliste de la Chambre, c'est-à-dire la très-grande majorité : ce fut la première cause des sentiments qu'elle manifesta envers lui. Le prince fut témoin de l'effet produit par cette circulaire. Je vois dans une de ses lettres, datée de Toulouse, le 13 novembre : « La lettre « ou plutôt la circulaire du ministre de la police « aux préfets, a fait un mauvais effet; elle a, en « partie, détruit le bon effet qu'avait produit la « loi. »

J'avais eu une contestation avec ce ministre,

au sujet d'un bataillon irrégulier de la garde nationale qui existait à Toulouse. Il avait un uniforme particulier. Il s'était formé dans un temps où l'on était trop heureux que de bons Français osassent se prononcer ouvertement en faveur de la monarchie. Je pensais qu'il devait être toléré encore quelque temps. J'étais bien sûr que l'instant n'était pas éloigné où le dévoûment de pareils hommes pourrait être utile. La conjuration de Grenoble et du Jura ont prouvé que je ne me trompais pas. On a vu plus haut que le prince avait eu des rapports du même genre pendant son séjour à Lyon.

J'avais d'autant plus de motifs pour tolérer et même conserver avec quelque plaisir ce bataillon irrégulier, mais utile, que j'avais dans une circulaire aux préfets, insisté sur les différences d'organisation entre les gardes nationales de différents départements. Je m'exprimais ainsi: « S. A. R. « Monsieur a le premier aperçu cette grande dif- « férence. Il a remarqué l'impossibilité d'assu- « jétir à un mode uniforme l'immense corps des « gardes nationales de France, qui a l'honneur « d'être sous son commandement immédiat. Il a « pensé que cette exacte uniformité dans toutes « les parties pourrait même avoir de graves in- « convénients, rencontrer de forts obstacles dans

« la composition actuelle, et que pour y parve-
« nir on serait obligé de tolérer des différences
« existantes, ou même d'en introduire de nou-
« velles; tant est grande la variété que les évè-
« nements, les personnes et les lieux ont rendue
« indispensable! Son Altesse Royale, après s'être
« fait rendre compte de l'état actuel des choses,
« a bien voulu me remettre elle-même une note
« raisonnée sur cet objet important. »

Les gardes nationales étaient dans mes attributions; c'était à moi à tolérer ou à dissoudre ce bataillon de Toulouse. Le roi et MONSIEUR, colonel-général des gardes nationales de France, avaient approuvé mes raisons pour le tolérer encore : mais M. Decazes trouvait une occasion de frapper sur ces royalistes si exagérés et si dangereux par leur attachement au trône; il ordonna de dissoudre le bataillon. J'en fus sincèrement affligé. Je voyais tout marcher à un but secret, mais bien évident, le dessein de dégoûter les royalistes, de les affaiblir, et par conséquent de donner de la confiance et de la force au parti opposé.

Le prince pensa comme moi. Il m'écrivit de Toulouse le 3 décembre : « M. Decazes m'a en-
« voyé une lettre pour le préfet, par laquelle il
« lui est enjoint de dissoudre un bataillon de la

« garde nationale qui avait un autre uniforme,
« et qui faisait un peu bande à part. Je l'ai re-
« mise, et l'ordre a été exécuté. On a eu tort de
« le laisser se former ainsi; mais il était unique-
« ment composé de gens parfaitement dévoués au
« roi. On a exagéré leurs torts, et il n'y a qu'une
« voix pour dire qu'ils ont rendu et continuent
« de rendre les plus importants services. Eux
« et eux seuls imposèrent aux méchants (car
« où n'y en a-t-il pas?) qui, dit-on, commencent
« déjà à relever la tête, depuis qu'ils ont con-
« naissance de cet ordre. Mais il a été donné; il
« faut qu'il soit exécuté, parce qu'il ne faut ja-
« mais que l'autorité recule. »

Le prince terminait par dire qu'il pensait que la dissolution de ce bataillon ayant été exécutée, il serait bon que le roi lui fît témoigner sa satisfaction des services qu'il avait rendus.

C'était ainsi que le prince jugeait la marche de mon administration et celle qui lui était opposée. J'en relis dans ce moment les nombreux témoignages, et je me rappelle que le roi et MONSIEUR étaient unanimes dans leur jugement sur ma conduite. Ce jugement était surtout relatif à mon opinion sur la Chambre des députés. Je ne cessais de combattre ses ennemis; je voyais le salut de la monarchie dans une Chambre roya-

liste, parce que je pouvais, plus que personne, par mon expérience, juger de ce que pourrait faire une Chambre différente. Le parti opposé ne cessait d'attaquer et d'envenimer les moindres démarches de cette Chambre. J'écrivis au prince une lettre raisonnée et très-détaillée sur ce sujet. Je fus heureux de trouver ces mots dans sa réponse : « Je ne puis que vous répéter ce que je « vous ai déjà mandé, que le roi est heureux « d'être servi par des ministres tels que vous. Ce « que vous me marquez de la séance de la Cham- « bre des députés, du 6, prouve bien la noblesse « de vos sentiments, et combien vous voyez juste « en tout. » Dans une autre lettre, il me disait qu'il fallait témoigner la plus grande confiance à la Chambre élective.

Je regrette de n'avoir pas conservé des copies de mes lettres. J'écrivais rapidement et avec abandon, et je ne les ai jamais fait copier, à cause de cet abandon même. Je trouverais, dans la lettre à laquelle le prince voulait bien répondre, l'exposé de ma conduite et de mes principes envers cette Chambre, qui a fait du bien, qui pouvait en faire plus encore, qui n'a pas été envers moi ce qu'elle devait être, et qui, lors de la loi d'élection que j'ai proposée, n'a pas même connu ses vrais intérêts, et a été la cause prépondérante

de sa propre dissolution. Un peu de confiance en moi l'aurait empêchée : mais demander, en politique, de la confiance à d'honnêtes gens français, ce serait demander l'impossible. Je parlerai bientôt de la faute par laquelle cette Chambre s'est perdue; je dois la vérité au parti royaliste.

Lorsque M. le duc d'Angoulême fut de retour à Paris, il rendit compte au roi de sa mission. Le soir même du jour où le prince avait fait son rapport, MONSIEUR me dit : « Mon fils a dit au roi : « C'est à M. le duc de Feltre que vous de- « vez l'état actuel de l'armée, et à M. de Vau- « blanc l'état de l'intérieur. » Le lendemain, j'eus l'honneur de remercier le prince de ce qu'il avait bien voulu dire au roi.

Je crois juste et utile de constater sa noble conduite envers les protestants, l'opinion qu'il manifestait dans sa correspondance avec moi, la confiance qu'il me témoignait, et combien il était pénétré des vrais principes d'un gouvernement représentatif.

CHAPITRE VI.

Mesures pour diminuer la centralisation. Économies sur le ministère de l'intérieur. Outrages adressés aux préfets dans la Chambre. Je les repousse. Arrêté sur les poids et mesures. Mon travail avec MONSIEUR, colonel général des gardes nationales de France. Discours étranges à ce sujet. Intrigue de la coterie pour jeter la discorde dans la famille royale. Tentatives pour établir un accord ministériel entre M. de Richelieu et moi, par l'ancien évêque de Rennes, son ami.

ON a vu jusqu'à présent bien des preuves de ma constante attention à donner de la force et de l'activité à l'administration. Je me concertais avec M. le duc de Feltre pour tout ce qui pouvait avoir quelque rapport à son ministère; et

nous étions toujours d'accord. Le roi nomma une commission chargée d'examiner la conduite des officiers de l'armée pendant les cent-jours. M. le maréchal de Bellune la présidait. Il avait besoin de renseignements. Je traçai aux préfets la marche qu'ils devaient suivre pour prendre des renseignements sur lesquels on pût compter, en y mettant autant d'équité que d'exactitude, et en éloignant de leurs informations *la plus faible apparence d'une recherche déplacée*, indigne de leurs fonctions et du gouvernement.

On a parlé bien souvent de la centralisation, qui amène toutes les affaires à Paris, pour être décidées par les bureaux, après des lenteurs interminables. On a demandé une loi pour la détruire. J'ai toujours pensé que cela ne pouvait se faire que partiellement, et par les ministres. Quelque loi que l'on puisse faire sur cet objet, il serait toujours facile à un ministre de l'éluder. Je suis même persuadé qu'elle tomberait promptement en désuétude. De semblables dispositions ne peuvent être l'objet d'une loi.

J'avais le dessein de diminuer cette centralisation. J'ordonnai, par exemple, que les employés attachés à l'administration et au service des hospices, seraient nommés par ces administrations, et seraient révocables par elles; que les médecins,

chirurgiens et pharmaciens seraient nommés par les préfets, sur la présentation de trois candidats désignés par les commissions administratives.

Je dispensai les préfets de m'adresser les comptes trimestriels et annuaires de la dépense des prisons. J'ordonnai de rendre ces comptes au conseil-général, et je ne m'en réservai l'examen que dans le cas d'une contestation entre le conseil-général et le préfet. Je ne demandais que la situation sommaire des dépenses et du service.

Le roi, sur ma proposition, chargea les préfets de régler les recettes et dépenses des villes dont les revenus ordinaires ne s'élevaient pas à 30,000 fr. C'était un grand moyen de diminuer la centralisation. Dans une instruction subséquente, je simplifiais, autant qu'il était possible, touts les détails des comptes.

Les formalités des comptes à rendre par les receveurs des hospices étaient compliquées. Les sous-préfets, les administrations, des commissions composées de trois espèces de personnes, devaient concourir aux arrêtés de ces comptes. Ils n'étaient exécutés qu'après l'approbation du ministre, donnée sur une proposition spéciale du préfet. On voit combien tout cela était compliqué. Aussi, dans beaucoup de départements, on n'avait pu former ces commissions. Les ministres n'avaient pu faire

vérifier ces comptes; et depuis 1811, tout était en retard. J'ordonnai, après avoir pris les ordres du roi, que ces comptes seraient désormais arrêtés définitivement par les préfets, en conseil de préfecture, et qu'ils arrêteraient de même les comptes des années antérieures, qui ne l'auraient pas encore été. Il était difficile de plus combattre la centralisation.

Je ne crois pas qu'on puisse rien imaginer de plus bizarre que le modèle des états qu'on avait envoyés aux préfets pour rendre compte de la dépense des prisons. Figurez-vous la feuille de papier la plus grande qu'il soit possible d'avoir, et cette feuille partagée en un nombre infini de colonnes, formant des carrés avec les lignes transversales. C'était dans ces divisions et subdivisions qu'il fallait placer des chiffres innombrables. Les yeux s'y perdaient; on avait la plus grande peine à suivre et à distinguer les colonnes et les lignes; on courait risque à chaque instant de s'y méprendre, et d'appliquer des sommes à des articles auxquels elles n'étaient pas applicables. J'avais maudit ce ridicule tableau à Metz; il donnait aux commis une peine infinie; il emportait une perte de temps considérable. Je le supprimai pendant mon ministère, et je rétablis l'ancienne méthode. Elle consistait tout bonne-

ment à écrire les articles de dépense à la suite les uns des autres, à faire l'addition des chiffres à la fin de la page, et à la reporter à la page suivante. Rien n'était plus simple et plus facile. Mais on avait juré d'être neuf en tout, et surtout on avait la manie du siècle, celle de se donner un air savant par l'accumulation des chiffres.

Il y avait dans les dernières années de l'empire, à la tête du bureau appelé récemment *bureau de la statistique*, un homme que la nature avait pétri des idées les plus minutieuses. Il adressait des questions aux maires sur les choses les plus indifférentes et les plus ridicules. On a souvent ri de ses demandes, toujours faites au nom du ministre. J'en ai parlé dans un des chapitres précédents.

Ce même bureau avait adressé aux préfets les questions les plus minutieuses et les plus compliquées sur les forges. J'avais reçu ces demandes dans le département de la Moselle, où il y avait beaucoup de forges. Pendant mon ministère, un chef de division fit un projet de circulaire, dans lequel il demandait avec instance ces sortes d'états; il y avait inséré une louange indirecte, adroitement énoncée, sur la manière dont j'avais rempli ces états, étant préfet. Je le fis appeler, et je lui dis : J'espère que je vais vous dégoûter de

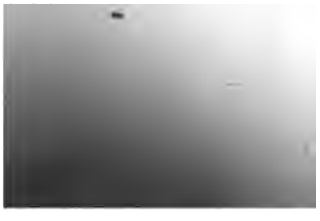

tous ces états si compliqués. Vous louez la manière dont je les ai remplis, étant préfet. Voici comment je l'ai fait. Après avoir souvent interrogé les sous-préfets et les maires sur les différentes parties de ces demandes, je vis clairement par leurs réponses à mes lettres, que je n'obtenais la vérité sur rien. J'interrogeai des maîtres de forges. Ils me répondirent qu'ils ne pouvaient répondre avec franchise à toutes ces questions, parce que la plupart tendaient à la connaissance de leurs affaires personnelles, et compromettraient leur fortune. Je conférai alors sur tout cela avec l'ingénieur des mines. Il me confirma ce qu'on m'avait dit de l'impossibilité d'avoir la vérité; je pris alors les états partiels et la correspondance, en lui disant: Faisons, d'après tout cela, un roman, le plus vraisemblable que nous pourrons. Eh bien! monsieur, c'est ce roman que vous louez. Tels sont presque tous vos renseignements.

Il en était de même des poulains : on en demandait le nombre, le signalement, le sexe, le nom des propriétaires. Les agriculteurs en concluaient que le gouvernement voudrait un jour s'en emparer, et le trompaient sur toutes ces questions. Cette manière minutieuse d'administrer ne fait que du mal; elle fatigue les admini-

trateurs, comme les administrés; elle est le contraire de cette manière grande et large qui doit présider à l'administration d'un grand royaume. Au lieu de dégoûter et d'alarmer les cultivateurs par ces demandes et par celle de trois ou quatre fr. pour la saillie, supprimez cette dépense, ces questions, et encouragez-les, en leur montrant combien ils sont intéressés à élever de belles races de chevaux, et le profit qu'ils en peuvent retirer.

Il est honteux de penser qu'un pays comme la France est tributaire des étrangers pour les remontes de sa cavalerie, tandis qu'il fut un temps où l'Europe venait chercher en France les plus beaux chevaux, et même ceux de race arabe. Jacques I^er^, roi d'Angleterre, en demanda deux fois à Henri IV.

On voit par ces derniers détails que je pris toutes les mesures qui étaient en mon pouvoir pour simplifier l'administration. J'y parvenais surtout par l'extrême confiance que je montrais aux préfets, par la politesse d'une correspondance dont j'avais trouvé le modèle dans celle de M. le duc de Gaëte, ancien ministre des finances.

Malgré ma constance à marcher vers l'affermissement de la monarchie, je n'étais pas soutenu par la majorité de la Chambre. J'avais fait

de grandes économies dans mon ministère; elles s'élevaient à une somme de 15 millions, et dans l'intérieur de ce ministère, 450,000 francs. Le rapporteur de la loi des finances n'en parla point, comme il l'aurait dû, et se borna à de simples observations, ainsi que je le dis à la tribune.

J'avais réservé parmi les recettes une somme destinée à soutenir et encourager ce qu'on appelait les *maîtrises des cathédrales*, c'est-à-dire le chant d'église. Le rapporteur s'égaya beaucoup sur cette destination, et fit rire l'assemblée. Je me tournai vers les députés qui étaient derrière moi, et je leur dis que puisque le rapporteur aimait la gaieté, j'essaierais aussi de faire rire à mon tour. On fut bien étonné de m'entendre dire que cette dépense, tant ridiculisée par le rapporteur, existait depuis Charlemagne. Je racontai comment ce grand prince avait été surpris et enchanté à Rome du chant des églises, qu'il l'avait comparé au chant barbare de nos temples, et que, pour réformer nos très-dures oreilles, il avait fait venir des chantres d'Italie en France, institué et payé les maîtrises de chœur dans les cathédrales. J'ajoutai qu'elles avaient toujours existé sous nos rois; que Bonaparte les avait rétablies, et je terminai en demandant si la Chambre voulait penser comme Charlemagne et Bonaparte, et

si elle croirait être trop généreuse en consacrant 50,000 fr. à une dépense à laquelle Bonaparte consacrait 300,000 fr. Après ce discours, dans lequel j'insistai un peu sur nos oreilles françaises si barbares, les rieurs furent de mon côté. Le roi m'en parla le soir même, et me dit : « Si cette dépense avait été rejetée, je m'en serais chargé. »

Une autre fois, je ne sais quel député, dans un de ces discours écrits si assommants, qu'on ne supporterait dans aucune autre assemblée, parla longuement contre les préfets de Bonaparte, et les appela les *appuis de la tyrannie*. Il ne pensa point qu'il dût faire quelques exceptions. Je lui répondis par la peinture du bien qu'avaient fait beaucoup de préfets, par les services qu'ils avaient rendus à la patrie, qu'on devait compter pour quelque chose; et je terminai en citant Tacite, qui, après avoir fait l'éloge d'Agricola, s'exprimait ainsi : « Et il montra par sa noble con-« duite comment on peut servir avec honneur sa « patrie sous un tyran. » Cette défense un peu énergique de tant de magistrats injustement accusés, fut très-applaudie de l'assemblée.

Les dernières dispositions adoptées pour les poids et mesures avaient de graves inconvénients. Mon administration m'avait appris à connaître ces inconvénients. J'avais sur ce système une opi-

nion arrêtée ; je l'avais souvent exposée dans ma correspondance ; et l'on a vu, dans le récit d'un entretien que j'eus à ce sujet avec Napoléon, quelle était son opinion personnelle. Il l'avait fortement développée dans le conseil d'Etat, lorsqu'il fit examiner le nouveau système ; mais il était trop occupé pour présider à de nouveaux changements. Ils ne furent pas heureux, comme on va le voir.

Lorsque je proposai au roi un changement devenu nécessaire, j'eus pour antagoniste M. de Richelieu seul ; c'était toujours de même : je ne crois pas que M. Decazes m'ait jamais combattu ouvertement. Dans cette affaire, M. de Richelieu entamait une discussion qui ne pouvait lui être avantageuse. Il ne connaissait point les choses dont il parlait, il ne pouvait faire que des objections vagues et insignifiantes. Il se rejetait sur la réputation des savants qui avaient enfanté ce système ; je me joignais à lui pour reconnaître leur savoir, leur habileté : il s'appuyait sur cette idée tant répétée de la beauté d'un système uniforme des poids et mesures ; je lui répondais que cette uniformité était sans doute bonne et utile, que je n'agitais point cette question, qu'elle était résolue par la loi ; mais le système présentant des difficultés dans la pratique, il fallait bien les le-

ver pour rendre l'exécution plus facile. Il fut très-étonné de m'entendre citer les derniers débats du conseil de Napoléon sur ce sujet et en sa présence, et d'apprendre que le fond même du système y avait été contesté, et qu'en ordonnant une nouvelle épreuve-pratique, il avait déclaré que cette épreuve était fixée à dix ans; et que si, après ce temps, on rencontrait les mêmes difficultés, on chercherait les moyens de réformer le système.

Ce décret, du 12 février 1812, dix-neuf ans après le premier établissement des nouvelles mesures, avait ordonné, pour l'usage du commerce, des instruments de pesage et mesurage qui devaient présenter la comparaison des divisions et des dénominations nouvelles avec les anciennes. Le ministre de l'intérieur, le 28 mars suivant, avait rétabli les dénominations de toises, de pieds, de pouces et de lignes. Il avait aussi rétabli l'aune, et la manière populaire de la diviser en demi-quarts, huitièmes et seizièmes, ainsi qu'en tiers, sixièmes et douzièmes. Il en était de même du boisseau et de la livre de poids. Par cet arrêté, toute demande de marchandises, faite en mesures ou en poids anciennement en usage, sous quelque dénomination que ce soit, était censée faite en poids ou en mesures analogues, dont l'usage

était permis par cet arrêté ; et tout marchand qui emploierait des combinaisons de mesures ou de poids décimaux, ou autres, pour former le poids ou la mesure ancienne, dont l'emploi était prohibé, devait être poursuivi.

Mais ces dispositions n'étaient prescrites que dans le commerce de détail et dans les usages journaliers ; les mesures légales devaient seules continuer à être employées dans les travaux publics et le commerce en gros.

Le préfet de police, à Paris, fit un arrêté qui enjoignait aux marchands de conserver les mesures et poids décimaux destinés à la vente en détail, mais seulement pour les consommateurs qui feraient des demandes d'après le système décimal. Les poids et mesures décimaux destinés à la vente en détail, devaient être toujours séparés des poids et mesures usuels, de manière à n'être jamais confondus ; et les contraventions devaient être punies.

Il résulta bientôt de toute cette bizarre accumulation, que beaucoup de fraudes et d'abus se commirent dans le commerce de détail, à cause de la faculté laissée aux marchands de conserver les fractions décimales des mesures et des poids, concurremment avec les mesures et les poids usuels. C'est à ces fraudes que je remédiais par

mon arrêté : il ordonnait de ne se servir que des mesures et des poids usuels. Il fallut bien, pour en prouver la nécessité, faire la critique de tout ce qui avait été fait jusqu'alors; c'était là ce qui déplaisait à M. de Richelieu : il se croyait obligé de prendre la défense de toutes les innovations qui subsistaient encore. Il s'étonna de ce que je demandais l'autorisation du roi pour faire un arrêté, au lieu de proposer une ordonnance. Cette objection me donna lieu d'établir fortement en principe, que la multiplicité des ordonnances était contraire à la majesté royale; que sa dignité devait se montrer souvent par de simples ordres; et que par cette raison j'avais mis ces mots dans mon arrêté : *Après avoir pris les ordres du roi.* Le roi m'approuva; il termina la discussion, comme il faisait souvent, en me disant : « Donnez, donnez. » Je lui remis mon rapport, dont il approuva les conclusions en marge. Au reste, en revoyant ces Mémoires en 1832, je remarque que mon arrêté subsiste encore, ce qui prouve qu'il était nécessaire; car une durée de quinze ans est peut-être étonnante dans une chose qui a déjà subi tant de changements.

Monsieur étant colonel-général de la garde nationale de France, cela me donnait avec Son Altesse Royale plus de rapports que n'en avaient

les autres ministres; c'était un sujet continuel de calomnies niaises contre moi. J'étais son ministre plus encore que celui du roi; je prenais son avis sur tout, et je lui disais touts les secrets du gouvernement. Je ne crois pas cependant que le gouvernement s'occupât alors d'une seule chose qui ne fût bien connue du public, pas même les misérables intrigues qui l'environnaient.

Un soir, après avoir travaillé avec le roi, il me chargea de dire quelque chose à MONSIEUR. Je me rendis sur le champ chez le prince, à pied, par la cour des Tuileries, et je conservai sous le bras le portefeuille que j'avais en sortant du cabinet du roi. Si j'avais pris ma voiture, j'y aurais laissé mon portefeuille; mais, à pied, je le gardai tout bonnement en entrant chez MONSIEUR. Le lendemain, il n'était question que du portefeuille; c'était le corps du délit; j'étais pris en flagrant délit. Le plaisant de tout cela, c'est que je savais tout ce qu'on disait à M. de Richelieu, par des personnes officieuses qui fréquentaient sa maison, que je n'interrogeais pas, et qui voulaient, par ces rapports, ou me plaire ou augmenter la mésintelligence. Lassé de ce que je voyais, de ce que j'entendais, je dis un jour tout haut, dans une audience publique: « Mon Dieu! je ne conçois pas comment M. un tel peut pren-

dre la peine de venir si souvent ici; il me fait beaucoup trop d'honneur. »

Si l'on jugeait des hommes par ceux qui dans une capitale forment des coteries, ourdissent des brigues, trament des intrigues, on aurait le plus profond mépris pour le genre humain, et du mépris on passerait à l'horreur. Malheureusement, ces intrigants ont un grand pouvoir : leurs calomnies, les bruits qu'ils répandent, les jugements qu'ils portent, ces phrases toutes faites, qu'ils répètent à tout propos, et qui s'enfoncent dans la tête des gens incapables de penser par eux-mêmes, tout cela finit par entraîner le jugement des faibles, des niais, des imbécilles, des étourdis. Ils sont puissamment secondés par une tourbe nombreuse, les envieux, les jaloux, qui veillent nuit et jour pour nuire au mérite et aux talents, qui éprouvent à leur vue un supplice terrible, et n'ont pas un seul instant de repos. Les hommes de sens se taisent, ne savent pas, ne peuvent pas se réunir, et laissent le pouvoir à quelques misérables intrigants.

Lorsque MONSIEUR voulait travailler avec le roi, il me faisait avertir. Je me rendais chez Sa Majesté; et là, MONSIEUR faisait lui-même les rapports et les propositions. Le roi recevait de ses mains les projets d'ordonnance et me les re-

mettait. Je les emportais; et après les avoir examinées, j'en faisais un rapport au roi, et je les présentais à sa signature. On conçoit que dans l'intervalle je pouvais avoir des observations à faire à MONSIEUR, ou des objections à lui présenter. Je commettais alors le grand crime d'aller chez lui. Si je l'avais contrarié souvent, si je m'étais souvent opposé à ce qu'il désirait, j'aurais été fort agréable à un certain parti.

L'intrigue avait organisé une infâme correspondance; elle partait de Paris pour Londres, et revenait à Paris. Elle est connue sous le titre de *Correspondance privée*. Elle était presque tout entière dirigée contre le frère du roi. *Le Conservateur* en a parlé souvent, a montré son venin, ses mensonges, ses contradictions. Il était impossible que l'intrigue ourdie contre MONSIEUR ne parvînt pas jusqu'au roi, et ne fît pas sur lui quelque impression. Je m'en aperçus bientôt. Un soir, travaillant avec lui, je saisis une heureuse circonstance pour lui parler de ces misérables discours parvenus jusqu'à lui, de ce reproche qu'on me faisait d'être autant le ministre de MONSIEUR que celui du roi; je lui racontai ma conversation avec le marquis de Bonnay; je peignis avec force cette belle union de la famille royale, que de misérables intrigants voulaient rompre; je lui

fis remarquer que, dans ce commandement de la garde nationale de France, MONSIEUR n'agissait que comme un simple sujet. « C'est MONSIEUR, lui dis-je, qui a voulu que les rapports qu'il fait à Votre Majesté fussent faits en ma présence, que j'emportasse ensuite ses rapports et ses propositions, afin de ne les présenter à la signature du roi qu'après les avoir examinés. Plus d'une fois j'ai proposé des changements qui me paraissaient nécessaires. Si l'on est si mécontent du commandement de MONSIEUR, c'est qu'on sait bien que tant que la garde nationale sera organisée comme elle l'est, sous les ordres du prince, la faction ne pourra réussir dans les projets qu'elle médite. »

Le roi m'écoutant avec beaucoup d'attention, je me laissai aller à tous les sentiments dont j'étais pénétré; je dis tout ce que je pensais sur l'infâme projet de désunir la maison royale, sur les attaques dirigées contre MONSIEUR. Je fus heureux dans mon abandon. Le roi partagea tous mes sentiments; et levant les mains au ciel, il s'écria : « Ah, mon frère! mon frère! » J'aurais pu saisir ce moment pour nommer les intrigants, pour les démasquer; je n'en eus pas même la pensée. Je ne voulais conserver la confiance du roi que par des voies nobles et généreuses;

je voulais surtout être content de moi-même.

Cette coterie, qui cherchait à désunir la famille royale, était bien plus dangereuse alors que la faction libérale. Ses turpitudes furent portées au comble après ma sortie du ministère. Elle a déshonoré le nom français, en se servant des journaux anglais pour combattre le parti royaliste. On y voit le nouveau ministère, formé à la fin de 1818, s'appuyer sur l'influence d'un ambassadeur étranger. Il semblait que les ambassadeurs étrangers eussent le droit de nous demander compte de nos actions. C'était M. de Richelieu qui avait donné le premier exemple de cette condescendance, dont des hommes dégradés lui faisaient un mérite, en prétendant que son crédit sur la Russie avait sauvé la France d'un honteux démembrement. J'ai montré, dans un chapitre précédent, quels furent les résultats de ce prétendu crédit.

Il survint alors deux affaires, dont je n'ai pas le courage de donner les misérables détails, et dans lesquelles le roi, par des sentiments religieux, dont je ne dois ni examiner le caractère, ni rapporter les expressions, me plaça envers lui dans une position nouvelle d'une extrême confiance. J'aurais pu en profiter pour acquérir un grand ascendant sur son esprit. M. le comte de

Bruges et M. de Capelle en furent instruits dans le temps. Mais pour profiter de cette disposition de son esprit et de quelques sentiments profonds et puissants, il aurait fallu des combinaisons pour lesquelles la nature ne m'a point fait, et dont la seule idée m'inspirait un dégoût insurmontable. Qu'on loue tant qu'on voudra le beau talent qui s'enchaîne aux faiblesses d'un homme, qui les flatte, les caresse, les exploite à son profit; je ne connais rien de plus vil, de plus honteux; ce serait le plus terrible supplice auquel pourrait être condamné un caractère élevé. Après ma sortie du ministère, M. de Richelieu parlant un jour de moi devant M. de Capelle, et revenant au reproche qu'il me faisait toujours, d'avoir voulu être le maître absolu des affaires, M. de Capelle lui fit entendre que si j'avais voulu profiter de certaines dispositions du roi, je serais resté au ministère : il parut très-étonné.

J'ai dit que j'avais fait souvent des tentatives pour établir une bonne intelligence entre M. de Richelieu et moi. J'en parlai à M. de Girac, ancien évêque de Rennes : il me dit qu'il était depuis long-temps son ami intime, qu'il lui parlerait avec l'abandon d'une ancienne amitié, et qu'il applanirait toutes les difficultés. Quelques jours après, il m'écrivit qu'il était heureux de

m'apprendre le succès de sa négociation; que tout serait convenu chez lui, à un dîner où il n'y aurait pas d'autre personne que nous trois : il m'instruisait du jour fixé par M. de Richelieu.

Le plus parfait accord régna dans notre conversation, non seulement sur quelques affaires, mais encore sur la marche générale; et sur elle, j'exposai mes principes : soutenir le parti royaliste, repousser l'autre parti, mais sans persécution. Il parut frappé de tout ce que je lui rapportai de ma correspondance. Le prélat l'accablait de marques de confiance et d'amitié, et lui rappelait les temps et les circonstances de leur intimité. Il aimait à parler, mais il parlait très-bien; il était éloquent; il entraînait M. de Richelieu. Celui-ci se retira le premier. Il était libre et facile dans ce moment; il écoutait volontiers; je ne voyais sur son visage aucun de ces nuages qui s'y montraient trop souvent. Quand il fut parti, l'évêque ravi me demanda si j'étais content; il était plein de confiance. Je ne la partageai point, mais je n'insistai pas, parce que cela lui faisait beaucoup de peine. Je me contentai de lui dire que c'était toujours ainsi que les choses se passaient lorsqu'il était livré à lui-même, mais que tout changeait aussitôt qu'il avait entendu les personnes qui l'entouraient. Je lui parlai même

de M. de Beausset, qui depuis fut cardinal, et qui prenait touts les jours un grand empire sur M. de Richelieu. Nous verrons bientôt quelle fut la conduite de ce prélat envers les royalistes de la Chambre élective.

CHAPITRE VII.

Encouragements donnés aux beaux-arts. Monument expiatoire de Louis XVI. Rétablissement des Académies. Académie française. Lettre de M. Suard et ma réponse. Dissolution de l'École polytechnique. Mesures prises pour la sûreté générale.

Je fis pendant mon ministère tout ce qui pouvait dépendre de moi pour encourager les beaux-arts. Je présentai au roi des ordonnances qui prescrivaient le rétablissement des statues de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Elles avaient été renversées à la fin de 1792. Celle d'Henri IV avait été relevée à la première restauration. Je fis aussi l'ordonnance qui prescrivait l'érection de douze statues de grands hommes

de la France sur le pont Louis XVI. Le roi désigna lui-même les personnages sur une longue liste que je lui présentai. Je n'insistai que pour les quatre célèbres marins. Il avait sur le cardinal de Richelieu une opinion que j'étais bien loin de partager.

En même temps, je conçus pour la peinture un plan que le roi approuva. Je me rendis à une séance de l'Académie des beaux-arts, j'y exposai mon idée. C'était de donner, pour sujets des tableaux commandés par le gouvernement, des traits de notre histoire, choisis parmi les actions qui pouvaient intéresser les villes et les provinces de la France, et de leur envoyer ces tableaux. Je rappelai qu'en Italie, les chef-d'œuvres des arts n'étaient pas entassés dans une seule ville, que les voyageurs se détournaient souvent de leur route pour aller voir les beaux ouvrages qu'ils sçavaient exister dans différentes villes; que ces ouvrages isolés brillent davantage et excitent plus l'admiration, que lorsqu'ils sont placés parmi un grand nombre d'ouvrages semblables; que d'ailleurs ils acquerraient un plus grand prix dans l'opinion des villes et des provinces dont ils retraceraient la gloire. Je remis en même temps une liste des sujets que m'avait d'abord présentés ma mémoire, et je priai l'Académie de choisir dans cette liste

et dans l'histoire de France les sujets qui lui paraîtraient plus propres à atteindre le double but d'être favorables à la peinture et chers aux villes et aux provinces. L'Académie adopta avec empressement ma proposition. Dans la liste que je lui donnai, était un tableau représentant deux princes du sang remettant, par l'ordre de Charles V détrompé, l'épée de connétable à Duguesclin, qui, frappé d'un coup sensible par l'infernale envie, avait renvoyé cette épée au roi. Ce tableau aurait été destiné à la ville de Rennes.

Je demandais aussi un tableau représentant M^me^ la duchesse d'Angoulême, haranguant avec fermeté les troupes à Bordeaux, après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. On traita ce sujet après ma sortie du ministère, mais on le dénatura. On ne peignit point la princesse allant au-devant du danger et déployant un grand courage, mais fuyant, et déjà dans la chaloupe qui doit la conduire vers un vaisseau anglais mouillé dans la rade. On m'assure que le grand peintre qui a fait ce tableau, a témoigné le regret d'avoir ainsi changé ses premières pensées, plus dignes de lui sous touts les rapports.

Je présentai dans le même temps au roi un rapport sur un monument expiatoire en mémoire de l'horrible assassinat de Louis XVI. Quelques

personnes étaient d'avis de l'ériger sur la place même où le crime fut commis. J'examinai dans ce Mémoire les avantages et les inconvénients. Il me semblait d'abord que la statue équestre de Louis XV, qui était sur cette place, ayant été renversée par les fureurs révolutionnaires, devait être relevée, comme celles d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, qu'en outre, le monument qui rappellerait un crime aussi atroce, ne devait pas être toujours présent aux yeux du peuple, sans l'environner de tout ce qui pouvait inspirer les sentiments les plus profonds d'horreur et d'admiration, et qu'une statue ne produirait point cet effet. Je proposais de consacrer l'église de la Madeleine, comme un grand monument expiatoire, d'y ériger une chapelle expiatoire à Louis XVI, une à la reine, une à M^me^ Elizabeth, une à Louis XVII; de placer dans chacune la statue du prince ou de la princesse, de l'orner de tableaux et de bas-reliefs analogues, dont j'expliquais les sujets, et de frapper ainsi l'esprit des sentiments religieux et patriotiques les plus profonds, les plus capables de produire une grande impression. Le roi consulta plusieurs prélats sur les deux projets, et se décida pour celui que je viens de détailler. Je lui en remis le plan bientôt après. Il l'approuva et le signa dans l'ensemble et

dans touts les détails. J'ignore si depuis il a été changé dans quelques parties. Mais je sçais que plusieurs fois des artistes auxquels j'avais confié des ouvrages pour cette église, me dirent qu'ils éprouvaient des difficultés, et qu'ils ne pouvaient obtenir les mesures d'après lesquelles ils devaient travailler.

Plusieurs années après, la statue de Louis XV achevée, étant prête à être placée, le roi a ordonné que celle de Louis XVI lui serait substituée; et dans une cérémonie auguste et religieuse, Charles X a posé la première pierre du monument. Mais la révolution de 1830 a suspendu cet ouvrage. L'effet qu'il aurait produit sur les esprits aurait pu seul éclairer sur les avantages ou les inconvénients d'accoutumer le peuple à la vue toujours subsistante d'un monarque détrôné et conduit à l'échafaud, sans inspirer en même temps à ce peuple des pensées convenables. Peut-être cet horrible évènement, rappelé tous les jours, sans de hautes leçons, aurait-il habitué des esprits ignorants et peu réfléchis à voir avec une sorte d'indifférence un monument qui devrait les glacer d'horreur.

Je présentai aussi au roi un projet pour empêcher d'apercevoir le défaut de parallélisme qui se trouve entre les Tuileries et le Louvre. Bona-

parte avait voulu dégager la place du Carrousel des bâtiments qui lui ôtent sa grandeur; et il avait demandé des projets pour éloigner des yeux du spectateur le défaut dont j'ai parlé. Plusieurs plans furent présentés. Ils étaient touts relatifs à des bâtiments, ou à d'autres constructions d'architecture. Je proposai au roi d'élever au milieu de la place une statue colossale de saint Louis, placé entre sa mère la reine Blanche, et Suger son ministre, et d'environner ce groupe d'une colonnade circulaire. Le roi goûta fort cette idée, d'autant plus qu'il était admirateur de cette reine et de ce ministre. Il est vrai, me dit-il, que saint Louis n'a pas une statue. Vous me présenterez ce projet l'année prochaine. Je sçavais bien qu'alors je ne serais plus en place. Je pensais qu'on ne devait occuper les arts qu'à perpétuer les souvenirs de la gloire nationale. En voyant ce récit, après quinze années depuis ma sortie du ministère, je remarque qu'aucune statue n'a été ordonnée par le gouvernement, excepté celle de Louis XVI. Un monument devait être élevé au duc de Berri, mais par souscription. Les villes de Caen et de Montpellier ont rétabli les statues de Louis XIV, renversées pendant la révolution.

J'obtins du roi le rétablissement des anciennes académies. Le dessein en avait été conçu par

M. de Montesquiou, pendant son ministère; il fut discuté dans le conseil des ministres; aucune objection ne fut élevée contre ce rétablissement. Des motifs de haute convenance exigèrent la suppression de quelques noms, et les ministres furent unanimes sur ces suppressions. Je puis même déclarer que ce fut un de mes collègues qui proposa la suppression d'un nom. Mais dans les choses de cette espèce, les convenances ne me permettent pas de tout dire. D'ailleurs, je partageai son opinion. Beaucoup d'académiciens sollicitaient ce rétablissement, et croyaient ainsi renouveler l'ancienne gloire de leurs académies. Plusieurs préféraient aussi un changement qui les désignait par les travaux auxquels ils s'étaient particulièrement consacrés.

Le nom de l'Institut fut conservé. Il était divisé en *classes;* je commis le grand crime de rétablir la division en *académies*. On en a fait un sujet d'accusation contre moi. J'oserai me rendre encore plus coupable, en disant que ce nom *institut* me paraît singulièrement choisi. Avant la révolution, on entendait par ce mot, *la constitution d'un ordre religieux;* il signifiait aussi *une certaine manière de vivre, selon une certaine règle*. N'est-il pas un peu singulier qu'on ait appliqué à un corps savant,

une dénomination empruntée aux ordres religieux, et cela dans le siècle des lumières! Le nom *académie*, emprunté aux Grecs, que nous admirons, valait bien le mot de *classes*, qui désigne les salles dans lesquelles s'assemblent les écoliers d'un collége. A-t-on voulu imiter par ce titre *l'institut* de Bologne, le seul, je crois, qui porte ce nom? On l'a donné aussi à des maisons d'éducation; et je vois dans l'Almanach impérial : *Institut des maisons impériales Napoléon*. Mais le crime impardonnable était d'avoir prescrit une réunion solennelle et annuelle des Académies, pour célébrer le retour des Bourbons.

Peu de temps après, plusieurs membres de l'Académie française m'annoncèrent qu'ils me destinaient leurs suffrages. Je repoussai leur bonne volonté, en les assurant que j'étais convaincu qu'ils n'auraient pas la majorité; que si, pendant mon ministère, j'avais marché au gré du parti libéral, ma nomination serait certaine; mais que jamais en France on ne verrait les royalistes saisir toutes les occasions de soutenir un ministre qui marchait, sans se détourner, dans la route tracée par les intérêts et la situation de la couronne. Non seulement je ne fis aucune démarche pour obtenir des suffrages,

mais j'étais persuadé que jamais l'Académie n'avait nommé quelqu'un qui n'avait pas témoigné par des visites à touts les académiciens qu'il briguait leurs suffrages. Je savais qu'autrefois les hommes les plus éminents avaient suivi cet usage. Je n'avais aucun titre pour négliger cette politesse envers un corps respectable; ainsi je ne pouvais prétendre à cette élection.

M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie, vint cependant, la surveille d'une élection, m'assurer que ma nomination était certaine, quoique je ne me fusse pas présenté. Mais le bruit s'étant répandu que j'allais sortir du ministère, les seuls royalistes, bien connus pour tels, me donnèrent leurs suffrages. Je ne trouvai pas la cause de ce changement fort honorable pour quelques personnes. Je trouvais tout simple que les académiciens partisans du système Richelieu, ne me donnassent pas leurs suffrages; mais je ne pouvais penser de même à l'égard de quelques personnes que je ne veux pas nommer. L'Académie des beaux-arts se conduisit différemment; et malgré les bruits de ma sortie, elle m'associa à ses travaux de la manière la plus flatteuse.

Peu de temps après, M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, m'écrivit pour

m'offrir des remercîments au nom de ses collègues, sur le paiement que j'avais ordonné de ce qui leur était dû; il me proposait de faire des démarches pour mon élection à une place vacante. Je lui répondis :

« Monsieur, j'ai reçu l'obligeante lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous « me dites que vous avez lu à l'Académie la let- « tre dans laquelle je vous exprimais le regret de « n'avoir pas été instruit plus tôt des besoins de « l'Institut, en vous annonçant les ordres que « j'ai donnés pour faire payer l'arriéré dû aux « Académies. Vous me parlez de la reconnais- « sance des membres qui ont entendu cette lec- « ture, et vous en prenez occasion d'exprimer « le désir obligeant des démarches que vous « aviez faites déjà, et que vous renouvelleriez « encore avec plus de plaisir et plus d'espoir de « succès.

« Je vais, monsieur, répondre avec franchise « à une si aimable ouverture. Lorsque j'ai scu, « il y a environ un mois, que vous aviez l'in- « tention de me mettre au nombre des candi- « dats pour l'Académie française, j'ai cru qu'elle « pouvait choisir un homme qui, sans titres lit- « téraires, avait montré dans nos temps les plus « mauvais quelque talent et surtout du courage

« pour combattre la faction révolutionnaire, et « qui d'ailleurs présentait le premier de tous « les titres, l'honneur d'avoir été appelé par le « roi, du fond de son royaume, pour lui confier « une administration dans laquelle sont comprises « les Académies. Cependant, je n'ai pas cru de- « voir faire la moindre démarche, et je pensais « que cela seul devait empêcher mon élection. « Mais il est de notoriété publique que plusieurs « hommes de lettres ont regardé ma nomination « comme certaine, et qu'ils l'ont annoncée. Il « est aussi certain et aussi public que cette dis- « position a changé subitement, et l'on en con- « naît trop la cause. Un bruit relatif à ma posi- « tion a déterminé ce changement. Ce n'est point « l'évènement en lui-même que je dois consi- « dérer, mais la cause.

« Ce changement subit d'opinion me trace à « jamais ma conduite. Non seulement, mon- « sieur, je ne peux accepter l'offre si gracieuse « de votre bonne volonté, mais j'ajoute la de- « mande d'une véritable faveur : c'est d'éloigner « de mon nom tous les suffrages des personnes « qui pourraient penser à moi. Un seul suffrage « ferait croire que j'ai pu désirer une chose que « je ne pourrais accepter. Je ne peux trop vous « dire, monsieur, combien je vous serai obligé

« de ce que vous voudrez bien faire pour que « mon nom ne soit pas même prononcé dans « l'Académie. Je ne peux assez insister sur cette « démarche, et je vous aurai une obligation infi- « nie de son succès.

« Mais, quelle reconnaissance ne conserverai- « je pas toujours envers vous, monsieur, et en- « vers les académiciens qui, ne voyant pas seu- « lement un ministre, après avoir les premiers « pensé à moi, ont persévéré, en méprisant un « certain bruit, à me croire encore digne de « leurs suffrages! Je les en félicite; car les no- « bles procédés doivent briller dans les hommes « qui cultivent les lettres. J'ajoute les plus vifs « remerciements pour vous, monsieur, que j'ai « trouvé dans tous les temps le même envers « moi, et qu'il m'est bien agréable d'assurer d'un « ancien dévouement égal à la considération et « à l'estime que vous m'avez toujours inspirées. »

On voit, par cette lettre, que j'aurais été nommé par l'Académie, si tout à coup le bruit de ma sortie du ministère ne s'était pas répandu, et qu'ensuite j'aurais été nommé, lorsque ces bruits cessèrent, si j'avais voulu me présenter. En effet, il y eut un moment où un mot, dit par le roi, fit penser que j'étais plus affermi que jamais dans sa confiance. Il parla, un matin, après

son déjeûner, du bruit de ma retraite, et il le repoussa dans les termes les plus flatteurs pour moi. Le mot du roi fut répété dans un dîner diplomatique. On examina lequel l'emporterait des deux partis, celui des princes, c'est ainsi qu'on s'exprimait, et celui de M. de Richelieu. On me faisait l'honneur de me regarder comme intimement lié au parti des princes. Presque touts les convives furent d'avis que le parti des princes l'emporterait. Si, dans ce moment même, je m'étais présenté parmi les candidats, par une lettre écrite au secrétaire perpétuel, après les remerciements qu'il m'adressait au nom de l'Académie, ma nomination aurait été certaine. Mais on voit, par ma réponse, combien mes idées étaient différentes. J'ai marché constamment à l'affermissement de la monarchie; mais, avec la même constance, j'ai soutenu la hauteur de mon caractère.

Je ne suis pas l'ordre des dates; je réserve pour la fin l'évènement le plus pénible à raconter, tout ce qui tient aux deux lois d'élection que j'ai présentées.

Touts les rapports qui parvenaient à M. le duc de Feltre et à moi sur l'Ecole polytechnique, méritaient une sérieuse attention. Nous ne pouvions plus nous dissimuler que les élèves mani-

festaient sans cesse la haine de la dynastie légitime. Il nous parut impossible de la laisser subsister telle qu'elle était. Il fallait la dissoudre, pour la rétablir sur un plan différent. Elle était dans mes attributions. Cependant elle était bien plus une école militaire qu'une école civile : il en sortait beaucoup plus d'élèves pour l'artillerie, le génie et la marine, que pour les ponts et chaussées et les mines. Je proposai donc à M. le duc de Feltre de faire le rapport ; mais il ne le voulut pas absolument. Je fus obligé de m'en charger. Peu m'importait de m'attirer encore plus le ressentiment de la faction ; je faisais tout pour le mériter. D'ailleurs, ce n'était plus elle qu'il fallait redouter pour la monarchie ; c'était la coterie mixte, que touts les bons Français voyaient avec terreur travailler diligemment à la dégradation de touts les principes monarchiques.

Je voulus d'abord avoir un plan de rétablissement ; nous le concertâmes, M. de Feltre et moi. La première condition de notre projet fut de mettre l'école sous la direction immédiate de M. le dauphin.

Lorsque j'en fis le rapport, M. de Richelieu le combattit. Après plusieurs objections, il dit que des ambassadeurs, des étrangers lui avaient témoigné leur [illegible] connement de ce qu'on voulait

détruire une école qui avait donné de si bons officiers. Je répondis qu'il n'était pas question de détruire, mais de réformer un état de choses devenu intolérable. Je suis très-aise, ajoutai-je, de voir les étrangers témoigner un si vif désir que la France ait de bons officiers ; mais mon devoir est de donner au roi des sujets fidèles : ils seront toujours assez bons officiers, quand ils seront sujets fidèles. D'ailleurs, je prie M. le duc de Feltre d'énoncer son opinion. Ce ministre déclara que le mauvais esprit était porté, dans cette école, au dernier degré ; qu'il avait tout concerté avec moi, et qu'il appuyait toutes mes conclusions. Immédiatement après ma sortie du ministère, l'école fut rétablie sur le plan que j'avais laissé, et qui était autant l'ouvrage de M. de Feltre que le mien. J'avais combiné la dissolution de l'école, de façon à ne rien changer à la carrière et aux espérances des élèves.

On a vu que M. de Richelieu avait eu de la peine à croire que la tranquillité publique était menacée par des conspirations ; on a vu ensuite qu'à peine M. le duc d'Angoulême était arrivé de Lyon, qu'il en avait acquis la preuve : mais comme un intervalle de plusieurs mois s'était écoulé sans qu'aucun mouvement eût éclaté, on ne manquait pas de dire que j'exagérais des

chimères, que je voyais partout des conspirations. MM. de Richelieu et Decazes, ainsi que leurs amis particuliers, ne cessaient de parler dans le même sens; mais j'étais parfaitement informé des trames qui s'ourdissaient plus que jamais, et je prenais tous les jours de nouvelles précautions. M. Decazes lui-même, dès le mois de mars, commença à avoir des craintes; il invita le ministre de la guerre à faire passer des troupes dans le département de l'Isère : mais ce ministre m'avait communiqué les réponses qu'il avait reçues de M. le général Donnadieu, commandant à Grenoble, sur le très-petit nombre d'hommes qu'il pouvait employer, et seulement de la gendarmerie et de la garde nationale. Le ministre avait lui-même très-peu de troupes à sa disposition. Il me félicita des mesures que j'avais prises, et dont j'ai déjà parlé, pour créer une force de bonne volonté. Je me concertai avec lui; et par une nouvelle circulaire, j'expliquai aux préfets comment ils devaient pourvoir au paiement de cette troupe et aux frais de transport. J'ordonnai dans douze départements de tenir des fonds en réserve, d'avoir d'avance la liste double des hommes qu'ils pouvaient employer, et celle des communes qui fourniraient des voitures de transport, afin de pouvoir à l'instant même mettre tous ces

moyens à la disposition du commandant militaire. J'avais fortement recommandé que la troupe disponible ne fût point séparée de la garde nationale, qu'elle ne fît qu'une seule et même chose avec elle, sans aucune différence quelconque. Je disais aux préfets de ces douze départements : « Quelles mesures avez-vous prises pour faire « sortir tout à coup du sein de la garde nationale « une troupe proportionnée à sa force active, dé- « vouée au roi, et prête à se porter partout où la « tranquillité publique pourrait être menacée? « Je vous prie de répondre sur le champ à cette « question, et dans le plus grand détail.

« Ne vous bornez pas à me présenter avec cer- « titude cette force disponible; concertez d'avan- « ce, avec M. le général commandant votre dé- « partement, la manière dont vous mettrez cette « force à sa disposition, comment vous la trans- « porterez avec célérité, s'il est nécessaire; et « aussi quelle force de bonne volonté vous pour- « riez envoyer dans les départemens voisins, s'ils « étaient troublés par les factieux, et quelle force « vous pourriez en recevoir.

« Plusieurs préfets ont formé une troupe de « cavalerie, plus ou moins nombreuse. Dans quel- « ques départements, elle est de cinq à six cents « hommes, très-bien montés, aussi bien équipés,

« composée de propriétaires qui presque tous ont « servi, et qui sont pénétrés du désir de donner « au roi des preuves de leur dévouement, en se « portant partout où il sera nécessaire pour main- « tenir la tranquillité publique. Il est indispen- « sable que cette troupe ne prenne pas d'autre « dénomination que celle de compagnie ou esca- « dron de la garde nationale. Toute autre dési- « gnation serait contraire aux volontés du roi.

« Le roi veut que vous puissiez déployer, sans « autre entrave que celle que peuvent présenter « les lois elles-mêmes, toutes les ressources que « vous offrent les lieux, les circonstances et les « personnes. Sa Majesté veut aussi que, dans un « jour qu'elle désignera bientôt, le prince colo- « nel-général lui fasse un rapport sur la conduite « des gardes nationales du royaume, et que le « même jour, en présence du prince, je mette « sous les yeux de Sa Majesté le tableau des ef- « forts de MM. les préfets pour créer et mettre « en mouvement la force protectrice de la tran- « quillité publique. J'espère que je pourrai alors « montrer à Sa Majesté, dans un concours actif « de toutes les volontés sagement dirigées, ce « que peuvent des Français pour servir leur roi. »

La rébellion arrivée à Grenoble, le 4 et 5 mai, prouva que j'avais été bien informé, et que j'a-

vais eu raison de prendre toutes ces précautions. M. le général Donnadieu se servit avec habileté de toutes les forces qui furent sous ses ordres, et la troupe disponible de Lyon et de son département marcha au secours de Grenoble. Si ce mouvement révolutionnaire n'avait pas été promptement arrêté, les départements voisins auraient fourni pour le combattre une petite armée pleine d'ardeur.

On voit par touts ces détails combien j'étais pénétré du désir de contribuer à l'affermissement de la monarchie. Cette pensée me dominait jour et nuit. J'étudiais la correspondance des préfets; j'apercevais dans quelques-uns une sorte d'indifférence et d'apathie qui me parurent dangereuses : plusieurs même semblaient croire qu'il leur suffisait de s'occuper de l'administration, et que le mouvement de l'esprit public leur était étranger. Des discours indiscrets, dont je fus instruit, me prouvèrent qu'il fallait fortifier les principes et relever le courage de plusieurs d'entre eux. J'écrivis confidentiellement à douze de ces magistrats, et j'espérai que ma lettre ferait sur eux assez d'impression pour bannir toute incertitude de leur esprit. Je leur disais :

« Vous voyez dans ma correspondance avec « quelle satisfaction je reconnais touts les jours

« les heureux fruits de votre vigilance et de votre « activité. Comme administrateurs chargés de la « tranquillité publique, vous avez fait tout ce « que le gouvernement pouvait attendre de vous. « Je ne vous ai point dissimulé qu'il existait en- « core des factieux qui tramaient dans l'ombre « de coupables projets; je vous en ai instruits. Un « gouvernement qui connaît sa force ne craint « point de parler de ses ennemis.

« Je viens aujourd'hui vous entretenir d'ob- « jets plus importants encore. Il ne suffit pas « d'être sincèrement dévoué au roi, de remplir « nos devoirs dans toute leur étendue; servir le « roi est le devoir du particulier comme du ma- « gistrat : mais celui-ci doit s'élever à d'autres « considérations; il doit se dire sans cesse qu'il « est appelé par la confiance de son roi à fonder « la monarchie des Bourbons sur des bases in- « destructibles. Vous devez donc vous former les « opinions les plus justes, les plus étendues sur « les immenses avantages de la monarchie, rat- « tacher toutes vos pensées à celle-ci, l'unir à « tous les souvenirs de l'ancienne gloire de la « France, et vous pénétrer de la fausseté des vai- « nes théories que nous avons trop approuvées « dans des moments d'erreur; il faut que vos ac- « tions, vos paroles, vos craintes, vos espérances

« ne fassent qu'une seule et même chose avec la « grande pensée du rétablissement de la monar- « chie, qu'elle occupe toutes les facultés de votre « esprit, qu'elle vous assiége, pour ainsi dire, dans « tous les instants, qu'on ne puisse jamais soup- « çonner dans vos discours l'ombre d'une arrière- « pensée, et qu'ainsi, tout pénétrés de la haute « importance de cette grande mission qui vous « est confiée, vous agissiez librement, sans con- « trainte aucune, et par une espèce d'inspiration. « C'est ainsi que vous répandrez autour de vous « cette opinion sacrée qui voit la patrie dans son « chef suprême, touts les devoirs dans la défense « du trône, touts les intérêts dans le dogme de « la légitimité.

« Vous rallierez ainsi toutes les opinions autour « de vous; les hommes dévoués, par le charme « d'un sentiment commun; les faibles, par la « certitude d'un appui vigoureux; les esprits in- « certains, par l'exemple et l'entraînement d'une « noble ardeur.

« Il existe dans ce moment en France un mou- « vement déterminé que nous n'avons pas vu de- « puis vingt-cinq áns. On ne peut plus repro- « cher aux amis du trône cet isolement, cette « incertitude, sources fécondes de nos malheurs: « ils se réunissent; ils se rallient; ils ne se trom-

« peut pas sur le but qu'ils veulent atteindre; ils « marchent de concert, les yeux fixés sur lui; et « les inconvénients que peut amener leur ardeur « sont aisément affaiblis ou détournés. Combien « nous serions coupables, vous et moi, si nous « ne savions pas reconnaître, soutenir et diriger « cette émulation généreuse! Nous ne pouvons y « parvenir que par la pénétration intime d'un « désir ardent de voir se relever et briller d'un « nouvel éclat le trône des Bourbons, que nous « n'avons abandonné qu'en tombant à l'instant « même dans un abîme de malheurs.

« Si je fais dériver avec certitude tout le bien « que le roi attend de vous de cette intime con- « viction qui vous anime sans doute, vous devez « penser quel mal j'attribue à un sentiment froid « ou pénible, à la fluctuation des idées, à leur « indécision, à une marche tortueuse, à d'arrière- « pensées qui percent malgré de vains efforts pour « les déguiser ou les envelopper. Nous pouvons « tromper pendant un jour; mais nous ne pou- « vons tromper plus long-temps sur nos vrais sen- « timents : et si un particulier le peut quelque- « fois, l'homme public l'essaierait en vain. Tout « décèle sa pensée malgré lui; et souvent même « il est trahi par l'expression la plus forte d'une « pensée qui n'est pas la sienne.

« C'est ainsi qu'un administrateur peut avoir « le talent de l'administration, remplir toutes ses « devoirs, faire même plus qu'on ne lui demande, « et cependant produire tous les jours un mal « réel, dont il n'a ni le désir ni même la con- « naissance. On lit dans le fond de son âme; et « sa pensée, dévoilée malgré lui, étonne les bons, « donne de l'espérance aux méchants, intimide « les faibles. On peut avoir de la probité, des ta- « lents, de longs services, et ne pouvoir pas être « utile dans ce moment à la restauration de la « monarchie, parce qu'on ne peut mettre un ac- « cord nécessaire entre ses pensées et ses actions, « entre ses affections et ses discours. »

On voit par cette lettre ma pratique constante de la maxime de Machiavel, dictée par le bon sens : *Il faut rappeler souvent le principe du gouvernement.*

J'avais écrit cette lettre à quelques préfets, afin de leur faire entendre indirectement et de la manière la plus polie que je m'apercevais d'un changement dans leur opinion, et par conséquent dans leur conduite. Ce changement provenait de la correspondance et des discours de la coterie mixte qui assiégeait le gouvernement, de la haine déclarée qu'elle manifestait contre les royalistes de la Chambre élective. Je voyais avec effroi com-

rien n'accroissait et se fortifiait le pouvoir de cette coterie ; elle avait ses racines dans le gouvernement même ; elle devait triompher. Je luttais seul contre elle, par le sentiment de mes devoirs, par les dispositions particulières de mon caractère, mais sans aucun espoir de succès. Je n'aurais pu réussir que par un seul moyen, par la détermination de la Chambre à me prendre pour son chef, à reconnaître et avouer hautement mon influence sur elle, laquelle influence aurait été son propre ouvrage, et par conséquent n'aurait pas dû blesser son orgueil. Mais jamais on n'obtiendra rien de semblable d'une assemblée française, si l'on n'emploie pas des finesses, des brigues, des intrigues pour lesquelles la nature ne m'a donné aucun talent.

Parmi touts les députés, je ne pouvais compter que sur un petit nombre qui partageait mes opinions sur les dangers qui menaçaient la monarchie.

Je trouvai la même justice, le même appui dans toute la maison de Monsieur. C'était auprès des hommes qui l'entouraient que je fortifiais mon courage et surmontais les innombrables dégoûts de ma position. Parcourez diligemment l'histoire de touts les peuples, vous ne trouverez rien de semblable à ce que nous avons vu : le

triomphe d'une coterie attaquant les royalistes, sous un roi deux fois rétabli sur son trône; entraînant ce monarque sur ses pas, et continuant son triomphe, malgré l'expérience de quatorze conspirations, et malgré l'assassinat d'un prince de la maison régnante. Voilà ce que vous ne trouverez dans aucune page de l'histoire des monarchies. Tant de constance d'un côté, tant de faiblesse de l'autre, devaient amener la catastrophe que nous avons vue en 1830, et dont toutes les causes datent des premiers jours de la restauration.

CHAPITRE VII.

Première loi électorale. Conduite de la Chambre de 1815 et des ministres. Lettre de plusieurs ecclésiastiques au roi. Elle exposait la conduite des royalistes de la Chambre, et s'en plaignait. Mes lettres au roi et à M. de Richelieu en faveur de la Chambre.

On demandait avec instance une loi sur les élections. La Charte avait imposé l'obligation d'en faire une nouvelle, puisqu'elle avait fixé le cens d'éligibilité, puisqu'elle avait dit que l'organisation des colléges électoraux serait déterminée par des lois, et ordonné le renouvellement de la Chambre par cinquième. La commission déclara dans son rapport qu'il était im-

possible de ne pas faire cette loi. En outre, la Chambre actuelle des députés avait été nommée d'après une ordonnance, sans s'astreindre aux lois anciennes.

Cette loi me concernait. Je recevais sans cesse des demandes pressantes d'un grand nombre de députés. Cependant je balançais; j'avais peine à me déterminer. Je savais par expérience combien cette loi serait controversée, dans une assemblée où les déplorables discours écrits permettent à un grand nombre d'orateurs de se jeter dans touts les raisonnements imaginables de politique, de métaphysique, de législation, et empêchent le simple bon sens de percer à travers ce dédale d'idées incohérentes; je redoutais de jeter un tel sujet de discussions interminables, au milieu d'une Chambre dont la grande majorité montrait sans cesse les sentiments les plus royalistes, mais laissait en même temps percer je ne sçais quelle inspiration démocratique, dont elle ne se rendait pas compte à elle-même, et qui provenait de cette extrême mobilité de notre esprit et de notre caractère.

Je me déterminai par une seule considération. Je pensai qu'il serait possible de faire une loi tellement monarchique, qu'elle empêcherait de réaliser le projet déjà trop formé de dissoudre

la Chambre. J'avoue que j'étais dans une grande erreur. Je devais considérer au contraire qu'une loi discutée dans cette Chambre, serait nécessairement altérée. Je savais qu'on y parlait déjà de se perpétuer pendant cinq années. J'avais trop suivi et étudié les travaux de toutes nos assemblées, pour n'être pas convaincu des obstacles que j'allais rencontrer. Il y a dans notre esprit une certaine faiblesse qui nous porte vers les théories, nous éloigne des idées positives, et nous empêche surtout de saisir dans une question le point principal, et de nous y attacher fortement. Nous voyons les choses sous mille faces différentes; nous nous égarons dans les abstractions et dans les détails. Si les dispositions impératives de la Charte ne m'en avaient empêché, j'aurais persisté dans ma première idée, qui me revenait sans cesse à l'esprit. Je me disais qu'en vain je présenterais une loi monarchique, que cette pensée principale de la monarchie serait perdue dans la discussion.

Après de nombreuses délibérations dans le comité de l'intérieur du Conseil d'Etat, un membre de ce comité me présenta un gros cahier d'abstractions théoriques et métaphysiques. Je reculai d'effroi. J'expliquai au président de ce comité, M. Becquey, les bases sur lesquelles je croyais

que la loi devait être établie, et la nécessité d'avoir des électeurs de droit. Nous avions l'un et l'autre l'expérience de 1792; nous fûmes aisément d'accord. Quand la loi eut été discutée et achevée par le comité et par moi, je la présentai au conseil des ministres; *elle n'y éprouva aucune difficulté.* Elle fut ensuite discutée dans le conseil du roi. Le roi prit beaucoup d'intérêt à cette discussion. Le projet obtint l'assentiment de tout le conseil. Le roi nomma pour le proposer, MM. de Richelieu, Decazes, Becquey et moi.

La loi avait pour base des électeurs de droit. Elle donnait la liste des fonctions de toute espèce qui conféraient le droit électoral; mais toujours à la condition de payer l'impôt exigé par la Charte. Elle ordonnait des colléges de canton qui nommaient les électeurs, et des colléges de département qui nommaient les députés. La démocratie avait donc sa part dans les premiers colléges, mais elle pouvait en abuser. Le remède devait se trouver dans la loi. Il y était effectivement. On pouvait craindre qu'un grand nombre d'électeurs nommés par les cantons ne donnassent trop de force à la démocratie dans les colléges de département. La loi y remédiait par un moyen bien simple. Elle voulait que le

nombre des électeurs fût fixé par le roi. Mais la loi fixait un maximum et un minimum. Un très-grand nombre de citoyens concourant à la nomination des électeurs, cela permettait de réduire le grand collége électoral à un nombre assez faible, pour espérer qu'il remplirait ses fonctions avec un sage discernement. On conçoit qu'il était très-facile au gouvernement, en fixant le nombre des électeurs, de combiner les choses de façon que la partie démocratique ne pût jamais l'emporter sur la partie aristocratique, fortifiée des électeurs de droit, dont le nombre s'élevait suivant l'importance et la richesse du département, et parmi lesquels se trouvaient les plus grands propriétaires et touts les fonctionnaires éminents.

Telle était l'économie de cette loi. Elle devait empêcher la faction libérale de triompher dans les élections. Les électeurs auraient été influencés par les électeurs de droit; et leur nombre n'étant pas trop considérable, ils auraient formé une assemblée calme et tranquille, qu'on n'aurait pas été forcé de diviser en plusieurs parties. Si, dans un canton, de riches propriétaires n'étaient pas nommés électeurs, ils arrivaient néanmoins au collége, comme électeurs de droit. La loi était donc éminemment monarchique, quoique la démocratie en fût le principal élément. La

démocratie avait une large part dans les fonctions électorales, puisqu'elle nommait les électeurs. Mais ce pouvoir eût été dangereux, s'il eût été illimité dans ses résultats. Dans l'exercice des droits quelconques, se trouve toujours la source de quelqu'abus. Ainsi, la même loi qui confère l'exercice d'un droit, doit renfermer le moyen d'empêcher l'abus : c'est là ce qu'un législateur ne doit jamais oublier. C'est aussi ce que faisait cette loi.

La loi conservait le renouvellement par cinquième. Et comme on devait être pleinement rassuré par la combinaison de la loi, je n'avais pas craint de proposer que les députés pussent être nommés à 25 ans accomplis, ainsi que l'avait prescrit l'ordonnance du roi. Il est d'ailleurs très-rare que des jeunes gens de cet âge payent mille francs de contribution. Toutes les autres dispositions étaient réglementaires. Il est inutile de les rappeler.

Lorsque je proposai cette loi, je ne lus pas un discours écrit. Je parlai; je fis ce qu'on appelle ridiculement *improviser*. J'avais bien médité mon sujet; je l'avais débattu, commenté, expliqué de cent façons différentes; j'étais bien sûr de m'expliquer avec méthode et clarté. J'avais pris la résolution de parler avec la plu

grande simplicité; et en relisant ce discours, je vois qu'il était impossible de plus éviter toute espèce de divagation, de longueurs et de déclamations. Je ne parlai que du fond de la loi, et j'ajoutai que les détails relatifs à l'exécution seraient examinés dans les débats. Je copierai ici la fin de ce discours, parce qu'il prouve à quel point j'étais pénétré de l'importance de cette loi, et de la nécessité qu'elle fût toute monarchique. Je prononçai cette péroraison d'un ton qui annonçait les mouvements de mon âme, et qui se ressentait de la mauvaise disposition que j'apercevais dans la majorité. D'où venait-elle? De ce qu'on savait d'avance que je ne proposais point de changer le renouvellement par cinquième; la majorité aurait voulu que la Chambre fût restée telle qu'elle était pendant cinq ans. Ce désir a fait bien du mal à la France : voici cette péroraison :

« En examinant ce projet, vous devez vous « arrêter surtout à ce que demande la monar« chie. Ne séparez pas ses intérêts de ceux de la « patrie ; songez que le pouvoir électoral peut « devenir son plus dangereux ennemi. Le tra« vail important qui vous est soumis doit influer « sur le sort de la France. Vous êtes placés entre « cette antique monarchie, si chère à nos aïeux,

« et ce gouvernement qui commence au milieu « de tant de malheurs, mais sous les auspices de « la vertu assise sur le trône. Que les lois nou- « velles, en le fortifiant aujourd'hui, transmet- « tent à la postérité la plus reculée une seule et « même monarchie, obscurcie par d'affreuses in- « fortunes pendant vingt-cinq ans, mais perçant « avec éclat les nuages de l'adversité, adoptant « des maximes nouvelles en harmonie avec les « anciennes, par conséquent toujours la même, « malgré les vicissitudes humaines, et s'appuyant « sur la foi d'un serment qui ne fait qu'un seul « et même serment avec celui que nos pères ont « juré aux fils de Saint-Louis pendant tant de « siècles. Unissez ainsi le passé, l'avenir, les pro- « messes de vos aïeux, les vôtres, celles de vos « fils. Vous surtout qui, jeunes encore, avez vu « les maux affreux dont nous avons été accablés, « préparez-vous le bonheur de dire un jour: « Nous fûmes de ceux qui arrêtèrent dans sa « course le char terrible de la révolution. »

J'avais eu le malheur, en prononçant ce discours, d'emprunter à Montesquieu une pensée qui m'avait paru juste et profonde. J'avais dit: « Dans un gouvernement monarchique, touts les « pouvoirs doivent être subordonnés et dépen- « dants, et l'autorité de Montesquieu, qui s'ex-

« prime ainsi, a acquis une force plus grande « encore par l'expérience de la révolution. Or, « quel pouvoir plus important que le pouvoir « électoral? quel pouvoir dont l'abus pourrait « devenir plus dangereux pour la couronne, par « la grande influence qu'il exerce sur la nation? « Vous avez vu quels résultats il peut avoir, quand « il n'est pas sagement combiné et fortement re- « tenu dans de sages limites. »

Cette maxime de Montesquieu excita quelques murmures. M. *** s'écria : *Subordonné et dépendant! c'est un peu fort.* Il parlait sans avoir réfléchi. Le nom de *Montesquieu,* souvent cité dans le parlement anglais, aurait dû le faire penser un peu. Je concevais très-bien que ce nom et la citation pouvaient exciter le mécontentement des libéraux, et je m'y étais attendu; mais les royalistes auraient dû peut-être penser différemment. On verra bientôt les sottises ridicules qui furent débitées sur cette citation de Montesquieu. Un seul orateur comprit sa pensée, et la défendit. Elle fut aussi fortement défendue par plusieurs journaux royalistes.

Mais un autre reproche, auquel je m'attendais bien moins encore, est celui dont m'avertit un député. Il me dit très-sérieusement, et par l'intérêt, me disait-il, que lui inspirait un ministre

royaliste, qu'on avait trouvé très-mauvais que j'eusse improvisé mon discours, et que beaucoup de députés avaient dit : « Le ministre ne nous a pas jugés dignes d'entendre un discours écrit. » Ce furent ses propres expressions. Je n'ai pas besoin de dire quelle pitié m'inspirèrent ces paroles : il n'y a qu'en France qu'on puisse en entendre de semblables. Dans toutes les assemblées délibérantes, chez toutes les nations, en France même, dans les anciens Etats de province, on n'a jamais permis les discours écrits : l'Assemblée constituante a, la première, donné ce funeste exemple. Ils ont enfanté ce mélange inouï de métaphysique et d'abstractions unies par le déraisonnement à la législation et à la politique; ils ont produit une sorte de démence, qu'il est impossible de bien caractériser. La première source de ce fatal usage est dans la vanité. On veut faire des livres à la tribune. La seconde source est dans la jalousie de ceux qui ne peuvent parler, envers ceux qui en sont capables. Je traiterai ailleurs cette question ; elle est de la plus grande importance. Tant que les discours écrits seront permis, nos assemblées présenteront une déraison sententieuse, un luxe de phrases oratoires et inutiles, un vain désir de briller, et un éloignement habituel des choses positives;

pour se jeter dans des théories et des abstractions : vous en verrez la preuve dans les remarques de plusieurs orateurs qui ont parlé sur la loi que j'examine avec vous.

J'avais donc commis deux grands crimes : j'avais cité Montesquieu, et j'avais parlé, au lieu de lire. Mais mon plus grand crime était d'avoir conservé le renouvellement par cinquième : presque touts les députés étaient mécontents de cette résolution. Le roi et son conseil s'étaient déterminés par le motif puissant de ne point s'écarter de la Charte dans des choses importantes. Les circonstances donnaient beaucoup de force à cette détermination. On convenait que le renouvellement intégral présentait de grands avantages ; qu'il pourrait un jour être établi : mais que le roi, en conservant l'acte fondamental qu'il venait de sanctionner encore tout récemment par le discours qu'il avait adressé aux Chambres, se plaçait dans une position digne de sa couronne ; tandis qu'au contraire, un changement important annoncerait une légèreté bien prompte. Il fallait considérer aussi la nécessité de détruire les dangereuses espérances inspirées par la proposition imprimée et publiée du dernier ministère, de réviser quatorze articles de la Charte. D'ailleurs, et je vous prie d'arrêter ici votre atten-

tion, ce n'était pas dans une loi relative uniquement à l'élection qu'il fallait proposer un changement si fondamental : il aurait exigé une proposition toute particulière de la part du roi, motivée sur de graves circonstances.

Je présentai souvent ces considérations à beaucoup de députés, lorsqu'ils furent obligés d'avouer le vrai motif de leur mécontentement; je les présentai aux membres de la commission chargée d'examiner la loi. J'eus plusieurs conférences avec eux; je les réunis chez moi. MM. de Richelieu et Decazes vinrent un jour à la commission, et parlèrent dans le même sens que moi. Enfin, après avoir pris les ordres du roi, j'allai jusqu'à leur dire et leur répéter : « Si vous présentez *par amendement* le renouvellement intégral, le roi ne pourra l'accepter. Il serait d'un exemple bien dangereux de faire *par amendement* des changements de cette espèce à la Charte; ce serait contraire à la dignité de la couronne. Mais autant qu'il peut m'être permis de vous donner mon opinion personnelle, je puis vous promettre que si la loi est acceptée, en évitant toute observation contraire aux intentions du roi, j'aurai le plaisir de venir vous soumettre en son nom la proposition de vous maintenir pendant cinq années en place. Cette proposition ne sera pas un

changement perpétuel à la Charte, mais une simple dérogation momentanée, fondée sur les circonstances qui commandent de ne point faire de nouvelles élections, et de conserver une Chambre qui a rendu de si grands services à la monarchie. Ce sera une démarche libre du roi, conforme à sa dignité, et bien flatteuse pour vous. L'article 14 de la Charte, et des circonstances extraordinaires autant qu'imprévues, la motiveront suffisamment. »

Je prie le lecteur de donner toute son attention à ce que je viens de dire. Je crois qu'il en sera frappé, et qu'il pensera que cette commission ne pouvait rien exiger de plus. Eh bien! j'eus la douleur de voir que je ne faisais pas la moindre impression sur la majorité. Depuis ce temps, et dans un moment où la faction alarmait les royalistes, M. de Cardonnel me parlant du regret qu'il avait toujours de cette erreur, je lui rappelai ce que je viens de dire, et qu'il avait alors très-bien entendu, parce qu'il avait assisté à cette séance de la commission. Il me dit que lorsque j'en étais sorti, un député leur avait dit: M. de Vaublanc nous trompe, parce qu'il est trompé lui-même. M. de Cardonnel m'assura qu'il avait fortement repoussé ce reproche.

La Chambre discuta d'abord les articles cons-

titutionnels. Je ne fus pas le seul à combattre l'imprudente proposition du renouvellement total. M. Becquey, commissaire du roi, ne laissa rien à désirer dans la méthode et la clarté de son argumentation. Ce fut toujours le caractère de ses discours. M. Lainé, qui présidait, cessa momentanément ses fonctions, et parla avec beaucoup de force. Je trouve dans son discours : « La commission ne vous a point dissimulé que le renouvellement total était une réforme de l'article de la Charte qui veut le renouvellement par cinquième. » M. Beugnot alla droit au fait, en demandant à la Chambre « de déclarer qu'à défaut d'initiative de la part du roi, elle ne peut délibérer sur le changement de l'article 37 de la Charte, relatif au mode du renouvellement de la Chambre. »

M. Bellart parla très-fortement contre ce changement, et déclara qu'il était dangereux. M. Pasquier fut du même avis. M. de la Bourdonnaye repoussa les idées trop démocratiques; il témoigna ses regrets de ne pouvoir élever la contribution demandée aux députés; et il proposa un article par lequel les assemblées primaires ne pourraient choisir les électeurs que dans la liste des plus imposés. M. Royer-Collard soutint par de longs raisonnements que *la dénomi-*

nation de gouvernement représentatif, sur laquelle s'appuyaient des orateurs pour motiver un changement important à la Charte, « *est fausse* « *et trompeuse pour nous*, [illegible] la Chambre est « un pouvoir, et non une représentation. » Je remarque cette phrase dans son discours : « Les « intérêts sont un gage bien plus certain de l'o- « pinion publique, que l'opinion ne peut l'être « des intérêts. »

Plusieurs orateurs, très-royalistes, avaient trouvé que le projet ministériel attaquait nos libertés. M. Royer-Collard leur répondit : « On a parlé « des libertés de la nation ; personne ici n'a le « mérite et l'honneur de les défendre, parce « qu'elles ne sont pas attaquées. Il ne s'agit point « de nos libertés ; et elles ne sont nullement in- « téressées, du moins comme on l'entend, dans « la question que nous traitons. Il s'agit unique- « ment de la garantie qui leur est donnée, quelles « qu'elles soient, et de la plus grande solidité de « cette garantie. Or, la garantie des libertés na- « tionales réside dans le gouvernement tout en- « tier, dans la royauté, dans les Chambres, dans « l'harmonie de touts les pouvoirs. »

Il attribue nos malheurs *plus à la corruption de l'esprit qu'à la corruption du cœur ;* et il avait profondément raison. C'est bien *la corrup-*

tion de l'esprit, dans le siècle des lumières, qui
* a causé touts nos malheurs.

« Montesquieu, dit-il, a dit quelque part: « C'est « ici qu'il faut se donner le spectacle des choses « humaines. Je crains, messieurs, qu'un jour « aussi la postérité ne se donne le spectacle d'une « nation qui, *ayant péri par les doctrines,* à « peine revenue miraculeusement à la vie, aura « pris soin de retirer des décombres amoncelés « de l'édifice social *ces mêmes doctrines,* dont « l'explosion venait de le renverser, pour les re- « replacer religieusement dans les fondements « mêmes du nouvel édifice qu'elle s'occupait de « reconstruire, *sans redouter et sans même « apercevoir le danger certain d'une nouvelle « et prochaine explosion.*

« La question de la représentation étant la « même que celle des électeurs de droit, tout ce « que j'ai dit sur l'un, s'applique à l'autre. Je « n'hésiterais donc pas à demander la priorité « pour la proposition du roi, par cela seul qu'en « admettant les électeurs de droit, *elle a l'avan- « tage de s'écarter ouvertement du principe de « la souveraineté populaire, et de corrompre « par-là la représentation démocratique à sa « source.* »

Il était impossible de repousser davantage les

principes démocratiques qui s'étaient glissés dans un grand nombre de discours, et qui, du titre de représentation nationale, avaient déduit les principes les plus dangereux. M. Becquey, commissaire du roi, avait parlé dans le même sens avec beaucoup d'étendue, et M. Royer-Collard avait reconnu qu'il défendait les mêmes principes que M. Becquey. MM. Beugnot, Pasquier et Bellard les avaient également soutenus; ils avaient prouvé combien il était dangereux de faire *par amendement* une sorte d'outrage à l'autorité royale, en changeant un article constitutionnel qu'elle avait déclaré vouloir conserver.

M. le comte Roy, depuis ministre des finances, qui avait écrit avec beaucoup de courage en faveur des veuves et des enfants des fermiers-généraux condamnés par le tribunal révolutionnaire, combattit les amendements de la commission, et demanda l'élection partielle; il s'exprima avec tant de force qu'il blessa la majorité. On demanda qu'il fût rappelé à l'ordre. Cela prouve à quel point il était pénétré du danger de ces principes démocratiques qui se glissaient dans un grand nombre de discours.

M. Lainé partagea ses sentiments.

Il s'exprima ainsi sur le projet de la commission : « Ce projet s'appuie sur des motifs sédui-

« sants, sur des principes de liberté qu'on aime « à voir professer au sein de cette Chambre, pré- « cisément à cause des calomnies dont elle a été « l'objet. Mais [illegible] trouve dans son projet *les « éléments d'une démocratie dangereuse*, que « je crois devoir combattre. Je crains qu'en nous « écartant des règles positives, des principes cer- « tains et invariables tracés par la Charte, nous « nous jetions dans un vague et dans une incer- « titude dont nous aurions, au moment de la « délibération, quelque peine à sortir.

« Le rapport de la commission a donné nais- « sance à une multitude de systèmes et d'opi- « nions diverses. » L'orateur les rappelle et les analyse. Il est certain que cette discussion était devenue un chaos d'opinions, de principes et de systèmes. C'était l'effet des discours écrits.

M. Lainé appuya l'idée des électeurs de droit, en demandant « pour quelques fonctionnaires « une distinction honorifique, qui serait moins « un droit, qu'un lustre répandu sur leurs fonc- « tions, et qui en serait souvent la seule et juste « récompense. Nous pouvons y trouver l'avantage « de recueillir ainsi quelques débris de nos an- « ciennes institutions. Autrefois, pour les Etats- « Généraux, pour la convocation des notables, « dans le système des élections d'alors, il y avait

« des nominations de droit, attribuées à certaines « fonctions qu'on se plaisait à honorer. Cet exem- « ple peut être imité. »

M. Lainé combattit ensuite les craintes reproduites jusqu'à satiété de la trop grande influence que la loi donnerait aux ministres. Il semblait, d'après les discours de la plupart des orateurs et des plus royalistes, que les ministres étaient et seraient toujours les ennemis des libertés nationales, que la loi présentée en était la preuve. Une Chambre royaliste caressait ainsi la démocratie, et ne s'en apercevait pas, malgré les avertissements de MM. Becquey, Beugnot, Royer-Collard, Pasquier, Bellard, la Bourdonnaye, Roy, et de M. Lainé, qui leur avait dit franchement qu'il trouvait dans le projet de la commission *les éléments d'une démocratie dangereuse.*

M. de Trinquelade réfuta M. Royer-Collard, et soutint le titre de représentant et de représentation nationale. M. de Catelan défendit le renouvellement par cinquième. Je fus étonné de voir M. de Bonald soutenir le renouvellement intégral, dans les circonstances où la couronne était placée. Il se moqua avec raison de notre langue politique, imitée des Anglais, des mots *empeachment, d'atteinder, de bill d'indemnité*, récemment employés.

« Quelles différences, dit-il, n'avez-vous pas « remarquées dans les discours des préopinants, et « sur l'opinion publique, dont les uns ont fait le « pivot sur lequel doit rouler toute la machine « politique, et que d'autres ont réduite à peu « près à rien, et sur les théories dont on a parlé « avec tant d'irrévérence, comme si tout art n'a- « vait pas sa théorie ou sa doctrine ! »

Ici, M. de Bonald oublia de parler des distinctions subtiles qui venaient d'être établies entre les mots *concourir* et *coopérer*, *représentant* et *député*, *dépendance* et *indépendance*, *propriété* et *industrie*, *intérêts anciens* et *intérêts nouveaux*. On analysa et l'on critiqua plusieurs expressions dont je m'étais servi. M. Fiévée eut bien raison d'intituler ainsi le premier chapitre d'un ouvrage qu'il publia : *De la nécessité en politique d'examiner les choses, sans s'arrêter aux mots.*

Ce fut en discutant sur les mots, que deux orateurs me firent un crime d'avoir présenté, dans la péroraison de mon discours, l'idée de rattacher le nouvel ordre à l'ancien. Ils venaient cependant d'entendre M. Lainé présenter la même idée, et la soutenir très-éloquemment.

Je me suis toujours fait un devoir et une habitude d'écouter; mais j'avoue que, malgré cette

habitude, j'éprouvais une peine infinie à m'arrêter dans ce labyrinthe, non pas de pensées, mais de mots compris et expliqués de vingt manières différentes.

M. de Bonald repoussa les craintes de l'influence ministérielle. Il déclara que « nouveaux « Phaëtons, les députés pourraient embraser le « monde, et que le roi, les suivant dans la car- « rière politique, pourrait être obligé de leur « adresser le même discours que le Soleil à son « fils. »

Il ajouta : « S'il était permis dans cette Cham- « bre de s'appuyer de l'exemple de l'Angleterre, « je pourrais faire observer que les électeurs de « droit représenteraient en France les membres « de la Chambre des communes, dont la nomi- « nation appartient à la couronne, ou même à « de grands tenanciers.

« La discussion dans laquelle nous sommes « engagés, n'est pas de nature à faire disparaître « les contradictions; et si je me le rappelle dis- « tinctement, on nous a parlé avant-hier, à propos « de cette discussion, de la tour de Babel et de « la confusion des langues. »

Ce fut peut-être ce chaos qui inspira à un député une idée qui ne peut naître que dans une assemblée française. Le grand nombre d'ora-

teurs inscrits ne permettant pas que tous pussent parler, il demandait que, d'après cette liste, le sort accordât ou refusât la parole. Cette proposition fut très-applaudie, et renvoyée dans les bureaux pour y être discutée. Ainsi, dans une assemblée où se seraient trouvés un l'Hôpital et un Sully, le sort aurait pu défendre d'entendre le premier sur la législation, et le second sur les finances. Mais peut-être était-il raisonnable de soutenir cette proposition dans un pays où chacun, lisant le matin sa gazette, se croit aussi instruit qu'un ancien administrateur, ou un vieux jurisconsulte.

La Chambre avait d'abord discuté les articles contraires à la Charte. Lorsque la discussion fut fermée, le 15 février, j'annonçai que c'était au moment même où elle allait délibérer, que je devais lui soumettre une observation importante. Après quelques réflexions préliminaires sur l'état de la délibération, je parlai ainsi : « Les minis-« tres du roi vous expriment le désir que la dé-« libération que vous allez prendre, soit par vous « envoyée à la Chambre des pairs dans la forme « ordinaire d'une résolution. La Chambre des pairs « émettra son vœu sur ces importantes questions, « et lorsque le vœu des deux Chambres sera pro-« noncé, le ministère examinera quelle espèce « de changements la résolution des deux Cham-

« bres pourra apporter dans le système et dans « l'économie du projet qu'il vous a soumis. C'est « alors seulement que le ministère pourra pren- « dre les ordres du roi. »

Quelques membres combattirent cette proposition. M. Lainé prouva qu'elle pouvait être adoptée. Il demandait seulement qu'on ne délibérât sur la forme dans laquelle on adresserait les articles constitutionnels, ou au roi, ou à la Chambre des pairs, qu'après que toute la loi aurait été discutée. Il ne considérait pas assez que ma proposition, faite au nom du conseil, si elle avait été adoptée, aurait rétabli entre la Chambre et le conseil une harmonie qui commençait trop à s'altérer; et c'était là le seul but auquel tendaient touts mes efforts.

M. de Trinquelade demanda aussi qu'on réunît les articles constitutionnels aux articles de la loi, et qu'ensuite on délibérât sur la forme de l'envoi. Mais cette discussion sur la forme jetait la Chambre dans un embarras que les orateurs ne dissimulaient pas. M. Hyde de Neuville, dans un discours franc et loyal, demanda que les ministres s'expliquassent. Je l'avais déjà fait d'une manière bien positive; mais cette demande d'un si honorable député, me détermina à faire une déclaration plus positive encore, s'il était possible.

Malgré le changement évident que je voyais dans M. de Richelieu, et qui n'était que trop motivé, le lendemain 16 j'obtins du conseil des ministres l'autorisation de faire à la Chambre une déclaration qui pouvait tout concilier. Je l'écrivis devant eux, j'en répétai plusieurs fois les expressions, afin de bien constater le consentement du conseil. Aussi, en parlant à la Chambre, je me servis de cette expression : « *Je suis autorisé* « à vous dire que les ministres ne pensent pas « que les vices de forme qui rendent incertaine « votre décision actuelle, puissent déterminer la « Chambre des pairs à rejeter la proposition qui « lui serait envoyée. »

Il me semble qu'il était impossible de porter plus loin la condescendance envers la Chambre. C'était bien le ministère qui faisait les démarches propres à établir une parfaite harmonie.

Je ne transcrirai pas toutes les réflexions que je présentai à la Chambre, en analysant tout ce qui avait été fait jusqu'à ce moment; mais j'ai lieu de croire que je levai les difficultés qui arrêtaient la Chambre, car on ne me fit aucune objection, et M. de Villèle s'exprima ainsi :

« D'après la manière précise et lumineuse dont « M. le ministre de l'intérieur vient de rappeler « l'état de la question, je dois dire à la Chambre,

« au nom de la commission, qu'elle attend ses « ordres, et qu'elle est prête à faire son rapport « sur la loi présentée par les ministres. »

Un consentement unanime se manifesta. M. de Villèle présenta aussitôt son rapport et le projet de la commission.

La discussion approchant de son terme, dans la séance du 1er mars, je restais toujours dans la position que j'avais prise, d'accord avec les ministres. Je ne discutais point l'amendement contraire à la Charte; le discuter eût été l'autoriser. Nous aurions pu sans doute déclarer, dès le commencement, que jamais le roi ne consentirait à cet amendement; mais il faut considérer que, par cette déclaration, le roi aurait paru dire qu'il ne voulait pas conserver la Chambre telle qu'elle était. Ses membres, si royalistes, animés des plus nobles sentiments, méritaient les plus grands égards de la part du gouvernement; il voulait alors les conserver; c'était même l'intention du roi dans le moment dont je parle. Ni le roi ni les ministres ne prévoyaient jusqu'où les choses pouvaient aller, et j'avoue que ma prévoyance personnelle n'était inspirée que par mes craintes. Des craintes vagues, sans certitude, m'assiégeaient sans cesse, et déterminaient toutes mes démarches; je craignais une dissolution; et la dissolu-

tion d'une Chambre royaliste me paraissait un coup terrible pour la monarchie.

Les pensées des autres ministres n'étaient pas les mêmes; ils cédaient à l'irrégularité de la Chambre, uniquement par égard pour elle; et comme c'était moi qui demandais ces égards, qui demandais aux ministres les facilités données à la Chambre qu'on vient de voir, et dont j'étais l'organe, je dois convenir que le conseil avait envers moi une très-grande condescendance. J'en étais même étonné, mais très-reconnaissant. Je témoignai cette reconnaissance à M. de Richelieu, dans un entretien particulier; et ce mouvement loyal le rapprocha singulièrement de moi dans ce moment. Aussi, dans cette séance du 1^er^ mars, je saisis une occasion de répéter encore ce que j'avais dit au nom des ministres, les 15 et 16 février.

J'espérais que cette nouvelle déclaration et un entretien que j'eus avec la commission, qui dîna chez moi, l'aurait déterminée à solliciter de la Chambre qu'elle fît une proposition séparée sur les articles constitutionnels. Cet entretien pouvait se résumer ainsi : Les ministres ne pensent pas qu'un vice de forme puisse, par ce seul motif, faire rejeter l'amendement intégral; mais ils désirent que vous en fassiez une résolution séparée, puisqu'elle est privée de l'initiative royale. Je ne

réussis pas. M. Dubouchage, ministre de la marine, réunit ses efforts aux miens. Il eut souvent des entretiens avec les députés qu'il connaissait particulièrement. Il m'écrivit pour m'en instruire. Il engagea même, d'accord avec moi, son neveu à faire à la Chambre une proposition formelle de présenter séparément les articles constitutionnels. Elle fut repoussée à l'instant par une très-grande majorité. Nous avions cru, M. Dubouchage et moi, que cette proposition, préparée par lui auprès de beaucoup de députés, et renouvelée par son neveu, aurait plus de succès qu'une nouvelle répétition de ce que j'avais déjà dit trois fois, répétition qui même eût été inconvenante. Mais la presque unanimité d'un prompt refus nous ôta toute espérance.

Je suis encore à concevoir comment la commission et la Chambre purent persister à mettre *par amendement* dans une loi, un si grand changement à la Charte, malgré tant d'avertissements. La Chambre se faisait juge dans sa propre cause, en se perpétuant pendant cinq ans; en outre, elle plaçait le roi dans la nécessité de la dissoudre, pour empêcher cette perpétuité intégrale de cinq années, insérée dans une loi sans sa participation. On verra dans la suite de cette affaire combien j'ai été fidèle à cette Chambre,

et que je lui ai sacrifié ma position ministérielle. Cette conduite me donne le droit de dire que tout ce qu'elle fit alors fut aussi contraire à ses propres intérêts, qu'au respect qu'elle devait à la dignité du roi, et qu'elle avait réellement. J'insiste sur ces choses, parce que cet exemple doit prouver aux royalistes que dans le gouvernement mixte que nous avons adopté, *l'esprit de conduite* d'une Chambre est peut-être plus important, et a des résultats plus graves que l'adoption des meilleures lois.

Je crois avoir démontré, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, que la conduite du cardinal de Richelieu, de la régence, des ministres de Louis XV et de Louis XVI envers les parlements, a perdu la monarchie. Dans la grande affaire dont je parle, ce fut au contraire la conduite de la Chambre élective qui dénatura sa position et celle de la couronne.

En effet, tout ce que je viens d'exposer, inspira à la coterie qui environnait M. de Richelieu, l'espoir de faire rejeter la loi dans la Chambre des pairs.

Il fut d'abord très-favorable à cette loi dans le conseil des ministres, dans celui du roi, et le jour que je fis mon rapport. Il dit alors à plusieurs députés : Le roi la désire ; il y a travaillé lui-même ; l'acceptation lui sera très-agréable : il ne

changea même pas pendant la discussion des articles constitutionnels, puisqu'il consentit sans difficulté aux explications que j'ai données trois fois au nom du ministère. Si, après ces explications, la commission avait proposé de faire séparément des articles constitutionnels, ou seulement une résolution séparée du renouvellement intégral, tout aurait été sauvé, et l'harmonie rétablie entre le gouvernement et la Chambre. Quand bien même le renouvellement total eût été rejeté par le roi ou par les pairs, la loi électorale aurait toujours été adoptée.

Je reconnais donc que jusque-là, M. de Richelieu eut envers la Chambre, ainsi que les autres ministres, une condescendance qui ne me laissait rien à désirer. Mais on parvint à changer son opinion; on l'indisposa plus que jamais contre la Chambre. Je m'en étais déjà aperçu; et d'après cette observation, j'avais été surpris de la condescendance dont j'ai parlé. Il m'avait dit pendant la première discussion, avec une gaieté que je ne compris pas d'abord : Ah! ma foi, votre loi court de grands risques; ils sont déterminés à la changer entièrement. *Ils veulent absolument rester en place.* D'autres phrases et de certaines circonstances, me firent voir qu'il changeait insensiblement. Je compris toute la joie que donnaient

à la coterie l'adoption du renouvellement intégral, et l'espérance de voir rejeter la loi électorale. Mais sans le fatal amendement, la loi aurait été adoptée; non seulement il eût été impossible alors de dissoudre la Chambre, mais encore j'aurais pu facilement obtenir du roi et des ministres de la conserver telle qu'elle était; car, dans cette supposition, la dignité de la couronne aurait été conservée, le roi et les ministres auraient été satisfaits, et l'harmonie rétablie par une noble condescendance de la Chambre. C'était là ce que craignaient et la coterie et la faction.

M. de Richelieu ne venait plus aux séances de la Chambre pendant qu'on discutait la loi électorale. Il est vrai que la discussion fut d'une longueur assommante. On lut plus de cinquante discours écrits. C'était un moyen infaillible de ne pas s'entendre. J'avoue que je fus obligé de m'en absenter plusieurs fois pour m'occuper d'affaires de la plus haute importance. Mais lorsque la discussion approcha de son terme, j'engageai M. de Richelieu à s'y trouver. Je l'en priai instamment, et je lui écrivis même une lettre, dans laquelle je tâchais de lui en démontrer la nécessité. Il me répondit aussitôt qu'il allait à la Chambre des pairs pour entendre la lecture de la lettre de la reine. Il ajoutait :

« Quant à la discussion sur la loi des élec-
« tions, je vous avoue *que rien de ce qui avait*
« *été convenu avec la commission n'ayant eu*
« *lieu*, il me semble peu agréable d'y être dans
« un état de neutralité et d'indifférence appa-
« rente. »

Le reproche qu'il faisait à la commission était fondé. Je ne pouvais le combattre. Mais n'avait-il pas un devoir à remplir? ne devait-il pas soutenir une loi si importante, et la défendre contre les orateurs qui l'attaquaient? On remarqua avec étonnement que le président du conseil, chargé par le roi de défendre cette loi, et qui avait accepté cette mission, ne dit pas un seul mot dans une discussion si importante. S'il avait lu quelques pages pour appuyer les propositions que j'avais faites au nom des ministres, en ajoutant des choses flatteuses sur les sentiments de la Chambre, il aurait certainement entraîné des membres qui flottaient encore.

La discussion sur les articles de la loi suivit celle des articles constitutionnels. Je ne la retracerai pas. Mais comme je portais tout le fardeau de ces tristes débats, je prie de me permettre de rappeler quelques-unes de mes paroles.

Dans la séance du 22 février, je déclarai d'a-

bord qu'une réponse faite immédiatement aux objections présentées, me paraissait le plus sûr moyen d'éclaircir la question. Je réfutai ce qu'on avait dit sur les paroles de Montesquieu que j'avais citées. Mon discours, toujours improvisé, contient trois colonnes du *Moniteur*. Et cependant plusieurs parties en sont simplement analysées. Je fais cette remarque, parce que le rapporteur me reprocha de n'avoir pas assez parlé dans cette longue discussion. Je parcourus successivement toutes les objections, et je répondis à toutes. Il serait fastidieux autant que nutile de reproduire aujourd'hui ce dis[illegible]. Mais en le relisant, j'y vois la monarchie fortement défendue.

Je me bornerai à une seule citation, parce qu'elle prouve combien j'étais pénétré du désir et de la nécessité de maintenir la monarchie. « Ne perdez pas de vue l'avantage de répartir « avec modération et discernement certaines « prérogatives inhérentes aux fonctions. Elles « existaient autrefois; elles répandaient sur ceux « qui les possédaient et sur leurs fonctions, un « éclat émané de la splendeur de la monarchie. « Elles sont essentiellement monarchiques; elles « existaient autrefois, ainsi que vous l'a rappelé « M. Lainé. Elles ne concouraient pas seulement à

« la beauté de l'édifice social, mais plus encore à « sa stabilité.

« On s'est élevé contre le système anglais, « relatif aux élections. Il est irrégulier sans « doute en théorie; mais il est positif en résultat. « On sçait dans ce royaume quels appuis les « élections donnent constamment à la couronne, « quels ennemis, quels rivaux, mais aussi quels « défenseurs lui seront envoyés. Un homme il- « lustre disait il y a peu de jours, en parlant de notre loi électorale : « *Le projet sera-t-il combiné de manière que la couronne soit toujours certaine de la majorité? M. Pitt « lui-même n'aurait jamais osé gouverner sans « cette certitude.* Dans une crise terrible, lorsque « notre fatal exemple commençait à ébranler « l'Angleterre, ce grand ministre annonça, pour « le salut de l'État, une loi qui aurait pris dans « des parties isolées de l'Angleterre, dans les « comtés, deux cents membres nouveaux qui « seraient venus prêter leur appui à la couronne. « Ce ministre ne craignait pas d'ajouter une ir- « régularité nouvelle à toutes celles qui exis- « taient déjà dans les élections.

« Je cite des exemples qui prouvent que dans « le pays où l'on honore et chérit le plus la li- « berté publique et individuelle, et dans la

bord qu'une réponse faite immédiatement aux objections présentées, me paraissait le plus sûr moyen d'éclaircir la question. Je réfutai ce qu'on avait dit sur les paroles de Montesquieu que j'avais citées. Mon discours, toujours improvisé, contient trois colonnes du *Moniteur*. Et cependant plusieurs parties en sont simplement analysées. Je fais cette remarque, parce que le rapporteur me reprocha de n'avoir pas assez parlé dans cette longue discussion. Je parcourus successivement toutes les objections, et je répondis à toutes. Il serait fastidieux autant que nutile de reproduire aujourd'hui ce dis[illegible]. Mais en le relisant, j'y vois la monarchie fortement défendue.

Je me bornerai à une seule citation, parce qu'elle prouve combien j'étais pénétré du désir et de la nécessité de maintenir la monarchie. « Ne perdez pas de vue l'avantage de répartir « avec modération et discernement certaines « prérogatives inhérentes aux fonctions. Elles « existaient autrefois; elles répandaient sur ceux « qui les possédaient et sur leurs fonctions, un « éclat émané de la splendeur de la monarchie. « Elles sont essentiellement monarchiques; elles « existaient autrefois, ainsi que vous l'a rappelé « M. Lainé. Elles ne concouraient pas seulement à

« la beauté de l'édifice social, mais plus encore à « sa stabilité.

« On s'est élevé contre le système anglais, « relatif aux élections. Il est irrégulier sans « doute en théorie; mais il est positif en résultat. « On sçait dans ce royaume quels appuis les « élections donnent constamment à la couronne, « quels ennemis, quels rivaux, mais aussi quels « défenseurs lui seront envoyés. Un homme il- « lustre disait il y a peu de jours, en parlant « de notre loi électorale : « *Le projet sera-t-il « combiné de manière que la couronne soit « toujours certaine de la majorité? M. Pitt « lui-même n'aurait jamais osé gouverner sans « cette certitude.* Dans une crise terrible, lorsque « notre fatal exemple commençait à ébranler « l'Angleterre, ce grand ministre annonça, pour « le salut de l'État, une loi qui aurait pris dans « des parties isolées de l'Angleterre, dans les « comtés, deux cents membres nouveaux qui « seraient venus prêter leur appui à la couronne. « Ce ministre ne craignait pas d'ajouter une ir- « régularité nouvelle à toutes celles qui exis- « taient déjà dans les élections.

« Je cite des exemples qui prouvent que dans « le pays où l'on honore et chérit le plus la li- « berté publique et individuelle, et dans la

décisif. Quatre ecclésiastiques de la Chambre des pairs, dont trois archevêques ou évêques, adressèrent une lettre au roi. Elle était rédigée contre l'exagération des royalistes de la Chambre élective; c'était le texte fécond sur lequel avait travaillé M. de Bausset, depuis cardinal, ami et conseiller de M. de Richelieu. Je fus instruit de cette lettre par ce ministre même. Dans sa joie, qu'il ne put contenir, il s'écria : « Ces messieurs sont bien peints dans la lettre que vient de recevoir le roi. » Il nomma les signataires; et en prononçant le nom de M. le cardinal de Bayanne, il en fit le plus grand éloge, et le qualifia du titre de *père de l'Église*. Il manifestait ainsi ses sentiments envers les royalistes de la Chambre. Je m'aperçus aisément de l'impression que cette lettre avait faite sur le roi. M. de Périgord, archevêque de Paris, M. de La Fare, archevêque de Sens, et l'ancien évêque de Rennes connurent aussi cette lettre, et conçurent, comme moi, toute l'étendue du mal qu'elle devait produire. De ce jour jusqu'à la fin de la session, je vis le roi persister dans les sentiments qu'on lui avait inspirés. Je lui déplus un jour, en lui rappelant les paroles flatteuses qu'il avait prononcées, au commencement de la session, sur les sentiments de la Chambre, et qui étaient

publiques. Il me répondit, en paraissant douter qu'il les eût prononcées effectivement.

On enfonça profondément dans la tête du roi cette accusation contre les royalistes en général, d'une exagération dangereuse. Les ambassadeurs étrangers secondaient cette opinion avec beaucoup de force : et à l'ouverture des Chambres, à la fin de 1816, la France entendit ce monarque repousser le zèle des royalistes, et les accabler par-là de douleur, en même temps qu'il enchantait les libéraux, et plus encore la coterie mixte qui assiégeait M. de Richelieu. Voilà comme un petit nombre d'hommes peut parvenir à ébranler le trône le plus sacré. Car, quoi de plus capable de l'ébranler, que de placer un roi dans une opposition déclarée avec les royalistes, et en harmonie avec le parti opposé? Voilà comme s'enchaînent les causes qui flétrissent les destinées des empires et renversent les trônes.

Tandis que l'orage se formait contre la Chambre, j'en avais averti les députés que je voyais le plus souvent, ceux surtout qui étaient membres de la commission de la loi électorale. Je leur avais annoncé la dissolution de la Chambre. J'appris que l'un deux répondait toujours : *Ils n'oseront pas*. Mes avertissements furent inu-

tiles. Ils persistèrent à insérer dans la loi un amendement relatif à l'existence prolongée de la Chambre pendant cinq ans. Il devait produire un résultat funeste pour eux, en faisant rejeter la loi. Dès lors, la dissolution était inévitable.

Nous avons en France des moyens certains de connaître les projets politiques et la situation des partis. Comme on ne s'y fait aucun scrupule d'un changement subit et entier envers les personnes de qui l'on a reçu les plus grands services, on voit des hommes changer tout à coup, suivant la force ou la faiblesse des partis, et sans déclarer leur nouvelle résolution.

Ainsi, je connus l'existence d'une trame fortement ourdie par la coterie contre les royalistes et contre moi, par la conduite de deux députés, MM. de Serre et de Wendel. Je leur avais rendu touts les services possibles pendant douze ans de mon administration à Metz. Tout ce qu'il était possible de faire pour eux, je l'ai fait avec empressement. De faux rapports avaient mis M. de Wendel au désespoir, pendant l'empire; il prenait la résolution de quitter la France. Je réparai ces injustices, en plaidant fortement sa cause auprès du gouvernement; je lui fis obtenir successivement plusieurs emplois honorables qui le mirent à l'abri de toute inquiétude, et lui

permirent de travailler avec sécurité à fonder une très-grande fortune. Je n'avais été que juste, je n'avais fait que remplir mon devoir; cela ne méritait aucune reconnaissance; mais je ne devais pas m'attendre à d'autres sentiments. M. de Wendel, déjà honoré, sur ma demande, par M. le duc de Berry, de la croix de la légion d'honneur, et à qui je venais de faire accorder par MONSIEUR un grade et le commandement de la garde nationale de son département, me voyait quand il le voulait; il avait les entrées de mon cabinet; il cessa tout à coup de me voir, et se jeta dans la coterie.

Il en fut de même de M. de Serre, que j'avais trouvé simple avocat à Metz. Je contribuai beaucoup à lui faire obtenir plusieurs emplois honorables dans la magistrature; et j'ai de fortes raisons de croire que, sans mon intervention, puisque je fus consulté, il n'aurait jamais eu la première présidence à Hambourg. Ses ennemis étaient parvenus à persuader qu'il avait eu des accès d'une maladie mentale qui, disait-on, s'étaient manifestée plusieurs fois avec assez de gravité, pour forcer M^me^ sa mère à prendre des précautions. Lorsque j'étais à Gand, pendant les cent jours, il était retiré sur le territoire étranger. De là, il m'écrivit des lettres pleines

des expressions les plus fortes en faveur de la monarchie. Je les montrai à Monsieur et à plusieurs personnes. Je commençai ainsi sa réputation. La défection de ces deux hommes du parti royaliste de la Chambre, pour se jeter dans la coterie, me prouva qu'elle avait un plan déterminé; en effet, ils étaient restés les mêmes envers moi, tant qu'ils avaient eu quelque doute sur le succès de la coterie.

Tandis que la Chambre discutait le renouvellement intégral, M. Hyde de Neuville vit clairement les conséquences de la position dans laquelle s'était placée la Chambre. J'ai déjà dit qu'en parlant sur cet embarras, il demanda aux ministres de s'expliquer; il alla jusqu'à proposer un ajournement de huit jours, afin de donner aux ministres le temps de délibérer sur des circonstances si importantes. On a vu que j'ai donné trois fois les explications demandées, et toujours de la manière la plus condescendante envers la Chambre. M. Hyde de Neuville s'exprima deux fois sur moi dans des termes qui auraient pu inspirer à ses collègues plus de confiance qu'ils ne m'en montraient. Si la majorité avait voulu, ainsi que cela se pratique en Angleterre, me regarder comme un chef qui méritait sa confiance, les choses auraient tourné bien dif-

féremment. Il était public alors que j'étais honoré de la bienveillance particulière du roi et des princes; j'étais connu pour avoir toujours soutenu contre les révolutionnaires les principes de l'ordre social; j'avais ainsi mérité cinq proscriptions; je montrais dans mon administration une marche décidée vers l'établissement de la monarchie; je la montrais aussi dans mes discours, qui, toujours improvisés, développaient avec abandon mes sentiments et mes principes, sans hésitation, sans finesse aucune; je m'unissais d'autant plus fortement à la Chamdre, que d'autres s'en éloignaient. Il me semble que tout cela devait me faire obtenir sa confiance. Dès lors, la marche du gouvernement aurait changé.

La loi proposée fut adoptée, dans la séance du 15 mars, par 180 suffrages contre 132. Elle avait été dénaturée; on l'avait rendue démocratique autant qu'on avait pu; mais dans l'une des dernières séances, M. de Villèle, par un mouvement royaliste autant que patriotique, avait décidé la Chambre à adopter les électeurs de droit, non par un droit inhérent aux fonctions, mais par le choix du roi. La première manière me semblait, comme à MM. Becquey, Lainé et Royer-Collard, bien plus convenable à la monarchie; mais donner au roi le droit de

nommer des électeurs en nombre égal au dixième du collége, pourvu qu'ils eussent les conditions requises, était une sage disposition.

Je fus bien étonné de ce que M. de Villèle, après avoir presque arraché à la Chambre cette disposition monarchique, n'avait pas conçu dès lors un vif désir de faire adopter la loi. Il suffisait, pour y réussir, d'en séparer l'article du renouvellement intégral. Ces deux choses se tenaient essentiellement. L'adoption de la loi devait être la conséquence de la séparation de l'article intégral. Au lieu de cette séparation, la loi, telle que la Chambre l'avait faite, prononçait impérativement, dans son article 19 :

« Les députés sont élus pour cinq ans. *La « Chambre est toujours renouvelée en totalité,* « soit au bout de cinq ans de son existence cons- « titutionnelle, soit lorsque le roi use du droit « qu'il a de la dissoudre. »

Après tout ce que j'avais dit, au nom du ministère, après tant d'efforts particuliers connus du roi, il était impossible de se montrer plus opposé au gouvernement. Je vis alors ce que j'ai souvent fait remarquer dans cet ouvrage. A peine la loi fut-elle arrêtée, que les inquiétudes et même le repentir commencèrent : j'en reçus les témoignages confidentiels d'un grand nombre de

députés. Je ferais un volume des lettres que je reçus à ce sujet de Paris et des provinces. Je puis attester que les royalistes accoutumés à réfléchir, furent plongés dans la consternation. Les préfets, qui, comme M. de Chabrol, redoutaient la dissolution de la Chambre, furent unanimes dans leurs graves inquiétudes. Qu'auraient-ils pensé, s'ils avaient connu dans touts ses détails la joie de la coterie et de la faction, unies ensemble alors par leur haine pour la Chambre, et leur espérance certaine de réussir à lui porter le dernier coup?

La loi étant adoptée dans la Chambre élective, je considérai que je ne pourrais la soutenir dans la Chambre des pairs, sans combattre l'amendement qu'on y avait introduit, sans déclarer que le roi le rejetait, et par conséquent sans porter un coup terrible au parti royaliste de la Chambre élective. D'un autre côté, une forte raison atténuait la faute de cette Chambre : elle s'était fondée sur une ordonnance du roi, rendue sous le dernier ministère, qui mettait quatorze articles de la Charte en révision, et notamment celui du renouvellement par cinquième. En m'appuyant sur cette circonstance, je pensai que le roi pouvait suspendre sa décision sur le rejet de cet amendement, jusqu'à ce que la Chambre des pairs eût

donné son avis, et qu'alors seulement le roi prononcerait. Je proposai cet expédient au conseil des ministres et au roi : il fut adopté ; et j'en fus surpris, car il manifestait beaucoup d'égards pour la Chambre élective. Sans ces égards, le roi aurait déclaré qu'il ne pouvait consentir à l'amendement, et par conséquent à envoyer la loi, telle qu'elle était, à la Chambre des pairs. Mais lorsqu'elle eut été présentée à cette Chambre, je fis tout ce qui pouvait dépendre de moi pour la faire adopter ; j'écrivis à M. de Richelieu, le 14 mars 1816 :

« Le grand nombre d'affaires qui se traitent « au conseil, nous laissent rarement le temps de « les approfondir. Nous avons eu plus d'une fois « des regrets de n'avoir pas donné assez d'attention à des affaires importantes ; je crains bien « qu'il n'en soit de même de la loi des élections : « c'est ce qui me détermine à vous en parler, et « à la considérer dans son état actuel. Je crois « qu'elle pourrait nous présenter un grand moyen « de réunir la Chambre élective au ministère, et « de donner par conséquent une nouvelle force « au gouvernement.

« La première et la principale pensée qui a « fait la base de cette loi, était d'avoir des élec- « teurs de droit. La Chambre a d'abord repoussé

« ce principe; mais elle a fini par sentir la né-
« cessité de ne pas abandonner les élections au
« hasard; elle a porté l'application du principe
« assez loin pour qu'il soit considéré comme une
« base monarchique.

« D'après ce résultat, je pense que la loi ré-
« digée par la Chambre, est précieuse, malgré
« ses défauts; qu'il faut s'en servir pour en avoir
« une meilleure, et qu'il serait imprudent d'a-
« journer la loi des élections à un autre moment.
« La Chambre pourrait alors penser différem-
« ment, et ne plus admettre le principe conser-
« vateur des électeurs de droit. Ce principe est
« accordé : il faut le maintenir; du moins, telle
« est mon opinion.

« Mais, dans le projet de la Chambre, se trouve
« l'importante question du renouvellement inté-
« gral. Je vous ai vu, monsieur le duc, en recon-
« naître les avantages; et je crois que c'était alors
« l'opinion de la majorité du conseil. La Chambre
« y est fortement attachée; et si les ministres,
« après avoir pris l'ordre du roi, se décidaient
« pour elle dans la Chambre des pairs, elle y
« serait probablement adoptée. Je suis persuadé
« que l'adoption du principe par les ministres
« produirait le meilleur effet sur les députés, les
« rallierait au ministère, rendrait plus faciles les

« délibérations relatives à la loi de finances, et « amènerait un bien inestimable.

« Si les ministres n'interviennent pas, qu'ar- « rivera-t-il ? Ou la Chambre des pairs adoptera « le renouvellement intégral, et l'autre Chambre « n'en aura aucune obligation au ministère ; ou « les pairs le rejeteront, et la Chambre élective « croira que c'est l'ouvrage des ministres. Je ne « pense pas que le ministère ni le service du roi « puissent tirer quelque avantage de cette position.

« Je vois tout de suite ce qu'on peut me ré- « pondre, en examinant la question principale « en elle-même, et d'une manière abstraite, sous « le rapport des devoirs et de la conduite des « députés. Mais, est-ce ainsi qu'il faut raisonner, « quand on est lancé au milieu des passions des « hommes ? Nous avons un gouvernement repré- « sentatif ; il faut bien en accepter touts les in- « convénients, les voir tranquillement, et les « affaiblir autant qu'il est possible. En Angle- « terre, on ne gouverne qu'avec la majorité : « c'est à former, à conserver, à diriger cette ma- « jorité, que les ministres mettent touts leurs « soins. Ne faut-il pas les imiter ? Je crois que « nous avons une excellente occasion, et qu'il « faudrait en profiter. Si le ministère ne réussit « pas, il n'aura rien à se reprocher.

« Je pourrais ajouter cent autres raisonnements; « mais je me borne à vous prier de donner toute « votre attention à l'objet important que je vous « présente, à le considérer en lui-même et sans « aucune prévention. Certes, ce n'est pas être « ennemi du ministère, que de parler ainsi.

« Je crois donc nécessaire que cette question « soit encore examinée dans le conseil. En 1792, « que de notes de cette espèce ai-je données aux « ministres, et faites pour le roi lui-même! Elles « n'avaient d'autre but que de former une majo- « rité. Quelques-unes ont été trouvées, ont été « rendues publiques, et ont prouvé que j'avais « eu quelque raison de penser ainsi que je l'ex- « primais. »

On imaginera aisément, d'après tout ce qu'on vient de lire, combien j'étais occupé de cette loi et des moyens de rétablir la concorde entre la Chambre élective et le gouvernement : c'était une entreprise difficile; j'en portais seul le fardeau, et je luttais contre une coterie puissante qui prenait touts les jours de nouvelles forces. Non seulement je parlai au roi dans le même sens, en saisissant toutes les occasions de dissiper les nuages qu'on avait rassemblés dans son esprit, mais encore je lui écrivis une lettre qu'il voulut bien me promettre de lire avec attention.

J'exposais d'abord la question, à peu près dans les mêmes termes que dans ma lettre à M. de Richelieu. Je disais ensuite que le premier ou les deux premiers cinquièmes pouvaient être choisis de façon à produire des divisions funestes dans la Chambre; j'en montrais la possibilité et les graves inconvénients. J'ajoutais :

« D'un autre côté, je ne vois que des avantages « à conserver la Chambre actuelle pendant cinq « ans : elle est profondément royaliste; par ses « discours et par sa conduite, elle a fortifié et « étendu l'opinion royaliste, et achevé de con- « vaincre l'Europe que c'est l'opinion nationale.

« Je demande à Votre Majesté la permission « d'ajouter que, d'après la correspondance que « j'ai entretenue soigneusement sur cet objet, je « suis convaincu que la Chambre jouit d'un très- « grand crédit dans les départements : elle a éta- « bli ce crédit par une opinion royaliste pro- « noncée; l'opinion royaliste se maintiendra et « se fortifiera par la conservation de la Chambre. « Ces deux choses sont dépendantes l'une de « l'autre.

« Si la Chambre a fait les fautes qu'on lui « reproche, que sont ces fautes auprès du bien « immense qu'elle a produit? Elle aura plus d'ex- « périence la seconde année, plus encore la troi-

« sième ; et au noble sentiment de dévouement « sans bornes à son roi, qui n'a cessé de l'ani- « mer, elle ajoutera la sagesse que donne l'expé- « rience.

« Je conclus donc, de ce que je viens d'avoir « l'honneur de dire à Votre Majesté, que la con- « servation de la Chambre pendant cinq ans est « une mesure utile, et qu'il n'est pas moins utile « d'achever la loi des élections, afin de mainte- « nir le principe conservateur des électeurs de « droit.

« Votre Majesté a déjà pris la résolution de ne « point s'expliquer lorsque la loi lui sera présen- « tée, et d'attendre que la Chambre des pairs ait « discuté l'amendement principal. Mais, d'après « mes entretiens avec un assez grand nombre de « pairs, et notamment d'après l'opinion de M. le « chancelier, j'ose dire à Votre Majesté que beau- « coup de pairs flotteront dans l'incertitude, s'ils « ne connaissent pas l'opinion probable de Votre « Majesté ; que si, au contraire, elle daigne au- « toriser M. le chancelier à dire qu'elle ne dé- « sapprouverait pas le renouvellement intégral, « et qu'elle persiste dans l'approbation qu'elle a « déjà donnée au principe des électeurs de droit, « la Chambre des pairs se déterminera prompte- « ment.

« Sire, je suis profondément convaincu que le « maintien de la Chambre pendant cinq années « produira un bien incalculable, parce qu'elle « est connue pour être ardemment royaliste et « ardemment dévouée à la légitimité. »

Le roi avait eu beaucoup de peine à me permettre de présenter la loi à la Chambre des pairs, avant qu'il ne se fût prononcé sur l'amendement contre lequel on l'avait fort indisposé; il ne s'y était déterminé que par cette seule considération, que je lui avais présentée avec force : *Votre Majesté reste dans toute sa dignité, en laissant délibérer la Chambre des pairs avant de prononcer.*

J'avais fait tout ce qui était humainement possible pour empêcher la Chambre de commettre une faute bien grave, et ensuite pour engager le roi et les ministres à la réparer. Je ne pouvais rien de plus; je vis clairement que la loi serait rejetée. Cinquante-sept pairs, cependant, l'adoptèrent; quatre-vingt-neuf la rejetèrent. Les cinquante-sept adoptants considérèrent sans doute que la forme irrégulière qui conservait la Chambre, n'ayant pas fait rejeter par le roi l'article contraire à la Charte, et Sa Majesté demandant ainsi l'avis des pairs avant de se déterminer, ils devaient considérer la question en elle-même, et

sous le rapport des suites heureuses qu'elle pouvait avoir.

M. de Chateaubriand vit la délibération sous ce rapport : il parla fortement en faveur de la loi, telle qu'elle était ; il vit toutes les conséquences de l'adoption ou du rejet. Je ne peux relire son discours, sans remarquer la profonde attention qu'il avait apportée à l'examen de cette loi, et des circonstances où se trouvait la royauté. Il aurait combattu le funeste amendement dans la Chambre élective ; mais dans la Chambre des pairs, il vit combien de graves circonstances demandaient, exigeaient même l'adoption de l'amendement, malgré la forme très-irrégulière dans laquelle il était présenté.

M. de Richelieu et les pairs qui repoussèrent la loi ne comprirent pas les conséquences de leur refus ; ils étaient entraînés par les idées du moment contre la Chambre élective. La faction voyait bien l'importance de l'avantage qu'elle remportait par le crédit de la coterie ; sa joie se répandait dans les provinces ; et les préfets, accoutumés à m'écrire avec une grande confiance, me peignaient ses espérances et son bonheur. Je vous prie de vous rappeler ce qu'écrivait à ce sujet M. de Chabrol, alors préfet à Lyon. La loi fut rejetée ; mais, il faut en convenir, ce fut la

faute de quelques députés qui s'obstinèrent à y insérer la clause de l'intégralité. Cette obstination amena non seulement le rejet d'une bonne loi électorale, mais encore le mécontentement du roi, qui pencha dès lors encore plus vers le parti opposé aux royalistes. Il est certain que sa prérogative avait été blessée avec une inconsidération offensante, qu'il ne devait pas s'y attendre dans de semblables circonstances, et de la part de royalistes aussi prononcés. Plus la Chambre avait montré de sentiments royalistes, plus il était inconvenant qu'elle manifestât tant d'attachement à ce qui lui était personnel, en s'obstinant à conserver l'intégralité du renouvellement. Si elle y avait renoncé promptement et avec une sorte de bonne grâce, je suis persuadé que les ministres et le roi se seraient déterminés à proposer cette dérogation momentanée à la Charte. Les circonstances l'autorisaient suffisamment. Voilà comment cette Chambre perdit tout l'avantage de sa position, en voulant plus qu'elle n'aurait dû vouloir; et lorsque je proposai une seconde loi d'élection, elle commit encore la même faute.

C'est par des fautes de la même espèce que le parti royaliste s'est perdu en France depuis la révolution, surtout à la fin de l'Assemblée

constituante et au 18 fructidor, comme je l'ai prouvé; et ensuite en 1827, comme je le prouverai peut-être dans la suite de cet ouvrage. Notre caractère ne nous permet pas de nous arrêter; il est aussi présomptueux pans le triomphe que porté au découragement dans la disgrâce.

Tout ce que je raçonte est bien grave. De ces jours de dissention entre le gouvernement et la Chambre élective, commencèrent le mécontentement du roi envers le parti royaliste, les espérances et la force renaissante des révolutionnaires, cette correspondance privée qui, faite à Paris, envoyée à Londres, en revenait pour rassembler de sombres nuages sur la famille royale, et surtout sur MONSIEUR. De ce jour commencèrent l'audace des journaux, les clameurs contre le clergé, ce travail des esprits qui amena les douze conspirations que j'ai déjà nommées; qui, de la capitale s'étendant au loin, ébranla quatre trônes, et inspira cette fureur qui enfonça le poignard dans le cœur d'un fils de France.

Tout cela prit sa source dans une seule faute, dans l'obstination à insérer dans la loi électorale une clause qui ne semblait demandée que pour l'intérêt particulier des députés, et qui, par cette

raison, armait contre eux des opinions remplies d'amertume. Sans cette faute, et en adoptant un chef, la Chambre élective aurait tout entraîné, et aurait pu fonder une forte monarchie constitutionnelle.

Mais la faute de la Chambre ne justifie point le ministère. Il n'aurait pas dû se livrer à des ressentiments contre elle; il aurait dû engager la Chambre des pairs à l'adoption de la loi, en rejetant l'amendement constitutionnel.

Pendant les secondes élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, les souverains étaient réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle. Les élections donnèrent en France un grand nombre de députés dont les principes connus alarmèrent le congrès. Les souverains témoignèrent leurs craintes à M. de Richelieu. Il écrivit alors à M. le duc d'Escars, qu'il regrettait ma loi électorale, et qu'il se repentait de l'avoir fait rejeter dans la Chambre des pairs. Cependant, toutes les réflexions qu'on vient de lire, je les ai présentées bien souvent à M. de Richelieu, et surtout dans notre conférence chez son ami l'ancien évêque de Rennes. Je vois encore le ton animé de ce prélat en exprimant, avec une éloquence passionnée, combien serait funeste la dissolution d'une Chambre royaliste. M. de Richelieu par-

tageait cette opinion pendant un instant rapide comme l'éclair; mais l'instant d'après, quand il avait revu ses conseillers, il était dominé par des idées contraires.

Dans le même temps, M. l'abbé de Montesquiou me dit, dans le cabinet du roi : « Votre loi électorale était bonne; mais j'avoue que je n'aurais pas osé la proposer. » Je lui répondis que cependant la partie difficile de mon projet avait été appuyée par MM. Lainé, Royer-Collard, Bonald, Becquey, Pasquier, Chateaubriand et plusieurs autres orateurs.

A la fin de 1827, après la dissolution de la Chambre, pendant le ministère de M. de Villèle, un mouvement violent agita la France, et amena des élections bien différentes des précédentes. Lorsque je revins du Calvados, où j'avais présidé le collége électoral, je présentai mes hommages au roi; il me fit l'honneur de me témoigner des regrets sur la loi que j'avais proposée en 1816. Je lui répondis que j'entendais un grand nombre de personnes exprimer le même regret; mais que j'étais persuadé que si elle était encore présentée dans une Chambre toute royaliste, elle serait encore défigurée; que nous n'aurions jamais de bonnes lois, à cause du grand nombre d'orateurs, et surtout à cause des discours écrits,

qui permettent à des hommes qui n'ont jamais réfléchi de débiter leurs rêveries, et de placer la Chambre au milieu d'un nuages de pensées diverses et incohérentes dont ne peut sortir rien de conforme à un plan méthodique sagement combiné et constamment suivi.

M. le comte Roy avait combattu les amendements de la commission, et s'était prononcé pour le renouvellement partiel, dans un discours très-énergique. En 1828, lorsqu'il était ministre des finances, j'étais à sa table, assis auprès de lui; il me dit tout haut : « Monsieur de Vaublanc, vous avez proposé en 1816 une loi électorale; aujourd'hui, je voudrais bien que nous l'eussions. » Je lui répondis : « Je suis heureux de ce que je vous entends dire; vos paroles me prouvent que vous mettez le doigt sur la plaie de la France. » Il reprit : « Oh! oui, je la connais. Les bourgs pourris d'Angleterre sont une bonne chose, quoi qu'on en dise; mais vos électeurs de droit valaient encore mieux. »

J'avais dès long-temps réfléchi sur les corps électoraux. En septembre 1790, je proposai au directoire de Seine-et-Marne, que je présidais, de réfuter une proposition faite par M. de Mirabeau, et renvoyée au comité de Constitution pour y être examinée. Je rédigeai cette réfutation;

elle fut imprimée et adressée à l'Assemblée constituante et à M. de Mirabeau. Il avait demandé qu'à compter de la prochaine nomination d'électeurs dans chaque canton, les fonctions d'électeurs fussent incompatibles pendant deux années avec toute fonction publique; en sorte qu'aucun magistrat ou administrateur, aucun militaire, aucun maire et adjoint n'auraient été électeurs. « Le collége, disait-il, aurait été forcé d'élire hors de son sein; et cette obligation aurait empêché les brigues et la corruption. » On ne conçoit pas comment une semblable proposition avait pu être faite par un homme qui renfermait dans sa tête des principes de gouvernement. Il ôtait ainsi toute influence aux hommes les plus considérables de la province. L'écrit que j'avais rédigé envisageait cette question sous toutes les faces, et repoussait fortement une proposition aussi étrange. Le comité de Constitution la rejeta. La loi électorale que j'ai proposée en 1816 était précisément l'inverse de la proposition de M. de Mirabeau, que j'avais combattue en 1790. Depuis cet instant, tout ce que j'avais vu m'avait confirmé dans mes pensées. On voit par-là que ce n'était pas légèrement et sans réflexion que j'avais proposé une loi qui donnait beaucoup d'influence à la couronne. Mais le plus grand mal-

heur qui puisse arriver à un homme dans un pays comme la France, c'est de réfléchir en s'enchaînant aux choses positives : ce malheur, je l'ai éprouvé.

CHAPITRE IX.

De la seconde loi d'élection que j'ai proposée à la Chambre. Ma demande de la franchise du port de Dunkerque. Ma sortie du ministère.

La loi étant rejetée, le conseil pensa qu'il fallait en proposer une seconde. Elle n'était pas autre chose que la confirmation des ordonnances des 13 et 21 juillet 1815, mais seulement en tout ce qui était relatif à l'élection. C'était d'après elles que la Chambre actuelle avait été nommée. M. Decazes, M. Becquey et moi, nous fûmes chargés d'en soutenir la discussion. On craignit que cette seconde loi ne fût une préparation au grand projet de dissoudre la Chambre; mais les

ministres n'avaient pas besoin d'une loi pour la dissoudre. L'évènement l'a prouvé. J'espérais que la leçon que venait de recevoir la Chambre la disposerait à une condescendance qui ferait taire les animosités excitées contre elle, et qui se manifestaient touts les jours.

Il était impossible de laisser la couronne dans la situation où elle était. L'ancienne loi électorale de l'empire ne pouvait être reproduite, puisqu'elle ne renfermait pas les obligations imposées aux électeurs par la Charte; et puisque le ro l'avait remplacée par des ordonnances à la se conde restauration, ç'eût été une grande inconséquence de revenir à elle, après l'avoir repoussée. Quelle chose pouvait être plus agréable à la Chambre élective, que de convertir en loi l'ordonnance royale, d'après laquelle elle avait été nommée?

Lorsque la nouvelle loi, composée seulement de deux articles, fut définitivement arrêtée dans le conseil du roi, pendant que la Chambre était encore en séance, le roi me dit : « La séance est « prête à finir; allez, allez, *portez-leur le rameau « d'olivier.* » J'ose dire que ces paroles étaient inspirées par tout ce que j'avais dit au roi la veille au soir sur la Chambre, sur ses principes, et sur mes craintes qu'elle ne fût dissoute. Je rapportai

ces paroles du roi à un grand nombre de députés, dans l'espérance qu'elles leur inspireraient d'utiles réflexions sur la position de la Chambre.

Je partis avec M. Decazes. Il avait dit dans le conseil que plusieurs députés, dont j'ignore les noms, avaient eu une conférence chez lui sur ce projet. Arrivés dans la salle des conférences, nous trouvâmes MM. de Villèle et de Corbière. Nous leur montrâmes le projet; et M. Decazes leur dit: C'est bien là ce qui a été convenu. Ils en convinrent. Je crus cependant, en m'éloignant un peu, m'apercevoir qu'ils faisaient quelques observations. Je me rapprochai d'eux, et je leur demandai, en leur présentant le manuscrit, si la rédaction leur paraissait exiger quelque changement. Je leur devais cette déférence, parce que je n'avais pas assisté à la conférence. Je la leur devais, quoique j'ignorasse s'ils y avaient assisté. Ils examinèrent encore le projet, me firent une observation peu importante, et qui n'altérait pas le projet. J'appelai M. Decazes, je lui dis le changement proposé; nous convînmes qu'il pouvait être adopté, sans prendre les ordres du roi, tant il était peu important. Nous allâmes dans le cabinet où les députés écrivent. Je fis le changement proposé. Je retournai auprès de ces messieurs; je le leur montrai, et ils l'approuvèrent.

Le projet fut renvoyé à une commission, qui chargea M. de Villèle du rapport.

Afin que le lecteur puisse avoir une idée parfaitement juste d'une démarche de la Chambre élective, dont les suites ont achevé d'entraîner sa dissolution, et ont par conséquent perdu le parti royaliste, je vais donner le texte de la loi que je présentai au nom de la couronne, et de celle qui fut proposée par la commission et adoptée par la Chambre.

LOI PRÉSENTÉE.

ART. 1^er^. « Les ordonnances des 13 et 21 juillet « 1815 ont force de loi en tout ce qui est relatif « à la composition des colléges électoraux, au « mode et à la forme des élections, au nombre « et à l'âge des députés.

ART. 2. « Les colléges électoraux, tels qu'ils « ont été convoqués par suite de ces ordonnances, « seront maintenus sans nouvelles adjonctions, « jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué par « une loi. »

Voici maintenant le projet proposé par la commission.

ART. 1^er^. « Les ordonnances des 13 et 21 juillet « ont force de loi provisoirement *dans toutes « leurs dispositions.*

ART. 2. « Les colléges électoraux, tels qu'ils « ont été convoqués par suite de ces ordonnances, « seront maintenus sans nouvelles adjonctions, « jusqu'à ce qu'il ait été statué sur une loi défi- « nitive d'élection, qui sera proposée dans la « session de 1816. Ils ne pourront être appelés « *à aucune autre élection qu'à celles qui se-* « *raient nécessitées par une dissolution de la* « *Chambre,* en vertu de l'art. 50 de la Charte. »

On voit que la commission, toujours préoccupée du désir de la Chambre de rester telle qu'elle était, inséra encore dans ce projet de loi deux amendements, ou plutôt elle le changea entièrement.

Le projet de la couronne ne donnait force de loi aux ordonnances des 13 et 21 juillet 1825, *que relativement aux élections.* Or, la première de ces ordonnances avait soumis quatorze articles de la Charte à la révision, mais la seconde n'avait réglé que la forme des élections; et là s'était arrêté le nouveau projet de la couronne, que je présentais à la Chambre.

Ce projet maintenait les colléges électoraux, tels qu'ils avaient été convoqués par les ordonnances, sans nouvelles adjonctions, et jusqu'à ce qu'il eût été statué par une loi.

C'étaient ces mêmes colléges qui avaient nommé la Chambre actuelle. Je demande s'il était possible

de rien faire de plus avantageux pour la Chambre elle-même.

Le projet de la commission disait au contraire que ces ordonnances auraient provisoirement force de loi *dans toutes leurs dispositions*. Or, dans ces dispositions, était comprise la révision de quatorze articles de la Charte. Dans ces articles, on trouvait le renouvellement intégral, qui venait d'être repoussé par la Chambre des pairs. C'était uniquement pour avoir ce renouvellement intégral, que la commission voulait donner à ces ordonnances la force de la loi dans toutes leurs dispositions.

En outre, le projet de la commission voulait que les colléges électoraux ne pussent être appelés à aucune autre élection qu'à celles qui seraient nécessitées par une dissolution de la Chambre. Par cette disposition, *le roi n'aurait pu faire renouveler la Chambre par cinquième; il n'aurait pu ordonner une chose impérativement prescrite par la Charte.* On ne pouvait oser davantage pour contraindre la couronne à faire les volontés de la Chambre élective; et c'étaient des royalistes qui voulaient l'enchaîner ainsi!

Et remarquez combien cette disposition était contraire aux intérêts de la Chambre elle-même.

Elle désirait d'être conservée, et le parti royaliste le désirait comme elle. Sa dissolution était l'opposé de sa conservation. Eh bien! l'article qu'elle proposait, forçait la couronne à la dissoudre, puisque, par cet article, la couronne n'aurait pu ordonner le renouvellement par cinquième, auquel la Charte l'obligeait. Donc, si l'article avait été adopté par les Chambres et par le roi, la dissolution de la Chambre élective aurait été indispensable. Or, c'était cette dissolution que désiraient les libéraux, et que redoutaient les royalistes. J'avoue que je ne peux concevoir l'aveuglement qui inspira cet article.

En outre, il était bien étrange de renverser *par amendement* une chose formellement prescrite par la Charte, le renouvellement par cinquième, et de déclarer *par amendement* non pas *la révision* de quatorze articles de la Charte, ainsi que le voulaient les ordonnances, mais de donner force de loi aux ordonnances, lesquelles n'avaient ordonné que la révision. La différence est immense entre ordonner une révision et donner *force* de loi.

C'était la seconde fois que l'on formait une telle entreprise, contre laquelle s'étaient déclarés le roi et la Chambre des pairs.

Les conséquences de tout ce que je raconte

ont été terribles. Elles ont jeté Louis XVIII dans un chemin funeste, dont ni lui ni son successeur n'ont pu sortir.

Quel fut le résultat ? L'éloignement du roi pour la Chambre, sa dissolution, le triomphe de la coterie, ennemie du vrai parti royaliste, la renaissance de toutes les espérances de la faction, son travail ardent non seulement en France, mais dans l'étranger, auprès des quatre trônes qu'elle ébranla. Il faut répéter ici : Voilà comme s'enchaînent les causes qui font la destinée des couronnes.

En répétant cette observation, je pratique le précepte de Fénélon : « Il ne faut retrancher aucune des répétitions qui ramènent au point qui « seul décide de tout. »

On conçoit quelles durent être ma surprise et ma douleur, en voyant la loi ainsi dénaturée, et en voyant percer encore d'une manière si positive le désir de conserver les fonctions législatives. Cette persévérance achevait de blesser touts les égards envers la couronne, et rendait inévitable la dissolution de la Chambre. A peine ce projet fut-il connu, que beaucoup de personnes vinrent me parler de la position nouvelle dans laquelle j'étais placé. Elles pensaient, celles surtout qui connaissaient mes lettres à M. de Richelieu et au roi, que j'avais assez fait pour le parti royaliste, que

je m'étais assez sacrifié à la Chambre, que je ne lui devais plus rien, que je devais me rapprocher des ministres, et partager leurs sentiments envers la Chambre; qu'une conduite différente déplairait au roi, et amènerait ma sortie du ministère. D'anciens amis qui avaient vu avec moi les orages de la révolution, des personnes du plus haut rang, qui me faisaient l'honneur de me croire utile et même nécessaire au parti royaliste, insistèrent fortement sur les considérations que je viens de présenter. Plusieurs même allèrent jusqu'aux reproches, et me les prodiguèrent d'avance. Je sentais toute l'importance de ces considérations. Il était bien certain que ma position envers la Chambre n'était plus la même. Si j'avais fait une démarche franche et décidée auprès de deux ministres, si je leur avais déclaré que j'avais assez et peut-être trop fait, comme ministre de l'intérieur, spécialement chargé de maintenir l'influence de la couronne dans la Chambre élective, que je pouvais maintenant reprendre avec honneur mon indépendance, et que je la reprenais, j'aurais produit un grand changement et affermi cette confiance personnelle et particulière que le roi m'avait toujours témoignée.

Sans doute ces considérations étaient très-graves; mais il aurait fallu dès lors, en repoussant

le projet de la commission, m'exprimer avec une certaine force, abandonner ces égards que j'avais portés envers la Chambre aussi loin qu'ils pouvaient aller. *J'entrais dès lors dans le parti opposé au parti royaliste.*

D'autres personnes me proposaient de me placer dans une espèce de milieu entre la Chambre et les ministres : ce dernier plan répugnait fortement à mon caractère. Je ne délibérai pas longtemps; je résolus de rester dans la ligne où je m'étais placé, de m'unir toujours au parti royaliste de la Chambre, de combattre le nouveau projet de loi avec force, mais avec des expressions qui annonçassent que je m'identifiais toujours avec la Chambre. Quant à mon intérêt particulier, et aux moyens que les circonstances pouvaient me fournir de rester au ministère, je ne m'en occupai pas un seul instant. Si j'avais été capable d'y penser, ma conduite l'aurait prouvé; elle aurait été empreinte d'une misérable hésitation.

Peu de temps après les évènements dont je parle, un ministre disait : « Je ne conçois pas M. de Vaublanc. Pour un homme d'esprit, il n'en a guère montré. Comment pouvait-il perdre ainsi son avenir, en s'attachant à un parti qui ne cessait de l'abandonner, et qui manquait à toutes

ses promesses? » Ce ministre avait raison, parce qu'il raisonnait d'après son caractère; il ne pouvait raisonner d'après le mien. Mais lorsqu'après la dissolution de la Chambre, la faction révolutionnaire, ainsi que je l'avais prévu, a été violemment opposée au parti royaliste; lorsque dix conspirations, l'ébranlement de quatre trônes en ont montré les effets, combien n'ai-je pas dû m'applaudir d'être resté toujours le même, et de ne m'être pas rapproché d'un ministère opposé à la Chambre, et qui désirait ardemment sa dissolution? J'en serais mort de honte. Que de peines, de chagrins deux ministres n'ont-ils pas eus dans la fausse route où ils s'étaient engagés! Que d'accusations, que de clameurs contre M. Decazes, avant et après l'attentat sur un fils de France! Quant à M. de Richelieu, ses amis même ont dit qu'il était mort de chagrin. Que de peines il se serait épargnées, s'il avait eu en moi la confiance que je méritais, et que j'ai tant cherché à obtenir de lui! Je conçois très-facilement que le chagrin lui ait donné une mort prématurée; il avait le défaut qui contribue le plus à rendre un homme malheureux, l'incertitude de l'esprit et le changement perpétuel des idées.

M. de Villèle fit le rapport au nom de la commission; il remonta aux circonstances qui avaient

précédé la présentation de la première loi. Il arriva promptement à des reproches envers moi ; il cita, comme je m'y attendais, la phrase de Montesquieu sur la dépendance des pouvoirs dans une monarchie. Il dit, en parlant de cette première loi : « La Chambre n'avait pas cru que les « députés dussent être nommés par des colléges « électoraux subordonnés et *dépendants des mi-* « *nistres.* » Remarquez que cette manière de citer la phrase de Montesquieu, la défigurait entièrement. Le principe de Montesquieu était la base générale de ma loi : mais elle ne rendait point les colléges électoraux *dépendants des ministres,* comme le disait M. de Villèle ; elle rendait *les élections dépendantes des propriétaires et de toutes les notabilités.* C'était là le but et l'esprit de la loi. Or, les propriétaires et les notables sont les personnes les plus indépendantes des ministres.

C'était, au contraire, l'adjonction du dixième des électeurs nommés par le roi, qui rendait les colléges plus dépendants des ministres, puisqu'ils auraient nommé ce dixième.

Le rapporteur ajouta : « Les principes de la « loi proposée furent repoussés presque unani- « mement. »

Les phrases que j'ai citées manquaient entièrement de justesse. D'abord, je n'avais point dit

que les corps électoraux dussent être subordonnés et dépendants des ministres : on en verra la preuve dans l'instant, lorsque je rappellerai ce que je dis à la tribune pour expliquer la phrase de Montesquieu. Secondement, il n'était pas conforme à la vérité de dire que les principes de la première loi avaient été repoussés presque unanimement. On a vu l'importance des orateurs qui les ont défendus; on a vu que le grand principe de cette loi, les électeurs de droit, avait été conservé, quoique d'une manière différente.

Pour être dans l'exacte vérité, il aurait fallu dire : La loi a été rendue plus démocratique, mais adoptée par 205 membres contre 116; nous y avons inséré, malgré les instances du ministère, un article contraire à la Charte, pour continuer nos fonctions pendant cinq années, et, à cause de cet article, le roi, une partie du ministère et la Chambre des pairs l'ont repoussée. Telle était la vérité dans toute son exactitude.

Dans ma réponse, je parlai d'abord de l'accusation intentée par le rapporteur contre les ministres, et principalement contre moi, puisque j'étais leur organe. A ces mots, M. de Villèle se leva, et déclara avec beaucoup de politesse que la commission ne me faisait aucun reproche, que c'était loin de sa pensée. Je repris

aussitôt : « Je ne m'en plains point. Je serai tou-
« jours le premier à approuver tout ce qui sera
« dit librement et avec convenances sur les mi-
« nistres, sur leur administration, et même *sur*
« *les conseils qu'ils auront pu donner.* La res-
« ponsabilité est immense et sans bornes; je l'ac-
« cepte dans toute son étendue. Je sais fort bien
« que le gouvernement représentatif n'a pas été
« inventé pour le repos des ministres. » Ce der-
nier mot fut applaudi; et depuis, il a souvent été répété.

Je passai ensuite à la grande accusation qui résultait de la phrase de Montesquieu. Je prie le lecteur de redoubler d'attention. Je répondis ainsi : « Déjà des observations de la même nature
« m'avaient été faites, et j'y ai répondu. On les
« reproduit; il faut donc répondre encore, quoi-
« que très-étonné que le rapprochement même
« de mes expressions n'ait pas suffi pour en faire
« saisir la véritable signification.

« Lorsque j'ai dit que le pouvoir électoral,
« quant à son action, à son organisation et à ses
« fonctions, devait être fortement combiné et
« retenu dans de sages limites, je crois avoir dit
« une chose incontestable; et je répète que s'il
« n'était pas prudemment retenu, ce pouvoir se-
« rait très-dangereux.

« J'ai cité, à l'appui de ce que je disais, un « grand homme, Montesquieu, le seul dont les « écrits aient reçu de la révolution un nouvel « éclat et une sorte de certitude : ses pensées fu- « rent belles, justes et grandes, au moment où « il écrivait; maintenant, que la révolution a « consacré presque toutes les pages de son livre, « en montrant le danger extrême des principes « contraires, il est sublime, malgré quelques dé- « fauts. L'auteur atteint les bornes de l'intelli- « gence humaine, surtout quand il parle de la « monarchie, parce qu'il la portait dans le cœur; « et si, dès les premiers jours de la révolution, « il eût été entendu, compris et suivi, la révo- « lution n'eût pas entraîné à sa suite les mal- « heurs dont la France a été la victime. Montes- « quieu était magistrat : il voulait sans doute « l'indépendance du pouvoir judiciaire; et ce- « pendant il voulait que ce pouvoir fût restreint, « subordonné, qu'il eût sa dépendance relative, « non pas certainement à l'instant de prononcer « un arrêt, mais dans ses attributions et dans son « organisation. Il en est de même, relativement « au pouvoir, à l'action, aux fonctions électo- « rales. Je n'ai pu vouloir dire qu'il devait être « dépendant au moment des suffrages; alors il « doit être entièrement libre : mais j'ai demandé

« et je demanderai toujours que, dans son orga-
« nisation, dans l'exercice de ses fonctions, dans
« toutes ses attributions enfin, de sages restric-
« tions et des limites positives lui soient impo-
« sées.

« Pour avoir une idée exacte de ce que doit
« être sa dépendance, il faut examiner quelle
« est son indépendance. Les premières assemblées
« primaires, instituées par l'Assemblée consti-
« tuante, étaient nombreuses, tumultueuses, et
« restaient telles qu'elles étaient, sans que l'au-
« torité pût intervenir d'aucune manière. Vous
« avez adopté vous-mêmes l'article qui donne à
« l'autorité le droit de les diviser en sections:
« *voilà une sage dépendance.*

« Les anciennes assemblées étaient ouvertes
« au citoyen qui payait la plus modique contri-
« bution. La loi a voulu, et vous-mêmes vous
« avez pensé qu'il fallait d'autres conditions.
« Voilà *les sages limites* dont j'ai parlé : elles
« pouvaient correspondre entre elles; elles ne le
« pourront plus : elles pouvaient s'occuper d'autre
« chose que des élections; cela leur est interdit:
« elles sont ainsi contenues dans de fortes limites.

« Les assemblées nommaient leur président:
« *voilà l'indépendance.* Vous avez voulu avec
« nous que le roi le nommât : *voilà une sage*

« *dépendance*. Après toutes ces précautions et « d'autres encore, vous avez voulu que le roi pût « ajouter au collége électoral des électeurs choi- « sis par lui, en nombre égal à la dixième partie « des électeurs : voilà ce que j'appelle *une sage* « *dépendance*.

« Ainsi, en comparant l'ancienne organisa- « tion à celle que vous avez vous-mêmes adoptée « d'après notre proposition, vous trouverez, d'une « part, une liberté illimitée qui a produit des « malheurs incalculables; et dans votre propre « ouvrage, vous trouverez les prudentes limites, « la sage dépendance dont j'ai parlé; et je sou- « tiens que cette dépendance assure la liberté « des suffrages, car elle empêche les manœuvres « et les brigues violentes qui détruisent cette li- « berté.

« Bien plus encore; observez le gouvernement « que vous a donné la Charte : vous y verrez « consacré le principe de Montesquieu. La Cham- « bre des pairs n'est-elle pas *dépendante* de vos « délibérations, *subordonnée* à vos décisions? « N'êtes-vous point assujettis à la même *dépen-* « *dance* envers elle? Allez plus loin, et jusqu'à « la majesté du trône : n'est-il pas *dépendant* « des Chambres pour les lois? peut-il exiger un « centime, faire marcher un conscrit, sans le

« consentement des Chambres? Le trône lui-
« même est donc *dépendant;* et l'on veut me
« faire un grave reproche d'avoir dit que le pou-
« voir électoral doit être subordonné et dépen-
« dant! »

Je croyais avoir ainsi assez bien défendu le principe de Montesquieu, et bien expliqué ce que j'avais voulu dire en le citant. J'espérais qu'il n'en serait plus question dans la suite de la discussion; mais des orateurs y revinrent encore. Il est vrai qu'ils avaient des discours écrits depuis long-temps, préparés même pour la discussion de la première loi : ils n'en voulurent rien perdre; en sorte que cela formait un chaos de pensées incohérentes, un bruit de paroles confuses, auxquelles il m'était vraiment impossible de rien comprendre. Je n'y distinguai clairement qu'une seule chose; c'est que ces orateurs s'inquiétaient fort peu de l'autorité de Montesquieu. On était donc revenu au même point où s'était placée l'Assemblée constituante, quand ses orateurs les plus accrédités avaient hautement rejeté les conseils et les principes de ce grand homme. Aussi, l'ouvrage de cette assemblée a-t-il duré neuf mois, et s'est-il écroulé dans l'infamie et dans le sang.

Un homme, comme Montesquieu, avance des

principes qui ne sont pas une vaine théorie, mais le résultat de l'expérience de touts les siècles; il les cite, il les interroge, il en examine les effets, et il les adopte. La légèreté présomptueuse les repousse; mais elle en est bientôt punie.

On m'avait reproché, dans le rapport, de n'avoir point pris une part assez grande à la discussion. Je répondis que, dans la commission, et dans des entretiens particuliers souvent répétés, j'avais fait touts mes efforts pour empêcher l'amendement contraire à la Charte; que j'avais parlé quatre fois dans la discussion générale; mais qu'étant accoutumé à n'envisager jamais que le point principal de la discussion, celui qui dominait tout le reste, je ne m'étais attaché qu'à obtenir des électeurs de droit, afin que, dans des circonstances que je désirais ardemment ne pas voir arriver, l'autorité pût balancer une influence dangereuse par des contre-poids suffisants. J'ajoutais des paroles flatteuses pour le rapporteur; car, dans toute cette session, je n'ai cessé de manifester les plus grands égards pour le parti royaliste.

« En effet, dis-je alors, après avoir repoussé « d'abord le principe de l'influence royale, après « l'avoir combattu dans les bureaux et à la tri- « bune, vous avez senti la nécessité de l'adopter:

« et M. de Villèle, s'élançant à la tribune, et « déployant le tableau des élections de l'Angle- « terre, vous a parlé avec une chaleur qu'il a « puisée dans une âme dominée par le désir de « la stabilité du trône; il a démontré qu'il fallait « adopter un principe indispensable, si l'on veut « affermir à jamais la couronne. »

Mais, dans ce même discours, je commis un crime impardonnable : j'oubliai que je parlais devant des hommes profondément ignorants de tout ce qui fait l'essence du gouvernement représentatif, et des choses que sa nature propre amène dans la pratique. Je prononçai ces paroles :

« Le principe des électeurs de droit une fois « admis, cette base posée, le reste était pure- « ment réglementaire. Et ici je dois dire ma pen- « sée tout entière : autant je suis convaincu qu'un « ministre doit s'unir de pensée et d'action avec « ses collègues pour la marche du gouvernement, « autant je crois qu'il lui est permis de conser- « ver son opinion individuelle *sur les matières* « *de haute législation.* Je déclare donc que per- « sonnellement j'ai toujours désiré le renouvel- « lement intégral ; j'ai toujours trouvé qu'il avait « en sa faveur plus de motifs que le renouvelle- « ment par cinquième : *mais je reconnais que* « *les deux opinions peuvent être également*

« *soutenues*, et qu'elles empruntent plus ou « moins de force des circonstances au milieu des- « quelles elles s'élèvent.

« Mais quand, après l'observation des formes « constitutionnelles, *un rejet légal et suprême « a été prononcé, chacun doit soumettre son « opinion particulière* et respecter la décision. « Et vous aussi, vous ne pouvez lui refuser le « respect qui lui est dû, puisqu'il émane d'une « Chambre exerçant un droit égal au vôtre, et « que vos décisions n'ont de force qu'après avoir « obtenu son assentiment, comme les siennes « sont subordonnées à votre décision. »

On a vu, dans les fragments que je viens de citer, que j'avais engagé la Chambre à respecter une décision qui avait rejeté sa permanence pendant cinq ans : c'était assez dire combien me paraissait blâmable le changement fait par la commission à la seconde loi. Je combattis le premier amendement; je prouvai qu'il confondait des choses entièrement distinctes dans un seul et même engagement qu'on ne pouvait demander à la couronne, et qu'elle ne pouvait contracter. Je m'opposai au second amendement; je prouvai qu'il empêcherait le roi de faire une chose à laquelle il était obligé par la Charte, d'ordonner le renouvellement par cinquième.

Mes raisonnements, mes déclarations étaient positifs; mais je conservai les égards que je devais au parti royaliste, qui se perdait lui-même, et dont je déplorais l'aveuglement et l'obstination. C'était, au fond, la même faute que ce parti avait commise à la fin de l'Assemblée constituante, et avant le 18 fructidor.

M. Becquey combattit l'étrange proposition avec des raisonnements clairs et méthodiques, enchaînés l'un à l'autre. Il dit : « L'usurpation « que l'on vous propose, si elle pouvait se réali- « ser, changerait cette ordonnance du 13 juillet « que vous invoquez, et qui n'était qu'un simple « projet de révision, en une loi d'une forme « nouvelle, *à laquelle le roi serait seul soumis,* « *car c'est à lui seul qu'elle commanderait.* »

Je vous prie de faire attention à cette dernière phrase; elle est de la plus grande justesse : le projet de la commission *commandait réellement au roi.* M. Decazes parla dans le même sens; il dit :

« Ou le roi a le droit de convoquer les colléges « électoraux *pour une autre élection que celle* « *qui serait nécessitée par une dissolution de* « *la Chambre élective,* ou il ne l'a pas. S'il a ce « droit, vous ne pouvez prétendre l'en dépouil- « ler; il ne pourrait jamais y consentir. L'amen-

« dement est une restriction à l'autorité royale ;
« il est inadmissible.

« Si le roi n'a pas le droit que la commission
« lui refuse, vous ne devez, vous ne pouvez pas
« supposer qu'il songe jamais à l'exercer; et dans
« ce cas, *l'amendement est injurieux et inu-*
« *tile.* »

Il insista aussi fortement sur ce que les ordonnances du 13 juillet, que la commission s'obstinait à considérer comme un engagement de faire changer quatorze articles de la Charte, n'avaient point cette force, et considéraient simplement ces articles comme *susceptibles d'être révisés.*

En parlant à la Chambre, en la conjurant de s'arrêter, en lui disant que le temps d'arrêt est la marque de la force, je l'avertis assez clairement qu'elle se perdait ; mais je conservai toujours les plus grands égards pour elle ; je m'unis toujours à elle. Après avoir fortement insisté sur la contrainte qu'on voulait exercer envers l'autorité royale, je repoussais les reproches que l'on faisait à la Chambre ; je disais :

« Quel a été le premier et le plus heureux ré-
« sultat de votre réunion ? Vous avez fait taire
« cette opinion mensongère qui osait répandre
« que nous n'avions en France ni l'amour ni le
« besoin de l'autorité légitime ; vous en avez ex-

« primé le vœu avec tant d'unanimité, vous avez « fait sentir ce besoin avec tant de force, qu'il « n'a plus été possible de concevoir le moindre « doute. L'Europe a retenti de vos protestations « ardentes, répétées par la France; elle a appris « de vous que la légitimité était le premier be- « soin et le vœu général de la France. » Ici je fus interrompu par l'adhésion de la Chambre.

Il me semble que la Chambre et surtout la commission auraient dû être frappées de voir un ministre, obligé de défendre contre elles la prérogative royale, s'identifier toujours à elle, ne repousser des allégations injustes qu'avec les égards les plus délicats, rester constamment son défenseur, chercher toujours à l'unir au monarque, avec la certitude, bien connue du public, que cette marche noble le conduisait à la perte de sa place. Ah! si la Chambre avait été plus juste; si elle avait connu son intérêt, qui était bien celui de la France; si elle avait tout à coup repoussé cet esprit d'opposition démocratique que MM. de Bonald, Lainé, la Bourdonnaye, Beugnot, Becquey, Bellart, Pasquier et Royer-Collard avaient combattus; si, se rapprochant de moi par quelques mots prononcés à la tribune sur la douleur qu'elle ressentait de ce qu'on voulait la séparer du monarque, elle m'avait chargé

d'être son organe auprès du trône, tout aurait changé, la Chambre n'aurait pas été dissoute. Mais cela était-il possible? Qu'on se rappelle ce que j'ai dit du côté droit de l'Assemblée constituante, de la législative, du Conseil des cinq-cents, et l'on se convaincra que nos assemblées ont eu toujours le même esprit, le même caractère.

L'imbécillité politique s'empara de mon discours. J'avais dit : « Autant je suis convaincu « qu'un ministre doit s'unir de pensée et d'action « avec ses collègues pour la marche du gouver- « nement, *autant je crois qu'il lui est permis* « *de conserver son opinion individuelle sur les* « *matières de haute législation.* » On me fit un crime de ces paroles soulignées; on les commenta, et, comme il arrive toujours, on les altéra. Un député, M. le comte de ***, en citant à peu près ces paroles, me reprocha bravement, chez M^me^ la duchesse d'Escars, *d'avoir violé le secret du ministère.* Je regardai ce gentilhomme depuis les pieds jusqu'à la tête, et je ne lui répondis pas. Paris et la cour sont remplis d'hommes de cette force.

Quelques jours après, nos journaux copièrent un passage d'un journal anglais. Il disait : « Nous « nous étions flattés que lord Castlereagh propo-

« serait un bill en faveur des catholiques ; mais « Sa Seigneurie a déclaré que le conseil étant « contraire à cette mesure, ainsi que la majorité « du parlement, il ne ferait pas cette proposition : « *mais que si elle était faite dans la Chambre « des communes, il la soutiendrait de toutes ses « forces.* » Voilà donc un ministre en opposition ouverte avec ses collègues, et qui le déclare publiquement. M. Pitt avait eu la même conduite au sujet de la traite des noirs, pendant plusieurs années ; et des badauds ignorants me faisaient un grave reproche d'avoir dit bien moins encore que le ministre anglais ! Il suffit de lire toute la suite du discours que j'ai cité.

Au mois de février 1819, dans un moment où la grande question des catholiques romains allait être discutée dans le parlement anglais, le ministère se divisa sur cette question. Sept membres du conseil étaient pour, et huit contre ; mais l'union du ministère n'en fut pas altérée. On conçoit aisément que tel doit être l'effet possible de toute matière *de haute législation*, sur laquelle les esprits ne peuvent s'accorder parfaitement, excepté lorsque des circonstances impérieuses les entraînent touts. Touts les journaux anglais parlèrent de cette différence d'opinion du ministère, sans y attacher aucune importance re-

lativement à l'union des ministres entre eux : mais si l'un d'eux avait voulu alors conduire le gouvernement vers l'affaiblissement de l'autorité royale, ou à des choses favorables à une faction, il aurait eu tout le ministère contre lui, et il aurait été forcé à l'instant même de sortir du conseil.

Au mois d'avril 1832, M. Ferguson ayant fait une motion importante dans la Chambre des communes sur le sort de la Pologne, le chancelier de l'échiquier répondit « *que, quels que* « *fussent ses sentiments personnels,* il ne pou- « vait, dans la situation actuelle des affaires, di- « vulguer les vues du gouvernement. »

Ainsi donc, mes deux grands crimes dans cette session furent de m'être appuyé sur le principe *de la dépendance réciproque des pouvoirs,* principe posé par Montesquieu, *et l'une des bases de la Charte,* et d'avoir avancé une chose que les ministres anglais trouvent très-simple. Mais aussi, comment pouvais-je parler de *haute législation* à des hommes qui mettent avant tout les intérêts de leur arrondissement, et qui appellent *étranger* un Français qui n'est pas né dans leur village? Comment faire concevoir que dans un gouvernement libre, un ministre est louable de parler avec franchise, de se montrer ouverte-

ment tel qu'il est; comment faire concevoir ce principe à des hommes qui habitent une ville, et sont dans un gouvernement où les coteries, leur caquetage et leurs basses intrigues font la destinée générale et particulière?

Je saisis l'occasion que m'offrait le passage que j'ai cité d'un journal anglais, relatif à lord Castlereagh, pour tâcher de faire comprendre à M. de Richelieu la différence extrême que mettait la nature propre des choses entre la marche du gouvernement et ces matières de *haute législation*, sur lesquelles on ne se décide à prendre une opinion, qu'en convenant que l'opinion contraire peut être adoptée; et c'est précisément ce que j'avais dit d'une manière expresse. Je lui fis remarquer aussi qu'un ministre, en déclarant hautement son opinion sur un sujet d'une *haute législation*, qui intéressait et divisait même les esprits, conservait, parmi les personnes qui pensaient comme lui, une popularité qu'il reportait au gouvernement même, et qui lui était utile; que si je ne m'étais pas ouvertement séparé de la Chambre élective dans la question théorique du renouvellement, j'avais néanmoins tout fait pour la déterminer à l'abandonner, et que ma conduite devait me donner cet espoir.

En me répondant, il m'opposa mes propres pa-

roles, et me dit que les royalistes m'avaient abandonné. J'en convenais; je convenais de n'avoir pas réussi; mais j'ajoutais que j'avais fait mon devoir, au risque de cet abandon, *et que j'en étais fier.* Il avait en lui l'intelligence d'un semblable sentiment, et je voyais de l'approbation dans ses yeux; mais l'instant d'après ce n'était plus le même homme, quand il avait revu ses conseillers.

Je ne peux trop répéter que je n'ai jamais rien aperçu dans M. de Richelieu qui pût l'éloigner de marcher avec les royalistes, s'il avait été livré à lui-même; mais en même temps je dois dire et répéter que la conduite de la Chambre, et surtout celle des commissions des deux lois électorales, fournissaient aux conseillers de ce ministre des arguments aussi spécieux et aussi forts qu'ils pouvaient le souhaiter pour lui inspirer de l'animosité contre la Chambre, et un vif désir d'en être débarrassé. J'avoue même qu'il ne pouvait penser autrement dans la position où il était, et avec un caractère incapable de saisir fortement un plan et de ne jamais l'abandonner.

Le roi ne pouvait recevoir et faire transmettre à la Chambre des pairs une loi dans laquelle on avait blessé sa dignité, en le plaçant dans l'impossibilité de faire ce qu'il avait le droit et même

l'obligation de faire. Environ cinq mois après, au mois de septembre 1816, la Chambre fut dissoute, et une ordonnance royale en convoqua une nouvelle. La Chambre en fut la cause immédiate : telle a été la destinée de la France pendant quarante ans. Le parti royaliste s'est toujours perdu lui-même. Dans cette grande circonstance, il s'est perdu de deux manières : premièrement, la Chambre par sa conduite envers la couronne; secondement, le roi et ses ministres par leurs ressentiments envers la Chambre. Ils devaient être au-dessus de cette passion, et ne considérer que le bien de l'Etat, qui demandait la conservation d'une Chambre royaliste. J'oserai dire que c'était à moi qu'il eût été permis d'être blessé du peu de confiance que l'on me montra, de la position pénible dans laquelle on me plaçait. Ma conduite a prouvé combien j'étais éloigné de pareils sentiments.

Tout ce que je viens de dire présente un rapprochement assez singulier. En 1816, M. de Villèle, rapporteur de deux commissions successives, concourt à faire dissoudre une Chambre royaliste, en voulant deux fois placer le renouvellement intégral dans deux lois électorales que je présentai successivement. En 1827, après avoir obtenu ce renouvellement intégral, il fait dis-

soudre une Chambre entièrement royaliste, sans avoir profité de quatre années de majorité pour corriger la loi électorale; et cette imprudence le fait tomber du faîte du pouvoir, dans l'instant même où il était plus nécessaire de le conserver. Je l'ai dit alors, et j'ai toujours pensé que c'était en 1827 qu'il aurait fallu le conserver.

Il me semble que ce rapprochement nous enseigne qu'en politique, il y a toujours une chose fondamentale, d'où le reste découle, qu'il faut la découvrir, s'y attacher fortement, et ne jamais l'abandonner. Or, dans le gouvernement mixte, où une Chambre élective concourt à la loi et vote les impôts, la monarchie ne peut se soutenir que par une bonne loi électorale. Voilà le point décisif, la chose fondamentale; mais dans cette loi électorale, il y a aussi un point décisif. Quel est-il? C'est le remède aux abus qui peuvent naître de la loi, quelque bonne qu'elle soit. Rien ne doit être laissé au hasard dans une chose d'une si grave importance. Voilà les réflexions qui, dès l'année 1790, comme on l'a vu, m'avaient conduit à la conception de la loi que j'ai proposée en 1816. J'étais fortement convaincu *qu'il ne fallait rien laisser au hasard.*

A la fin de cette session, je présentai une loi pour accorder la franchise au port de Dunkerque.

Elle avait été débattue avec beaucoup d'attention dans le conseil d'Etat, en présence des ministres. Je la soutins dans ce conseil et dans celui du roi; je répondis dans la Chambre à toutes les objections. J'étais pénétré de mon sujet, parce que je désirais ardemment cette franchise. Je n'avais que de simples notes, que je n'eus même pas besoin de regarder, quoique mon discours fût fort long, et quoique j'examinasse la question sous toutes les faces. Je fais cette observation, parce que je suis persuadé que toutes les fois qu'un ministre ou un député possédera bien son sujet, il pourra bien l'expliquer. Mais les discours écrits sont fort commodes pour les orateurs qui n'étudient pas profondément le sujet qu'ils traitent; et encore plus pour ceux qui lisent des discours faits par d'autres; on peut toujours les obtenir ou les payer dans ne ville comme Paris.

Dunkerque jouissait de cette franchise, depuis six siècles; elle lui fut enlevée par la Convention. Elle avait été conservée par nos rois, par les Assemblées constituante et législative. Je ne veux pas traiter ici cette question. Mon rapport fut renvoyé à une commission; mais la dissolution de la Chambre empêcha de le discuter; et depuis ce moment, avril 1816, jusqu'en 1830, où je revois ces Mémoires, on n'en a plus parlé. Mais

j'ai inséré dans le *Journal du Nord*, en 1829, deux articles dans lesquels j'ai discuté cette question importante sous touts les rapports.

Je sçavais bien que la session allait finir par les ordres du roi; mais j'ignorais le moment arrêté par MM. de Richelieu et Decazes. Ils eurent la faiblesse de prendre un petit moyen pour clore cette session. Ils sçavaient que cette formalité était entièrement dans ma compétence; mais ils étaient sûrs que je n'aurais pas annoncé les ordres du roi, sans un petit discours dans lequel je me serais encore uni plus que jamais au parti royaliste. Ils en chargèrent M. Dubouchage, qui eut la faiblesse d'accepter cette mission, et de m'en faire un secret. Mais la passion qui les animait contre la Chambre, fut un peu trompée; car ce ministre, autant que je puis me le rappeler, prononça quelques paroles flatteuses pour la Chambre.

Une autre faiblesse ridicule de ces messieurs fut de remplacer M. Barbé-Marbois en même temps que moi. C'était une grande ingratitude; car il avait toujours marché avec eux; il n'avait jamais contrarié leur système. Je n'ai pu concevoir leur motif, qu'en supposant que c'était le commencement de ce beau système *de la bascule* qui nous a fait tant de mal, et dont je parlerai bientôt.

Je savais bien que je ne pouvais rester au ministère; je ne voulais point donner ma démission, parce que je voulais marquer jusqu'au dernier moment mes principes et mes sentiments envers le parti royaliste. Je sçavais d'ailleurs que le roi balançait; et sans l'intervention d'une puissance étrangère, ou du moins de son ambassadeur, le roi aurait peut-être conservé un ministre dont il avait fait l'éloge huit jours avant de le remplacer.

Un soir, dans un entretien particulier, M. le duc d'Angoulême, qui m'avait toujours honoré de sa confiance, voulut bien m'avertir de ma position, m'en témoigner des regrets, et me faire entendre que je pouvais la changer. Je lui répondis que je ne sçavais faire qu'une seule chose, accomplir mes devoirs; mais que j'étais incapable de rien tenter pour conserver ma place, que d'ailleurs il m'était impossible de marcher avec M. de Richelieu. Ma conviction de cette impossibilité m'inspira des expressions que pouvait autoriser la bonté du prince, mais que je ne dois pas répéter.

Le jour où j'appris mon remplacement fut pour moi un jour de bonheur; ma famille l'attendait avec autant d'impatience que moi. Je demandai quelques jours après une audience au roi. Je lui peignis fortement l'état de la France;

je lui rappelai tout ce que je lui avais dit, et qui s'accomplissait dans ce moment même par la révolte arrivée à Grenoble. Je terminai par ces mots : La marche actuelle des ministres amènera le plus grand des malheurs. Lequel ? dit le roi, en joignant ses mains et me regardant fixement. « Sire, le découragement des royalistes ; et alors « il n'y aura plus de remède. »

Monsieur me reçut publiquement, après ma sortie du ministère, avec une extrême bonté, qu'il me serait impossible de peindre. Il me dit : Venez me voir souvent ; je vous recevrai toujours avec le plus grand plaisir. Il voulut bien envoyer deux fois sçavoir des nouvelles de mon petit-fils, qui était tombé malade de la rougeole, le jour même de ma sortie du ministère. Je reçus les mêmes témoignages de bonté de M. le duc de Berri. J'avais eu l'honneur de le recevoir à Metz, à la première restauration ; et il n'avait cessé de m'honorer d'une bienveillance toute particulière. Je lui parlai de la dissolution prochaine et inévitable de la Chambre élective. Il me parla de sa conduite dans les derniers mois de la session, et ajouta les mêmes paroles que le roi m'avait dites peu de mois auparavant : « Et vous-même, com- « ment vous ont-ils traité ? » On conçoit quelle devait être ma réponse. Il ne s'agissait pas de

moi, mais du parti royaliste. La dissolution devait lui porter un coup terrible.

M. de Bonald s'entrenant un jour avec ma famille et moi, peu de mois après la clôture, me dit ces propres mots : C'est nous qui vous avons fait sortir du ministère. Si le parti royaliste de la Chambre fut un peu aveugle, et même injuste envers moi, il n'en fut pas de même des royalistes de Paris. Plus de six cents personnes se firent écrire chez moi, quoique je fusse logé dans un quartier très-éloigné; et je trouve dans cette liste les noms les plus honorables.

Je regrette de ne pouvoir transcrire environ vingt lettres que j'ai reçues de M. le duc d'Angoulême. On y verrait la forte approbation qu'il donnait aux principes et à la marche de mon administration, d'après ce qu'il voyait et entendait dans les provinces qu'il parcourait.
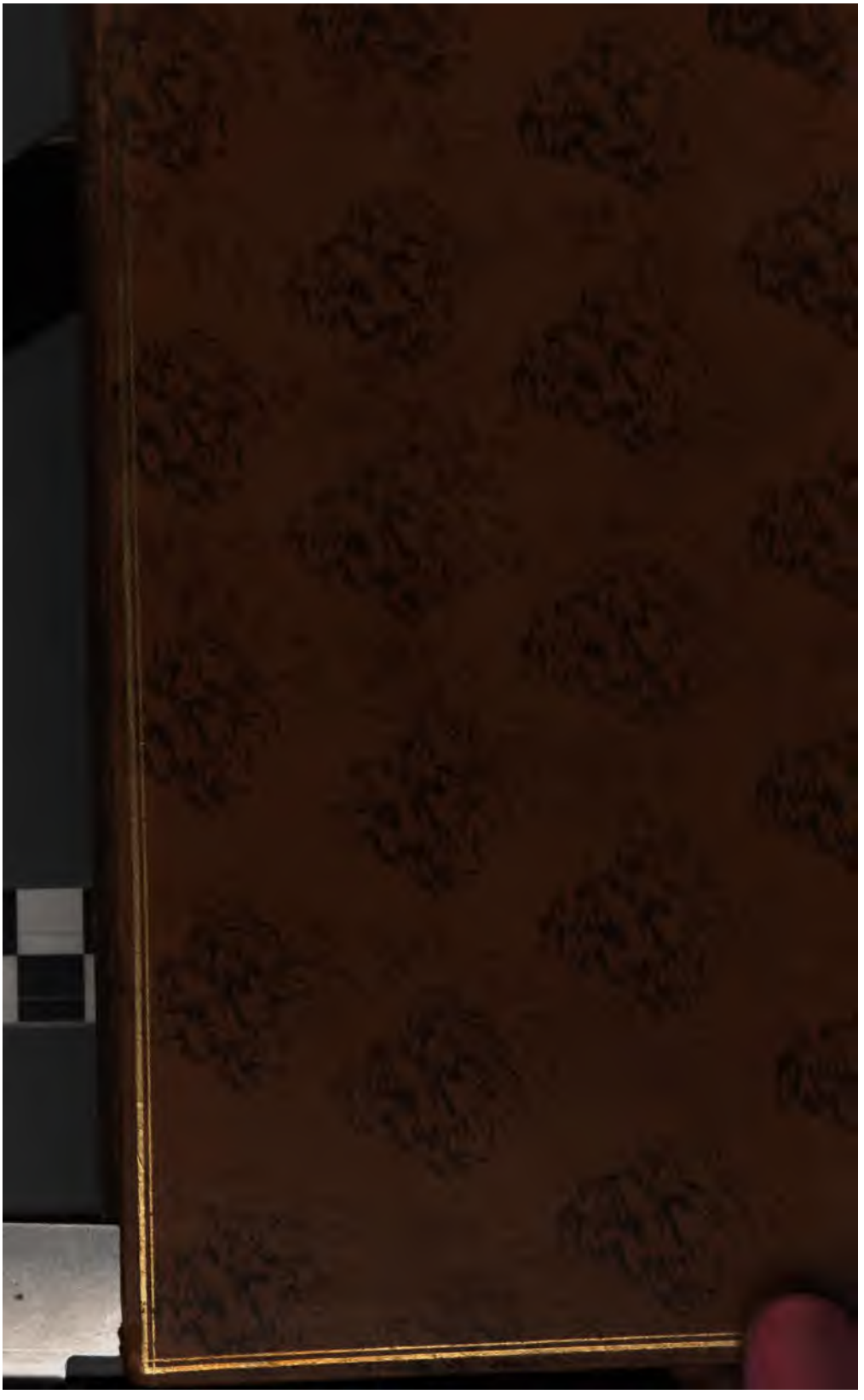
Combien ne dus-je pas me féliciter de ma conduite, en voyant ma retraite honorée d'un grand nombre de lettres de magistrats, de préfets, sous-préfets, de généraux, de maires, de Chambres de commerce et de notables, dans lesquelles ils reconnaissaient le bien que j'avais fait, prévoyaient avec de vifs regrets la marche qu'on allait suivre désormais. Ces lettres, écrites dans un moment où l'on ne pouvait rien espérer d'un